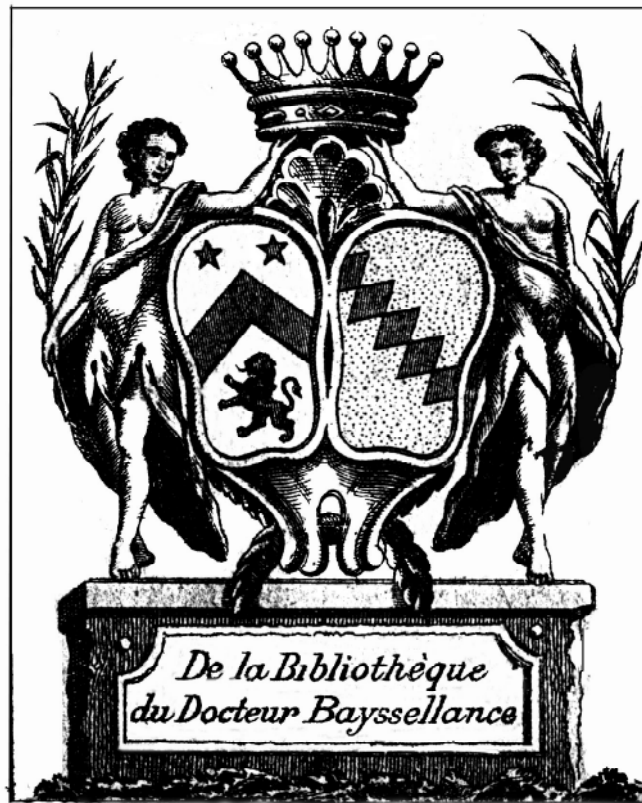


Docteur Jean Oscar Bayssellance

1932

*Petite Histoire  
de la Famille Bayssellance*



Rédition 1998 Marcel Beysellance

## PREFACE

---

Mes chères enfants, mon cher petit.



Quand on écrit « Préface » au commencement d'un livre, c'est que quelqu'un l'a lu et peut en parler. Aujourd'hui rien de semblable. Le livre que je commence, sur la demande de **Geneviève**, qui veut connaître l'histoire de la famille, est un gros, très gros travail. Il ne s'agit plus de relire quelques lettres, de les recopier ou d'en faire le résumé comme dans les quatre premiers volumes que j'ai écrits.

Je n'ai que des documents épars, récoltés un peu de tous les cotés, et non seulement par moi, mais par des parents et amis.

De tous ces matériaux, il faut faire un tout, chercher à faire quelque chose, non d'intéressant, mais qui puisse se lire sans ennui, pour que le livre ne soit pas abandonné en pleine lecture.

Ce sera une oeuvre de longue haleine et je me heurterai à bien des difficultés.

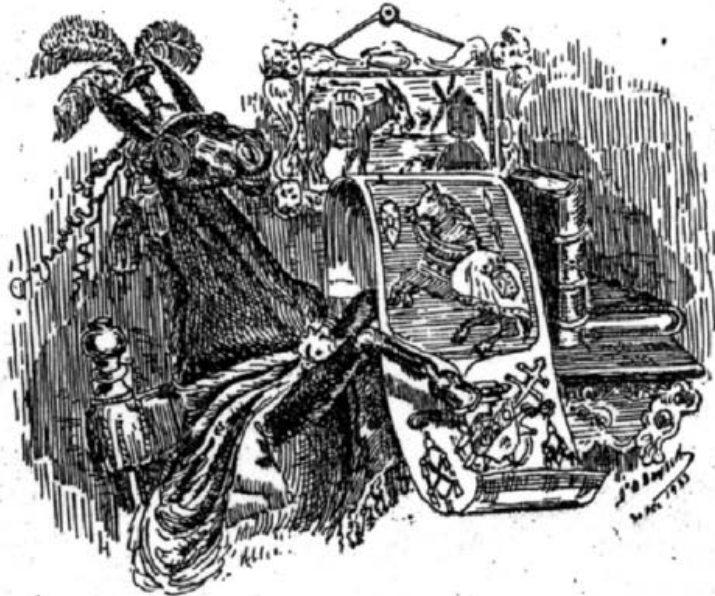
Beaucoup de documents sont incomplets, parce que mes notes placées dans un petit cartable, n'étaient pas bien en sécurité depuis plus de 30 ans que j'ai commencé à les rassembler. Il y a des documents que j'ai vus, que j'ai eu entre les mains et que je ne retrouve pas. Tout cela vient de mon manque d'ordre. Il est vrai qu'à cette époque là je ne pensais point à rédiger les volumes que vous avez entre les mains. C'était ma sœur (la tante **Geo**) et l'oncle **Adrien** qui me recommandaient de grouper tous ces documents pour ne pas les laisser perdre. Il y aura donc des lacunes que je comblerai de mon mieux d'après mes souvenirs.

A l'époque (1904) où je rassemblais mes documents, l'oncle Adrien m'avait recommandé de voir certaines vieilles personnes qui auraient pu compléter mes renseignements, notamment la cousine **Coste Loreilhe**, et une cousine Mademoiselle **Corinne Duplais**, morte très âgée, mais ayant gardée jusqu'à la fin une belle mémoire et une intelligence intacte. A cette époque j'étais très occupé et tenu par une situation que j'avais à créer, j'ai laissé mourir ces vieilles personnes sans leur demander de compléter les renseignements que je connais. Actuellement il n'y a plus rien à faire, aussi faudra-t-il se contenter des seuls documents que je puis avoir sur ma famille et son histoire.

Puisque Je n'ai personne pour faire la préface livre, qui n'est du reste pas encore écrit, Je le placerai sous le patronage d'un homme de sons. Ce sera notre vieux La Fontaine, qui a écrit d'avance ce qui convient à mon cas. Je ne puis citer, comme vraie préface, qu'une de ses immortelles fables, dont le mérite est de n'avoir pas vieilli et d'être toujours vraies.

On a reproché au vieux fabuliste l'immoralité de la fable du Loup et de l'Agneau, sous prétexte qu'elle était contraire à la justice. On l'a blâmé d'avoir écrit: La Raison du plus fort est toujours la meilleure. Le bonhomme n'a pas dit ce qui devrait être, mais ce qui est, et ce n'est toujours à l'honneur de l'humanité. La fable que je prends comme préface est la suivante:

LE MULET SE VANTANT DE SA GÉNÉALOGIE



Le mulet d'un prélat se piquait de noblesse,  
 Et ne parlait incessamment  
 Que de sa mère la jument,  
 Dont il contait mainte prouesse.  
 Elle avait fait ceci, puis avait été là.  
 Son fils prétendait pour cela  
 Qu'on dût le mettre dans l'histoire.  
 Il eût cru s'abaisser servant un médecin.  
 Etant devenu vieux, on le mit au moulin;  
 Son père l'âne alors lui revint en mémoire.

Quand le malheur ne serait bon  
 Ou à mettre un sot à la raison,  
 Toujours serait-ce à juste cause  
 Qu'on le dit bon à quelque chose.

## INTRODUCTION

---



n essayant de récolter tout ce que je sais de notre famille, je n'ai pas la moindre intention d'y mettre de l'orgueil et de dire que notre famille est ancienne. Toutes les familles quelles qu'elles soient, que se soient des familles royales, bourgeoises, ou prolétaires, et même celles des enfants trouvés à qui on a été obligé de donner un état civil, sont toutes aussi anciennes les unes que les autres. La génération spontanée n'existant pas, un homme est toujours le produit d'un autre et d'une femme, et ainsi de suite dans la suite des temps. Et pour la descendance vraie il faudrait admettre qu'il n'y eut jamais que des honnêtes femmes n'ayant jamais trompé leur mari.

Si le Duc de Guise, actuel prétendant au trône de France, peut parler de **Robert le Fort**, grand-père de **Hugues Capet** comme premier ancêtre connu, le dernier des vagabonds peut dire que, lui aussi il avait des ancêtres à cette époque là. La seule différence, c'est que le duc de Guise à la prétention de connaître tous les chaînons de cette descendance alors que l'autre les ignore. Il ne faut pas oublier qu'il suffit d'une reine de France (comme **Isabeau de Bavière** par exemple) pour fausser toute la généalogie.

Les familles royales, les grandes familles nobles, avaient leurs historio-graphes qui prenaient soin de noter toutes les alliances, et toutes les descen-dances des diverses branches. On conservait ces notes dans les chartiers des archives, et chaque génération apportait sa petite pierre à l'édifice.

Dans les familles du peuple, on ne connaît guère que les parents que l'on a connus, père, grand-père et quelque fois bisaïeul, rarement ceux qui les ont précédés. Il faut des circonstances tout à fait particulières pour que reste dans la mémoire des hommes ceux qui nous ont précédés. Quand les familles restaient de père en fils sur la même propriété, on retrouvait facilement les ascendants par les actes que conservait la famille : partages, contrats de mariages, testaments, etc..

Mais quand la famille se divisait, quand certains membres, les cadets en général quittaient le domicile paternel, ils n'avaient plus aucun des papiers qui restaient au berceau de la famille. Dans la suite des temps, souvent la propriété de famille était vendue, tous les papiers restaient dans les greniers et étaient sacrifiés par les nouveaux propriétaires qu'ils n'intéressaient pas. Tout rentrait dans le néant, rares étaient ceux qui pouvaient conserver leurs archives surtout quand il y avait beaucoup d'individus portant le même nom. Souvent aussi des anciennes familles s'emparaient de vieux papiers et se les attribuaient comme papier de famille alors qu'ils n'y avaient aucun droit.

La famille **Bayssellance** dont je suis un des derniers représentants, puisqu'elle tombe en quenouille à notre époque a un nom bien spécial, d'origine militaire, et qui remonte au moins à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Après avoir eut de nombreux représentant sous le règne de Louis XIV, la branche que je représente a fini par n'avoir plus qu'une descendance féminine, et toi-même, mon cher Michel, tu n'es plus un **Baysselance**, puisque tu es fils de fille et qu'on n'a pas voulu t'inscrire à l'Etat-Civil sous le nom de **Picamoles-Baysselance**.

Quel est le premier qui a porté le nom de **Bayssellance** ou **Bayssa Lanssa** ? Nous n'en savons rien, mais cela remonte au moins au commencement de la guerre de cent ans. Le premier **Baysellance** que j'ai, pour le moment, retrouvé était né vers les environs de 1410, et il est loin d'être prouvé que celui là fut le premier du nom. Et ce n'est sûrement pas lui qui avait mérité ce nom guerrier, car il était tout bonnement, un vulgaire négociant en vins.

A chaque génération, à chaque alliance il vient à chaque être un peu de sang nouveau et différent, ainsi toi, mon cher petit Michel, tu as dans les veines un peu de sang périgourdin par ma famille paternelle, limousin par ma famille maternelle, breton par la famille de ta grand-mère maternelle, et je ne compte pas la famille de ton père dont je ne connais pas les origines cévenoles.

Toutes ces questions d'origine intéressaient beaucoup les membres de notre famille paternelle, moi compris, ainsi que ta mère.

Cela t'intéressera-t-il aussi ? Je n'en sais rien, mais si tu as le goût de ces recherches, si tu ne les inculques pas à tes enfants, tout mon travail aboutira à la poubelle ou au pilon.



## INTRODUCTION

---



aujourd'hui mardi 11 octobre 1932, c'est devant ta photographie que je prends le stylo et que j'écris pour toi mon petit Michel. Ce discours semblera assez bizarre, car né le 19 juin 1932 tu n'as pas même quatre mois, 114 jours tous juste.

Si tu étais là, devant moi on pourrait dire que je prêche dans le désert, que décidément mon cerveau se ramollit, que je commence à te ressembler et que je tombe en enfance.

Mais il faut voir plus loin que ça. Si j'écris pour Michel ce n'est pas pour le Michel actuel, mais pour celui qu'il sera plus tard, si Dieu pense à lui conserver la vie. Quand tu seras en âge de lire et de comprendre ce que je vais écrire, je ne serais plus là, je serai parti pour rejoindre les ancêtres qui se sont succédés dans la suite des temps. Si cet écrit subsiste, si tu le trouves, si tu le lis, je ne serai pas tout à fait mort.

Pourquoi ai-je décidé d'écrire ? C'est que tu représentes le dernier de mes descendants, au moins pour le moment, le petit-fils si longtemps désiré depuis que mes deux filles sont mariées. Je veux faire pour toi ce que ta mère m'avait demandé de faire pour elle. Le flot mouillera une marche de plus dans l'escalier du temps. A ton tour tu pourras laisser mon travail à tes enfants. Il le leur parlera d'une partie de leur origine et leur rappellera un vieux grand-père qui pensait à eux avant qu'ils soient nés.

Ta mère, depuis longtemps déjà, m'avait demandé d'écrire pour elle l'histoire de la famille. C'était un titre un peu pompeux. Elle tenait à savoir d'où nous venions, qui nous étions, quoique nous ne soyons pas une famille dont on parle beaucoup, soit en bien soit en mal. Nous représentons ce que l'on appelle, à l'heure actuelle : Le français moyen.

Si je n'écrivais pas ce que tu vas lire, tu ne saurais rien de ce qu'à pu être la famille de ta mère. Une fois disparue, comment pourrais-tu l'apprendre ? Moi, tout petit, j'ai été bercé par cette histoire de la famille, dont on me disait à la fois beaucoup de bien et beaucoup de mal. Hélas ! Tout ne marche pas pour le mieux dans les rapports familiaux, il y a des querelles d'intérêt, querelles qu'une fois le temps passé on prend pour ce qu'elles valaient, c'est-à-dire, pas grand-chose en somme.

Les grands d'autrefois, qui ne valaient ni mieux ni moins que nous, avaient leurs historiographes. Ils relataient tout ce qui intéressait la famille, les naissances, les mariages, les actions dignes d'être racontées à la postérité, chaque génération apportait sa pierre à l'édifice, l'histoire de la famille pouvait remonter très loin.

Chez le Français moyen, on ne connaît que les membres de la famille qu'on a pu voir personnellement, c'est à dire les grands-pères, grands-mères et exceptionnellement leurs ascendants directs. On a des rapports avec les cousins issus de germains, mais après, la parenté se perd surtout si on habite plus le pays où se trouve l'origine de la famille, ce qui sera ton cas puisque tu seras de Mazamet alors que la famille de ta mère est périgourdine.

Moi, j'ai eu plus de chance parce que les membres de ma famille ont toujours eu la marotte de la famille, des cousinages. Ma mère quoiqu'elle n'eût pas beaucoup de sympathie pour la famille de mon père, était en somme très fière d'y être entrée, elle m'a instruit en ce sens.

J'ai eu la chance de connaître un cousin au 16<sup>ème</sup> degré qui avait le même goût. Il a fait beaucoup de recherche et m'a communiqué les résultats. Il m'a donné le goût de faire le même travail, j'ai cherché dans tous les vieux documents qui étaient à ma portée. C'est le résultat de tous ces travaux que je vais transcrire pour toi.

A l'époque où j'étais petit, j'habitais **Sainte-Foy la Grande**, au milieu de la famille de ma grand-mère paternelle et pas très loin de la famille de mon grand-père paternel. Autrefois il n'y avait pas de chemin de fer, pas d'autos, les communications étaient difficiles, on se mariait dans le pays, on y vivait, on y mourait sans faire même le voyage de Bordeaux. Les familles bourgeoises étaient pour ainsi dire toutes parentes ou alliées, on le savait, mais on ne savait plus comment.

C'est par des parents ou des parents de parents que j'ai appris bien des choses, mais sans pouvoir les prouver d'une façon certaine. Toutefois en fouillant les archives et les études de notaires j'ai pu faire remonter ma filiation exacte jusqu'au siècle de Louis XIV.

J'ai retrouvé, aux temps antérieurs bien des **Bayssellance** mais je ne puis dire si nous en descendons ou si ce ne sont que des collatéraux. Il est clair que nous appelant **Bayssellance** ou **Bayssallance** ou **Bayssa Lanssa** nous devons être tous de la même origine, car le nom est un peu spécial. Après avoir été porté par de nombreux sujets à l'époque de Louis XIV, il est maintenant plus rare, et tombe en quenouille chaque jour un peu plus.

Et si toi-même mon cher Michel, tu ne t'appelles pas **Bayssellance**, et mon travail ne t'intéressera peut-être guère. J'avais espéré que tu pourrais joindre mon nom au tien pour perpétuer notre nom, j'avais en cela l'approbation de mon cousin Edmond qui lui-même n'a qu'une fille : Madame **Dumond**, mais l'état civil d'**Aussillon** a été inflexible et il faudrait un jugement pour que tu puisses t'appeler **Michel Picamoles-Bayssellance**, mais le voudrais-tu ? Auras-tu la mentalité de ceux qui partisans de la tradition, ou bien l'esprit moderne qui se moque du passé et ne sait même pas où il veut aller ?

Et puis, dans l'état actuel de la politique, que deviendrez-vous ? La tuerie de 1914-1918 pourra recommencer, en plus terrible encore avant que tu ne sois arrivé à mon âge. Je ne veux pas faire de prophétie, mais je crains bien que notre civilisation ne soit emportée par de nouvelles invasions barbares, comparables à celles que l'Europe Occidentale a subies au début de l'ère chrétienne, invasions qui ont détruits complètement la civilisation fort avancée des Romains. Ils savaient beaucoup de choses mais ignoraient la physique et les mathématiques, ce qui n'est pas étonnant avec un système de numération qui entravait tout progrès. L'Europe a été plongée dans la barbarie du Moyen âge et n'en est sortie que lentement de la Renaissance à nos jours.

Je vois déjà poindre le danger russe favorisé par l'attitude de l'Allemagne, qui pourrait elle-même sans repentir, et peut-être avant nous, elle pourrait ne pas se féliciter d'une alliance avec une nation retombée dans sa barbarie originelle.

Enfin, mon cher Michel, tu feras de mon travail le cas que tu voudras. Moi, j'écris avec plaisir, par satisfaction personnelle en regardant ta photographie et en pensant à toi.





## PERIODE PREHISTORIQUE

---

**J**'appelle, un peu prétentieusement peut-être, «période préhistorique» l'espace de temps qui s'est écoulé entre le moment où il est fait mention pour la première fois (connue) du 1° **Bayssellance** connu de moi et le grand-père **d'Abraham Bayssallance**, mon septième ascendant, avec lequel je puis établir une filiation exacte et certaine.

Pendant cette période nous trouvons plusieurs **Bayssellance** habitant soit à **Bergerac**, soit à **Limeuil** dans les environs du **Bugue**. Ce n'est que plus tard que les **Bayssellance** ont laissé des traces à **Sainte-Foy la Grande**.

En premier lieu il est bon de parler de l'orthographe du nom. Autrefois on ne faisait aucune attention à l'orthographe, pas plus à celle des noms propres qu'à celle des écrits ordinaires ; les manuscrits de Bossuet sont caractéristiques à ce sujet. Ce n'est qu'à l'époque du règne de Napoléon qui voulait tout régenter, que l'orthographe devint stricte.

Les bonnes gens signaient leur nom d'une façon très fantaisiste ; j'ai retrouvé de nombreux actes où beaucoup de **Bayssellance** quoique parents très proches, frères ou cousins signent de toutes espèces de façons. Si les intéressés ne se gênaient pas eux-mêmes les curés et les notaires se gênaient encore moins.

Ainsi je copie quelques orthographes que j'ai trouvées dans les différents actes que j'ai eus sous les yeux :

**Bayssa Lanssa, Bayssa Lance, Baysse Lanse, Baysselance, Bayssalance, Bays-sellance, Bayssellance, Baiselance, Veycelance, Beycelance, Baiselance, Beicelance, de Bayssallance, de Beiselance, Beycelance, de Bixelance, Baiscellance, Beysal-ance,** et bien d'autres encore, toutes signatures données par des membres de la même famille signant de ces noms différents au même acte. Il n'est donc pas possible de donner l'orthographe exacte du nom **Besselance**. Le papier de 1508 porte **Baysselance** et **Beyscellance**. Le jurât de **Bergerac Bayssallanssa** le capitaine de Henri IV : **Bayssa Lanssa**.

Les premiers **Bayssellance** avec lesquels nous pouvons prouver notre parenté signaient : **Bayssallance**, l'un d'eux le fils de mon quatrième ascendant francisa son nom et écrivit **Bayssellance**, et j'ai trouvé un acte où le père et le fils signent, le père : **Bayssallance** et le fils : **Beyscellance**. Tout cela ne signifie pas grand chose, l'on peut dire que le nom est tellement caractéristique que tous les **Bayssellance** quelle que soit l'orthographe de leur nom ont la même origine.

Le nom vient sûrement d'un guerrier, qui, dans une circonstance mémorable baissa la lance pour courir sus à l'ennemi, ce qui lui valu ce surnom. Cela ne peut-être qu'au début de la guerre de cent ans, puisqu'il y avait des **Bayssel-ance** connus sous ce nom là vers 1410, et ceux là n'avait rien de guerrier puisqu'ils étaient bourgeois de **Bergerac** et ... marchands de vins.

Il est probable que le berceau de la famille est un lieu-dit : **Le Besselance**, d'après la carte de l'Etat-major, situé à environ un kilomètre du confluent de la **Dordogne** et de la **Vezière**.

L'orthographe portée sur la carte ne signifie pas grand chose non plus. On sait que ce qui firent la carte n'y prêtèrent pas beaucoup d'attention ; ils demandaient comment s'appelaient les lieux-dits et ils les notaient tant bien que mal, le graveur, à son tour, lisant mal, prenait un n pour un u et réciproquement, mettant par exemple Janfummat pour Jaufumat, les Andrix pour les Andrieux. On raconte qu'un officier d'Etat-major, relevant la carte, demanda à un paysan comment s'appelait un col de la montagne, et le paysan répondit en patois : sa-bis pas. (je ne sais pas) et l'officier tranquillement nota : le col de Sabipa.

Marie Bayssalance  
Suzanne Bayssalance

Bayssallancez

Bayssallancez

Bayssallancez

Bayssallancez 1708  
61.

Marie Bayssalencez

Bayssallancez  
1708  
Suzanne Bayssalancez & Marie

Avec ma femme nous avons fait au Bessellance un pèlerinage le 6 juin 1931 et j'ai photographié cette vieille demeure.

Le **Bessellance** n'est pas un village, pas même un hameau, c'est actuellement une simple métairie avec ses communs. Le bâtiment où restent les métayers est ancien, il a pu être réparé, remanié, mais c'est bien le plan de l'ancienne maison de campagne, très simple, qui n'a rien du manoir, ni d'une gentilhommière, la simple maison avec peu de pièces, sans étage et un pavillon carré. Du reste, à cette époque lointaine les habitations isolées étaient toujours très simples car elles avaient beaucoup de chances d'être détruites ou incendiées dans ces époques troublées ou, tantôt les anglais, tantôt les français, parcourant le pays pillaient et brûlaient les ennemis et parfois même les amis. Les châteaux eux-mêmes n'avaient pas le moindre luxe, leurs pièces étaient simplement bâties et blanchies à la chaux, quelquefois même simplement crépies.



*Le Bessellance vu de la route*

Ce qui prouve bien que cette demeure fut habitée par des **Bayssellance**, c'est qu'à **Limeuil**, à un kilomètre de là nous trouvons en 1621 un **Bayssellance** ministre de Dieu (pasteur protestant) comme vous pourriez le voir dans la France Protestante de Monsieur Haag. Je vous copie l'extrait que m'avait envoyé Monsieur **Emilien Paris** conseiller à la cour de Bordeaux.

En 1507 nous trouvons deux **Bayssellance** père et fils qui étaient à **Bergerac** négociants en vin, et je ne puis à leur sujet mieux faire que de copier la lettre que m'écrivait à ce sujet notre neveu et cousin **Auguste Conil**.

Puis nous trouvons à **Bergerac** en 1487 un **Bayssellance** jurât, probablement un descendant ? Je vous copie aussi la notice des archives de **Bergerac**. En

1517 un Michau ou **Michel Bayssellance**. Je ne ferais que transcrire ce qui m'a été fourni d'après les archives par **Arthur Bayssallance** notre parent.

Puis il y a une lacune, nous ne trouvons aucun Bayssellance entre celui là et le capitaine **Lacroix** ou **Latois Bayssa Lanssa** qui fut un compagnon de Henri IV pendant les guerres de religions. Ce Bayssa Lanssa était-il un descendant de Michau B. Le jurat ? Impossible de le dire. Il paraît plutôt originaire de **Limeuil**, et descendant des habitants du **Bessellance** ou peut-être l'habitant lui-même.

Il devrait être né vers 1558 puisqu'il avait environ 14 ans à la Saint-Barthélémy, à laquelle il assista étant page du seigneur de **Limeuil**. Son maître était allé au mariage de Henri IV et fut massacré le 24 août 1572. Lui put s'échapper, se jeter à la seine et nager au milieu des cadavres, descendre la rivière et se cacher au matin en dehors de Paris. Il revint au pays à pied en mendiant.



### **Baissa Lanssa échappe à la Saint Barthelemy . D'après une tapisserie**

Il puisa dans ces circonstances une haine féroce pour les catholiques et fut un des fidèles compagnons de **Henri IV**. Il devint capitaine chef de bande (sic) et j'ai vu dans les archives de Bordeaux une pièce signée de lui qui était le reçu d'une forte somme pour frais de solde et d'équipement de ses hommes ; cette pièce était signée **Latois** ou **Lacroix Bayssa Lanssa**.

Il assista à la bataille de **Coutras** . Il faisait partie des huit gentilshommes ou serviteurs fidèles armés de lances qu'Henri IV plaça devant lui pour le protéger et au besoin lui ouvrir un passage dans les escadrons ennemis. Il y fut blessé grièvement .

Comme récompense **Henri IV** l'anoblit ; c'était une récompense à la portée du Béarnais, qui était plus riche de cette denrée que d'argent comptant et liquide.

Mais ce farouche huguenot, rescapé de la **Sainte-Barthelemy** , quitta son maître, et revint chez lui à **Limeuil**, quand ce dernier, pour la possession de Paris, accepta la messe et renia la foi de ses pères.

Que devint-il ? On ne le sait pas. Fit-il souche ou resta-t-il célibataire ? On l'ignore. En tous cas il ne dut pas faire grand cas de la noblesse qu'il tenait du renégat qu'était le roi de France.

L'on voit toutefois qu'il put avoir des descendants puisqu'un **Bayssallance** qui habitait le Maine du Prieur à **Fonroque**, était protestant et abjura à son tour, probablement pour avoir la paix et parce qu'il n'avait aucun goût pour le martyr, pas plus que les nombreux protestants qui abjurèrent le même jour devant l'église de **Fonroque**, fait qui fut constaté par acte notarié.

Dans un acte on l'appelle **De Bayssallance**, et même son fils aîné est désigné sous le nom de **Sieur de Fontanille**, ainsi qu'en témoigne un acte dont j'ai fait faire une copie officielle que vous trouverez à la fin du volume. Cet acte je l'ai trouvé dans les minutes de l'étude de votre grand-père **Bruzac**, j'aurais pu à ce moment l'enlever des minutes qui ne servaient à rien et le conserver par dévers moi. Depuis j'ai voulu le rechercher et je me suis adresser à Maître **Thillet** successeur de Maître **Bruzac**, mais je n'ai pu le retrouver, l'année manquant après le déménagement. Du reste, je ne crois pas que Me **Thillet** eut voulu me prêter cette pièce pour la faire photographier.

Pendant cette noblesse a bien été officielle, et j'ai demandé à M. **Gaullieur** archiviste à la mairie de bordeaux, s'il savait ou l'on pourrait trouver l'acte prouvant l'anoblissement . Il m'a répondu qu'il devait être dans les archives de la **Cour des Aides à Bordeaux**. A l'époque , j'étais étudiant en médecine, je n'avais pas la possibilité de faire des recherches. Je signalais la chose à mon parent **Arthur Bayssallance**, qui se faisait appeler **De Vacques** et était fort entiché de noblesse. Il me dit qu'il s'en occupait, mais il habitait **Saint-Etienne de Lisse** ou il faisait le propriétaire viticulteur, il n'a du avoir le temps de s'en occuper et ne m'en a jamais rien dit. Ou il n'a pas fait de recherche ou il n'a rien trouvé.

Quoiqu'il en soit cette noblesse est certaine puisque **Mathias Bayssellance** sous **Louis XV**, ayant les même ancêtres que nous, demanda à être garde du cor du roi, il l'obtint, il fit donc ses preuves de noblesse (sans cela il n'eut point été agréé) comme descendant du **Bayssellance de Coutras** et des **Grenier de Marlardeau**. Il descendait en effet comme nous de Grenier. Il put prouver qu'il descendait du **Bayssellance** anobli, et s'il en descendait nous en descendons sûrement aussi .

Mais, je le répète , nous ne pouvons à l'époque actuelle prouver que nous en descendons.

C'est le moment de dire, pendant que je parle de **Mathias** le garde du corps, que son fils devint en 1794, pour se faire pardonner sa filiation et la noblesse de son père, un farouche jacobin. Il fit envoyer à la Convention les matières précieuses provenant des objets du culte de l'église de **Sainte-Foy**. Il habitait Sainte-Foy, était propriétaire du **Pintier**, près du **Graveron**, et il était marchand de peaux de lapins

Quel blason avait-on donné à l'anobli de **Coutras** ? Il est possible que ce soit celui qui, quoique non officiel (non enregistré au d'Hozier) ait été toujours conservé dans la famille, celui qui portait : d'argent au chevron de gueules , avec

deux étoiles en chef et un lion du même en pointe. Je reviendrai, du reste sur la question des blasons.

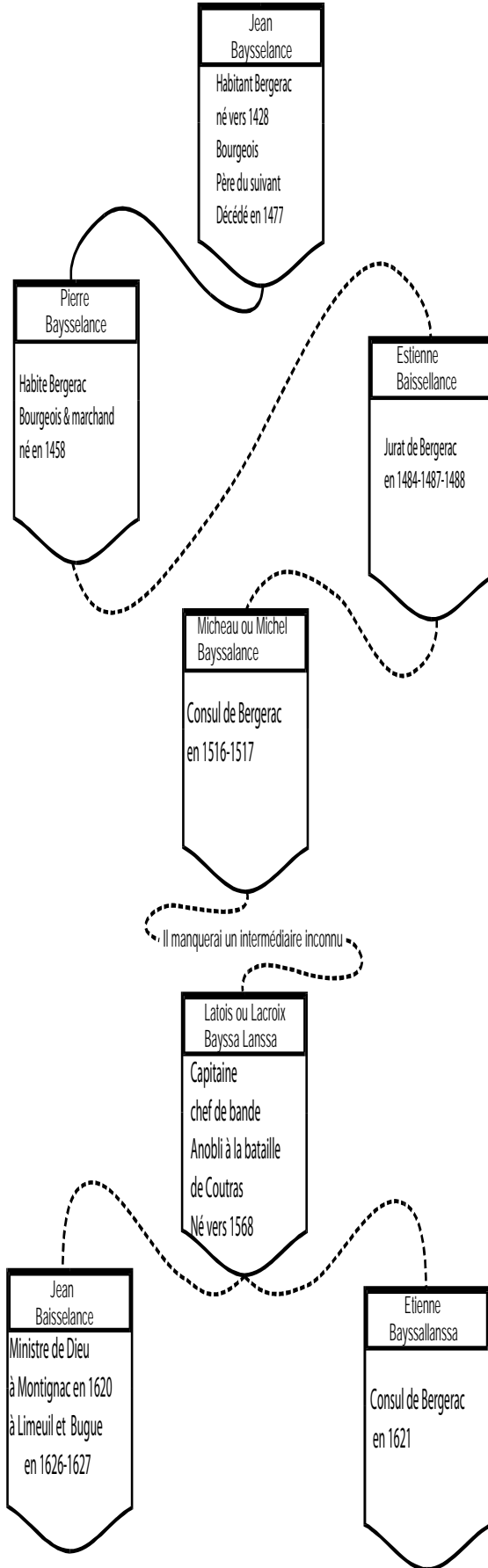
Nous ne savons donc pas ce qu'il advint de **Lacroix Bayssa Lanssa** l'anobli de **Coutras**, il est probable qu'il revint à **Limeuil** ou à **Bergerac**, il put avoir comme fils, le ministre de dieu Jean qui fut délégué au **Saint Synode de La Rochelle** et Etienne **Baysellance** qui fut consul de **Bergerac** en 1627 sous Louis XIII. Ce ministre Jean serait alors l'oncle qui fit héritier son neveu Pierre procureur du roi à **Bergerac**, dont nous descendons. Mais de cela nous n'avons que de simples présomptions, sans la moindre certitude.

Nous voici arrivés à la fin des **Baysellance** que j'ai appelé préhistoriques, de ceux dont nous portons le nom, qui sont probablement nos ancêtres, mais auxquels nous ne pouvons nous rattacher d'une façon certaine.

Je fais un tableau de ces **Baysellance**, je mets la filiation hypothétique en pointillé, mais il faut bien dire qu'il peut y en avoir eu d'autres. Nos ancêtres ne cultivaient guère l'enfant unique. Ils croissaient et multipliaient comme de bons huguenots suivant la loi de l'Eternel. Beaucoup d'autres peuvent avoir existé sans avoir laissé de traces que l'on puisse suivre.



# Tableau 1 Les BAYSSALLANCE préhistoriques



---

---

**Renseignements sur les premiers Bayssellance connus**

---

**Lettre de Monsieur Auguste CONIL  
Au Docteur Bayssellance**

Mon cher oncle

Je finis par vous envoyer les documents promis.

Ils sont extraits des archives de Bergerac ; Liasses 23 N°16 et 17. Ces pièces qui vous intéressent figurent aux transactions du 17 avril 1508 et enquête de 30 juin 1520.

Il est probable, par définition, qu'en vous reportant par déduction, aux dates approximatives de naissance du bourgeois en question, il vous sera possible de faire quelques trouvailles intéressantes en consultant le registre des naissances. Vous les trouverez, sans doute, dans les tomes paroissiaux qui, je le crois bien, subsistent à peu près complets.

Si vous avez cette bonne fortune, Pierre Beysselance vous amèneras à 1470 et son père Jean dans le voisinage de 1420

C'est tout ce que j'ai trouvé de précis et de vérifiable dans mes fiches...

Par un hasard curieux, dans la même liasse Baysselance voisine avec un Pierre de L....., né en 1450 au Breuilh. Comme ses descendants, j'ai tout lieu de le supposer se f..... absolument de ce genre de distraction auquel nous sacrifions, je n'ai pas pris la peine de transcrire ce qui le concerne.

Veuillez, etc. etc.

A.Conil.

*Pierre Bayssellance bourgeois et marchand (sic) de Bergerac, 50 ans ..... il y a trente cinq ans passées et plus qu'il a premièrement commencé à marchander et fréquenter ladite rivière de la Dordogne, durant lequel temps il a descendu et veu descendre aux marchands de Bergerac fréquentants la dite rivière, les vins du creu de Bergerac, Moncuq ... Saussignac, La Force, Le Fleix ... que les dits marchands acheptoient et asembloint et conduysoint par la dite rivière jusqu'au port et havre de la ville de Libourne et jusqu'à la mer.*

*Dit avoir oy dire feu Jean Beysselance, son père, décédé trante ans sont passés, lors étant à l'age de soixante ou septante ans, Jammes Jourdain, homme ....*

.....  
.....

*ans sont passées .... , qu'ilz avoient fréquenté  
..... la dessante des vins de tout temps et ancienneté,  
.... et au temps des guerrs que les païs de Guienne es-  
toit anglais partoint les dits vins en Angleterre et leur  
a oy dire que les anglais les venoient quérir de pardessa  
et avoient en escrit le territoire et lieux ou coit le  
meilleur vin de pardessa .....*

Extrait de la déposition faite au sujet d'une enquête du 30 juin 1520 en justification de la transaction du 17 avril 1508 entre les consuls de Bergerac et de Libourne, au sujet de la libre descente des vins du haut pays (que les Libournais voulaient entraver).

D'après la suite des archives, on voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Voyez déjà comment les marchands de pinard fréquentaient les eaux claires de la Dordogne, licitement pour favoriser le transport,... clandestinement dans un but moins avouable, ainsi que le laisse supposer la surveillance des consuls en bordure de la même rivière. Et comme le "Maligant" n'était pas encore découvert, les consuls appréciaient le degré au palais....Moralité : les jours de descente des vins, les consuls exerçaient pleinement leur contrôle jusqu'au moment précis où saturés de vinoche, saouls et pleins comme des fûts de Rosoli, ils cessaient de verbaliser pour goûter dans l'horizontale les douceurs du rêve et de la cuvaison... C'était l'heure propice de la fraude dont certains rapports ont conservé le souvenir. Au nombre figurent des remontrances d'ambassadeurs !!! Comment voulez-vous, l'atavisme aidant, que les négociants de nos jours fassent mieux que leurs aïeux.

S'il demeure une justice dans le ciel, il subsiste encore une tradition sur la terre de Gascogne !!!!

Vraiment à qui sait les prendre par le bon bout, les archives sont amusantes comme de petites folles.

Aug. Conil.

## **NOTICE SUR MICHEAU (MICHEL) BAYSSALANCE**

---



n 1516-1517 honorable et discrète personne maître Micheau (Michel) Bayssalance homme de robe ou d'église devint consul de Bergerac.

Elu un des premiers avec maître Charles André syndic du couvent des Cordeliers et Bertrand de Clermont de la famille des seigneurs de Piles, il s'occupa avec zèle des affaires de la ville.

Il se rendit à Périgueux auprès du « Maistre escolier » pour obtenir la domination par la ville des « Maistre ez arts » qui dirigeaient alors pour le latin et le français la jeunesse des écoles. Après ses démarches qui évitaient un procès entre la ville et le « maistre escolier », ce dernier n'eut plus que le droit de confirmer le choix de la ville.

Hommes d'une religion éclairée, les consuls, s'ils comprenaient qu'une messe dite par les soixante-dix prêtres de Bergerac, et les processions générales faites par les trois couvents aient lieu lors de leur avènement, s'ils faisaient vouer la ville aux "Saint Fer de Lance" conservé à la Sauve, pour écarter tout danger de peste, voulaient cependant que les gens d'Eglise donnent aux fidèles l'exemple d'une moralité irréprochable. Par aussi le fait saillant de cette année fût la remontrance faite le 31 mars 1517 au curé de Saint-Jacques sur la conduite tenue par ses vicaires "gens vicieux et de mauvaise vie". Il est dit dans cette Jurade que s'ils ne sont pas remplacés par des vicaires vieux "il y sera pourvu par justice".

Cette ingérence du pouvoir civil dans les affaires d'ordres ecclésiastiques est à noter à l'époque où nous trouvons.

La peste fit son apparition à Madeleine, des mesures de défense furent prises et la contagion évitée. En 1520-1521 les pouvoirs des « Seigneurs consuls » dont faisait encore partie ledit Micheau Bayssalance, furent sensiblement accrues par l'acquisition de la justice faite le 6 juillet de l'année 1519. Les élus du Périgord étaient venus à Bergerac pour y vendre cette partie du Domaine du Roy.

Dès lors, les consuls devenant Seigneurs hauts-justiciers, le bailli dut appeler un consul au jugement des criminels. En cette année un habitant fût condamné à la peine capitale, un autre fut mis en prison onze jours, pour avoir dit : "Qu'il plût à Dieu que la peste fut aux quatre cantons de la ville" et deux larrons furent fustigés par le Maître des Hautes-Oeuvres.

Aussi les honneurs rendus par le corps de ville, aux funérailles d'un consul furent-ils les même que ceux accordés au Seigneur de la Force qui fut, la même année enseveli au couvent des Frères Mineurs. Douze enfants portés chacun une torche ornée des armoiries de la ville et le glas funèbre était sonné par la cloche de l'hôtel de ville.

12 Février 1907

Mon cher Cousin

Je regrette de ne pas vous avoir adressé plutôt cette notice. Vous n'y comptiez plus ! C'est donc une surprise agréable pour vous. J'ai fait de mon mieux pour la rédiger. Conserver la avec celle d'Étienne, Jurât et d'Étienne consul que vous avez eut depuis longtemps. Vous en savez maintenant autant que moi sur les origines de la famille. Si j'avais quelques renseignements sur le Saint Synode de La Rochelle, je pourrais peut-être faire celle de Jean Ministre de Dieu ! Mais où les prendre, aux archives de La Rochelle ? Ou dans les publications historiques qui en ont parlé ?

Arthur Bayssallance Avocat.

*Extrait des Actes et Remonstrances, réceptes, frais et mises faites en la Maison du Consulat à la présente ville de Bragerac par les Seigneurs consul d'icelle en un an commençant le jour et feste de la Magdalene, mil cinq cent et un l'an révolu.*

*Côme le dict jour et feste de la magdalene questoit le vingt deuxieme jour du moys de juillet la susdicte mil cinq cent et vingt et un en l'esglise de Saint-jacques de Bragerac en la forme acoustumée sont esté procédé : discrète personne Maistre Pierre Pinet licencié en droicts, lieutenant général de honnoarble hôme Maistre Marnas de Belcer baylif royal et juge ordinaire de la présente ville et juridiction d'icelle à la nomination et confirmation des consuls de la dite ville por la présente année. C'est assavoir de honorables et discrètes personnes cy après nômées.*

*Maistre Jehan Desaignes  
Maistre Charles André  
Bardot Pinet  
Maistre Micheau Bayssalance  
Maistre Hugues Rairix  
Estienne Gros  
Anthoine Johamel  
et Jehan Bouchault*

*Et de ce, Maistre du Queyla notaire en ayt receu acte et instrument.*

Pour copie conforme le 23 novembre 1906  
Bayssallance Avocat.

Nota. Pièce importante pour les titulaires. On voit que les consuls sont qualifiés seigneur et honorables et discrètes personnes, tandis que le bailli royal n'était que « honorable hôme » et son lieutenant général que « discrète personne »

Le titre d'honorables et discrètes personnes étaient porté en 1789 par le recteur de l'université de Paris.

Bayssallance Avocat

Ce qui a retardé l'envoi de la notice dudit maître Micheau Bayssalance, c'est que j'avais fait, il y a plus d'un an une étude sur la juridiction des consuls 1516et 1520 et

que j'ai égaré les pièces si grand est le désordre de mes archives. Je crois bien qu'en 1516 ils étaient investis du droit de Haute Justice, mais qu'en 1520 un bailli royal l'exerçait d'après l'acte de confirmation ci-contre. C'est un point historique important à résoudre. Quand ils avaient la Haute Justice ils étaient juges criminels au même titre que les plus hauts barons. Or à une époque ils ont eu. D'après l'acte de 1516 ils semblaient l'avoir.

A. Bayssallance Avocat



---

---

---

## RENSEIGNEMENTS SUR ETIENNE BAYSSALLANSSA

---



**Etienne Bayssallanssa** fut jurât de la ville de **Bergerac** en 1484, 1487 et 1488. Au nombre des jurats de 1484 se trouvaient : **Mathelin de Clermont, Pierre de Pogols, Aymon de la Baume, Jean de La peyréda, Guilhem de la Palanque, Bernard de Villet.**

En 1488, il était le collègue de **Bertrand de la Rivière, Guilhem de Malarocha, Aymon de La Baume, Pierre de Puech Estoni, Pierre de Vinhal.**

L'année 1488 permit aux magistrats municipaux de prendre une large part aux événements politiques de l'époque. Souvent il fallait faire preuve d'initiative et l'on peut dire que tous furent à la hauteur du rôle qu'ils jouèrent

Le roi Charles VII qui venait de succéder à son père Louis XI guerroyaient alors contre les seigneurs rebelles. Les annales constatent qu'il y avait alors désunion des "*Senhors del Realme*" (seigneurs du royaume) et le seigneur d'**Albret** qui se trouvait à **Nontron** se vantait de s'emparer de **Bergerac**. "Messeigneurs de la ville" se réunirent souvent et prirent des décisions importantes : répondre aux demandes de vivres des commissaires du Roy ou des lieutenants du Gouverneur de Guyenne, prélever ces vivres, les faire conduire à l'armée. Telles furent leurs préoccupations principales. Il fallait aussi s'enquérir de la position de l'ennemi pour faire bonne garde et mettre la ville en état de défense.

**Etienne Bayssallanssa**, ses collègues, et les consuls, pouvoir exécutif de la Jurade, ne manquèrent point, en ces temps troublés, à leur devoir d'obéissants et fidèles sujets.

Le 26 février 1488, la Jurade prend une délibération pour faire réparer les murs de la ville, et établir un rôle des habitants par quartier. Un dizainier par 10 habitants et au-dessus, des capitaines, telle est l'organisation militaire qu'ils créent. Ils doublent les portiers des portes, mettent de bons guetteurs sur les tours, font prêter à tous serments de fidélité à Charles VIII, et le dimanche suivant passe la revue des habitants en armes.

Ils font faire une criée à son de trompe pour faire couler bateaux et gabares dans tout le baillage pour que le Seigneur d'Albret ne puisse s'en servir.

Le **Bailli de Gisers** leur dépêche le 4 mars le Lieutenant du Prévost des Marchaux, pour leur demander des vivres à destination de l'Armée Royale qui est à Blaye, et le 7 mars les seigneurs de la ville **Oyseau** et du Moët, maîtres de l'Hotel du Roy font conduire les vivres.

Les jurats flattés d'avoir reçu les commissaires du Roy "*en enbayssada*" décident de les défrayer de leurs de séjour et en les priant de les recommander à Charles VII, ne manquant pas de leur faire savoir que "*Messeigneurs de la Ville*" sont fort en colère parce que le Lieutenant du prévôt a dit du mal de la ville, et que dorénavant ils ne veulent pas qu'il leur serve d'intermédiaire.

Mais malgré ses préoccupations d'ordre militaire et d'ordre intérieur puisqu'on s'attend à l'arrivée du Roy, et qu'on veut le recevoir de la même façon qu'à Bordeaux, le corps de la ville ne perd point de vue la confirmation des privilèges des bourgeois. Il est décidé qu'on enverra un consul à Bordeaux où là se trouvera le Roy (le 8 mars) pour obtenir confirmation de l'exemption des tailles et que pour avoir l'argent nécessaire on mandera à l'Hôtel de Ville "*les principaux de la vivva, juratz et aultres!*" Pendant que les bourgeois prenaient des mesures défensives, le **Seigneur de Razac**, Lieutenant Général du Sénéchal passait à Bergerac la revue des gentilshommes du Périgord.

Ici se place un incident entre le seigneur de **Razac** et le corps de ville qui tourna à l'avantage de ce dernier pas suite de la ténacité et la diplomatie dont fit preuve la jurade.

On connaît l'aversion de la ville pour les gens de guerre. Razac avait offert de laisser en garnison à Bergerac les gentilshommes du Périgord. Mais les jurats dirent qu'ils avaient assez de ceux de la ville et banlieue, et de leurs arbalétriers, croyant qu'elle était bien gardée. Razac demanda le lendemain 20 arbalétriers pour le château de **Moncuq**. Que pouvaient-ils répondre ? Eh bien ! ils n'hésitent pas à répondre que les arbalétriers "*fan be bezouh a gardar la villa*" mais qu'il y en avait d'autres dans la banlieue et qu'il peut les prendre. Ils ne s'opposent pas à ce qu'il les choisisse lui-même en sa qualité de Lieutenant Général du Sénéchal.

Leur responsabilité ainsi mise à couvert, ils attendent les événements.

**Razac** en réfère au Gouverneur de Guyenne et quelques jours après réitère sa demande au nom du Lieutenant du Gouverneur.

Le corps de ville tente une dernière démarche qui réussit. Messeigneurs les Consuls et quelqu'un de Messeigneurs les jurats se rendent au logis du dit Sieur de Razac et l'un d'eux Maître Aymon de la Baume essaye de lui faire comprendre "*qu'il lui plaise de prendre ailleurs et de ne pas défournir la ville.*"

Il fut content, dit le vieux texte, et "*conogut bé que la gens de la present villa fesian bon mestier per garda de la dicha villa.*" Il demanda les arbalétriers des environs, et la jurade toute heureuse des résultats dépêcha les sergents de ville pour ordonner aux arbalétriers de se rendre en ville avec leurs arbalètes sous peine d'être réputés rebelles et désobéissants au Roi.

Estienne, nous allons le voir tout à l'heure, fit passer l'intérêt de ses concitoyens avant toute autre considération.

Le 24 avril 1488, le corps de ville est appelé à nommer les régents des écoles. Un jurât présente deux candidats reçus "*maistre es arts à Poitiers*" qui sont dit-il "*bes clertz*" et demande qu'il plaise à "*Messeigneurs les consuls et aulters juratz de lor conferir les dichas escolas*", car ils ont eu déjà l'agrément du "*maister escolier*" de Périgueux (sorte de recteur de l'époque).

Mais un autre insiste pour que le corps de ville donne des voix à un nommé Delpéuch "Parceque c'est un homme d'église, qui ayant charge d'âmes ne pourrait s'en occuper".

Mais huit autres dont Stene Bayssallanssa, P de Puech-Estoni, P de Vinhal votent pour G.Delpéuch, parce qu'il était originaire de la ville, il peut rendre tous les jours services et qu'il vaut mieux que ceux de la ville aient "*lo profich que los autres*".

Pour raisonner ainsi, Estienne Bayssallanssa devait appartenir à une famille déjà ancienne à Bergerac.

Sources : Archives municipale de Bergerac. Tome II  
Les jurades de Bergerac par G.Charrier.





*Le Besselance - Le Pavillon*



## **RENSEIGNEMENTS SUR ESTIENNE BAISSELLANCE (sic) consul en 1621**

---

**Estienne Baiselance** était consul de la ville de **Bergerac** lorsque le roi **Louis XIII** vint faire raser les murailles de la ville.

Il fut au nombre des 16 personnages réunis au nom du Roy et du grand Prévôt de France le 16 juillet 1681 qui signèrent la déclaration de **Bergerac** constatant :

*« Qu'il n'avait été fait aucun déplaisir à aucun des habitants de la dicte ville, n'avoir été empêcher en fasson quelqonque en la liberté de leur conscience, ny fait aucune rupture ni insolence en leur temples .... et qu'ils ont sujet de prier Dieu pour la prospérité de Sa Majesté, la suppliant très humblement les tenir en paix et liberté de leur consciences, suivant les édits de pacifications. »*

Bergerac était alors administrée par

**Jean de Belleriou** Seigneur de Tiregan, baron de Virazeil, Maire

**Jean Erugiere** premier consul

**Jean Lavergnan**

**Jean Tarneau**

**Jean Des champs**

**Estienne Baiselance**, consul

et **Aaron Baillot**, consul du bourg de la Magdalène.

Extrait de la véritable relation du voyage du Roy Louis XIII page 135

La relation se trouve aux archives municipales de Bergerac

A. BAYSSALLANCE Avocat



*Le Besselance*

*L'entrée de la maison du coté de la cour*

**RENSEIGNEMENTS SUR JEAN BAISSSELANCE****MINISTRE DE DIEU**

---

Bagnères de Bigorre, Villa Dancla  
Avenue de Campan (Htes Pyr)

Samedi 17 août 1907

Votre lettre, Monsieur, datée du 15 août m'est parvenue ici, étant arrivé à Bordeaux après notre départ. Je viens me reposer ici pendant un mois.

Je comprends que vous n'ayant pas saisi très exactement ce que je vous demandais par l'intermédiaire de votre tante, Madame Baysseance est à la fois très triste et très fatiguée, et je n'ai pas mis par écrit les questions que je vous faisais poser.

Dans l'article consacré à votre oncle, le journal orthodoxe «le christianisme au XX<sup>e</sup> siècle» se demandait si le défunt n'appartenait pas à la famille Baisseance dont parle la France protestante des frères Haag dans sa seconde édition. La première que je possède est muette sur cet article. Une personne de mon quartier a pris la peine de copier et de m'envoyer ce que dit la deuxième édition. Je retranscris ici à votre intention dans le cas où vous ne l'auriez pas sous les yeux :

Baisseance Jean, Ministre de Dieu à Montignac en 1630, à Limeuilet à Le Bugue en 1636-1637 (Aymond 11225 434). Un autre était pasteur d'Argentat en 1665 (Jacques) originaire de Sainte-Foy était étudiant en théologie à Genève en octobre 1685. Famille protestante existant encore à Sainte-Foy la Grande.

L'article est peu confus et ce que j'avais dit à Madame votre tante, c'est que je voudrais bien savoir le rattachement aux pasteurs et à cet étudiant de la famille actuelle. Je n'eus pas le temps de lui préciser ce point et elle vous aura nécessairement écrit d'une manière un peu vague.

Elle me dit pourtant que vous étiez de la même famille et je me suis servi de ce renseignement dans un deuxième article que j'ai rédigé pour le «protestant» sur votre oncle avant de quitter Bordeaux.

Si vous pouviez me donner le rattachement de mon noble ami à ces anciens pasteurs en ligne directe ou collatérale vous m'obligeriez infiniment. Jacques s'applique-t-il au pasteur d'Argentat ou à l'étudiant de Genève ?

Je voudrais bien avoir le tableau de votre famille actuelle en remontant au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je parle des ancêtres directs. J'ai en effet des notes prises jadis à la mairie de Sainte-Foy où je trouve des Baysseance et des actes d'achat de ma famille se rapportant à des Baysseance. J'aimerais bien les rattacher entre eux, je vous communiquerai mes notes suivant la promesse que je vous fis pendant les obsèques.

Votre tableau des variations orthographiques du nom m'a fort intéressé, et m'a rappelé qu'un ancien pasteur aujourd'hui décédé, monsieur Mercat

m'avait dit que votre nom venait de Bayssa Lance gens qui usent de la lance et s'en servent en combattant.

En attendant le plaisir de vous lire, etc...

Emilien Paris Conseiller à la cour à Bordeaux

Je répondit probablement mais je ne me souviens pas de ce j'ai répondu, et je reçus la lettre suivante que j'ai conservée comme la première.

A Monsieur Oscar Bayssellance Docteur Médecin à Eymet (Dordogne)

Sainte-Foy la Grande 5Gironde Rue de Langalerie le3 octobre 1907

Monsieur,

Pendant que j'étais à Bagnère de Bigorre nous avons correspondu et je vous ai demandé si vous pouviez me communiquer l'arbre généalogique de votre famille paternelle et surtout le point par lequel votre famille se rattache au pasteur de ce nom indiqué dans «la France Protestante ». Je désirerai avoir d'ici à la semaine prochaine ce dernier renseignement

Etc ..

Monsieur Emilien Paris avait fait suivre dans sa lettre les renseignements suivants :

**Notes fournies par M. Emilien Paris**  
**Conseiller à la cour à Bordeaux en**  
**1907**

*L'an 1751 et le 28 janvier devant maître Sambell notaire royal furent présents Sieur Etienne Beysse lance bougeois et négociant habitant de cette ville, lequel sur le bon plaisir du Roy en conséquence du brevet de permission accordé le 3 novembre dernier, signé Lois et plus bas Pelippeau par lequel Sa Majesté lui accorde la permission de vendre des maisons dans cette ville et des fonds dans la paroisse de Pineuil jusqu'à concurrence de 40000 livres pour employer au payement des dettes qu'il était obligé de contracter dans son commerce.*

*Lequel a vendu etc etc . à Simon Maillard Maître sergeur habitant de cette ville ici présent et acceptant :*

*Une maison située dans la présente ville, haut et bas d'icelle construite de murailles et torchis couvertes de tuiles cruses (sic) avec tous les appartements et dépendances quelconques d'icelle maison qui confronte du levant à une rue publique de ladite ville, du midi maison de Suzanne et autre Suzanne Frahou, du couchant à la demoiselle Veuve Bayssalance de Pintier et du nord maison de Simon Dupuy.*

*.....mouvante en fief du Roy notre sire.*

*La vente est fete pour la somme de 1300 livres , laquelle somme ledit Maillard a payé et réellement compté sur ses présentes au sieur Bayssalance en 816 écus de six livres piece et le reste en monnée faisant justement le compte de 1300 livres bien comptés et nombrés et que le sieur Bayssalance a pris et retiré dont s'en est contenté et en octroye quittance au dit Maillard.*

---

*Deux ans après le 30 janvier 1755 par le ministère de Charles Garrau sergent royal (huissier) faisait sommation à Etienne Bayssalance bourgeois de la ville de Sainte-Foy habitant du lieu de Vacques commune de Pineuil d'avoir à enlever dans la quinzaine de cette maison vendue des meubles et effets lui appartenant et qui occupent une place qui serait nécessaire au requérant.*

(Note de monsieur Emilien Paris) . Cet acte me donne un autographe, le seul que je possède de mon triaïeuil Maillard

Il signe Mailliard

Dans l'acte d'achat de ma grande maison acte du ? décembre 1818

Vendeur Messire Jacques Etienne Carier écuyer habitant de Couronneau commune de Ligneux.

Acquéreur Pierre Maillard père teinturier mon bisaïeuil fils du précédant acquéreur de 1750 je trouve la clause suivante :

Le dit sieur Maillard déclare connaître les dites servitudes établies dans un contrat de vente consenti par feu Sieur Izaac Joseph Beyssalance à sieur Etienne Sicard en date du 22 août 1774 devant maître Brun notaire.

Je suppose que Izaac Joseph Bayssalance tenait ses droits de demoiselle Veuve Bayssalance de Pintier sa mère ou sa tante.





*Le Besselance - La cour vue de la route (1932)*



La même ferme en 1998 envahie par la végétation



## LE BLASON

---



**L**acroix Bayssa Lanssa, l'anobli de Henri IV dut avoir un blason, et je pense que c'était peut-être celui qui a été conservé dans la famille, que j'ai eu entre les mains et que je n'ai plus voici pourquoi.

Ce blason cachet était en la possession de la branche aîné de la famille, la branche de la famille des **Bayssellance de Vacques** (près de Sainte-Foy), il était entre les mains de Monsieur **Alcide Bayssallance**, notaire à Lauzun, qui avait été mon client. Il mourut à **Saint Savin de Blaye** où il était devenu après de mauvaises affaires premier clerc de notaire. Sa veuve, qui vint habiter **Eymet** me donna ce cachet, et j'en pris l'empreinte. Je voulus le faire reproduire, je pensais qu'on le reproduirait par la galvanoplastie, mais le graveur l'interpréta plutôt, et me fis celui que je possède actuellement. Vous pouvez vous rendre compte qu'il est beaucoup plus fruste et moins moderne comme facture. Le cachet original ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Je l'avais donc en ma possession et je pensais bien le conserver, mais dans ma correspondance avec Arthur, je lui dis que j'avais ce cachet de famille. Arthur, représentant après Alcide la branche aînée, écrivit à sa cousine la veuve d'Alcide qu'il ne comprenait pas qu'elle eut donné ce cachet appartenant à la branche aînée des Bayssallance qu'elle n'aurait pas du s'en dessaisir et le conserver pour ses fils. La veuve alors me le réclama et quoique qu'il m'eut été franchement donné, je ne crus pas devoir le garder, je lui rendis. Qu'est-il devenu ? Est-il toujours en possession de la veuve, ou l'a-t-elle donné à son cousin ? Je n'en sais rien, à moins qu'Henri, le plus jeune fils d'Alcide l'ait conservé. Mais ce blason n'a jamais été enregistré au d'Hozier, et il figure pas dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Je savais par l'oncle Adrien (frère de mon père) qu'il existait un blason : D'or à la bande fuselée de gueules, et mon frère Gaston m'avait dit, de son côté qu'il y en avait un où un homme de carnation embarrassait une tête d'âne au naturel. Pour en avoir le coeur net, j'écrivis à un spécialiste de Paris pour lui demander s'il serait possible de retrouver ces blasons au recueil manuscrit de d'Hozier de la Bibliothèque Nationale qui a échappé à la destruction pendant la Révolution. Il me répondit :

*Paris le 4 mars 1904,*

*Monsieur*

*J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de l'Edit de 1696 qui exigeait des preuves de noblesse, et qui a alors attribué des armoiries à un petit nombre de familles de distinction votre nom se trouve enregistré*

*tré à l'Armorial Général de France depuis plus de deux siècles, manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Veuillez, etc ...*

et dans sa lettre du 8 du même mois :

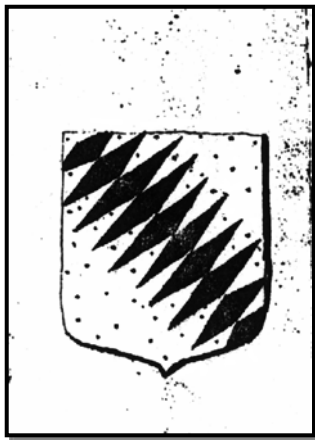
*Paris le 8 mars 1904,*

*Monsieur,*

*Nous trouvons et nous pouvons vous fournir les copies de 3 brevets concernant votre famille tels qu'ils existent à l'armorial général de France :*

*1° Celui délivré le 21 janvier 1701 à Elie Bayssellance, avocat en parlement, Guyenne folio 1119 Bergerac N°21 ? O. Armes d'Or à une bande fuselée de queues.*

(Or cet Elie Bayssellance était notre parent puisqu'il figure en cette qualité, au contrat de mariage que je cite plus loin et qui se trouvait dans les papiers de la Négrie (propriété de la famille ).



Avant collage cette carte portait au dos les mentions manuscrites suivantes :

Copie faite par le sous-directeur du manuscrit des manuscrits. Paris.

Offerte à son excellent cousin le Dr O. Bayssellance

Arthur Bayssallance Avocat le 19 mars 1905

Puis sur une autre copie en noir les renseignements suivants :

Blason d'Elie Baisse Lanse

Avocat en parlement.

H. Baissellance

Orthographe de l'Armorial. La signature d'Elie était

Baissalance orthographe employée dans l'acte de baptême de son fils Pierre (registre de Bergerac)

Sara B. veuve en 1717 de Pierre Eynard de Grangeneuve a eu pour marraine protestante en 1673 demoiselle Saira Beysalances (d'après sa signature)

Mais il y a d'autres Bayssellance à armoiries, je copie la suite de la lettre du spécialiste.

2° Pierre Bayssellance, marchand à Sainte Foy d'Agenais : D'or à un homme de carnation qui embrasse une tête d'âne au naturel.

30 décembre 17010 Guyenne. Folia 957. Agen N° 109 ce sont ce que l'on appelle des armoiries parlantes.

Baise l'âne pour Bayssellance

3° Jacques Bayssellance marchand à Sainte Foy d'Agenais :

De gueules à 6 flacons d'argent posés 3.6.1

Du .. décembre 1701

Guyenne. Folia 957 N° 108

Il était négociant en vins.

L'homme à la tête d'âne et l'homme aux 6 flacons étaient donc de la même promotion.

Il faut savoir comment et pourquoi les armoriaux de d'Hozier ont été composés.

Pendant le règne de Louis XIV, les gens s'anoblissaient eux même en achetant une terre à titre à un noble ruiné, et s'appelaient M. De .....

*Fit autour de son champ un grand fossé bourbeux  
Et de Monsieur de l'Isole il prit le nom pompeux.*

dit Boileau dans une de ses satires.

Mais l'inconvénient c'est que tous ces nobles de fraîche date ne voulaient pas payer d'impôts parce qu'ils avaient des terres nobles. Aussi en 1696 Louis IV ayant besoin d'argent pour faire construire Versailles et Marly exigea que la noblesse fasse enregistrer ses titres ; il chargea d'Hozier et des commissaires spéciaux de faire cette opération.

On supprima beaucoup de nouveaux nobles peu authentiques, mais s'ils étaient riches ou financiers on leur fit payer l'enregistrement, et l'on exigea des vrais nobles les mêmes droits puisqu'ils étaient exempts d'impôts. C'était toujours cela de gagné.

Pendant les guerres de la fin du règne de Louis XIV l'argent manqua pour entretenir les troupes ; le roi chercha de nouvelles ressources, alors

Province  
de Guyenne.  
fol. 1119.



Généralité  
de Bergerac.  
N.º 210.

**PAR ORDONNANCE RENDUE**  
le **Vingt** du mois de **Nov<sup>bre</sup>** de l'an **1700**. par  
**M<sup>rs</sup> les Commissaires Généraux du Conseil**  
députés sur le fait des Armoiries.

*Celles d'Elie Baysellance, Avocat en  
Parlement.*

*Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été  
reçues, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Re-  
gistre cotté Guyenne, en conséquence du paiement des droits  
régles par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20<sup>e</sup> de Novembre  
de l'an 1696. en foi de quoi, le présent Brevet a été délivré  
par Nous CHARLES D'HOZIER Conseiller du ROI, &  
Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le  
21<sup>e</sup> Jour du mois de Janvier, de l'an 1701.*

*chozier*

moyennant finances, il fit enregistrer les armoiries des nouveaux nobles qui s'étaient anoblis tout seuls. Ceux qui étaient riches furent enchantés de l'aubaine, puis, pour avoir plus d'argent on donna à tous ceux qui avaient une position officielle, ce que nous appellerions aujourd'hui les fonctionnaires, juges, baillys, notaires, avocats, et quand cette clientèle fut épuisée on tapa les gros

bourgeois riches dont les terres n'étaient pas nobles mais qui vivaient sans rien faire comme la noblesse.

Cette clientèle se raréfiant on taxa les gros négociants et on prit l'argent, comme dit notre moderne Renaudel, où il se trouvait.

Il est probable que l'homme à la tête d'âne et l'homme aux flacons furent obligés ou de se faire des armoiries ou d'en avoir d'office, armoiries désignées par les commissaires royaux chargés de l'enregistrement. L'homme à la tête d'âne fut-il des mécontents qui choisirent ces armes par dérision, ou cette désignation fut-elle du fait des commissaires qui firent des armoiries parlantes ou en rapport avec la profession, Je n'en sais rien mais il n'en est pas moins vrai que ces armes sont au d'Hozier.

Quand je communiquais ma trouvaille à Arthur, il n'en fut pas enchanté, et dit qu'elle était bien postérieure à la possession de Vacques, ce qui est vrai, puisque qu'Abraham né en 1675 avait quitté Vacques pour se marier au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne descendons pas de Pierre à la tête d'âne, ni de Jacques aux 6 Flacons. Nous sommes sûrement de même famille qu'Elie l'avocat, sans en descendre, mais les nommés Pierre et Jacques étaient aussi parents.

Pour finir cette question des blasons, je cite les armes des Grenier de Malardeau qui étaient parents avec les Bayssellance de l'époque et dont une fille épousa son cousin Abraham notre ancêtre : D'azur à 3 levrettes d'argent collées de même posées 3 et 1, et celles des Loreilhe, sieurs de Lestaubièrre, Valleton de Boissière, De Vivié (auxquels les Bayssellance était déjà alliés), de La Roche, Fontanilles, de Lambert, du Bourdieu de la Roncière, et n'oublions pas Sansfourche, un peu moins relevé qui fait penser à l'âne de la fable (1769).

Armes des Loreilhe : D'or à 3 aigrettes de sable rangées en fasce. Devise : *Reste et honeste.*

Monsieur **Mercat**, pasteur à **la Roquille**, connaissait l'histoire du capitaine Lacroix Bayssa Lanssa. Plusieurs fois il l'a racontée devant ma mère et moi. Cette même histoire m'a été confirmée par M. Marchand vieux médecin qui avait cessé d'exercer quand j'étais tout jeune et par M. Boymmier notre médecin qui succéda à M. Marchand.

**Lacroix Bayssa Lanssa** était une figure très connue du protestantisme par ses malheurs et sa fidélité à sa foi. Il y avait peut-être un fond de légende dans son histoire et voici ce qui me le fait penser : **M. Mercat** disait que c'était à la bataille de **Coutras** qu'il avait été anobli par Henri IV (1587) et il ajoutait, qu'à cette occasion on lui avait donné ce nom de **Bayssellance** parce qu'il avait été blessé grièvement en fondant "*Lance Basse*" sur les ennemis pour protéger son suzerain.

De son côté Arthur savait que les **Bayssellance** avaient joué un rôle dans les guerres de religion et que la résistance du siège de **Sainte-Foy** sous **Louis XIII** avait été organisée par **Cellerier** et son gendre un **Bayssellance**.

Or ce qui prouve qu'il y a une part de légende ou au moins d'inexactitude, c'est que nous avons vu que le nom de **Bayssellance** était porté par un Pierre né

vers 1420 et probablement issu lui-même d'un **Baysellance** antérieur, car ce n'est pas ce bon marchand de vin de **Bergerac** qui avait pu mériter qu'on l'appela **Baysellance** pour ses vertus militaires. Cette dénomination, ce surnom, s'il a été donné à quelqu'un qui baissa la lance est donc antérieur à l'époque de Jeanne d'Arc et par conséquent antérieur de 200 ans à la bataille de **Coutras**. Tout cela prouve qu'il est bien difficile d'écrire l'histoire sans risquer de faire d'erreurs ou d'omissions.

Pour ce qui est des pasteurs, des ministres de Dieu suivant le terme de l'époque ne nous pouvons que nous descendons de celui qui était à **Limeuil** ou au **Bugue**, par conséquent près de la propriété du **Besselance**, il est possible qu'il soit un collatéral. Celui d'**Argentat** nous ne pouvons que constater sa présence, sans pouvoir le rattacher à aucun autre. Il n'y que l'étudiant en théologie de Genève qui était bien de notre famille, mais pas un de nos ancêtres directs. Qu'est-il devenu ? Je n'ai pas trouvé trace qu'il se fut marié et qu'il eut une descendance dans le pays. Peut-être qu'après la révocation de l'Edit de Nantes, n'ayant aucun goût pour le martyr, il ne revint pas en France et ne laissa, par conséquent aucune trace montrant qu'il avait fait souche.

Nous savons, par exemple, qu'après cette révocation de l'**Edit de Nantes**, un **Baysellance** issu de **Vacques** émigra en **Hollande** et fit le commerce des vins blancs de **Sainte-Foy** et de **Montbazillac** avec ses parents restés au pays.

Aussi pourrait-il y avoir des **Baysellance** en **Hollande**, à moins que, comme actuellement chez nous le nom soit tombé en quenouille, ou qu'il ait fait hollandiser son nom en s'appelant **Hetwapenneder** ce qui reste à prouver



## LES BAYSELLANCE HISTORIQUES

---



ous voici arrivés aux Bayssellance que j'appelle les Bayssellance historiques, parce que j'ai pu, grâce aux recherches d'Arthur et aux miennes retrouver la filiation qui nous lie à ces Bayssellance qui vivaient sous **Louis XIII** et au commencement du règne de **Louis XIV**.

D'abord laissez-moi vous dire qui était cet Arthur Bayssallance, que je n'ai vu qu'une fois à un déjeuner chez mon oncle Adrien, maire de Bordeaux de 1888 à 1892. Il représentait un cadet de la branche aînée de **Vacques**, ou un cadet d'une branche cadette de **Vacques** mais plus aînée que la mienne. Portant le même nom, il a cherché toute sa vie à retrouver notre parenté. Nous y sommes à peu près arrivés à part une petite réserve, mais notre parenté est presque aussi éloignée que celle d'Henri IV avec Henri III (21° degré), le 16° dans notre cas. C'est un degré où l'on n'est plus parent devant la loi qui, autrefois n'admettait que le 12° degré.

Mon grand-père était notaire à Bergerac, et l'arrière-grand-père d'Arthur, Simon Bayssallance était notaire à **Auriolles** près de **Pellegrue** puis juge de paix à la même résidence, son fils aîné François, après avoir remplacé son père à **Auriolles** devint notaire à **Marmande**. Là il eut des rapports d'affaire avec mon grand-père. Ces rapports étaient excellents et comme ils portaient le même nom peu commun, ils se mirent à cousiner, ils se sont toujours traités de parents quoique à l'époque ils n'aient jamais pu retrouver d'où venait cette parenté, ils savaient seulement, par tradition, que leurs grands-parents étaient originaires de **Vacques**.

Quand j'ai vu **Arthur** chez l'oncle **Adrien**, il m'a traité de cousin sans trop savoir comment. Arthur qui était avocat et juge suppléant à Bergerac a fouillé toutes les archives de la ville et celle de **la Negrie**. Il avait un goût prononcé pour ces recherches, et comme je l'avais aussi, nous avons collaboré, lui cherchant à Bergerac et Sainte-Foy et moi à Eymet où j'ai trouvé tout un lot de Bayssallance qui ont vécu au Maine du Prieur près **d'Eymet** vers 1660.

Les fils ont quitté le pays dans la deuxième moitié du XVIII° siècle pour aller vivre à Bordeaux et au Médoc à **Queyrac** où ils s'étaient mariés.

C'est du reste une branche ( voir tableau 1) que je n'ai jamais pu rattacher à la notre. Ils ont même vécu côte à côte à 7 km les uns des autres sans avoir jamais avoir une affaire commune entre eux, ou même avoir signé à un même acte chez un notaire.

Avec Arthur, nous avons échangé une correspondance très suivie. Il me communiquait ses trouvailles et je lui communiquais les miennes. J'ai gardé toutes ses lettres, malheureusement je n'ai pas gardé les réponses que je faisais ne pouvant en prendre copie, et maintenant je ne puis dire ce que je lui écrivais.

Cette correspondance est trop volumineuse pour que je puisse la recopier à la machine, mais j'en fait un volume à part. Il faudrait une grande patience pour en prendre connaissance, étant donné sa mauvaise écriture, mais je me sers de tous ces documents pour rédiger la présente notice.

Arthur avait un petit défaut, il était entiché de noblesse, il se faisait appeler et signait parfois Bayssallance de **Vacques**, aussi recherchait-il tout ce qui pouvait relever l'éclat de sa famille. Il était fort content quand je trouvais un Bayssellance qui s'appelait **sieur de Fontanilles**, qui épousait soit : une de Bonmartin, soit une de Bréjouqui mariait ses filles avec un **Pauly de Saint-Marc** ou un **Bois-**

**seau Sieur de Saint Laurens.** Il était enchanté qu'une **d'Eyrem**, une **Coudère de Terrade**, une **Jammes du Mourrier** entrât dans la famille, il faisait toutes sortes de suppositions, hélas toujours fausses pour ce rattacher à cette branche. Mais si je lui annonçais que j'avais découvert toute une descendance de **Bayssellance** qui avaient marié leurs filles à des brassiers (Journaliers), des métayers, des meuniers ou des petits propriétaires, il ne voulait se rattacher à ceux là. Un jour même j'avais trouvé toute une bande de ses parents très rapprochés qu'il ne trouvait pas assez relevés car il me pria ne pas les mettre dans l'arbre généalogique.

Il a trouvé ou pensé qu'il descendait de l'aîné de la famille historique ce qui est en somme possible, parce qu'il est prouvé que mon cinquième ascendant **Abraham du Saupiquet** sortait de **Vacques** où il était cadet, tandis que les ancêtres directs d'Arthur étaient restés propriétaires de **Vacques**. Nous étions bien de la même famille, mais descendait-il de l'aîné Jacques comme il le prétendait ; ce n'est peut-être pas sur, et il pourrait descendre d'un des autres cadets qui, pour une raison ou une autre aurait conservé la propriété.

Ce qui me le fait dire, c'est que dans un testament, qui n'a du reste pas servi, et que j'ai trouvé encore clos dans les minutes d'un notaire, le Jacques dont Arthur prétendait descendre est signalé par le testateur son père, comme étant aux Iles c'est à dire aux Antilles en 1660. Il faut dire qu'il aurait pu en revenir et n'y être qu'en passant en 1660 époque du testament ; et cela pourrait d'autant plus être que le père, testateur dit : Mon fils aîné actuellement aux Iles, ce qui peut indiquer que le séjour n'est que passager.

Il faut parler maintenant de la religion. Vous avez vu que le capitaine d'Henri IV, l'anobli de la bataille de **Coutras** était un farouche huguenot haïssant les catholiques à cause de la Saint-Barthemy où il avait failli laisser sa peau. Ses fils, peut être, des parents probablement avaient été ministre de Dieu, soit au **Bugues** et à **Limeuil** soit à **Argentat**. Tous les **Bayssellance** du reste étaient protestants à cette époque ce qui n'avait pas d'inconvénient **Henri IV** ayant proclamé l'Edit de Nantes, et Pierre I, époux de Jeanne de Grenier <sup>1</sup>, put être tout en étant protestant, procureur du Roi à **Bergerac**. Les de Greniers étaient-ils protestants à cette époque ? C'est possible, c'est même probable, et devinrent-ils catholiques vers la fin du siècle après la révocation c'est possible aussi.

Il est un fait certain, c'est qu'**Abraham** mon cinquième ascendant, cadet de **Vacques** se maria à une cousine ou une parente de sa grand-mère qui était catholique et cela au grand mécontentement de toute sa famille de **Vacques** qui était protestante, mais il dut se dire que cadet, n'ayant probablement pas grand chose, la propriété du Saupiquet valait bien une messe, et il abjura se brouillant ainsi avec tous ses parents de Sainte-Foy. C'est pour cela que, quand je parle de lui, je l'appelle le renégat. Il mourut catholique, en odeur de sainteté en 1741 et fut enterré à Flaujac dans l'église du côté de l'Epitre, où il doit être encore probablement. Mais son fils le second épousa une protestante, éleva ses enfants catholiques. La foi catholique de ce descendant du renégat n'était pas bien solide, puisqu'ils furent très heureux de voir mon grand-père épouser une **Lo-reilhe**, d'une vieille famille protestante ce qui nous à nouveau rendu protestants, et que les **Bayssellance de Vacques** qui s'étaient brouillés avec lui parce qu'il avait changé de religion sont devenus en grande partie catholiques. La roue tourne.

---

<sup>1</sup> Il y avait à l'époque de la révocation des prêtres dans la famille de GRENIER

Pour en revenir à notre premier ancêtre connu que j'appelle Pierre premier pour le distinguer de ceux qui suivent, il était procureur du roi à **Bergerac**, il était très riche car il avait plusieurs propriétés et avait hérité d'un oncle **Jean de Bergerac** de tous ses biens. Il se maria au moins deux fois, eut 6 enfants du 1<sup>er</sup> lit et autant du second ce qui lui en faisait au moins douze car il n'est pas dit qu'il ne se mariât pas une troisième fois.

En fouillant dans les vieilles minutes des notaires d'**Eymet** et des environs j'ai trouvé un testament encore clos c'est à dire n'ayant pas encore été décacheté, et par conséquent inutilisé probablement parce annulé par un plus récent. Il datait de 1660 et n'avait plus aucune valeur, je n'hésitais pas à l'ouvrir et à le recopier. Les renseignements étaient importants. J'en donne la copie in extenso ci-dessous à cause de son importance.

*Testament de Pierre Bayssalance*

*Aujourd'hui, trente unième du mois de juillet mil six cent soixante, au lieu dit de Malbasty paroisse et juridiction d'Aymet du Périgord, je, sieur Pierre Bayssalance, bourgeois, me trouvant en cette maison mienne, quoique n'y habitant pas ordinairement, étant grâce à Dieu, en assez bonne santé, mémoire et entendement, en considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure, désirant non être prévenu sans au préalable avoir disposé des biens temporels qu'il a pleu à la divine providence me départir en ce monde, j'ay fait mon testament en disposition de dernière volonté, que ne pouvant commodément escrire moy même, je l'ay fait escrire par Me Breiou Nore Royal en la manière suivante.*

*Premièrement, j'ay imploré le secours et l'assistance de la très Sainte Trinité père et fils et saint esprit et ay élu sépulture de mon corps ou il plaira à mes héritiers bas nommés.*

*Item je déclare avoir été joint en mariage en première nosse avec feu Jeanne Moureau, et que de nostre mariage provinrent plusieurs enfants vivants qui sont : Jacques, Jaen, Izaac, Habram, Jeanne et Sara*

*Item je donne et lègue aux dites Jeanne et Sara mes dittes deux filles et à chacune d'elles la somme de quatre mille cinq cens livres avec l'ameublement qui leur feut réglé par la dite feu Jeanne Moureau leur mère que je veux leur être payées : scavoir cinq cens livres à chacune d'elles un an après mon dexés et ainsi chaque année ensuite jusqu'au final payement sans interet que des pactes écchus et retardée et l'ameublement le jour de mon dexes et cela pour leur tenir lieu de tous droits paternels et maternels en proportion lieu de chaque chef, suivant le pouvoir que j'ai par le testament de la feu dite damoizelle Moureau leur mère, au moyen de quoi, je ais fait et institue mes héritières particulières.*

*Item de plus je donne et lègue au dit Jacques Bayssalance mon fils ayné et Jean mon fils cadet et Abram mon fils dernier à chacun d'eux la somme de quatre mille cinq cens livres, et je déclare que l'ayné qui est actuellement à l'estranger a reçu d'avance sous et réduction de ses quatre mille cinq cens livres au moyen des sommes que je lui ai données lors de son départ et des envoyes que je lui ai faits du depuis, et les cinq cens livres restantes je veux lui être payées un an après mon dexés sans interets et aux dits Jean et Abram Bayssalance, mon fils cadet et dernier leurs quatre mille cinq cens livres par cinq cens livres comme aux filhes, aussi sans interets que des pactes retardés et cela aussi pour tous les droits paternels et maternels en proportion du Bien de chaque*

*chef au moyen de quoy , je les faits et institue aussi mes héritiers particuliers, et institue pour mon héritiers général et universel en tous biens meubles et immeubles, sis à Bergerac et qui me viennent de mon père et de mon oncle et tout ce qui m'appartient du coté du lieu ci-dessus le dit Izaak Bayssalance, mon fils second et de la dite Jeanne Moureau et par lui payer les constitutions ci-dessus faites à ses frères et soeurs et au cas inl viendrait à dexeder sans enfants je lui substitue le dit Habram Bayssalance son frère cadet pour lui succeder en tout d'abord après son dexes.*

*Item, de plus je déclare avoir été marié en seconde noce avec feue damoiselle Jeanne Grenié et que de notre mariage sont aussi provenus plusieurs enfants desquels il en reste de vivants autres six qui sont Jean, Pierre, autre Pierre, Jean Dagnel, et Marie et autre Marie Bayssalance (sic) aussi mes enfants et filles de la feus Jeanne Grenié mon épouse de laquelle je déclare et la décharge en repos de ma conscience a voir reçu de ses droits propres la somme de six mille livres sans lui avoir fait reconnaissance, laquelle affectée sur mon bein de Malbasty, et mes autres biens meublés et immeubles exepté sur ceux ci-dessus donné aux aynés enfants du premier lit.*

*Item ....*

A la lecture de ce testament je fus un peu surpris de voir que le testateur ayant douze enfants, probablement des mineurs sur les douze désignait comme légataire universel un **Monsieur de Gouyon**, mais j'en ai eu plus tard (1931) l'explication. Le curé de **Montbazillac** ayant beaucoup d'archives de notaires m'a que ce **Monsieur de Gouyon**, quelque fois noté de **Gouyon**, avait épousé une demoiselle **de Grenier de Blémont de Malardeaux**, il était donc beau-frère de Pierre le testateur procureur du Roi, ce qui explique qu'il le fait exécuteur ou plutôt légataire universel pour donner des legs, mais n'oublions pas que ce testament n'a pas servi. Que peut être ce prolifique procureur s'est marié une fois de plus et qu'il a pu avoir encore d'autres enfants en sus des douze premiers ?

Voilà donc un point de départ qui nous donne une masse d'enfants que nous avons tachés de suivre dans leur descendance.

Nous avons une autre pièce, celle là venant de la **Négrie** qui nous indique que tous ces **Bayssellance** étaient parents assez rapprochés.

## *Préambule du Contrat de mariage Girrard-Eynard*

*1717*

*Au lieu de Pèpelat paroisse d'Agnac, juridiction de la Sauvetat de Caumont enAgenais dans la maison de demoiselle Sara Baysselance, veuve de Pierre Eynard, sieur de Grangeneuve, le 23<sup>o</sup> du mois de mai*

après midi 1777, par-devant le notaire royal à Bergerac, présenté les témoins bas nommés ont été présents.

Sieur Jean Girard, habitant le lieu de Puydora paroisse de Camsegret (près de la Négrie) juridiction de Monclard en Périgord, assisté du sieur Zacharie Girard son frère, du sieur Pierre Lambert l'aîné, de sieur Pierre Loreilhe de la Vaysse<sup>2</sup>, sieur Jean Denugron de la Ribeyrie, ses parents d'une part.

Et demoiselle Anne Eynard, fille du dit sieur Pierre Eynard et de la demoiselle Sara Bayssellance habitante de la ville d'Eymet, assisté du sieur Teyssonnière sieur de Gramont et demoiselle Anne Eynard ses beaux-frères et sœurs, de M. Elie Bayssellance avocat en la cour son oncle, demoiselle Marie Bayssellance veuve de sieur Jean de Bosco sieur de Malbastie, autre demoiselle Marie de Beysellance (sic) veuve du sieur Mounica, de Jean de Bosco sieur de Malbastie, sieur Théodore Reynal sieur de Gausseus et sieur Abraham Bayssellance ses parents, d'autre part.



Par les dites parties ont été traitées entre ledit sieur Jean Girard et la demoiselle Anne Eynard, lesquels ont promis solenniser leur mariage, etc etc.

Je vais donc prendre chaque tableau de la descendance de Pierre I et dire ce que j'en sais, mais je n'insisterai un peu que sur la branche de la Négrie dont nous descendons.

Tout cela sera peut-être un peu confus mais je ne puis faire autrement. Il faut donc se reporter à chaque N° de tableau et ensuite je reviendrai à notre ascendance directe.

---

<sup>2</sup> Nous étions parents des Loreilhe avant le mariage de mon grand-père

Aujourd'hui sixiesme Jour du Mois de  
 Decembre mil sept cent vingt un Edward midy  
 dans Le village du Maynot du Prieur paroisse  
 de fonroque Jurisdiction de Puiggullen en Perigord  
 devant moy not<sup>e</sup> Royal Souz<sup>ne</sup> et presens Les  
 tesmoingt bas nommés a Esté presen S<sup>r</sup> Jean de  
 Baysallance Marchant hab<sup>t</sup> du presen village  
 Lequel comme s'il parlait et a decisé ces parolles  
 a S<sup>r</sup> Etienne Bord M<sup>r</sup> Suragier hab<sup>t</sup> de la ville de  
 puiggullen luy a dit et Remonté qu'il avoit  
 obtenu un apointeman seur Requeste Contre luy  
 devant Le J<sup>ur</sup>idicere de la presen Jurid<sup>ic</sup> Portau  
 Inmbusions pour Lanpecher de Ramener en  
 Esensions un obligé qu'il a Contre luy dacté  
 Le 2<sup>e</sup> apointeman qui porte Lesd<sup>es</sup> Inmbusions  
 du septiesme septambre dernier Singné Samet  
 Esien Postulan a luy signifie et assigné  
 pour y Repondre Le vingt neufiesme Du  
 mois de septambre dernier Singné Magot  
 Sergean et comme par Led<sup>e</sup> apointeman  
 portan Lesd<sup>es</sup> inmbusions Il luy a Esté  
 fait pluzieurs tors et grief qu'il ce Reserve  
 de deduire Entons et Lien ce pourquoy Led<sup>e</sup>  
 S<sup>r</sup> de Baysallance declare aud<sup>is</sup> S<sup>r</sup> Port  
 sans pourtan le prejudicier de Ramener son  
 obligation sy Le Cas y Elefait (schéil)  
 a Esensions qu'il et apelan tan Lesd<sup>es</sup>

Fait le 2<sup>e</sup>  
 Baysallance

Le tableau III représente la descendance de Jacques I fils aîné de Pierre I premier procureur du roi à Bergerac et de **Jeanne Moureau** son épouse en premières noces. D'après le testament, il fût aux îles il y était en 1660. **Arthur** voulait en faire son ascendant. Pour cela il fallait qu'il fût marié et fut rentré des îles. Aussi, je mets des points d'interrogation. Nous ne connaissons qu'un de ses fils

Pierre II marié à **Jeanne Baraton**. Il se trouva être le propriétaire de **Vacques** près de Sainte-Foy. Nous lui connaissons cinq enfants, l'aîné **Pierre III** émigra en Hollande, et là fit le commerce des vins avec ses parents.

Il était marié avec une française **Marianne Babault**. Eut-il une descendance ? Nous l'ignorons. Il faudrait savoir si on retrouve ce nom à son pays d'adoption, ou s'il a hollandisé son nom en « Hetwapenneder ». Le deuxième fils fut Etienne qui laissa une postérité dont Arthur faisait partie. **Arthur**, dont j'ai déjà parlé et qui eut deux filles et une troisième morte jeune. Le fils d'Etienne se maria avec une **Isabeau Celerier** descendante d'une vieille famille protestante. Cette famille organisa la résistance pendant le siège de Sainte-Foy sous Louis XIII. Ce siège a laissé des traces à Sainte-Foy. C'est après lui qu'on démantela la citadelle qui était située où sont aujourd'hui les allées de **Coblentz**. Le camp royal était sur la route actuelle de Bergerac et porte encore le nom de **Richelieu**. C'est sur son emplacement que monsieur **Guaquerel** fit construire son château en 1870 pour éviter le chômage. En faisant les fouilles des caves on trouva une rangée de squelettes d'individus jeunes, d'après leur dentition. Ils avaient été enterrés dans le camp tout habillés avec leur équipement, on retrouva des boutons métalliques et des boucles de ceinturons datant de l'époque Louis XIII. C'était des victimes du siège. La famille quitta **Vacques** pour aller à Auriolles ou **Simon** fils de **François I** fut notaire le fils de Simon François II alla notaire à Marmande. C'est celui-là qui renoua les relations de famille avec mon grand-père.

La propriété de **Vacques** fut vendue pendant la révolution pour un nombre respectable d'assignats qui permirent aux Baysseillances de l'époque de se payer... une paire de souliers, ce qui prouve dans les temps troublés il vaut mieux garder ses immeubles que prendre du numéraire, à moins que ce soit de l'or, nous avons failli connaître cela en 1926 et nous pourrions bien le revoir en 1933 ou 34.

**Simon** eut deux fils, **François** l'aîné, notaire qui donna naissance au **Baysseillance Alcide** que nous avons connu notaire à Lauzin, et à Eymet où sa veuve s'était retirée à une époque. Leur fils aîné **Emile** mourut militaire au Maroc sans enfant. La fille **Claire** pas encore mariée à 38 ans habite actuellement avec sa mère à Bergerac. Il ne reste pour perpétuer le nom de Baysseillance que le plus jeune fils : **Henri** né en 1902 que j'ai complètement perdu de vue. Je sais qu'il a été marin, mais je ne sais pas ce qu'il fait maintenant. Nous n'avons pu continuer à avoir de rapports avec eux. Après la mort de son mari, madame **Alcide Baysseillance** vint habiter Eymet. Elle était dans une situation très précaire après avoir eu une assez belle fortune. Ses parents, **Arthur** son cousin, **André Baysseillance** pharmacien à la Réole et des tantes à elle l'aidait à vivre. Bien entendu, je les ai toujours soignés pour rien. Quand elle partit pour l'Algérie où elle allait rejoindre son fils aîné, elle nous dit qu'elle était bien contente de quitter Eymet qu'elle n'y remettrait jamais les pieds car tous les habitants de cette ville étaient des croquants et de sales gens ; nous en primes pour notre grade et ne fîmes plus aucun effort pour renouer des relations avec elle.

Le second fils de **Simon** était médecin à Monségur en Gironde, il est mort, m'a-t-on dit, à plus de 90 ans. C'est lui qui était le grand-père d'Arthur, il eut deux fils, l'aîné le père d'Arthur habitait Libourne et Saint-Étienne de Lisse. Quand j'étais au collège de Libourne il s'inquiéta de moi, mais je n'eus pas l'occasion de le voir. Le deuxième fils resta célibataire et donna ses biens (peu de chose) à une femme que j'ai connue à la Sauvetat. J'ai vu chez elle un portrait à

l'huile du docteur Hector Bayssellance, elle ne l'a offert parce que j'étais un **Bayssellance**. Je lui ai dit que je le prendrai volontiers un jour que je pourrais l'emporter, il était très grand, à demi corps et je ne pouvais le mettre facilement dans la petite voiture que j'avais à l'époque. Malheureusement je n'ai pas pris la bonne femme au mot, le temps a passé et j'ai raté de faire cette acquisition. Je ne sais ce que ce portrait est devenu. Je le regrette parce qu'il était très bien.

J'ai donc correspondu longtemps avec Arthur jusqu'au 28 décembre 1921. Je ne me souviens pas si c'est pour le mariage d'Andrée où celui de Geneviève, mais je crois bien que c'est pour celui d'**Andrée** en 1923, je lui envoyais une lettre de faire-part, le faire-part me revint avec la mention : décédé <sup>3</sup>. Sa femme avait dû quitter le Château de la Fagnouse et je ne sais ce que sont devenues ses filles. Là aussi le nom est tombé en quenouille.

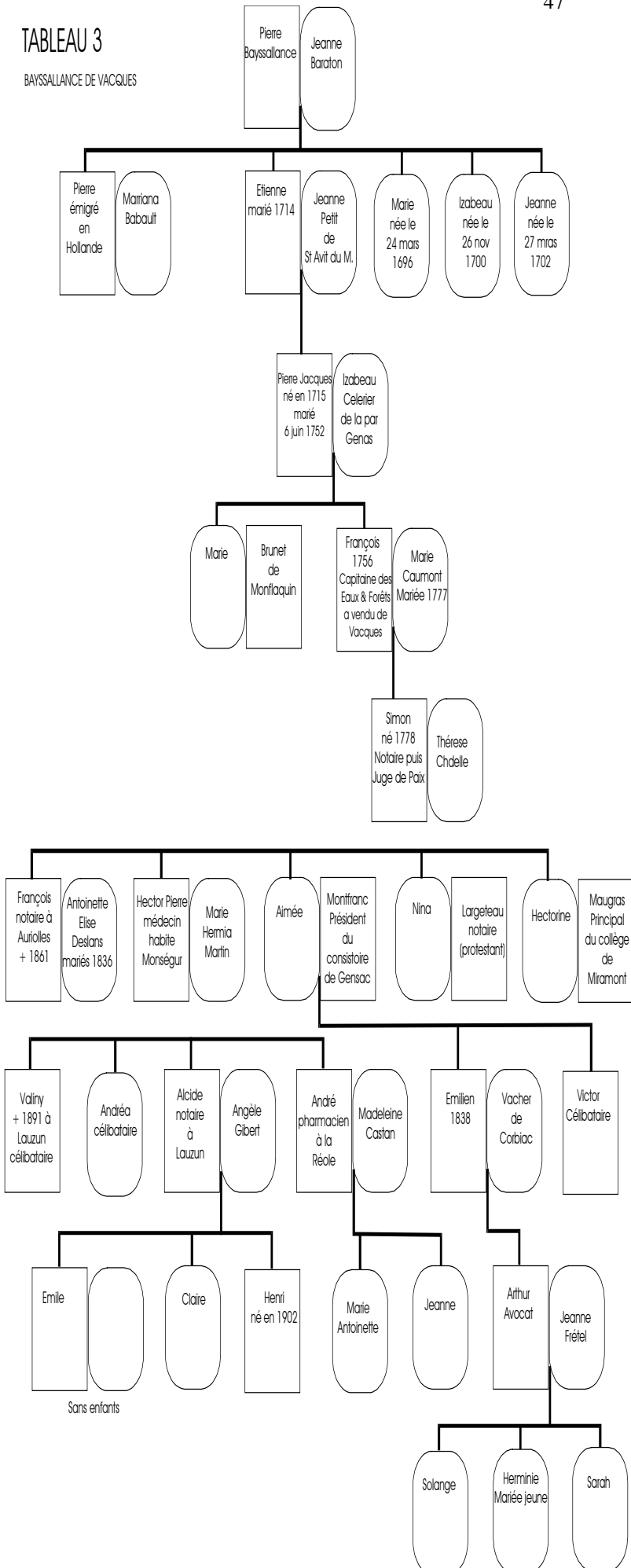
Le notaire de Marmande **François** et le docteur **Hector** avait trois sœurs. L'une d'elles se maria avec un **Largeteau** notaire, j'ai connu son petit-fils ou arrière-petit-fils au collège de Libourne où il faisait ses études en même temps que moi, il était un peu plus jeune que moi, et il est devenu pharmacien. Il était protestant, il sortait chez le pasteur où j'étais en pension et venait au temple, alors que les Bayssellance notaire et médecins étaient catholiques. Une autre soeur avait épousé un **Montfranc** président du consistoire de Gensac, protestant par conséquent, et la 3<sup>ème</sup> monsieur **Maugras** principal du collège de Miramont. Je ne sais si ces deux autres soeurs ont eu de la descendance. C'est quand j'ai eu trouvé ces trois soeurs de son grand-père qu'Arthur me pria de ne pas les mentionner sur l'arbre généalogique. Je me demande pourquoi Arthur ne les encaissait pas.

---

<sup>3</sup> Sa femme n'habitait plus avec lui et il s'est suicidé. J'ai appris cela tout récemment (25 mars 1934)

TABLEAU 3

BAYSSALLANCE DE VACQUES



**Tableau 4 :** Descendance de **Jean** marié avec **Marguerite Planteau**. Cette branche là existe probablement encore mais que je n'ai pas pu la suivre d'une façon sûre.

C'est celle d'**Elie**, avocat en parlement dont le blason était d'or à la bande fuselée de gueules. Cet **Elie**, que je crois l'aîné, eut à ma connaissance deux fils : Pierre et Timothée. Je n'ai pas pu suivre ce **Timothée**, mais je crois bien que c'est lui qui a donné naissance à la branche du Baradis actuelle propriété de **Monsieur de La Batut**. J'ai retrouvé un Jacques, veuf âgé de soixante trois ans mort le 22 septembre 1847 au **Baradis** fils de **Timothée** et de **Anne Julien**, marié et veuf de **Anne Couture**, laissant quatre enfants habitant à Bordeaux et Bergerac, il y eut inventaire et vente de mobilier. Ce dernier devait être protestant, le curé de Monbazillac ne l'ayant pas retrouvé sur les registres paroissiaux à la date indiquée. Il serait possible de retrouver cette branche en fouillant l'État Civil de Bordeaux et de Bergerac ainsi que ceux de Lamonzie-Saint-Martin où il y a des **Bayssellance**. Il existe actuellement un Bayssellance qui tient un petit restaurant à Campsegret. Je me suis arrêté chez lui un jour ou j'étais en panne et j'y ai déjeuné. Il n'avait qu'une fille, il m'a dit qu'il avait un frère à Lamonzie-Saint-Martin nommé Guillaume.

Un jour, entre 1906 et 1913 j'habitais sous les couverts, je reçus une lettre adressée à un nommé **Guillaume Beysseance**, soldat en permission, lui enjoignant de rejoindre son corps sans délai. Elle m'était parvenue par erreur, je l'expédiais de suite à ce Guillaume et j'ai écrit à son capitaine, pour lui dire que ce soldat n'avait été touché par son ordre d'appel que tardivement à cause d'une erreur de la poste, et que par conséquent il n'était pas coupable de n'être pas rentré immédiatement.

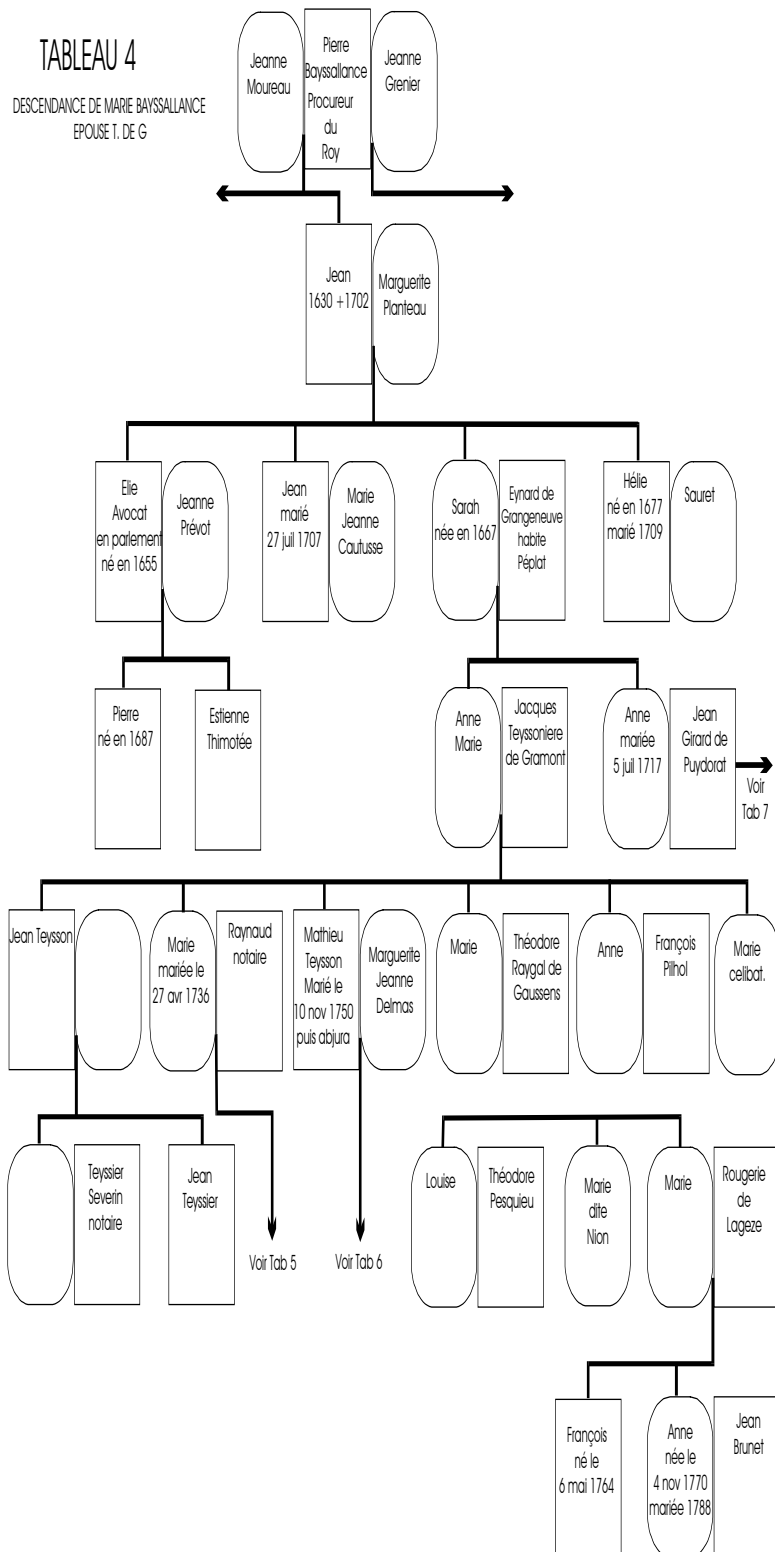
Il y a eu ces temps derniers une demoiselle **Beysseance** employée à la société générale à Bergerac, originaire de Lamonzie. Si j'avais eu le temps j'aurais pu suivre la branche de ceux qui sont allés rester à Bordeaux, ils ont peut-être donné naissance au Beysseance que j'ai vu à Bordeaux. Il était le jour ébéniste, et le soir contrôleur au Grand Théâtre. C'est mon frère Louis qui l'avait déniché, je ne sais comment mais ils étaient bien ensemble. Mais il pouvait venir aussi d'un François qui sortait de la branche du Mayne du Prieur près de FONROQUE, que je n'ai pu rattacher et dont je parlerai plus tard.

J'ignore tout de la descendance de **Jean** marié à **Marie Jeanne Cauteausse**, ont-ils eu des enfants ? Je n'en sais rien.

Le troisième enfant était **Sarah**, mariée à **Eynard de Grangeneuve**, ils habitaient Pépelat, propriété située dans la communale d'Agnac Près d'Eymet. Cette propriété et rester dans la descendance de cette Sarah jusqu'à ces dernières années, elle a été vendue par Madame **Lavaud de Nozières** sa descendante directe. (reportez-vous au contrat de mariage cité plus haut) cette **Sarah** n'eut que 2 filles, l'aînée mariée à un **Tessonnière Sieur de Gramont**, et l'autre à **Jean Girard de Puydora** un de mes parents. J'ai suivi la descendance d'**Anne Marie Eynard de Grangeneuve** mariée à **Tessonnière de Gramont** ils ont des descendants connus à Eymet, les **Tessonnière** propriétaires du château d'Eymet les demoiselle **Pélisson**, petites-filles d'**Abel Baudoin** et les **Rilhac** descendants de Madame **Lavaud de Nozières**. Je ne donne pas d'autres détails puisque que ceux ne sont plus des **Bayssellance**.

Le troisième fils de Jean B. et de **Marguerite Planteau**, s'est marié avec une **Sauret** et j'ignore tout de leur descendance.

**TABLEAU 4**  
DESCENDANCE DE MARIE BAYSSALLANCE  
EPOUSE T. DE G



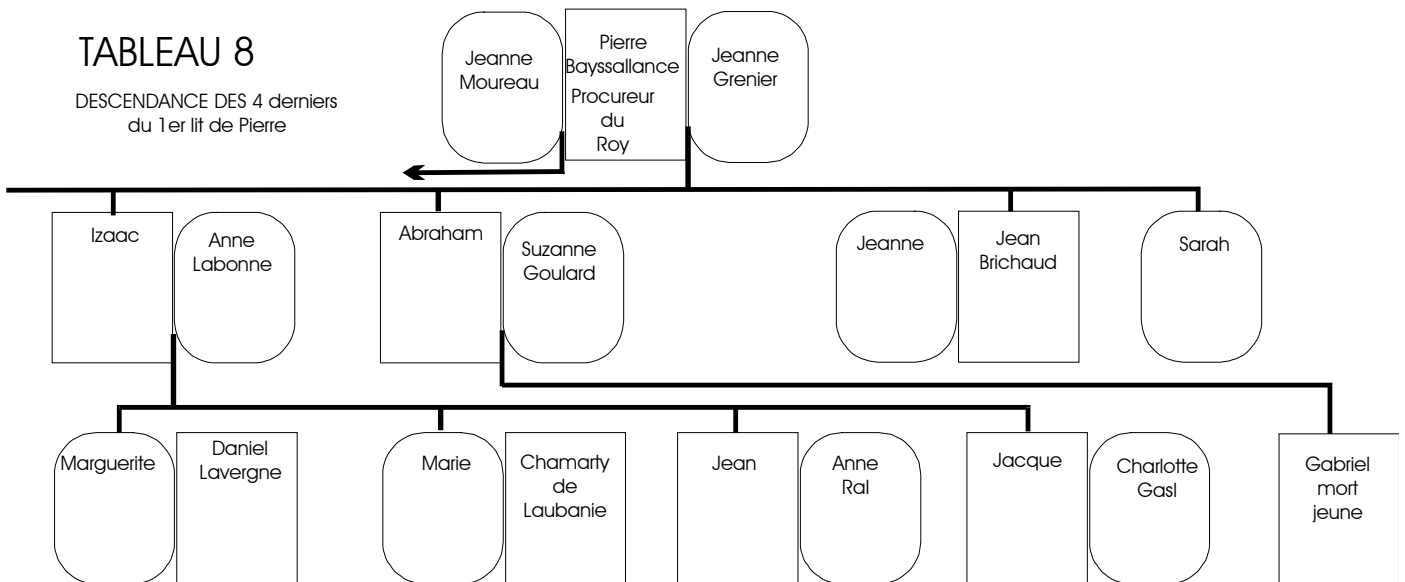
**Tableau 8** Le troisième fils de **Pierre 1** et de **Jeanne Moureau** se maria avec **Anne Labonne** eut 2 filles et 2 fils.

L'aînée des filles se maria avec **Daniel Lavergne** fils d'un médecin, la seconde Marie se maria avec un **Chamarty de Laubanie**. Jean le plus âgé des fils (troisième enfant) se mariant avec Anne Rat, et le plus jeune Jacques avec **Charlotte Gast**.

J'ignore tout de la descendance de ceux là.

**Tableau 8** le quatrième fils de **Pierre I Abraham** ou Abram se maria avec **Suzanne Goulard** eut un fils **Gabriel** qui mourut jeune en 1682. J'ignore s'ils ont eu d'autres enfants.

**Tableau 8** Jeanne cinquième enfant épouse un **Jean Brichaud**. Je ne sais rien de leur descendance. Je puis dire que j'ai connu une dame veuve **Brichaud**, qui dans ma jeunesse habitait Saint-Nazaire près de Sainte-Foy. Son mari était-il un descendant, je n'en sais rien. Sarah sixième enfant de Pierre I resta célibataire



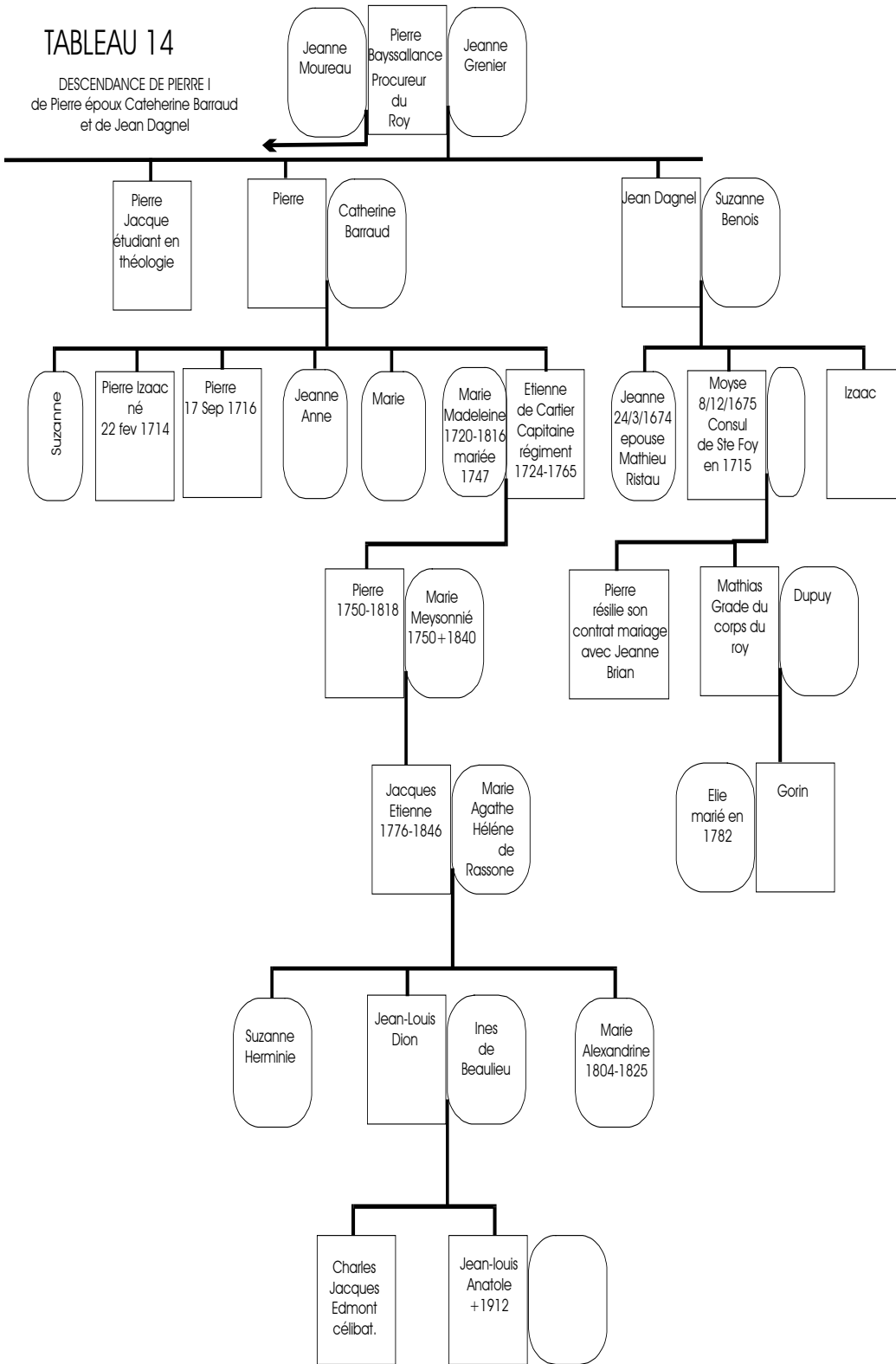
Le tableau suivant devrait être celui de Jean époux de **Suzanne de Lanys**, Jean était l'aîné des enfants du deuxième lit, mais comme il est notre ascendant direct le ferai passer le dernier. Je vais d'abord épuiser les collatéraux.

**Tableau 14** le deuxième enfant du troisième lit était **Jean-Jacques**, il était étudiant en théologie en 1685 au moment de la révocation de l'Edit de Nantes est-ce celui qui est signalé par la France Protestant, c'est probable. Nous ne savons pas ce qu'il est devenu, s'il s'est marié et s'il a eu des descendants.

Le troisième enfant fut un Pierre qui épousa **Catherine Barraud**. Nous savons qu'il eut six enfants, mais nous ne savons pas s'ils se sont mariés et s'ils ont plus de la postérité, sauf la plus jeune **Marie-Madeleine** dont nous avons pu suivre la descendance jusqu'au **Messieurs du Cartier**, qui sont morts l'un célibataire et l'autre sans enfant. La descendance de ce **Pierre** époux de **Catherine Barraud** est donc éteinte pour nous, puisque nous ne savons rien des premiers.

TABLEAU 14

DESCENDANCE DE PIERRE I  
de Pierre époux Catherine Barraud  
et de Jean Dagnel



Pas d'enfants

Ayant trouvé cette **Marie-Madeleine** mariée à un **de Cartier**, j'ai écrit à monsieur de Cartier que connaissait mes beaux-parents, Monsieur et Maître **Bruzac**. Voici ce qu'il répondit en ma lettre.

La Tour le 14 avril 1905

Monsieur

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que je possède et d'où il résulte très clairement que mademoiselle Marie Bayssellance dont vous me parlez était ma trisaïeule.

Pierre de Cartier troisième du nom, sieur de Cazenac consul de Sainte-Foy en 1715-1731 et 1735, garde du roi dans la compagnie de Boufflers, mort à Saint André de Caubuze, archiprêtre de Sainte-Foy, avait épousé le 25 janvier 1708 devant maître Jauge, notaire royal, Marie Lajunie fille de feu Etienne Lajunie, avocat en parlement et de Marie de la Barre. De son mariage : 1° Etienne de Cartier- 2° Louis de Cartier, lieutenant d'infanterie au régiment d'Anjou, né le 27 décembre 1711, mort à Gualtieri en Italie le 8 octobre 1731, sans s'être marié. 3° Pierre de Cartier troisième du nom, conseiller du roi, et son procureur en la juridiction de Sainte-Foy, né le 16 août 1715, mort le 6 octobre 1779 dans sa charge qu'il avait exercée avec distinction pendant 43 ans ; il n'avait pas été marié. Du mariage de Pierre de Cartier et de Marie Lajunie, il y eut encore 2 filles, Marie et Cybille, qui furent enlevées en bas âge par les dragons de Louis XIV et enfermées dans un couvent où elle devinrent de très bonnes catholiques, à telle enseigne que quand elles moururent en 1776 et 1778, elles furent inhumées dans l'église de Saint André.

Etienne de Cartier, mon trisaïeul, capitaine d'Inf. au régiment Royal-Comtois, puis dans celui de Basseigny, naquit en la paroisse de Saint-André de Caubuze archiprêtre de Sainte-Foy le 23 octobre 1724. Il mourut au service le 11 août 1755, comme l'énonce un certificat à dater du 9 février 1772, signé par le lieutenant colonel et des officiers majors dudit régiment, témoignant qu'il a servi comme un homme d'honneur dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il avait été marié par contrat passé le 11 décembre 1747 devant Maître Pascaud, notaire royal, à demoiselle Marie Magdeleine Bayssellance, morte à Sainte-Foy en 1816 âgée de 96 ans. De cette union : Pierre de Cartier troisièmes

du nom, sieur de Saint-André et du Grand-Renom, seigneur de Couronneau garde du Corps de Monsieur Frère du Roi (mon bisaïeul) né à Saint-André le 2 mars 1750, mort à Couronneau en 1818, servi dans la compagnie des gardes du corps commandé par Monsieur De Moreton, comte de Chabrillan avec toute la distinctions et la fidélité possible, ainsi que l'atteste un certificat de cet officier. Il épousa, par contrat passé devant maître Brun notaire royal, demoiselle Marie Meyonnes de Couronneau morte en 1840 à l'âge de 90 ans.

De ce mariage :

Jacques Etienne de Cartier, (mon grand-père) né en 1776 à saint André, décédé à Couronneau en 1846, fut marié par contrat passé le troisième jour complémentaire an VI de la République Française (18 septembre 1797) devant Maître Garrau-Fonneuve à demoiselle Marie Agathe Hélène de Rossone de Cazezac.

De ce mariage:

Jean Louis, Dion de Cartier, (mon père) né le 3 septembre 1803 et deux filles, Suzanne Herminie, née le 20 juillet 1800, morte le 17 octobre 1801 et Marie Alexandrine Zulema née le 1<sup>er</sup> octobre 1804, morte sans s'être mariée le 1<sup>er</sup> juin 1825

A vous bien cordialement.

A. de Cartier.

#### Tableau 14

Le quatrième enfant du deuxième lit de **Jean Dagnel** épousa une **Suzanne Benois** et eut au moins trois enfants :

Une fille de Jean qui épousa un **Mathieu Risteau** et 2 fils dont l'un fût **Moyse** consul de Sainte-Foy en 1713. C'est lui qui est indiqué dans l'ouvrage de Guinodie (Histoire de Libourne), et un deuxième fils **Isaac** dont nous ne savons rien.

**Moyse** eut au moins deux fils l'aîné Pierre dont nous ne savons rien, et **Mathias** le garde du corps du roi qui épousa une **Dupuis**. Nous savons qu'il eut un fils **Élie** qui fut le **Bayssellance du Pintier** à côté du Graveron et épousa une **Gorin**. De Pierre on peut seulement dire qu'il résilia un contrat de mariage avec une Brian. Mais tous ces Pierre sont difficiles à reconnaître sont-ils frères, neveux descendants directs ou au troisième degré c'est difficile à dire? Dans tous les cas, les deux **Bayssellance du Pintier** donnèrent naissance tout à la fois au garde du corps **Mathias** et au jacobin de 1794 qui procureur de la commune de Sainte-Foy envoya à la convention les matières précieuses des objets du culte. Arthur que je soupçonne d'avoir été clérical et réactionnaire ne pouvait l'encaisser et pour un peu aurait nié toute parenté avec lui. Il fut le propriétaire du **Pintier** à coté du Graveron et marchand de peau de lapins. Le père **Sivadon** père de madame **Planteau** de madame **Good** propriétaire de ce domaine avait trouvé

dans les greniers beaucoup de papiers de famille, il en avait pris connaissance et était très content de dire à ma mère que nous avions eut un parent qui était marchand de peau de lapin. Ma mère de répondre en riant que pour qu'il eut laissé tant de papiers, tant de propriété et tant de biens (voire les lettres de monsieur **Emilien Paris**) devait être un marchand de peau de lapins en gros, qu'il ne devait pas suivre la campagne avec un bissac sur le dos. Il devait être dans le commerce des peaux comme monsieur **Sivadon** dans les vins, monsieur Sivadon n'était pas un simple bistrot versant à boire sur le comptoir. Le père Sivadon fut donc sensible à l'argument car il se prenait pour un représentant du haut commerce ; aussi n'en reparla-t-il plus.

Puisque incidemment le nom de monsieur Sivadon est venu sous ma plume je vais me permettre de raconter une anecdote qui n'a rien à voir avec l'histoire de la famine, mais qui est amusante.

*Le père de ce monsieur Sidavon, était un pince sans rire, farceur aux dépens d'autrui. Il avait un voisin un peu froussard, et c'était l'époque où quelquefois, on arrêtait les gens sur les routes. Il devait emporter en voiture ce brave froussard aussi dit-il à un autre de ses voisins : Tu sais, j'emporte un tel, pour lui flanquer la frousse et tu viendras nous attendre à tel endroit, mets un masque sur ta figure et fait comme si tu voulais nous attaquer, saute à la tête du cheval, l'autre crèvera de peur et salira son pantalon.*

*Ainsi fut fait, quand le vieux Sidavon passa l'homme masqué sauta à la tête du cheval. Sans perdre le nord, mon vieux Sidavon cingle l'agresseur d'un magistral coup de fouet sur la partie charnue de son individu. Bien entendu, l'autre lâche le cheval, le père Sidavon en profite pour filer à toute allure en disant son compagnon : tu vois qu'avec moi tu ne risques rien, je sais me défendre. Tu n'as pas eu peur. Au retour le voisin fouetté se plaignit de la brutalité de la riposte, il reprocha au père Sidavon de n'avoir pas tapé à côté.*

*- Farceur, lui répondit ce dernier si je ne t'avais pas touché, il n'aurait pas cru à la réalité de l'attaque, il ne n'aurait pas eu peur.*

*Le vieux avait donc fait deux mystifiés du même coup.*

Autre farce du même.

*Il y avait à Sainte-Foy un pharmacien très gourmand et très porté sur son ventre. C'était le père de Martel le pharmacien actuel. Le vieux **Sivadon** voulu se payer sa tête. Il fit une lettre sous un nom supposé et l'a fit envoyer de Marennes. Cette lettre annonçait pour tel jour une grande bourriche d'huître en contenant beaucoup des douzaines. Comme par hasard mon Sivadon se trouvait à la pharmacie à l'arrivée du facteur. Martel, enchanté de l'aubaine, invite Sivadon et les amis à faire un bon déjeuner avec les huîtres arrosées de vin blanc. Il prépare le repas, se purge à l'avance, et la bourriche arrive un moment avant de se mettre à table. On l'ouvre, elle était pleine de débris de briques cassées. Tête et fureur de Martel qui en était pour sa purge, son déjeuner, et sa déconvenue.*

Mais revenons à nos moutons, ou plutôt aux derniers descendants de Pierre Bayssellance et de Jeanne Grenier.

Les deux derniers enfants du deuxième lit étaient deux filles, deux Maries qui habitaient Malbastit dans la commune d'Eymet et Pepelat dans la commune d'Agnac.

Malbastit était une métairie sur la nouvelle route de Lauzun, mais je ne crois pas que la maison bourgeoise où Pierre rédigea son testament précité fût à l'endroit où se trouve l'actuel Malbastit. C'est plutôt la maison, qui est de l'époque et qui s'appelle le Bron. Elle était au centre de ses propriétés qui sont désignées actuellement sous le nom de **Malbastit, Bron, la Gilette Carquet, la Grange Brulade** ce qui fait un tout considérable. Cette grande propriété fut divisée et ce sont les descendants de ces deux filles ou plutôt d'une seule, puisque l'autre n'eut pas d'enfant qui possédèrent jusqu'à ces derniers jours toutes ces diverses métairies.

L'aînée des deux Marie épousa un sieur de **Besco** qu'on appela plus tard de Besque et qui devait être d'origine étrangère.

La deuxième épousa un apothicaire d'Eymet un sieur Mounicat qui était veuf, elle resta veuve et par tous les actes que j'ai trouvés dans l'étude de mon beau-père Maître Bruzac, elle était très riche et sans enfant, elle fit héritiers les de Besque et un Bayssellance de Bergerac. Quel était ce Jean Bayssellance de Bergerac ? Je n'en sais rien, mais probablement un de ceux que j'ai déjà signalés.

Si j'ai parlé de la descendance de son aînée, c'est que d'elle descend une demoiselle **Calas** fille du pasteur d'Eymet actuellement un peu folle et gâteuse à l'asile de la Force.<sup>4</sup>

Cette famille Bayssellance, de **Besque** était une famille très bourgeoise avec des alliances de toutes les familles de petite noblesse de province qui n'avait pas ses entrées à Versailles. Vous voyez donc le tableau assez complet et que j'ai pu établir d'après les actes notariés d'Eymet et des environs. Il y a de tout, des protestants, des catholiques, un pasteur et une bonne soeur, des gardes du corps, des magistrats des meuniers et des paysans.

Cette descendance d'une Bayssellance n'intéresse pas beaucoup les Bayssellance actuels, mais elle devait être signalée.

Je dois aussi signaler la présence vers 1760 d'une veuve Bayssellance qui habitait au Frétilière paroisse de Razac de Saussignac. Un autre Bayssellance à Périgueux dans le milieu du XIXème, et un Bayssellance qui fut en 1794 de la première promotion de l'école Polytechnique ou devait lui succéder trois autres Bayssellance, mon père, mon oncle Adrien l'ancien maire de Bordeaux et mon cousin germain Edmond fils du troisième fils de mon grand-père. Leur oncle **Lo-reilh** frère de la grand-mère les y avait précédé.

Je joins à la fin du volume tous les actes (copies) que j'ai trouvés dans l'étude de Me Bruzac où l'on voit que tous les Bayssellance frères soeurs et cousins germains signaient tous de façon différente.




---

<sup>4</sup> Décédée en septembre 1933



**HENRI IV VISITE LE CHAMPS  
DE BATAILLE ET FELICITE  
BAISSALLANCE**



**BAISSE LA LANCE EN AVANT**



**LES PROTESTANTS PRIENT ET  
CHANTENT UN PSAUME AVANT  
LA BATAILLE DE COUTRAS**



## LA BRANCHE DU MAYNE DE FONROQUE

---



avant de passer à notre ancêtre Jean époux de Suzanne De Lanys, il faut que je parle d'une branche de Bayssellance, qui habitait bien près de ceux que j'ai étudiés, mais que je n'ai jamais pu rattacher à nous. Je dirai même que je ne les ai jamais trouvés en contact avec les Bayssellance d'Eymet, ou avec ceux de Saupiquet, quoi qu'ils habitassent à cinq kilomètres des premiers et 7 kilomètres des seconds.

**Jean Bayssellance du Mayne** et **Abraham du Saupiquet** étaient contemporains. Jean du Mayne mourut en 1737 et Abraham du Saupiquet en 1741. Ils étaient tous deux praticiens, sortes d'agents d'affaires, n'ayant pas de titre officiel comme les notaires. Y avait-il entre eux de la jalousie de métier ? Je ne pense pas que la religion fut cause de brouille, car si Abraham le renégat, abjura, Jean du Mayne qui avait tous ses ancêtres protestants, abjura solennellement dans une fournée à Fonroque le 13 décembre 1700 (voir l'acte de jurade).

J'ai copié cet acte d'abjuration, que j'ai retrouvé et qui montre qu'on y allait en masse. Ces conversions n'étaient pas bien sincères dans le fond, mais on n'avait pas de goût pour le martyr, ne tenait pas à héberger les dragons de sa majesté, qui n'étaient pas aussi rigolos que ce que l'on voit dans l'opéra comique des Dragons de Villars.

Ces persécutions étaient en somme arbitraires et atroces, elle firent le lit de la Révolution et de la haine de la royauté. Ce fut le pauvre Louis XVI, bien que tolérant, qui paya malheureusement pour ses ascendants.

Il n'en est pas moins vrai que les descendants de protestants sincères, élevés catholiques, devinrent fanatiques, comme le dit dans sa lettre monsieur de Cartier.

Beaucoup de familles protestantes, catholiques par ordre, gardèrent au fond du coeur leur foi première et quand la tolérance revint sous Louis XVI en profiteront pour redevenir protestantes, comme les **Bruzac**, les **Tessonniere**, les **Brunet**, les **de Cartier**, les **Delmas** etc. Il fallait du reste que le pays fut bien protestant puisque à la révocation de l'Edit de Nantes, quand on démolit le temple d'Eymet, il fallut envoyer des dragons pour disperser 4000 protestants qui manifestaient sur les ruines. Le temple d'Eymet fut reconstruit sur le même emplacement après le concordat de Napoléon I.

J'ai retrouvé dans les papiers de Maître Bruzac notaire, mon beau-père, un petit carnet de reçu des impôts signés par les consuls. Ces impôts concernés la taille. On y trouve la signature de quatre Bayssellance au moins dont l'un mettait un tréma sur l'y, ces signatures datent, la première de 1647 et la dernière de 1663. Ni **Abraham du Saupiquet**, ni Jean du Mayne n'était nés à cette époque là. Pierre du Mayne fut lui aussi consul de Fonroque puisque le 13 mars 1701 les habitants de Fonroque protestent par acte notarié contre sa nomination parce qu'il est nouveau converti. (voir pièce)

Ce **Jean Bayssellance** du Mayne eut 2 fils tous deux Jean et une fille Lucrece qui ne se maria pas. J'ai pu suivre l'aîné de ces Jean mais pas le second. Du reste il est parfois difficile de distinguer tous ces Jean les uns des autres. L'aîné de ces deux Jean reste au Mayne, il a deux fils et deux filles. Tous se marient. L'aîné François en Bas-Médoc, et le second Pierre, part habiter Bordeaux. Il a deux fils qui ont eut probablement des enfants. Le deuxième Jean épouse une **Suzanne**

**Grenier** ou **Grenieu** et habite Maura paroisse de Queyssac en bas Médoc. J'ai dit ailleurs (Mes voyages Tome1) que le grand-père de mon camarade **Couaillac**, lieutenant aux Messageries Maritimes avait hérité de deux vieilles demoiselles Bayssellance avec lesquelles il n'était parent. Il était simplement leur domestique.

Les deux filles qui restèrent dans le pays, et l'aînée Catherine, épousa un Pierre Pauly sieur de Saint-Marc et n'eut pas enfants. La cadette Artansie (Hortense) épousa en 1736 un **Boysseau sieur de Saint-Laurens**, cousin de son beau-frère **Pauly de Saint-Marc**. Elle eut trois fils, l'aîné Jean Boysseau partit pour le service du Roy et... y resta . On ne sait pas ce que devint le deuxième François. Quant au troisième Pierre Boysseau, il épousa Jeanne fille de **Jean Coudrec**, sieur de Terrade de Catherine **\*rtrand**. J'ai retrouvé son fils Jean Boysseau (depuis la révolution on ne parle plus de Saint-Laurens) qui épouse le 8 mars 1814 et une demoiselle de Jammes du Mourier. Ces deux Jammes Du Mourier, ont fini à la Brande Commune de Rouquette, et il n'y a plus qu'une fille qui habite Bordeaux. Son père avait fini de manger les débris d'une assez belle fortune. Il n'était pas notre parent du côté de son père qui n'était qu'un allié aux Bayssellance mais sa mère, une **Lassignardie**, je crois était originaire de Queyssac près de la Négrie, propriété de notre famille, elle était, je crois parente ou notre alliée, et je me souviens qu'elle vint avec son mari, qui était directeur des Postes, nous voir à Sainte-Foy quand j'étais tout enfant, et l'on me dit : Embrasse ta cousine.

Je ne suis pas plus loin cette branche des Bayssellance du Mayne qui eux aussi devinrent des Bayssellance, mais il reste à Eymet des Boisseaux qui pourraient être des descendants d'Artensie (Hortense). Mais je n'ai fait aucune recherche sur ceux là.



## LE MAYNE DU PRIEUR



a maison du Mayne de Prieur fut habitée par une suite de Bayssellance que l'on trouve comme consuls à partir de 1647. Cette maison comme toutes les maisons tombées aux mains des paysans a tout perdu, mais aux restes qui subsistent à l'intérieur, on voit que c'était autrefois une maison confortable pour l'époque.

Il existe encore derrière un grand jardin ou parc clos de murs. Elle ne devait pas être entourée par la lèpre actuelle des bâtiments ajoutés peu à peu et qui l'entourent complètement. Les communs étaient les autres constructions du hameau divisés aujourd'hui entre plusieurs propriétaires. Sur la façade de vieilles souches d'arbres d'agrément indiquent la présence de jardins et les abords devaient être plus soignés. C'était bien



*La Maison du Mayne du Prieur Etat actuel (1932)*

la petite maison du bourgeois aisé d'autrefois qui a tout perdu par suite de l'incurie et du mauvais goût de ce qui l'ont possédée depuis.



La maison du Mayne du Prieur en 1998

**Actes de la jurade de la paroisse de Fonroque faite par les nouveaux convertis**

---

Aujourd'hui 13ème décembre mil sept cent avant midi dans l'église paroissiale de Fonroque le marquisat de Puyguilhen en Périgord, devant moi notaire royal soussigné et les témoins de bas nommés, ont été présents: sieur Gabriel Bréjou, Isaac Bouty praticien, Jean Dufour dit Chant eauzel, Pierre Deschamps dit Pierre Pety, Elie Dangelly métayer du sieur Borie, Denis Vadvadier, Jean Nicollas, Simon Maury, Pierre Fayry métayer du sieur Latruffière, Guillaume Naux meunier des héritiers de monsieur Borie, Pierre Deschamps clerc, Elie Deschamps laboureur, Jean Basette dit Moreau, Jean Faydyt fils de feu autre Jean, Pierre Dupou dit Lescarot laboureur, Jacques Maragnac, métayer du sieur Borie, Antoine Briseau métayer aussi du sieur Borie, Thobie Thomas marchand, sieur Jean Bayssellance marchand, Zacharie Butie, Zacharie Janicot, Marguerite Borie demoiselle fille du sieur Denis, Marthe Aymat femme du sieur Thomas, Isabeau Dufour veuve Zacharie Blit, Marie Bruzac femme de Deschamps, Jeanne Degalay femme de Jean Fayry et Marie Fayry sa fille, Françoise demoiselle Labonne veuve de Mathieu Degaly, Marrire Truchasson femme Dangelly, Jacques Bouty et Marguerite Charbonnier sa femme, Jeanne May demoiselle femme du sieur Bréjou, Marie Fayry métayère du sieur Latruffiere, Loise Guilhem femme du métayer du sieur Borie, Marie Maurin femme de Jean Nicollas, Marie Dufour veuve de feu Pierre Bouty et Marie Bouty, femme d'Ellie Bouty, Marthe Serre fille de Jean, Marie Bunneau, Jeanne Maury, Anne Bardin métayer du sieur Besse, Marie Faucher sa femme ...

Tous lesquels ont promis de professer la religion catholique, apostolique et romaine, d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes et d'assister aux exercices divers qui se feront dans la présente église avec assiduité. De tous quoi les susnommés ont promis de faire part par foi et serments qu'ils ont fait à Dieu, en présence de Jacques de Basseau escuyer sieur de la Motte habitant la paroisse et juridiction de Razac audit Périgord et François Grilhé marchand habitant de la présente paroisse témoins connus. Lesquels sieur de la Motte a signé avec Faydy, Bèjou, Bouty, , Deschamps clerc, et non les autres susnommés ni témoins bas nommés pour ne savoir de ce requis et moi

Suivent les signatures et dix +

Copie conforme extraite des minutes de maître Grilhé notaire royal n°344 de l'année mil 700.

## ***Branche des Baysellance du Saupiquet***

---



ous voici donc arrivés à nos ancêtres directs ceux qui descendent du 7ème fils de Pierre 1 procureur du roi à Bergerac, mais premier enfant de son union avec **Jeanne de Grenierde Blémont**, de **Malardeau**. Son fils aîné fut Jean qui épousa une **Suzanne de Lanys** ou de Lanier suivant les actes. Je ne retrouve pour la descendance de ce Jean qu'une fille Jeanne née le 16 février 1673 à Sainte-Foy. J'ignore si cette Jeanne se maria et eut de la descendance. Le fils fut **Abraham**, né en 1675, celui qui fut le renégat. C'est tout ce que j'ai trouvé comme descendance de Jean époux de Lanys, il peut y en avoir d'autres, quand on trouve tant à Flaujeac qu'à Sainte-Foy plusieurs Jean. On se perd dans cette foule de Jean qui ne se différencient que parce qu'ils ont épousé des demoiselles **Faucher, Fourau, Large, Sorges**, et des filles ayant épousé des **Coq, des Samson** etc.. Une seule chose à retenir que plusieurs de ces Jean étaient chirurgiens. On ne peut établir une filiation exacte avec tous ces Jean et toutes ces Marie. On opérât que sur un petit nombre de prénoms qui revenaient de père en fils, et n'en donnait jamais deux ou trois.

En général on donnait à l'aîné les biens du père, au second les biens de la mère, et les autres n'avaient que "5 sous et un verre d'eau" expression que j'ai trouvée souvent dans de vieux testaments. Ce procédé faisait pas mal de prolétaires. Abraham dut diviser ses biens en deux parts, une alla au Jean chirurgien au Planes, tout près du Saupiquet et l'autre à Jean qui se maria avec mademoiselle Ouradour protestante propriétaire de La Négrie.

J'abandonne la descendance de **Jean des Planes** qui est très nombreuse et très compliquée.<sup>5</sup>

Jean, époux Ouradour eut au moins sept enfants, l'aîné fut Jean qui épousa une **Faravielhe de Salignac**. Il garda la propriété du Saupiquet et deux filles qui ne se marièrent pas moururent chez leurs frères au Saupiquet (voir contrat de mariage). Le second fils Jean (encore) le père de mon grand-père, épousa une **Versaveau**, c'est d'elle que vient notre parenté avec les de Montard (j'expliquerai cela seulement plus tard) celui-là eut la Négrie, puis un autre fils Barthélemy, appelé en famille la Négrie, mais qui par une ironie du sort ne fut pas propriétaire de la Négrie. Il épousa une **Marie Pauly**, héritière des environs de Flaujeac, ils eurent au moins sept enfants, tous Jean ou Marie. Enfin, j'ai connu deux de leurs descendants, une veuve Foucault qui rasait mon oncle et chercha à me raser comme cousine, et le fils d'une sœur qui avait épousé un **Mathieu des Jandis**. Il vint un jour me voir à Eymet quand nous restions sous les couverts, il me confia à jusqu'au jeudi suivant quelques sacs de prunes qu'il n'avait pu vendre. De cette descendance venait aussi deux demoiselles Baysellance qui ont tenu un pensionnat à Bergerac. D'une autre de ces Marie les descendants existent encore à Fonroque, ils sont petits propriétaires paysans je les ai connus parce qu'une Foucault me dit que sa grand-mère était une Baysellance, et en effet j'ai retrouvé cela dans les actes de mon beau-père. Il y a encore à Fonroque des **Durand des Royeres, des Delcyre** qui descendent de ces **Marie Baysellance**.

Une fille de Jean et de **Jeanne Ouradour** se maria avec un **Fonvielle** qui habitait le Grand-Mayne commune de Razac d'Eymet et dont les descendants existent toujours. Je les ai soignés pendant la guerre parce qu'il n'y avait pas

---

<sup>5</sup> J'ai pu débrouiller cet écheveau. Voir tableau 10,11 et 13 bis

d'autres médecins. Le fils de Marie Bayscellance épouse Fonvielle épousa une **Roustans**, parente de la mère de votre grand-père Bruzac, ce qui fait que vous êtes parentes des deux côtés. Toute une branche de ces Fonvielle à été décimée par la tuberculose.

L'oncle Adrien m'a souvent parlé de l'oncle Fonvielle qui était un cousin germain de son père. Dans sa jeunesse l'oncle Adrien allait très souvent au Garnd-Mayne, chez celui qui avait épousé une **Roustans**, il le traitait d'oncle à la mode de Bretagne, mais le cousinage s'est complètement perdu, et le **Fonvielle** actuel qui est le petit-fils de celui-là n'a pas l'air de s'en souvenir.

Le dernier fils de Jean et de **Jeanne Ouradour** Jean Baptiste épousa une **Pétronille Carrière**, il eut une fille Amélie, cette Amélie épousa un de La Chapelle, ils eurent de nombreux enfants. Ces enfants furent cosmopolites, en ce sens que dans leurs alliances on trouve à peu près toutes les nationalités. Il reste deux descendants mâles à Bergerac, un monsieur de La Chapelle agent d'assurance et un docteur établi à la force. Je crois que l'une de vous a connu la fille de ce docteur une Christiane de La Chapelle. Maintenant passons à la descendance de l'aîné, Jean, notaire époux de **Marie Faravielhe** de Savignac. Il était notaire au Saupiquet. Il eut trois enfants, l'aîné, Jean-Marie était jumeau avec une fille, on l'appelait en famille **Bayscellanssou**, il devint médecin, fut maire de Flaujeac de 1843 à 1847 au moins,. Il se maria sur le tard avec sa servante, mourut avant elle sans enfants, et l'a fit son héritière. Les descendants de cette héritière, les Savary, que j'ai connu à Eymet, m'ont donné son portrait, celui de sa femme qui eut été fort jolie personne, et sa canne formée d'un gros jonc. J'ai encore tout cela et je le laisserai à Michel, s'il le veut plus tard.

La sœur jumelle épousa un **Chevalier**. Je trouve un Jean Bayscellance (encore Jean) qui épouse une Marie Chevalier cultivatrice. Elle meurt à 38 ans le 20 mai 1843 après avoir mis au monde le 13 mai un enfant sans vie. Cette femme Bayscellance étant morte aux planes son mari devait être un descendant du **Jean Bayscellance** Chirurgien.<sup>6</sup> D'après mon oncle Adrien cette alliance avec les Chevaliers n'était pas brillante et l'on se moquait du chevalier Bayscellance qui était ce qui de plus paysan. Mon grand-père Bayscellance, qui était humoriste, disait :

Il y a des gens qui disent qu'ils descendent des croisés, nous, nous descendons de plus haut encore puisque nous descendons des greniers. Le chevalier est donc bien à sa place.

Le deuxième fils Lacroix de Henri IV eut une fille et un fils. La fille se maria avec un Mr. Bouhet notaire à Saussignec et c'est d'elle que descendent les **Lastouillat** et les **Maisonneuve**, ainsi qu'**Aurélie Bouhet** qui est restée vieille fille. Il y avait un frère que j'ai connu et qui est mort célibataire. Ces trois enfants étaient plus Bayscellance que nous, parce que Lacroix avait épousé sa cousine germaine, Sophie, sœur de mon grand-père.

Le fils de **Lacroix, Ludovic**, fils de **Sophie Bayscellance**, était cousin germain de mon père par sa mère et cousin second par son père. Il garda le domaine du Saupiquet, mourut à 43 ans, fut enterré à Flaujeac ou j'ai longtemps vu sa pierre tombale à l'entrée de l'église, elle a actuellement disparue.<sup>7</sup> Il s'est marié avec une demoiselle **Nodalie de Montbaron**, qui ne lui donna pas d'enfants. Son mari la fit héritière du Saupiquet. Etant assez âgée elle se maria Mr de **Montard**, le frère du père des de Montard actuels qui était son oncle, je ne sais comment.

---

<sup>6</sup> Oui, voir tableau 13 bis

<sup>7</sup> Non déplacée seulement

Il était très âgé, il lui demanda d'aller le soigner, il avait près de quatre-vingts ans, mais elle lui dit qu'à cause du monde, et des convenances elle ne pouvait aller rester chez lui, il lui proposa alors de l'épouser. Bien entendu, ils étaient hors d'âge tous les deux et n'eurent point d'enfants. Quand elle mourut elle fit héritier un neveu à elle, un de Monbadon, qui vint essayer pendant la guerre de faire valoir son domaine. Je l'ai soigné à cette époque là, il ne devait pas faire de bonnes affaires, se lassa et vendit le Saupiquet à monsieur **Mazini**, journaliste de Nice. J'ai vu la femme de ce monsieur Mazini car je suis allé photographier la vieille maison. Il devait rester dans les greniers beaucoup de papiers de famille, et j'aurai dû les demander à monsieur de Monbaron qui ne me les aurait pas refusés.

Cette propriété du Saupiquet et avait été entre les mains des Bayssellance de 1700, époque présumée du mariage d'**Abraham** avec **Jeanne de Grenier**, jusqu'en 1864, année du décès de **Ludovic**, époque à laquelle elle passa au Monbaron.

Les **Bouhet** avaient de très bons rapports de cousinage avec ma tante **Isoline** et l'oncle **Adrien**. Ce fut même mon oncle **Adrien** qui paya une partie de la pension d'**Henri**, qui se ruina en ruinant en partie ses soeurs pendant qu'il était notaire à Saussignac. Il avait échoué clerc de notaire à Bordeaux. Il était très diabétique, et ne put plus rien faire perdant ses orteils. Il lui fallut entrer dans un hospice et l'oncle **Adrien** l'aida pour son admission et pour une partie de sa pension.

Les **Bouhet** étaient aussitôt très bien avec les de **Montard**. La mère de **Mme De Montard**, mademoiselle **Boissière** ayant été élevée à la Négrie, avec **Sophie Bayssellance** la mère de madame **Bouhet**. C'est **Aurélie Bouhet** qui de concert avec **Louise de Montard** fut cause que j'ai épousé votre mère. **Aurélie Bouhet** avait été élevée dans le voisinage de votre grand-mère **Bruzac**, étant toutes les deux originaires de Saussignac, et presque contemporaines.

C'est le moment de vous dire qu'elle était notre parenté avec les de **Montard**.

La grand-mère **Versaveau**, mère de grand-père **Bayssellance** notaire à Bergerac, celle dont le portrait (femme âgée) est dans notre chambre avait une demi-sœur de mère. Elle s'appelait je crois **Cousty**, car on l'appelait en famille **Coustille**. Cette demi-sœur et son mari moururent laissant une petite orpheline. Sa tante, mon arrière-grand-mère l'éleva à la Négrie avec ses enfants, mon grand-père et sa sœur **Sophie** qui épousa son cousin germain **Lacroix Bayssellance** la considéraient comme leur sœur. Elle se maria avec monsieur **Boissière** qui a habité le Mayne du Prieur près de Fonroque. C'est probablement la propriété qui avait appartenue à la branche de Fonroque que je n'ai pu rattacher à la notre. Ce monsieur **Boissière** du faire construire, à côté de la vieille maison une maison neuve. Cette propriété était encore entre les mains d'**Emmanuel** le frère de **Louisa**.

Ce monsieur **Boissière** eut une fille: **Louisa** qui devint ma tante de **Montard**.

**Louise** allait passer pas mal de temps à la Négrie, et considérait, mon père, mes oncles, et ma tante **Isoline** comme ses frères et soeurs, ce qui fait qu'en somme, les cousins **Edmond Henri**, et moi et les miens étions par suite de ces rapports intimes presque cousins germains. Nous nous étions toujours considérés comme tels, depuis que j'ai connu **Louise** en 1886 à l'enterrement de mon oncle **Émile** à la Négrie.

Si vous êtes au monde, c'est à cette parenté que vous le devez. C'est **Louison de Montard** et Aurélie Bouhet que je voyais souvent à Bergerac chez la tante **Monlaud**, à l'époque où je naviguais, qui parlèrent de votre mère. C'est Louise qui m'invita à venir à la Tour un jour où par hasard on avait invité votre mère et ses parents. Nous nous plus plûmes tout de suite et ne tardâmes pas à nous marier après que j'ai fait un dernier voyage.

Un petit mot encore sur **Lacroix Bayssellance** le notaire du Saupiquet. J'ai vu sur un acte qu'un Bayssellance, fut pris sous le 1<sup>er</sup> empire par la conscription, et envoyé aux armées d'Espagne. La consommation d'hommes était tellement effroyable pendant cette triste période et cette malheureuse guerre, que Lacroix pris les biens de ce jeune conscrit, à charge par lui de les lui rendre à son retour intérêt et principal. Cela permit de liquider une situation très embrouillée avec les frères et soeurs du conscrit. Ce Bayssellance ne revit jamais la France et on en entendit plus parler. Il y avait à l'époque encore plus de disparus que maintenant dans ce maudit pays de guérillas. La plaque d'identité n'était pas encore inventée.

Cette mortalité dans les armées impériales, fut cause d'une aventure qui arriva au grand-père Bayssellance est à son cousin Lacroix que je vous raconterai quand je vous parlerai de mon grand-père, et que je tiens du récit qui en a fait lui-même dans ses mémoires et que j'ai copié quand je les ai eus entre les mains. Je vous ai déjà dit ce que la soeur de mon grand-père épousa son cousin germain de **Lacroix**. Il y a avait trois autres fils:

Narcy, qui avait comme mon grand-père, fait son droit à Paris. Il épousa **Anna Loreilhe** soeur de ma grand-mère ce qui fait que les deux soeurs avaient épousé les deux frères. Il devint juge à Bergerac, et mourut à Bergerac à l'âge de 52 ans. Sa veuve qui n'avait pas d'enfant vint demeurer chez sa soeur à la Négrie. Elle survécut à ma grand-mère qui mourut en 1857. Ce fut elle alors qui s'occupa de la maison de son beau-frère jusqu'à la mort de ce dernier en 1866. Elle mourut en 1873. Vous trouverez son portrait dans le groupe de la Négrie de 1864. Elle était très aimée par tous ses neveux sauf mon père et cordialement détestée par ma mère. Mais je vous parlerai de cela plus tard quand je vous parlerai de mon père.

Il y eut deux autres frères de mon grand-père l'un **Sevrin** mort jeune, et le dernier **Valentin** né le 26 octobre 1791 et mort le 9 mai 1812 en rentrant de Paris un mois après son arrivée à la Négrie. Je n'ai jamais su de quoi il était mort.

Pendant que j'en suis à Jean Bayssellance époux Versaveau, je vous copie quelques documents que j'ai puisés dans son journal intime, au milieu d'une foule de faits insignifiants. Il y a une note intéressante au sujet de la "Grande Peur" du début de la révolution.

## Les Planes Hautes

---



Les planes Hautes , état actuel (1933) .La vielle maison Louis XV disparaît au milieu des bâtiments surajoutés, ne laissant apercevoir qu'un coté. Les murs du parc existent encore

## L'église de Fonroque

**E**lle n'a pas changé depuis que les protestants de Fonroque le 13 décembre 1700 abjurèrent en masse devant sa porte. Seuls les arbres existaient ou n'existaient pas, étaient plus gros ou plus petits. Les poteaux de la lumière électrique montrent seul que le temps à passé.

Les protestants qui y abjurèrent ce jour là étaient si nombreux qu'ils ne devaient pas pouvoir contenir dans l'église et qu'on fut obligé de faire la cérémonie dehors a moins toutefois qu'on ne les autorisa à entrer dans l'église qu'une fois purifiés par leur abjuration publique. Beaucoup de familles de Fonroque et des environs portent encore le nom de ceux qui abjurèrent ce jour là. Ils voulurent avoir la paix, éviter les dragonnades et les vexations des gens pieux comme **Rossuet** et la marquise de Croix. Ils ne furent par les bourreaux du pays, mais ils l'auraient été si tout le monde n'avait pas cédé en masse comme le montre l'acte notarié citait plus loin.



*L'Eglise de Fonroque 233 ans après l'abjuration en masse*

## La maison du docteur Jean-Marie



ette maison a subi le sort commun à toutes les maisons qui ne sont plus entre les mains bourgeoises. Tout va à l'abandon. On voit que le perron descendait dans un jardin ou il reste quelques traces d'arbres d'agrément. De nouveaux bâtiments ont été édifiés à toucher la maison et la dominant. La propriété a été divisée entre plusieurs propriétaires, mais dans l'état primitif c'est ce qui est derrière qui faisait la cour et les communs. Il y avait un grand jardin devant qui allait au moins jusqu'à la route actuelle qui ne devait pas exister. Nous voyons tous les jours des maison achetées divisées et masquées par de nouveaux bâtiments.



J'ai vu le Graveron, propriété actuelle de madame Leinhart ma nièce avant qu'elle ne fut achetée par monsieur de **Sainte-Angel** de qui la tint mon beau-frère **Charles Guillier-Dauban**. Il y avait des étables à porcs et des clapiers de lapin devant la porte qui donne sur le côté du coteau. Je ne parle pas des bâtiments annexes qui étaient de simples granges. Ce domaine tombé dans les mains d'un homme de goût est devenu un véritable bijou, jusqu'au moment où revendu et tombé dans les mains de détenteur ordinaires des propriétés terriennes un barbare s'avisera d'y accoler des étables à porcs et à lapins que j'y ai vu il y a cinquante ans.



Préfecture  
de  
**LA DORDOGNE.**

1<sup>re</sup> Division.

PERSONNEL.

Du nom du Roi des Français,

Le Préfet du département de la Dordogne,

Vu l'article 3 de la Loi du 21 mars 1831;

**Arrête:**

Sont Nommés, M<sup>r</sup>  
Baysellence (Jean Marie), aux  
fonctions de Maire en M<sup>e</sup>  
Martinès ainé (Jean), aux fonctions  
d'adjoint au maire de la Commune de Flaugac  
en remplacement; le premier de M<sup>r</sup> saure  
démisioinaire et le second de M<sup>r</sup> Baysellence nommé  
Maire. Baysellence et Martinès  
ne seront installés dans lesdites fonctions qu'après avoir prêté le  
serment prescrit par la Loi du 30 août 1830.

Fait à Périgueux, le 1<sup>er</sup> Juin 1842  
Le Maître Des requêtes  
Le Préfet de la Dordogne,



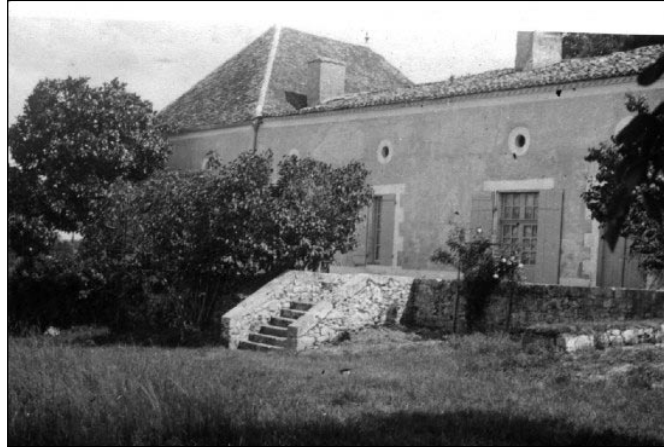
J. Soumiez

## Le Saupiquet



'après les actes le domaine du Saupiquet était un véritable hameau habité par beaucoup de monde. Il était la propriété de la famille Grenier et des familles alliées depuis... la nuit des temps.

Il n'a pas du changer beaucoup d'aspect car il est resté maison bourgeoise depuis le mariage d'Abraham (1703 ?) jusqu'en 1864 quand le dernier des Bayssellance, Ludovic le laissa à sa femme et Nodalie de Montbaron. C'était un neveu de cette dernière qui l'a vendue il y a seulement quelques années à un monsieur Mazini de Nice. Ce



1930



1998

monsieur a du trouver dans les greniers beaucoup de papiers de famille accumulés depuis plus de deux siècles. Ces papiers auraient été intéressants pour nous. Le curé de Monbazillac m'a dit s'être livré, sur la demande des Mazini à des recherches généalogiques sur cette famille qui n'a pourtant aucune attache dans le pays. Elle pourra arriver à descendre ou à être alliée avec les Bayssellance dont ils détiennent le bien de famille. Cela s'est vu. Quand j'ai pris la photographie ci-jointe, on nous a fait entrer dans le salon. La maison a conservé intacte son apparence de vieille demeure bourgeoise d'autrefois. Mais nous n'avons pas visité le reste de la maison. Pendant quelque temps encore, grâce à l'achat de cette propriété par un bourgeois qui en a fait une station de villégiature cette vieille maison sera sauvée de la déchéance réservée à tous ce qui

tombent entre les mains des paysans qui mettent des cages à poules dans les salons et des clapiers sous les vérandas.

J'ai vu dans les environs d'Eymet une maison bourgeoise habitée autrefois par un descendant d'une Baysseance. Dans le salon pièce plafonnée à corniche, à belle cheminée, il y a avait des cages à poules, et on y élevait des poussins. Sur le plancher qu'on ne pouvait pas soupçonner il y avait une épaisseur de 4 centimètres de colombine. Je revis cette maison pendant quelle était habitée par une fermière propre et soigneuse. Elle avait nettoyé cette pièce et en avait fait son salon de campagne. Le plancher était magnifique et n'avait pas été abîmé par de nombreuses années passées sous le guano. La fermière propre est partie, j'ai revu ce malheureux salon entre les mains de breton sales. Nouvelle déchéance il servait de garde pile et le blé s'étendait en tas dans tous les coins.

Mais dernières recherches à la mairie de Flaujeac que je note ici et qui enlèvent de l'unité à mon histoire, me permettent de donner quelques détails sur les Baysseance, fils d'Abraham, qui s'établirent au Saupiquet ou dans les environs, et y restèrent jusqu'à aujourd'hui où l'un d'eux a encore des descendants.

Abraham eut donc deux fils, Jean tous les deux, car dans la famille on ne sut jamais donner un autre prénom au fils, (l'un d'eux en reconnaissant un enfant nommé Thomas en épousant la mère le débaptisa et le rebaptisa sur les registres sous le nom de "Jean").

L'aîné devint Maître Chirurgen et s'est établi au Planes, propriété située à l'ouest de la route actuelle de Bergerac, qui n'existait pas encore, au-dessus du vallon de la Gardonette. Je crois, mais je n'affirme pas qu'il alla dans une propriété de sa femme, demoiselle Marie Large qu'il épousa le 14 novembre 1732.

Le second fils, Jean, fit son droit, comme on dirait aujourd'hui. Il était praticien comme son père. Il devint procureur d'office de Montcuq et de Monbazillac, et c'est probablement cette fonction qui l'a mis en rapport avec la famille de mademoiselle Ouradour qui été propriétaire de la Négrie, son père étant juge de Queyssac. Il se maria avec elle le 4 mai 1734 et forma la souche dont nous descendons. Il fut le grand-père de mon grand-père. Il est donc notre ascendant direct. Je le laisse pour le moment de côté pour parler du fils aîné Jean, le maître chirurgien.

Je sais qu'il est mort le 23 décembre 1779, âgé, dit l'acte de décès de soixante quinze ans environ, ce qui le ferait naître en 1704. Mais j'ai cherché vainement cette naissance sur les registres paroissiaux de Flaujeac qui débute en 1700. Il devait donc être né avant 1700 et ce qui me le fait croire, c'est que s'il était né en 1704 ans, en 1722 à l'époque de son mariage il n'aurait eu que 18 ans et aurait déjà été à ce jeune âge, ce qui est inadmissible maître chirurgien. Il devait avoir en 1722 au moins 23 ou 24 ans ce qui le ferait naître en 1698 ou 1699, ce qui est fort possible. Son père Abraham née n 1675 avait à l'époque 23 ans ce qui est bien âge d'avoir son premier enfant.

La propriété du Saupiquet était dans la famille Grenier depuis longtemps, car on y voit mourir des oncles et des tantes qui n'ont pas l'air d'avoir eu d'enfants. Quoi qu'il en soit elle fut la propriété de Marie Grenier, femme Abraham. Elle revint à ses fils, probablement au chirurgien qui la céda à son frère, lui-même s'étant établi tout près au Planes où l'on retrouve toute une lignée de Large ce qui semblerait prouver que les Planes était la propriété de Marie Large la femme de Jean le chirurgien.

Ce brave chirurgien eut de nombreux enfants (voir tableau 13 bis) que, du reste, il élevait assez mal. Il ne chercha pas à les laisser dans sa classe sociale. Ils

devinrent des paysans ne sachant même pas signer. Sa fille aînée accoucha avant de se marier avec le père de son enfant qui était un brassier, c'est-à-dire un simple journalier, les autres filles se marièrent, l'une, avec un tailleur d'habit de Saussignac nommé Couzinet et, l'autre à un forgeron de Razac de Saussignac appelé sur l'acte de mariage: Sansau. L'oncle du marié signe: Chanseau et on les retrouve dans les actes sous le nom de Sainsou, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas bien fixés sur l'orthographe de leur nom de famille.

C'est probablement cette déchéance sociale, l'un des fils épousant une bonne originaire de Sainte-Foy qui avait eu un enfant et qu'il reconnut en épousant la mère en 1780, l'enfant était né le 21 janvier 1771. Tous sont qualifiés de "travailleurs".

La propriété des Planes à l'encontre de celle du Saupiquet qui a passé dans une autre famille en 1864 est restée dans la famille. La propriété des Planes est actuellement la possession d'une dame Béraud qui habite le Sigoulès, petite-fille du dernier Bayssellance des Planes né en 1811 et mort le 23 octobre 1884 sans laisser d'héritiers mâles. Le nom est donc perdu aussi de ce côté là.

Je n'ai point suivi la descendance des Couzinet de Saussignac ni des Sansau de Razac de Saussignac, mais il est possible que le Couzinet qui était maire de Saussignac quand votre grand-mère y avait encore sa propriété fut un de des descendants du tailleur d'habit époux en 1761 de Suzanne Bayssellance. Les Sansau dont l'oncle signait Chanseau ont été quelquefois désignés dans les actes Sainsou je ne les ai pas suivis non plus.

Je crois avoir assez poussé mes recherches de ce côté là puisque que le nom n'existe plus.

La famille Bayssellance sera complètement éteinte et le nom perdu si Michel ne prend pas le nom de Piquamolles-Bayssellance.

Mon oncle Adrien me disait dans sa lettre au sujet des tableaux généalogiques que vous trouverez plus loin: mais de mon trisaïeul descendent sans doute d'autres parents et même des Bayssellance dont la trace est perdue.

Etant donné ce que Jean Bayssellance le chirurgien fit de sa famille, on ne fit aucun effort pour chercher à fréquenter ces cousins là. Je suis persuadé que l'oncle Adrien connaissait cette parenté mais qui l'a préféré ne pas m'en parler. C'est une faiblesse, car nous n'empêcherons pas d'être ce qui est.

Louis XV ne niait pas et au contraire parlait de son ancêtres petit tabellion des Charente qui ont concouru à la formation de Jeanne d'Albret mère de Henri IV et qui n'était qu'un fils de paysans. Des descendants de grands noms de la noblesse française sont devenus par leurs escroqueries des gibiers de police correctionnelle.

### *Intérieur de l'églises de Flaujeac.*

---



'église de Flaujeac est une très ancienne église romane. Elle n'a que deux fenêtres, une de chaque côté du chœur, ce qui fait que quand la porte est fermée la moitié de l'église et complètement dans l'ombre.

Les voûtes de cette église s'effondrèrent dans la première moitié du 18ème siècle. On voit encore dans les murs les piliers en forme de colonnes torsées et les amorces des voûtes. Cette catastrophe brisa les cloches. Le curé de l'époque qui



était de famille noble et probablement riche, fit fondre à ses frais une nouvelle cloche. Ce fut ma cinquième ascendante Marie Grenier qui en fut marraine, elle était femme d'Abraham Bayssellance venu récemment de Sainte-Foy.

Vous pourrez voir la copie du procès-verbal de cette cérémonie du 9 septembre 1715 à page 401 du tome 1 du présent ouvrage. Tous les curés des environs se donnèrent rendez-vous à Mescoules pour la circonstance. L'église de Flaujeac fut provisoirement reconstruite avec une simple charpente et un plafond de planche. Ce provisoire, 318 ans après dure encore et durera probablement encore très longtemps.

L'église de Flaujeac et petit Saint Denis de notre famille.

Mon cinquième ascendant Abraham, celui que j'appelle le renégat y fut enterré sous son banc, du côté de l'épître et ainsi que beaucoup de ses descendants et parents à la place qu'ils venaient occuper pendant les offices religieux. Plus heureux que les rois de France ils ont été laissés bien tranquilles pendant la Révolution et ils y dorment encore leur paisible sommeil. Cette indication de sépulture dans l'église est souvent indiquée pour mon vieux parents dans les actes

paroissiaux, ce qui montre bien qu'ils étaient ou du moins paraissaient d'excellents catholiques.

Toutefois il faut ajouter un correctif. Quoi que bon catholique Abraham n'hésita pas à marier son second fils Jean (mon quatrième ascendant) procureur d'office de Montcuq et Monbazillac avec mademoiselle Jeanne Ouradour de souche très protestante qui apportait à son fils cadet le domaine de la Négrie. Elle était si peu catholique qu'il fallut dispense de monseigneur l'Evêque pour lui blanchir les pattes, et qu'il fallut qu'elle fut instruite et confessée supérieurement. Vous trouverez cette dispense authentique dans le tome 1 du présent ouvrage à la page 107 .





## **Extraits des mémoires de Jean Bayssellance**

*Epoux de Catherine Versaveau*

---

Le 32 juillet 1789, la peur a été générale dans tout le royaume, et l'on a commencé à fuir en disant que les Anglais étaient à Bergerac, à Ville Amblard, à Brantôme, de sorte que chacun le disait de sa manière, mais tout cela n'a rien été qu'une alerte, et l'on ne sait d'où cela peut venir. Tout ce qui il y a, que l'année dernière 1788, sur l'augmentation que le Roy voulait faire des impositions, il a appelé les notables à Paris qui ne voulurent pas consentir à un troisième vingtième que le Roy voulait établir pour payer ses dettes. Après plusieurs délibérations, il fut arrêté qu'il fallait assembler les Etats Généraux. Cet arrêté fait, au moment qu'il était à même d'avoir lieu, la noblesse, et surtout Messieurs du Parlement auraient voulu le renverser, mais malgré cela, il y a eu des lettres du Roy adressées à tous les Baillages et Sénéchaussées pour les convocations. Et ensuite les dit Baillages, les Sénéchaussées les adressèrent aux paroisses et communautés pour faire leurs carnets de plaintes et doléances. Je fus député pour ma paroisse avec le sieur Gouzou maître chirurgien pour nous rendre à Bergerac. Nous y fûmes le.. Février 1789. comme Bergerac ce n'était qu'une Sénéchaussée secondaire, je fus pris pour le quart pour me transporter à Périgueux, j'y fut..... J'y restais jusqu'au... ....Du même mois. Les députés que nous choisîmes pour Paris furent : Messieurs La Charnie lieutenant général de Périgueux, Lois avocat ont Sarlat, Gontier de Biran, lieutenant général de Bergerac et Dauliac avocat de la paroisse de Douville. Nos dits Députés s'étant rendus à Paris, il y a eu beaucoup de contestation entre les députés du clergé, de la noblesse et eux. Le principal objet étant, si on votera par ordre ou par tête. Mais quelqu'un du plus haut rang voulant rompre les Etats, auraient fait tous leurs efforts pour renvoyer les députés chacun dans sa province, ceux du tiers ayant été si bien appuyés par le peuple, qui se sont soutenus, et cela pourtant après plusieurs accidents, qui sont arrivés à Paris, y en ayant eu plusieurs personnes de tués et même des gouverneurs, commandants, l'intendants, voir de pendus. C'est après ce désastre que la peur est arrivée dans tout le royaume.

Mais l'année 1788 a été très désastreuse en grains les orages ayant été si fréquents que la grêle à ravager la majeure partie du pays. L'hiver a été si rude, que le froid a emporté beaucoup d'arbres, entre autres, les châtaigniers, figuiers et lauriers. Les blés ont également souffert, ce qui fait que la récolte a été très peu abondante, quoique pourtant meilleure que celle de 1788.

Jean Bayssellance notaire royal à la résidence de Bergerac.

Le 22 décembre 1784, ma femme s'est accouchée environ les huit heures du soir, et son fils a été baptisé le lendemain. A été parrain messieurs Jean Marty notaire royal du village de Leymarie, la marraine Marie Bayssellance, ma soeur aînée.

Le 28 du mois de décembre 1784, ma soeur seconde est décédée environ les deux heures du matin, a été enterrée le même jour. Ont assisté messieurs les

Curés de Saint-Julien, le desservant de Campagnac, le Vicaire de Maurens et notre curé. Elle avait fait son testament le 26 devant Maître Eyguière.

Jeanne Ouradour, ma mère, est décédé le 25 septembre 1785 environ dix heures du soir,

Le 14 juillet 1789 ma femme a accouché d'un troisième fils environ les dix heures du matin, mon frères Barthélémy Bayscellance a été parrain, été Marie Marty, ma belle-soeur marraine.

Le 21 juin 1791 environ trois heures du matin, ma fille est née, a été baptisé le même jour. Parrain Jean Bayscellance mon fils aîné, marraine demoiselle Marie Pauly ma belle-sœur.

Le 11 décembre 1791 ma soeur aînée est décédée chez moi.

Naissance de Valantin Bayscellance. Le 5 brumaire environ les onze heures du soir, qui est la troisième année de la république, autrement 26 décembre 1794 (vieux style) ma femme a accouché d'un garçon nommé Jean à qui on a donné pour parrain son frère ce nom second, est pour marraine..... Pour marraine Marie Marty sa tante la troisième surnommée Miyette.

Le premier Floréal an V ou 2 avril 1797, j'ai mis mes trois fils aînés chez le citoyen de Brosson, instituteur à Bergerac. C'est-à-dire qu'ils y vont à l'école, il les garde de toute la journée avec les pensionnaires à l'exception du temps du repas qu'ils se retirent chez moi pour vivre.

Le 23 septembre 1797, j'ai pris le curé Laboneilhe (Labouneilhe d'après sa signature) pour enseigner mes enfants, je lui donne deux cents francs par an, il se fera payer des écoliers étrangers comme il trouvera à propos.

Valantin a été chez même Madame Gouzou en pension , il a commencé le 15 novembre 1809, il est entré le même jour chez monsieur Barrau.

Valantin est parti pour Paris (vers le 23 juillet 1810)

Le 9 mai 1812, mon pauvre fils plus jeune surnommée Valantin est décédé à la Négrie, il n'était arrivé de Paris que le premier du même mois.

Le 30 mars 1818, mon fils aîné s'est marié à Sainte-Foy avec demoiselle Élisabeth Loreilhe.

Ma belle fille Élisabeth Loreilhe, femme de mon fils aîné s'est accouchée d'une fille Élisabeth (Isoline) le 18 janvier 1819.

Le 2 juin 1818, ma fille Marie Bayscellance (Sophie) s'est mariée avec sieur Bayscellance Lacroix son cousin. (décédée le 13 avril 1834)

Jean Bayscellance marié a Jeanne Ouradour, était décédé le 3 octobre 1779 environ les huit heures du matin.

## La famille à partir de mon grand-père

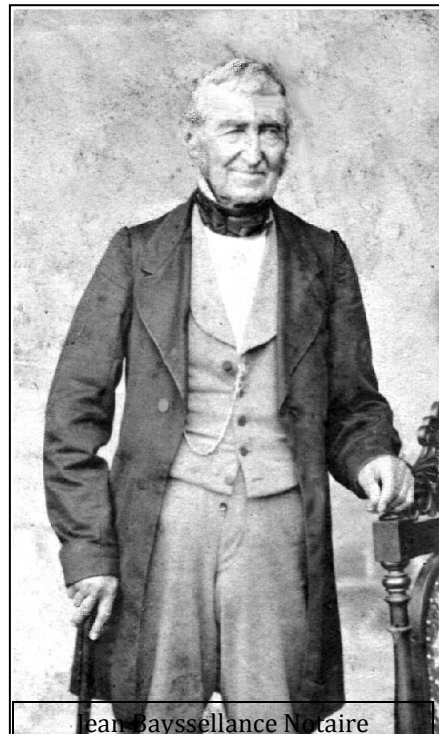
---



Mon grand-père Jean, naquit à la Négrie le 22 décembre 1784 et mourut en 1866 <sup>8</sup> dans l'année qui suivit ma naissance. Je n'ai donc pas pu le connaître. Il avait donc 82 ans, et je prie Dieu chaque jour de me laisser venir à son âge sans plus d'infirmités que lui pour que je puisse te voir grandir un peu, mon cher petit Michel. J'ai beaucoup entendu parler de lui, soit en bien soit en mal, mais le mal m'a été dit par ma pauvre mère qui ne l'aimait pas, elle était peut-être un peu mauvaise langue par parti pris et vous en verrez que un jour la raison.

Je tâche, dans cette relation de m'élever au-dessus de toutes ses petites querelles de famille, de rendre à chacun ce qui lui est dû, car de tous les côtés il y a eu des torts Je m'efforcerai de rendre justice à chacun en historien et non en homme épousant les querelles des uns et des autres, et prenant parti dans les mésententes familiales.

Mon grand-père, né avant la révolution de 1789 se trouva pouvoir profiter de ces bienfaits. Il put faire mieux que ses ascendants, qui n'était que simples notaires de père en fils. Etant l'aîné il partit pour faire ses études de droit à Paris. C'était l'époque où les voyages étaient difficiles longs et coûteux. On mettait longtemps pour faire un si long voyage, il fallait vivre dans les hôtelleries en cours de route. Voici comment mon grand-père procédait. Comme il fallait emporter des bagages, il partait à cheval. Un second cheval tenu en main par un domestique portait les valises. On était aux donc obligés de marcher au pas, faisant des étapes journalières, couchant tous les soirs dans une auberge. J'ai encore vu dans mon enfance ces maisons qu'une branche de pin et un écriteau, où il y a avait : Ici on loge à pied ou à cheval désignaient au passant. Les routes n'étaient pas sûres, témoin l'aventure que mon grand-père raconte dans ses mémoires intimes. Je vous copie son récit c'est une petite diversion mais qui vous intéressera.



Jean Bayssellance Notaire

Mon grand-père  
1784-1866

Quand je vais en automne à Châteauroux tous les ans et que je passe dans les forêts avant et après Pont-Saint Mamet, près du château de Lestaubière, lieu originaire de la famille de ma grand-mère Bayssellance né Loreilhe je ne peux m'empêcher de songer à la facilité actuelle des longs voyages. Je me dis : si le grand-père revenait et voyait comment je fais en 6 heures ce qui faisait en 6 jours, il serait bien étonné. Je songe aux époques troublées où l'on arrêtait les passants et des diligences. Le sang coulait. Il faut connaître aussi que l'on n'était

---

<sup>8</sup> 15 Février

pas tendre et que la guillotine fonctionnait plus fréquemment qu'aujourd'hui. Quelquefois de nos jours près des grandes villes, on voit encore des actes de brigandages, mais on ne guillotine plus on envoie à la Guyane dont on s'évade facilement.



pere viret com me apert per  
 Beenduz <sup>ave</sup> <sub>der</sub> <sup>vide</sup>  
 Lambert 1854  
 Viret dantun bryer fuy puy  
 v 31 4 3 4 adun in puy  
 auy in v 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
 1 6 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5  
 grand raut h 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
 Ramond 1854  
 Viret me hie Paul qui  
 dote hie hie le me hie  
 Viret hie hie hie hie hie hie hie hie hie hie  
 hie hie hie hie hie hie hie hie hie hie hie  
 Viret hie hie hie hie hie hie hie hie hie hie hie

---

### Le vol de la recette

Le 1er novembre 1881, le jour de la Toussaint, la recette de Bergerac a été volée au-dessus du Pont Saint Mamet, un peu au-delà de Gatepou, entre dix et onze heures du matin pendant que la messe. Elle était accompagnée par deux gendarmes seulement et quatre conducteurs. Arrivés où les brigands les attendaient, un seul, avec un masque sur la figure, s'est présenté au devant d'eux et leur a dit : "Vous êtes seul pour conduire la recette ? ». Nous sommes bien assez a répondu un des gendarmes. Alors, le brigand sur mouvement qu'a fait le gendarme, l'a couché en joue, et cinq ou six autres ont fait un feu de file sur le gendarme qui est tombé de cheval, une épaule brisée et blessé en plusieurs autres endroits. L'autre gendarme a été blessé à la cuisse et au bras et s'est enfui en criant: « Aux voleurs ! ». Pendant qu'il fuyait et que l'autre était couché par terre, les brigands qui étaient au nombre d'une dizaine ont enfoncé un des petits coffres et ont volé environ 23000 francs. Aucun n'a été reconnu ; on a trouvé seulement dans un havresac qu'ils ont laissé une lettre adressée à monsieur Lasserre (Paulin) fils aîné.

Quelques jours après, les soupçons sont tombés sur les individus ci-après nommés, et on a eu presque la certitude qu'ils étaient les auteurs du vol par leur non-comparution dans leur domicile.

Quelques-uns des complices se sont rendus chez eux et ont été pris.

Ces brigands sont :

- 1° Soudan Lasserre oncle, de Pressignac qui a été arrêté.
- 2° Soudou Lasserre (Paulin) fils aîné
- 3° Soudou Lasserre (Adolphe) second, âgés l'un de 25 ans, l'autre de 31 (de Maurens)
- 4° Chantourne, maçon, âgé de 20 ans de Casserai.
- 5° Bonnamy (Jean) de la Tonitre, âgé de 23 ans de la Groussie de Campsegret
- 6° Favereau meunier, ancien militaire de Pombonne âgé d'environ 38 ans.
- 7° Laurent Veyrit tisserand, âgé de 30 ans
- 8° Pierre Veyrit son frère, garde champêtre âgé de 27 ans. Tous deux surnommés Beaugars demeurant à la Chapelle Bridier de Queyssac
- 9° Croussillac garçon tisserand de Beaujards

Le premier avril 1882 tous les brigands ci-dessus sont détenus dans la maison d'arrêt de Bergerac à l'exception de Chadourne qu'on croit caché dans l'Auvergne.

Adolphe Lasserre, pendant qui se cachait, était un jour dans une maison où il montrait aux personnes présentes la manière dont il se défendrait si les gendarmes voulaient le prendre, il avait un pistolet à la main qu'il fit partir, et la charge fut dans son genou. Cette blessure le força à chercher un asile, qu'il prit, à ce que l'on rapporte, chez le brigadier de gendarmerie, qui avait promis de ne pas le prendre ni de l'arrêter, mais enfin il fut amené en prison. On ignore précisément comment tout cela s'est passé. On croit néanmoins qu'il fut trahi. Paulin Lasserre et Bonnamy, après cette arrestation, partirent pour se rendre en Espagne, mais ils furent arrêtés au moment où ils voulaient franchir la frontière par des soldats du cordon sanitaire, établi à la frontière d'Espagne. Pierre Veyrit

voulait également passer en Espagne, mais étant seul, attendu qu'ayant conservé de l'argent du vol de la recette, il n'avait pas voulu le partager avec ses complices, il en était résulté une brouillerie qui l'isola, il se décida à se faire accompagner par un homme nommé l'Auvergnat qui habitait la commune de Campsegret, depuis la construction de la grand'route de Périgueux à Bergerac, dans les travaux de laquelle il avait été employé. Cet homme est arrogant et a une mauvaise réputation, qu'il s'est faite par sa manière de parler plutôt que celle d'agir, car on ne l'accuse d'aucun vol.

Il accompagnait donc Veyrit lorsque ce dernier fut arrêté dans une auberge au moment de son déjeuner, du côté de Tontoute. Il paraît que l'Auvergnat ne voulut pas déjeuner, qu'il s'absenta pendant que les gendarmes furent dans l'auberge. L'arrestation de Veyrit est-elle le fruit de la connivence de l'Auvergnat avec les gendarmes? On ne sait rien, mais on le croit, et on en induit la preuve de ce que l'Auvergnat ayant été arrêté en même temps que Veyrit, fut conduit, comme lui, attaché dans la maison d'arrêt de Bergerac d'où il sortit le lendemain sans caution. Il est à présumer qu'avant son départ il avait instruit la justice de son voyage et de son but. Veyrit lui avait promis 300 francs quoiqu'il fut pris, et 500 s'il réussissait à s'évader.

Tous les complices, la veille du vol de la recette, soupèrent chez les Lasserre à Maurens où le nommé Tardot les présidait. Ce Tardot, très mauvais sujet, était garde champêtre de Maurens, et donnait les conseils, il fit l'inspection des armes et trouva tous bien en règle, il n'y fut pas, mais il lui était promis 1000 francs. Les neuf complices partirent, le garçon tisserand les perdit de vue en route et se retira, il vola des cordes de lessive qui étaient tendues dans la nuit à l'Eymarie, les 8 se rendirent au-dessus du Gatapou à La Combe de l'Homme Mort, où se fit le vol de la recette, ils étaient partis à 11 heures de Maurens et arrivèrent à l'endroit du vol à une ou deux heures du matin, à quatre ils dînèrent, Veyrit l'aîné ne voulut rien manger et pendant le déjeuner il se décida à partir, et voulut amener son frère qui, lui, dit que puisque qu'ils avaient tant fait, il fallait finir. Les six autres lui firent jurer de ne jamais les nommer, il le promit et partit. Les sept restants attendirent la recette.

Au moment de son arrivée, Adolphe et Favereau, se présentèrent masqués en donnant ordre d'arrêter, comme un gendarme voulu s'avancer sur eux, Paulin Lasserre sauta dans le chemin et reçut deux coups de pistolet qui ne le blessèrent pas, alors tous les autres se présentèrent et tous firent décharge sur les chevaux et les gendarmes, aux cris des deux gendarmes, Adolphe et Favereau prirent la fuite peu d'instants après. L'oncle Lasserre et les autres quatre restèrent, ils voulaient fuir aussi lorsque Bonnamy leur dit: « Puisque nous sommes ici, prenons l'argent ».

Veyrit fut chercher la hache et frappant inutilement la caisse pour la casser, Chadourne plus adroit la brisa et d'un coup de hache fit jaillir les écus au son desquels l'oncle Lasserre qui fuyait revint de suite et se chargea d'argent ainsi que les autres. Tous, à l'exception de Veyrit et de Chadourne, ont perdu l'argent qu'il cachèrent en fuyant. Veyrit conserva 1500 ou 1600 francs. Chadourne seul conservera son sang-froid, il fit un petit détour et se rendit au Pont Saint Mamet où il déjeuna, et s'entretint comme tant d'autres de ce vol sans être soupçonné.

Je continuerai à donner des détails sur cet événement à mesure de leur mise en accusation.

On peut voir ci-devant des détails sur le vol à main armée de la recette de Bergerac à Périgueux. Les complices furent transférés dans les prisons de Bordeaux où ils ont été jugés le 21 mars 1823 après 9 jours de débats. Les deux Lasserre et Bonnamy ont été condamnés à mort, Tardot et Favereau, Pierre Veyrit et Lasserre oncle aux galères perpétuelles et marqués des lettres : T.P. (travaux perpétuels). Les deux Lasserre et Bonnamy ont été exécutés le 3 juin, et les autres ont été exposés et marqués le 5. Lors des débats, Veyrit (Pierre) et Lasserre oncle ont tout avoué, Favereau aussi en grande partie, mais les deux Lasserre et Bonnamy ont tout nié constamment. Au crime qu'ils avaient déjà commis il s'en joignait un autre, l'assassinat du conducteur de la recette qui avait dit qu'il ne connaissait pas les voleurs, mais que s'il les entendait parler il les reconnaîtrait, les soupçons planaient sur la tête de Lasserre père et de ses enfants, mais le premier a été acquitté.

On voyait sur le banc : le père, son frère et ses deux enfants.



## EXTRAIT DES MEMOIRES DE JEAN BAYSSELLANCE

Notaire époux d'Élisabeth Loreilhe

**18 janvier 1819.** Ce jour ma femme est accouchée d'une fille que nous avons nommé Isoline. Ma femme a commencé à ressentir les douleurs à 4 heures du matin et à 8 heures elle a été accouchée. La sage femme n'a pas eu le temps d'arriver pour l'assister. Mon père a été parrain avec ma belle-mère, ma cousine Coustille<sup>9</sup> a tenu la place de ma belle-mère.

**1<sup>er</sup> février 1819** - Décès de mon beau-père Mr Loreilhe

**13 septembre 1819** - Mon père est décédé à 10 heures moins le quart de l'après midi, il a conservé toute sa connaissance jusqu'au dernier moment, il a rendu le dernier soupir en faisant des efforts pour se mettre dans une position à pouvoir lâcher de l'eau. Il y avait un mois et demi qu'il était dans un tel état de marasme, que nous craignons toujours qu'il ne mourut d'un instant à l'autre, depuis un mois il n'avait pris que de la gelée de corne de cerf et un peu de vin vieux.

**14 septembre 1819** - Les funérailles de mon pauvre père ont eu lieu le 14 à 5 heures du soir, et ont été faites par Monsieur Labouneilhe, curé de Camsegret, et Mr Labro, curé de Maurens.

**8 novembre 1819.** - J'ai envoyé à Monsieur Labouneilhe des planches; je n'ai pas fait de prix avec lui, et voici la convention qui a été faite entre nous. Ma mère a voulu faire dire pour 37 francs de messe pour mon père, 15 par les curés de Maurens, quinze par Monsieur Labouneilhe, s'il croit que les planches valent davantage, il dira d'autres messes.

**11 novembre 1819** - Hellorie (ma femme) a été à Sainte-Foy passer quelques jours avec son frère l'aîné

**23 décembre 1819** - Le 23 à 7 heures du soir, ma sœur est accouchée d'une fille que ma tante Marie Salignac et moi avons tenue sur les fonds baptismaux le jour de Noël. On a appelé cette petite Noëllie.

**19 février 1820** - Nous avons appris par les feuilles publiques qu'un nommé Nouvel, sellier, avait assassiné le duc de Berry comme il sortait du spectacle le 14 février à 11 heures. Ce prince ne vécut que jusqu'à 6

---

<sup>9</sup> Grand-mère des de Montard

heures du matin. Il était le troisième fils du compte d'Artois, frère de Louis XVIII roi de France.

**Du 20 au 31 mars**, ma fille aînée a commencé à marcher seule, c'est-à-dire que d'une chaise elle allait rejoindre sa mère qui était sur une autre.

**11 avril 1820** - Mon beau-frère Philémon Loreilhe est venu demeurer avec moi en qualité de clerc à raison de trois cents francs par an, qui paye à titre de pension.

**20 mai 1820** - Ma mère et nous nous sommes arrangés avec ma soeur (Sophie) et mon beau-frère Lacroix.

**12 août 1820** - Aujourd'hui ma femme est accouchée d'un fils que nous avons nommé: Oscar, Jean, ma mère doit être marraine. Loreilhe aîné, mon beau-frère parrain, (le commandant Loreilhe) mon frère tiendra sa place comme il est à Paris.

**25 février 1822** - Ma soeur, épouse de Baysellance Lacroix est accouchée d'un garçon

**19 mai 1822** - Ma femme s'est accouchée à trois heures et demie du matin de mon troisième enfant qui a été nommé Emile. Il a été baptisé le 9 juillet suivant dans la chapelle de Monsieur Labouneilhe à Laroque. Auguste Eyguière notaire à Saint-Jean d'Eyrand a été parrain et ma soeur marraine. (ce qui prouve que les enfants de mon grand-père quoique ma grand-mère Loreilhe fut protestante ont été baptisés catholiques)

**Le métayer** de la Négrie a commencé à couper le seigle le 6 juin, le 15 on a commencé à couper les froments. Beaucoup de personnes avaient fini de couper leurs froments à la Saint-Jean. Les raisins à la Saint-Jean de 1822 étaient en gros verjus, de beaucoup aussi gros qu'au 25 août ordinairement.

**Le 14 juillet**, j'ai été dans la vigne où j'ai fait manger du raisin à Oscar. C'était du muscat franc et de la Malvoisie, au 2 du même mois presque tous les raisins étaient chargés.

La frairie de Queyssac était le 4 août 1822. Ce jour là nous avons eu en abondance du raisin pour le dessert.

**Le 24 août** on vendait des châtaignes mures à Bergerac.

Nous avons commencé les vendanges le 2 septembre. Plusieurs personnes avaient fini le 31 août. De mémoire d'homme on avait vu vendanger sitôt.

Aucune note de 1822 à 1840

**12 avril 40** - J'ai été à Queyssac, où j'ai entendu la messe. Le curé Mario a annoncé qu'il allait passer dans l'église pour ramasser de l'argent que chacun se croyait obligé de donner pour avoir fait gras dans le carême et qu'en même temps, il quêterait pour le séminaire. Je n'ai

rien donné pour la permission d'avoir fait gras. Je la tiens de plus haut que de quelques ecclésiastiques qui veulent se dire les représentants de Dieu sur la terre. Hélas! Qu'elle idée ils nous donneraient de la divinité, ceux qui ne sont mus que par l'ambition, l'amour de la richesse et de tous les plaisirs terrestres. Pourquoi faut-il que la société ait besoin de pareils hommes presque tous corrompus ou corrupteurs. Je n'ai rien donné pour le séminaire, d'abord, parce que je ne vois en général dans ces établissements que des enfants de pères sans fortune, qui veulent les faire élever aux dépens des autres, qui les engagent à se faire prêtre, moins pour remplir dignement ces fonctions que pour se procurer une position aisée dans le monde, ensuite parce que ces recettes n'ont pas de contrôleur, et manque souvent d'aller à leur destination. Je sais de bonne part un prêtre après une quête abondante la garde pour lui.

Le grand-père n'était guère bon catholique et je comprends qu'il ait laissé toute latitude à sa femme pour élever ses enfants protestants!!

Après cette longue digression empruntée au journal intime de mon grand-père, je reviens à son histoire.

Je vous ai donc dit qu'il partait avec un domestique faisant des étapes de trente kilomètres aussi mettait-il 13 à 14 jours pour arriver à Paris. Arrivé là, le domestique montait sur un des chevaux et tenait l'autre en main. En changeant de bête, il pouvait trotter et mettait ainsi un peu moins de temps pour faire le voyage de retour. Vous pouvez penser combien un voyage pareil était coûteux, nourriture et logement de deux hommes et de deux chevaux pendant treize ou quatorze jours et retour d'un seul homme et de deux chevaux. Vous pensez bien que quand on partait pour faire ses études on ne revenait pas voir ses parents à la Noël, à Pâques et aux grandes vacances. Il fallait un événement sensationnel pour revenir dans sa famille pendant la durée des études. Pour le retour on envoyait le domestique à l'avance et on rentrait de la même façon.

L'Oncle Narcy de deux ans plus jeune que lui fit les mêmes études, et ils étaient ensemble à Paris. L'Oncle Narcy, une fois ses études terminées resta dans un ministère à Paris, mon grand-père revint à la Négrie pour remplacer son père dans son notariat.

C'était l'époque du début des guerres de l'Empire. On tirait à la conscription. Si on tirait un mauvais numéro, il fallait partir pour 7 ans, quelquefois même plusieurs autres, quand on était pris dans l'engrenage on faisait sa carrière militaire de vingt-cinq ans, ou l'on était tué avant. Toutefois, on pouvait, si on tombait au sort, payer un homme, volontaire qui partait à votre place. Mon grand-père, ayant une situation, puisqu'il prenait l'étude de son père fut obligé d'agir ainsi. Mais, dans les dernières années de l'empire, au moment où Napoléon ayant mangé tant d'hommes était obligé d'incorporer presque des enfants revint sur les classes qui se croyaient libérées du service militaire. Il préleva des hommes de vingt-quatre et vingt cinq ans qui n'étaient pas tombés au sort ou s'étaient fait déjà remplacer. Mon grand-père, son frère Narcy, son cousin Lacroix furent obligés d'agir d'une façon qui paraîtrait bizarre à notre époque, si bizarre même qu'une fois la tourmente passée le grand-père se cru obligé, à

cause des actes de l'état civil d'expliquer sa conduite dans le malheur des temps pour n'être pas mal jugé par ses descendants.

Je vais donc vous copier le plaidoyer que j'ai trouvé dans ses mémoires et que j'avais retenu pour les copier plus tard si je faisais l'histoire de la famille.



## AU SUJET D'UN PROCES

*Par Jean Baysellance notaire à Bergerac*

L'apparence d'un procès tendant à faire prononcer un divorce entre Marie Bou-tot veuve de sieur Pierre Deleilh et moi, existant, tant dans l'étude de maître Ey-guière, notaire à Saint-Jean d'Eyraud (avant notaire à Beauregard) qu'au greffe du tribunal civil de Bergerac, je dois, tant que j'existe, donner des explications à ce sujet pour mes enfants ou leurs descendants ne puissent rien voir de flétrissant pour moi dans un procès, qui, réellement n'en était pas un, mais que les malheureuses circons-tances de l'époque, où je fut forcé d'aller devant le Tribunal de Bergerac, lui donnè-rent toutes les formes et la physionomie d'une procédure sérieuse, lorsque cela n'était qu'un moyen de briser des liens qu'il n'avait jamais existé, mais qu'il avait fal-lu mettre en avant pour me soustraire à l'appel qui fut fait de 300000 hommes en 1813. Je vais donc remonter à mon premier appel comme conscrit de l'an 14 ou 1805 pour mettre au courant des diverses phases de ma vie depuis ma conscription jusqu'à mon mariage.

Conscrit de 1805, comme je viens de le dire, je fut réformé par faveur, c'est-à-dire que le conseil de révision composé de plusieurs membres que nous connaissions, cru devoir me dispenser du service militaire pour me laisser à la carrière notariale pour laquelle j'étais destiné. Et bien! Si je fut réformé, je devais l'être à cause d'une infirmité dont j'ai été atteint, mais non apparente puisque qu'aucun médecin ne put ou ne sut la reconnaître. J'avais alors, et j'ai encore l'oeil droit privé de lumière, pour ainsi dire, c'est-à-dire que si je perdais le gauche, à peine verrais-je à me conduire. Ainsi, si ces messieurs, ont cru faire partir un autre conscrit à ma place, moi, j'ai la conscience tranquille et réformé, je devais l'être; Arrivé à 62 ans je puis dire la vérité et je le dois.

Exempté et me destinant au notariat, mon père m'envoya à Paris étudiait cette science, où je passais six ans et demi dans l'étude de maître Boulard. Mon frère fut conscrit à son tour et réformé également (par faveur cette fois) je l'appelais auprès de moi, lui ayant trouvé une place où il gagna d'abord 600 francs et après une autre qui lui rapportait environ 1800 francs et la faculté de faire son droit.

En 1812, mon père fut dangereusement malade, il me rappela auprès de lui pour lui aider et conserver après lui son étude de notaire, mais la loi du 25 Ventose fixant le nombre des notaires de chaque canton à 3 pour le minimum est à 5 pour le maximum, je n'ai pu succéder de suite à mon père, y en ayant 7 dans le canton de Bergerac. Il fallut alors prendre un biais. Il m'acheta l'étude de Boutiron notaire de la Force pour la somme de 2400 francs je ne veux pas anticiper.

Peu de temps après mon arrivée de Paris, j'employais mon temps à en donner le moins possible à l'état et la majeure partie à mes plaisirs. J'aimais la danse et la bonne société, et je recherchais avec empressement l'une et l'autre, et dans le petit bourg de Mouleydier je les trouvais toutes les deux.

Ma soeur était liée avec les demoiselles Gagnaire filles de notaire, ses com-pagnes de pension. Elle vinrent lui faire visite avec les demoiselles Durive de Mou-leydier, leurs cousines, qui nous invitaient aux soirées dansantes de leur petit bourg, soirées données tantôt chez elle tantôt chez monsieur Javersac dont l'épouse était femme d'esprit et d'une amabilité remarquable. Ces deux demoiselles étaient dignes de leur mère.

J'ai vu quelquefois à ces soirées Madame de Montbrun, femme charmante, qui a depuis perdu la vue, mais alors elle avait de fort beaux yeux. On comptait dans ses réunions une douzaine de dames et de demoiselles, presque autant de messieurs.

Bergerac, à la même époque, pouvait à peine former sa redoute (assemblée dansante) et il n'était question que des bals de Mouleydier dans toute la contrée.

Alors l'empire penchait vers sa chute. L'empereur revenait de Moscou à travers les neiges et les frimas; il lui faut une nouvelle armée, il pense à faire une nouvelle levée d'hommes, mais pour la rendre plus facile, il veut montrer aux gens qu'il va appeler les combattant à travers le prisme de la gloire et de la séduction. Il veut avoir une garde d'honneur, des hommes non appelés par le sort mais désignés, des gens enfin de familles riches et honorées, qui, peu occupés, puissent partir sans être à la charge de l'état, puisqu'il fallait qu'il s'équipassent à leurs frais.

Nos soirées avaient fait, comme je l'ai déjà dit du bruit dans la contrée; le sous-préfet chargé par le préfet d'indiquer des jeunes gens qui lui paraissaient le plus propre à faire partie de cette garde d'honneur, soit par leur famille, leur fortune et leur éducation, jeta les yeux sur le bal de Mouleydier où il remarqua plusieurs jeunes gens inoccupés. Je fut du nombre de ceux qui furent honorés du choix de Monsieur le Préfet, nous étions, je crois, six. Chacun de nous reçut sa lettre de Monsieur le Préfet, et il nous fallut nous rendre auprès de Monsieur le Préfet qui n'écoutait aucune réclamation, qui nous disait au contraire qu'il fallait tout oublier pour servir la patrie et notre Empereur; que les Périgourdins s'étaient toujours fait remarquer par leur dévouement à leur prince et à la patrie.

Nos chants, nos fêtes cessèrent alors, chacun de nous ne s'occupa plus que de songer à son sort, les uns faisant leurs préparatifs de départ, et les autres à prendre les moyens de ne pas partir. J'étais de ces derniers. J'étais trop âgé pour commencer la carrière militaire, j'avais 29 ans, et en outre ayant passé toute ma vie à travailler dans le notariat, et voulant remplacer mon père déjà âgé, je ne pouvais pas ainsi interrompre mon stage. Tout cela me bouleversa horriblement.

Il fallut alors écrire à mon frère qui était alors employé à la Secraiterie d'Etat, et lui faire-part de notre fâcheuse position. Cette nouvelle l'affecta comme elle devait le faire. Notre correspondance devint très active, il nous donnait des conseils, nous faisions des démarches et en définitive nous vîmes qu'il fallait que je subisse mon sort.

Si je partais et que mon père vint à mourir, nous perdions notre étude, ce qu'il nous importait le plus de conserver comme étant la plus claire portion de notre avoir. Alors mon frère abandonna Paris vint auprès de nous et s'offrit de me remplacer, d'abord son offre fut accueillie avec reconnaissance et attendrissement, comme étant un acte de bon fils et de bon frère. Mais mon père me dit: "Il faut à quel prix que cela coûte acheter un remplaçant, je ne me consolerais jamais si ton frère venait à être victime de son dévouement pour nous. Hâtons-nous de prendre quelque moyen pour sortir à prix d'argent de notre fâcheuse position!"

Mon frère, en partant de Paris avait été faire une visite à Monsieur Maine de Biran, notre député qui lui a remis une lettre de recommandation pour Monsieur de Gérard, son beau-frère, payeur général à Périgueux. Nous partîmes, mon frère et moi, et nous fûmes chez ce monsieur à sa campagne près de Périgueux. Ma lettre lue, il nous donna rendez-vous pour le lendemain à 10 heures dans la dernière ville, il s'y trouva en effet et fut parler à Monsieur le préfet accompagné de mon frère. On ne put rien obtenir, seulement que si j'avais un parent d'un âge convenable, d'une éducation assez soignée, on l'accepterait comme remplaçant. Il fallut chercher un parent. Monsieur le Médecin Geneste nous indiqua le Sieur Chadourne du Theulet près Beauregard qui s'offrait pour partir pour moi, mais moyennant 7000 francs. Nous trouvâmes

la somme exorbitante, et nous ne pûmes tomber d'accord. Nous voulions lui donner 6000 francs mais obstinément il refusa.

La Garde d'Honneur était un régiment d'élite, beaucoup de jeunes gens voulaient en faire partie, mais il fallait payer de suite 1500 francs pour un cheval et un équipement, cette condition faisait que le l'engagement de ceux qui voulaient servir dans ce régiment était repoussé. Il me vint dans l'idée d'aller consulter la liste de ceux qui s'étaient présentés volontairement pour partir comme Gardes d'Honneur, mais, qui n'ayant pas le moyen de s'équiper, avaient été repoussés. Le secrétaire de la sous-préfecture, qui me communiqua cette liste, me fit remarquer le nommé Bousquet de Baumont qui ne demandait que son équipement pour s'engager dans ce corps. C'était un jeune homme âgé de dix neuf ans d'une assez jolie taille, bien fait et d'une physiologie agréable. Il était garçon épicier à Bergerac. On me l'indiqua, je fus lui parler, et il reçut ma proposition avec plaisir. Il s'offrit donc pour me remplacer sans aucune rétribution, seulement en ce que je payerai pour lui 1500 francs pour se monter et s'équiper.

Je lui proposais de me suivre à Périgueux, il accepta et de suite il me suivit à la Négrie, où il passa la soirée avec nous.

Le lendemain, mon frère, lui et moi nous nous acheminèrent vers la ville de Périgueux.

Sur les trois heures, nous nous trouvions au lieu qu'on appelle "au Chalambre" (alors la grande route n'était que commencée dans certains endroits on allait à Périgueux à pied ou à cheval, pas de voiture) là le hasard nous fit rencontrer le sieur Chadourne venant de Périgueux et avec lequel nous n'avions pu tomber d'accord pour mon remplacement. Après nous être salués, nous lui dîmes que nous conduisions ce jeune homme à la préfecture pour le faire agréer comme notre remplaçant et qu'il n'exigeait que son équipement. Nous nous séparâmes et nous continuâmes notre route vers Périgueux où nous arrivâmes le soir. Nous fûmes logés à l'hôtel du Petit Escalier, nous y soupâmes et nous fûmes nous reposer ensuite au lit des fatigues de notre voyage, car je crois que nous n'avions que deux chevaux pour trois et que nous montions alternativement.

Le lendemain matin vers les six heures, chacun de nous dormait tranquillement dans son lit, lorsque nous fûmes réveillés par l'arrivée du sieur Chadourne, dont la présence nous étonna beaucoup. Après lui avoir fait part de notre surprise, ils nous répondit qu'il était venu pour nous faire une proposition : Que si nous voulions lui donner les 6000 francs que nous lui avions offerts, il était décidé à me remplacer dans mon service militaire, mais qu'alors il fallait renoncer à présenter le sieur Bousquet, que si nous persistions dans notre projet et que si ce dernier ne fût pas admis, alors il reprendrait sa prétention de 7000 francs. Cette proposition nous jeta dans une grande perplexité, nous ne savions que faire. Il me vint alors l'idée d'aller voir monsieur Eyguière avoué à Périgueux, notre ami de jeunesse et de lui demander son avis. Je pars, j'arrive chez lui, je lui raconte tout ce qui s'est passé depuis quelques jours, et il prit part à nos peines. Ce qui l'indignait surtout, c'était la conduite de Chadourne à notre égard. En qualité d'avoué qui a toute espèce de ruses dans son sac : il faut, me dit-il jouer un tour à cet individu. Il fut en conséquence convenu qu'il viendrait nous voir, qu'il proposerait à mon frère d'aller avec lui à la préfecture pour savoir au juste à quelle heure il faudrait se présenter devant le préfet, en accédant à la proposition de Chadourne et renonçant, par conséquent à présenter Bousquet. Je me retirais, Eyguière vint demi-heure après et mon frère et lui furent demander l'heure où le préfet voudrait nous recevoir. Dix heures furent fixées et à leur retour il nous dirent que le préfet nous attendait à midi. Nous déjeunâmes, le déjeuner fait, il fallut aller se pro-

mener, Chadourne et moi ensemble, mon frère et Eyguière et Bousquet d'un autre côté. Ces derniers s'éloignèrent de nous insensiblement et profitèrent de ce moment pour aller à 10 heures à la préfecture où Bousquet fût trouvé trop jeune et trop soldat de droit puisqu'il appartenait à la conscription prochaine. Ce coup nous accabla. Il fallut cependant et nous résigner et faire contre mauvaise fortune bon coeur. Midi arrivant, nous fûmes à la préfecture avec Chadourne qui fut présenté au préfet comme notre parent pour nous remplacer, il fut agréé est inscrit sur le contrôle des Gardes d'Honneur.

Nous reprimes tristement le chemin de la Négrie, Bousquet se retira chez lui, et Chadourne vint réaliser nos conventions. Mon père lui verse 500 francs, nous versâmes 1500 francs chez le Receveur Particulier pour les équipements de Chadourne, et mon père lui fit quatre lettres de change de 1000 francs chacune.

Chadourne partit sur une belle jument, bien habillé fut joindre l'armée qui avait été refoulée en France, il assista à la bataille de Chaupaubert, il fut prisonnier, et conduit en cette qualité vers la frontière ; à la tombée de la nuit, arrivant près de Châlons, je crois, il feignit d'avoir besoin de s'arrêter, les soldats qui le conduisaient le perdirent de l'oeil, il profita de ce moment pour échapper et revint chez lui au moment de la chute de l'Empire. Nous ne lui dises plus rien, il resta au sein de sa famille, et nous lui acquittâmes ses lettres de change. Il s'est retiré au Pont Saint Mame, où par économie, dit-on, sordide, il s'est fait un bien-être dont il jouit paisiblement avec ses 54 ans.

Quant à nous, rendus à la tranquillité, qu'était venu troubler cet appel de garde d'honneur, je repris mes occupations notariales, et mon frère retourna à Paris reprendre le poste qu'il occupait à la Secraiterie d'Etat avec monsieur Vergnaud qui en était le chef de division, notre compatriote et des bontés duquel mon frère était l'objet.

La majeure partie de nos troupes battues presque partout, l'Empereur faisait appel sur appel, revenant sur les conscrits réformés, même sur les fils de veuve, qui avaient été de tout temps exemptés. Presque toutes les familles étaient tourmentées, ou par l'argent, ou par le départ de quelques-uns de leurs membres. Comme nous avions payé deux fois notre tribu, nous nous croyons désormais à l'abri de toute atteinte, mais nos plus grands soucis n'était pas encore arrivés. Nous vivions dans la plus grande confiance dans l'avenir, lorsque mon frère nous écrivit, sous le sceau du plus grand secret qu'un projet de décret qui appelait 300000 hommes sous les armes, pris sur les années de l'an XI, XII, XIII, XIV, 1806, venait de passer entre ses mains et qu'il allait être promulgué incessamment, que non pour moi seulement, mais que lui aussi se trouvait être frappé par cette nouvelle levée. Ce nouveau coup nous accabla ! Que faire ? Mon frère nous disait : Quant à moi, connaissant ici particulièrement un quartier-maître de la division de Paris, je vais m'engager dans les bureaux, et je ferai là mon service ; pour toi, sors-t'en comme tu pourras, nous n'avons pas assez de fortune pour acheter un nouveau remplaçant. Le décret parut. Une consternation générale frappa toute la France. Réquisition de toute espèce, hommes, chevaux, mulets, foin, paille, boeufs, charrette, etc., etc., etc.. Tout le monde était aux abois. Que faire dans cette extrémité ? Une nuit pensant à notre position, je ne trouvais d'autre expédiant pour ne pas partir, et pour ne pas donner d'argent, que de faire un mariage simulé avec une vieille dont l'âge avancé permettrait d'espérer être bientôt débarrassé d'elle, ou bien, si je trouvais à me marier de faire prononcer un divorce. (le divorce était alors permis).

Je fis part de mon projet à mon père qui en rit, mais qui parut l'approuver. Je le communiquais à quelques amis, qui ne repoussèrent pas cette idée. J'en instruisit

aussi Monsieur, Lagironie alors maire de la commune, en le priant de ne pas coucher sur son registre aucun acte, pour qu'il me fut possible d'antidater ce mariage, si enfin, je me décidais à le faire. Le nuage qui obscurcissait l'horizon s'avavançait, il fallut penser sérieusement à se soustraire à cet appel, en conséquence je fus parler à monsieur Labouneilhe curé de Saint Julien vieil ami de la maison pour lui demander la main de sa mère qui avait alors soixante-dix ans, il sourit et donna son consentement ; sa mère à qui je fis part de mon plan, me dit fort obligeamment qu'elle ferait tout ce que je désirerais pour m'aider à me soustraire à cette nouvelle levée.

Quelques jours après j'y retournais pour demander les noms et prénoms de Madame Labouneilhe, mais depuis son fils qui était d'un caractère assez pusillanime avait réfléchi que si les autorités apprenaient qu'il eut prêté son concours à ce simulacre de mariage il pourrait être recherché, poursuivi et puni conseilla à sa mère de ne pas se prêter à cette démarche, mes pas furent donc perdus, il fallut les porter ailleurs, je cherchais dans ma tête à découvrir quelque autre vieille moins craintive et plus disposée à braver toutes les suites d'un pareil mariage, je pensais à plusieurs et en définitive, j'arrêtais mon choix sur Marie Boutot, veuve de Pierre Delteilh, mère de Mr Delteilh de Flouyrac, notre chirurgien et notre ami.

Je communiquais mes projets à ce dernier, et de la manière la plus obligeante, il m'accorda la main de sa mère, sans cependant initier celle-ci dans toute l'étendue de cet acte qui tout burlesque qu'il paraissait être n'en était pas moins très sérieux, la suite et que nous allons voir le prouvera. Il dit à sa mère :

*« Bayssellance est tracassé encore pour sa conscription, on veut le faire partir pour l'armée, et pour l'empêcher nous allons dire qu'il est marié avec vous. »*

*« Mon Dieu dit-elle, pauvre garçon, je ferai et je dirai tout ce qui sera nécessaire pour l'empêcher de partir ».*

Ce consentement donné nous préparâmes tous les matériaux. A cette époque les combats étaient si meurtriers, qu'on considérait un jeune homme qui allait servir comme perdu, aussi n'y avait-il pas de moyens qu'on employa pour ne pas aller à l'armée.

Je fut à Bergerac consultait monsieur Prévot notre avocat sur ce que j'allais faire, il l'approuvait tout en disant qu'il aurait donné la préférence à tout autre moyen. La résolution prise il fallut l'exécuter. Je réunis donc chez nous le 17 novembre 1813 Mr Lagironie, maire de la commune, Mr Delteilh, Javersac, Eyguière notaire et Labattut, maire de Saint-Julien et après le dîner nous signâmes l'acte civil de mon mariage avec Marie Boutot . (celle-ci absente.)

Je vivais ainsi à l'ombre de ce simulacre de mariage, j'étais dans un repos parfait, tandis que de tous les côtés on était désolé. Les jeunes gens mariés étaient seuls exemptés ; tous ceux qui avaient passé devant les conseils de révision y repassaient encore, et ne trouvaient que des juges inexorables, néanmoins dans un tel trouble, il y a avait, qui, avec des amis bien dévoués ou de l'argent parvenaient à échapper. Les fils aînés de veuve n'était pas plus exemptés que les autres.

Mon frère à qui j'avais annoncé ma résolution de prendre une vieille femme et qui plus près que nous du foyer de tempêtes eut le bonheur d'être protégé par monsieur Vergnaud, son chef de division. Celui-ci présenta une pétition à l'Empereur et lui réclama trois jeunes gens qu'il avait dans ses bureaux comme lui étant indispensables, mon frère était du nombre et tous trois furent exemptés du service militaire.

J'attendais que la tempête eut cessé pour aviser au moyen à prendre pour briser ses liens qui m'unissaient à Marie Boutot. Nous étions dans cette terrible tourmente

qui annonçait quelques catastrophes. Toutes les puissances coalisées contre la France, nous étions débordés de tous les côtés par l'ennemi, nos frontières furent envahies par lui, et bientôt les rois ligués contre la France, forcèrent l'empereur à déposer sa couronne et les Bourbons suivant les bagages de l'armée furent placés sur ce trône qui avait paru inébranlable pendant le règne de Napoléon.

Après leur avènement, les Bourbons tentèrent de remettre les choses dans le même état qui existait avant 1789, néanmoins Louis XVIII dont les idées étaient plus libérales que les autres têtes de sa famille, accorda une charte et nous pûmes jouir encore un peu de cette liberté qu'on avait proclamée si haut au commencement de la révolution, mais chaque jour, quelque garantie nous était enlevée, on ne pouvait pas empêcher la vieille noblesse et le clergé, cet ennemi juré de toute liberté de laisser poindre cette tendance qui voulait de nouveau asservir le peuple et gouverner despotiquement.

La chambre des pairs de Louis XVIII était composée en majeure partie de la vieille noblesse qui prenait ses inspirations dans le clergé dont plusieurs de ses membres faisaient partie de ce grand corps de l'état. Alors de vieilles idées se firent jour, il fallait retoucher à toutes nos nouvelles lois, si on ne les anéantissait pas entièrement. Pour les uns, le Code Civil, ce monument d'une des plus grandes gloires de Napoléon devait être rayé et ne plus être loi. Dans cet état, monsieur le Marquis de Barthelemy, pair de France, proposa l'abolition du divorce. A cette annonce, je demeurais stupéfait. Je frémis de me voir ainsi lier pendant l'existence de Marie Boutot et de ne pouvoir me marier si un parti convenable se présentait. Me voilà encore plus tourmenté que je ne l'étais lors de mon appel, comment me dégager des liens dans lesquels je m'étais embarrassé ? Que faire ?

Je fus voir monsieur Prévot l'avocat, je lui communiquais mon embarras, je lui demandais le moyen de pouvoir en sortir. Il n'y vit que le divorce, seule ressource qui me fut permis d'employer. Deux manières de divorcer était permises : le divorce par consentement mutuel ou le divorce pour cause déterminée comme : adultère, excès, sévices ou injures graves. Le divorce par consentement mutuel était la manière la plus simple d'arriver à briser ce lien, mais il fallait trois ans d'épreuves, c'est-à-dire rester trois ans séparés, nous présenter tous les ans devant le Président du tribunal civil pour l'entendre et essayer de nous rapatrier. Nous aurions pris cette voie, mais il était urgent de faire prononcer le divorce pendant la durée de la loi qui fut abrogée le 8 mai 1816. Ainsi il fallut avoir recours aux causes déterminées. Je ne pouvais l'attaquer comme adultère, il fallait donc des injures graves ou des excès, monsieur Prévot me disait : il faudrait, un jour, le dimanche à la sortie de la messe lui donner des coups de canne. Mais comment allez frapper une vieille et respectable femme ?

Alors monsieur Prévot trouva qu'il fallait que je lui adresse un acte pour la forcer à venir habiter avec moi, et par un acte qu'elle s'y refusât et me dit des injures graves et me fasse des menaces. Ce moyen fut adopté, en conséquence, le 3 juin 1814 je lui fis donner acte pour la contraindre à venir habiter avec moi (acte qui ne fut point signifié) cet acte retenu par Eyguière. Le 6 du même mois, elle me répond des injures graves ; alors par ministère de Boyer avoué, je présentais une requête au tribunal pour demander le divorce. La procédure exigée en pareille circonstance fut suivie de point en point et le 21 juillet 1814 le divorce fut admis par le jugement du Tribunal et prononcé le 5 août 1814, devant le maire de Queyssac et est inscrite sur les registres.

C'est ainsi que se termina cette comédie qui ne laissa pas de me donner bien du souci, il m'en coûta environ 100 francs de frais, car notaire, avoués, huissiers et greffiers ne réclamaient que leurs déboursés, et je déclare que si pareille circonstance se

présenter, je ne prends pas cette marche, car il fallut faire des actes que répugnent à tout homme honnête de faire, bien que ce soit à une plaisanterie, car tous ces actes furent faits et dressés sur le manteau de la cheminée.

J'ai été bien aise de donner ces éclaircissements qui précèdent pour que mes parents ne vissent là dans cette procédure que des jeux qu'il fallait mettre en avant pour me garantir à 29 ans de partir comme soldat, car si à trente ans les circonstances m'eussent forcé, je n'aurai pas reculer devant cette carrière où j'ai le bonheur de voir en ce moment un de mes fils capitaine, et où le plus jeune pourrait également entrer.

Fait à la Négrie le 28 juin 1847

Signé Baysseance

J'avais entendu parler de cette affaire par ma pauvre mère qui l'a tenait de ma grand-mère femme du rédacteur de cette notice. Mais je connaissais la chose sans grand détail. Curieux, je voulus me renseigner auprès de ma tante Monlaud et de l'oncle Adrien, mais quand j'ai essayé de leur en parler, tous les deux, comme on dit, tordirent le nez et je compris que ni l'un ni l'autre ne voulaient en parler et qu'il serait plus que délicat d'insister. Ils n'étaient probablement pas fiers de l'attitude de mon grand-père en cette circonstance. Quand Dumont me prêta les papiers de la Négrie je trouvais le manuscrit de mon grand-père et je m'empressais de le copier.

Je l'insère dans l'histoire de la famille parce que, précisément il a tenu à écrire cette relation pour éclairer ses descendants sur sa façon d'agir. Cette notice était bien décidément destinée à ses héritiers et ne devait pas être oubliée, parce que comme il le dit lui-même on pourrait trouver toute cette affaire dans les archives des tribunaux et des états civils.

Il ne fut pas seul dans son cas, et son cousin germain et futur beau-frère Lacroix Baysseance notaire aussi employa le même système pour se soustraire à la grande réquisition de 300000 hommes de 1813. Il n'employa pas les mêmes moyens de divorce, mais le résultat fut le même : annulation du mariage contracté pour la même cause.

J'ai la minute copie du jugement du cousin et je vais vous la transcrire puisque je n'ai pas celui du grand-père. Vous verrez que c'était des finesses cousues de fil blanc et que cela ne prendrait pas maintenant.

Il faut dire à la décharge de ces braves gens, qui n'était peut-être par des gens braves, que les circonstances n'étaient pas comparables à celles de notre époque présente.

Le mérite de la troisième république a été d'instituer le service militaire personnel et obligatoire, aussi en 1914 tout le monde partit sans rechigner en abandonnant sa situation, tout le monde avait été soldat et se savait réserviste.

Sous le premier empire, c'était bien différent. On tirait au sort, si on avait un mauvais numéro on partait.(en 1813 tous les numéros étaient mauvais) mais il n'en avait pas été de même dans les années précédentes, ceux qui avaient de mauvais numéros étaient autorisés par la loi à se faire remplacer et quand on avait fourni son remplaçant on était libéré de tout. Le gouvernement n'avait plus le droit de vous rappeler, on avait payé sa dette.

L'appel de 1813 était donc absolument illégal et pouvait malgré les senatus-consulte être considéré comme un déni de justice, et que puisqu'on faisait des lois nouvelles on pouvait profiter des anciennes. On pouvait se dire aussi que c'était l'Empereur qui était attaqué et qu'il avait outrepassé les droits que lui donnait la constitution. Il faut de plus se mettre à la place de ces jeunes gens qui se croyaient libérées de toute obligation militaire et qui devaient partir en violation de la loi à l'âge de 39 ans, sans avoir jamais été soldat. Le grand-père et son cousin le considèrent ainsi et ils avaient raison, on leur imposait une nouvelle loi, ils y opposaient une autre loi.

Notre mentalité habituée au service personnel et obligatoire de 20 à 40 ans ne le comprend plus de même. On ne peut soustraire à un appel, il en était autrement sous le premier Empire.



**Copie du jugement de divorce du cousin Lacroix Bayssellance**

---

31 août 18114. extrait des minutes du greffe du tribunal civil céans dans  
Bergerac département de la Dordogne

*Bayssellance  
contre  
Boisseau*

*Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à  
tous ceux qui ces présentes verront salut.*

*Le tribunal de première instance de Bergerac a rendu le ju-  
gement suivant:*

*Entre sieur Jean Bayssellance Lacroix, notaire à la résidence  
du Sigoules et demeurant dans la commune de Flaujeac,  
canton de Cunègues, demandeur comparant par maître  
Boyer avoué, assisté de maître Prévot avocat, d'autre part.*

*Et Françoise Boisseau, sans profession veuve d'Elie Grossoleil,  
habitante au lieu des Chadières commune de Roufignac,  
susdit canton de Cunègues défaillante d'autre part :*

*Dans le fait. Le 19 novembre mil 813 le sieur Bayssellance se  
présenta devant le maire officier de l'État civil de la com-  
mune de Saint-Gleyrac , canton d'Eymet dans l'intention d'y  
contracter mariage avec la veuve de Jacques Grossoleil du  
lieu des Clapiers, dite commune de Saint-Gleyrac.*

*Il fut dressé le même jour, par le maire susdit un acte de cé-  
lébration de mariage entre ledit sieur Bayssellance Lacroix et  
Françoise Boisseau, qui se disait veuve de Jacques Grossoleil.  
Depuis l'époque de cette célébration, le sieur Bayssellance  
s'est convaincu qu'il avait été induit en erreur et qu'il avait  
épousé la veuve d'Elie Grossoleil au lieu de celle de Jacques  
Grossoleil, puisque celle ci se nommait Jeanne Coq et que  
celle qui se présenta devant l'officier de l'état civil se nomme  
Françoise Boisseau. Que de notre côté Jeanne Coq veuve  
de Jacques Grossoleil demeure au lieu des Clapiers com-  
mune de Saint-Gleyrac et Françoise Boisseau, veuve d'Elie  
Grossoleil, demeure au lieu des Chadières commune de Rou-  
fignac, ce qui fait que le mariage a été célébré devant un  
officier public qui n'avait pas qualité pour cela.*

Cette erreur dans la personne constituant une nullité, le sieur Bayssellance la croix a assigné Françoise Boisseau devant le présent Tribunal pour l'avoir prononcé par exploit de Secondat huissier, du 18 mai dernier, enregistré le 213 par Bersange.

La cause appelée en l'audience du 30 juin suivant fut plaidée par l'avocat du sieur Bayscellance ensuite maître Boyer son avoué conclut à ce qu'il plut au Tribunal de donner défaut contre Françoise Boisseau, qui ne s'est ai pas présenté pour le profit annuler l'acte de mariage passé entre lui et de ladite Boisseau le 19 novembre 1813 devant l'officier de l'État civil de ladite commune de Saint-Gleyrac se faisant ordonner que le mariage serait considéré comme non avenue et qu'un extrait du jugement à intervenir serait annexé au registre de l'État civil et mentionné en marge du dit acte de mariage, condamner Françoise boisseau aux dépens et ordonner que le dit jugement lui serait signifié par huissier commis.

Après ces conclusions, la cause fut renvoyée en la Chambre pour délibérer avec les conclusions de maître Charnaud, le juge faisant fonctions de Procureur du Roi.

Appelée de nouveau en l'audience de ce jour, après avoir délibéré, elle a présenté des questions suivantes a juger

1°- Y a-t-il eu erreur sur la personne dans l'acte de mariage du sieur Bayscellance avec Françoise Boisseau du 19 novembre 1813 ?

2°- Le mariage est-il frappé de nullité et doit-il être annulé?

*Attendu qu'il résulte de l'acte de l'État civil de mariage produit par le sieur Bayssellance Lacroix, qu'il déclare les 19 novembre dernier, devant l'officier de l'État civil de la commune de Saint-Gleyrac à vouloir s'unir en mariage avec la veuve de Grossoleil Jacques demeurant au lieu des Clapiers dite commune de Singleyrac canton d'Eymet.*

*Attendu que Françoise Boisseau se présente devant le même officier comme étant veuve du dit Jacques Grossoleil et habitante dudit lieu des Clapiers.*

*Attendu qu'il résulte de diverses pièces authentiques produites au procès que la veuve de Jacques Grossoleil se nomme Jeanne Coq et non Françoise Boisseau, que cette dernière et veuve d'Elie Grossoleil et non de Jacques et qu'elle habitait la commune de Pomport, canton de Cunègues, et non celle de Singleyrac canton d'Eymet..*

*Attendu qu'il résulte de ces diverses circonstances que le sieur Bayscellance a été induit en erreur et que cette erreur porte sur la personne.*

*Attendu que d'après les articles 186 et 1801 du Code civil lorsqu'il y a erreur sur la personne et l'époux induit en erreur peut attaquer le mariage de nullité lorsqu'il n'y a pas eu six mois de cohabitation continue depuis l'erreur reconnue.*

*Attendu qu'il ne s'était pas écoulé six mois depuis le 19 du mois de novembre 1813 époque de la célébration du mariage jusqu'au 18 mai dernier, jour de la demande en nullité formée par le sieur Bayscellance.*

*Attendu d'ailleurs que d'après l'article 74 du Code civil le mariage doit être célébré par l'officier d'État civil de la commune du lieu de la commune où l'un des deux époux à son domicile, et que d'après l'article 191 du même code, tout mariage qui n'a point été célébré de-*

*vant l'officier public compétent peut être attaqué par les époux eux-mêmes ainsi que par le Ministère public.*

*Attendu qu'il est justifié au procès que le sieur Bayssellance à son domicile dans la commune de Flaujeac canton de Cunègues, et Françoise Boisseau dans celle de Pomport même canton, que cependant le mariage a été contracté devant l'officier de l'État civil de la commune de Singleyrac qui était évidemment incompétent.*

*Par ces divers motifs, le Tribunal, ouï les conclusions de monsieur Chanaud faisant fonction de Monsieur le substitut du Procureur du Roi, et après avoir délibéré en la Chambre du Conseil en exécution de son jugement du ....*

*Jugeant en premier ressort et à charge d'appel donne défaut contre Françoise Boisseau, jugeant l'utilité de ce le défaut, déclare nul et de nul effet le mariage contracté entre le sieur Lacroix Bayssellance et Françoise Boisseau le 19 novembre 1813 devant l'officier de l'État civil de la commune de Singleyrac ; Ordonne qu'un extrait de son jugement sera annexé et mentionné en marge dudit acte de célébration inscrit sur les registres de l'État civil de la commune de Singleyrac. Condamne Françoise Boisseau aux dépens liquidés à cinquante francs et 67 centimes, non compris le coût de la levée expédition et mise à exécution du présent jugement auquel elle demeure pareillement condamnée, et ordonne que le présent jugement lui sera signifié par huissier commis.*

*Fait et prononcé publiquement en l'audience du 31 août mil 814 tenu par messieurs Gouzot, Président ; Bouzigue et Chanaud juges ; Fau-gère substitut du Procureur du Roi et Malzarey greffier commis.*

*Ont signé à la minute Gouzot, président, et Malzarey commis greffier. Demandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près des les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous ceux commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront requis.*

*En foi de quoi le présent jugement a été signé par Président et le Greffier.*

Le grand-père et son cousin Lacroix purent donc sauver leur peau avec ce subterfuge, et s'ils ne l'avaient pas employé, je ne serais peut-être pas là pour vous le raconter et de votre côté vous n'y seriez pas non plus pour m'écouter.

Une fois divorcés ils purent convoler en de justes et vraies noces, l'oncle Lacroix avec la sœur de mon grand-père sa cousine germaine Sophie et mon grand-père avec une des filles d'une vieille famille protestante de Sainte-Foy Elisabeth Loreilhe, en famille Hellorie. Son père étant le l'homme le plus original de la terre avait avec les lettres de son nom de famille fabriquait ce prénom bizarre par une sorte d'anagramme. Le frère Narcy épousa la soeur de ma grand-mère qui s'appelait Anne.

La famille Loreilhe, malgré la Révocation de l'Edit de Nantes était restée protestante, n'ayant jamais brigué les places de fonctionnaires ou les professions libérales. Ils étaient propriétaires et négociants. Ils tenaient beaucoup à leur religion. La famille de mon grand-père, je l'ai déjà dit, était catholique depuis l'abjuration d'Abraham, le renégat qui mérita d'être enterré dans l'église de Flaujac du côté de l'Epître. Cette conversion était-elle bien sincère, et n'avait-elle pas été faite pour continuer à être notaires comme ils l'étaient de père en fils? C'est fort possible. Puis, ils n'avaient peut-être aucun goût pour le martyr, ou peut-être désignés pour l'entretien des dragons de sa Majesté. Il n'en est pas moins vrai que pendant qu'Abraham, le renégat vivait encore, puisqu'il n'est mort qu'en 1741, il maria le 7 mai 1734, son fils avec mademoiselle Ouradour de la Négrie, protestante. Elle avait conservé un livre de Psaumes, le curé de Queyssac, vint un jour à la Négrie et trouvant le livre que la grand-mère Ouradour lisait, il le jeta dans le feu. Cette désinvolture blessa les sentiments de mon arrière-grand-père et ceux de sa femme Catherine Versaveau.

Aussi quand mon grand-père en 1818 épousa mademoiselle Loreilhe protestante, ils en furent enchantés en souvenir de leur belle-mère et mère Jeanne Ouradour. C'est ma grand-mère Bayssellance qui éleva ses enfants dans la religion protestante, mais les enfants avaient été baptisés catholiques comme il est indiqué dans les mémoires de mon grand-père. Vous avez vu par sa note inscrite à la date du 13 avril 1840 qu'il n'était pas chaud catholique.

Deux de ses fils, pourtant, mon père et Emile épousèrent des catholiques, nous faillirent bien être catholiques, puisque mon père, quoique très protestant, écrivait dans son journal intime en parlant de mon frère Gaston: Il sera catholique comme sa mère.

Mon oncle Émile se maria avec une corse dans le pays de laquelle le protestantisme était inconnu. La tante Letitia, quoique catholique ne fit jamais d'opposition à ce que ses enfants fussent protestants, mais ma mère au début de son mariage tenait à sa religion. Cela fit une animosité de plus contre elle de la part de la famille de son mari, surtout de la tante Anna quoiqu'elle eut aussi épousé un catholique, quelle laissa enterré catholique dans le cimetière de famille.

Mais, plus tard, ma mère devint une farouche protestante, mais seulement peut-être après la mort de son mari.

Ma grand-mère Félix, catholique de naissance, ne fit guère jamais acte de protestantisme, mais dans mon enfance elle venait au temple les jours de grandes fêtes et à sa mort recommanda bien que l'on l'enterra protestante.

Elle détestait les curés et les bonnes sœurs qu'elle appelait ironiquement "les brandines" je ne sais pourquoi. Le grand-père Félix, lui, était voltairien il fut aussi enterré protestant.

Tout cela pour vous dire, mes chers enfants, que la religion tient à peu de chose. Un fervent protestant, peut, pour avoir la paix dans son ménage laisser élever ses enfants catholiques. Ces derniers, élevés dans cette religion peuvent devenir de farouches sectaires, des cléricaux endurcis. C'est pour cela que j'ai été bien heureux de vous voir épouser des protestants, moins que chaud c'est vrai, mais qui au moins, ne feront pas changer la religion de leurs enfants.

Mais revenons au grand-père Bayssellance que cette digression m'a fait qu'oublier. Il était bon vivant, aimant la bonne chère comme on l'aimait autrefois, plutôt gourmet que gourmand. Avec une bande de ses amis, ils se rece-

vaient les uns les autres à tour de rôle, ils avaient inventé avant vous une sorte de club des fins gousiers, tous les huit ou quinze jours on faisait un bon repas, bien arrosé, tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, et comme ils étaient nombreux le tour de chacun ne revenait pas trop souvent.

Mais les jours où le festin se passait à la Négrie ma pauvre grand-mère n'était pas trop contente parce que c'était un gros travail de supplément pour la maîtresse de maison.

Un jour elle fut moins que contente. Mon grand-père passant près du pont de Bergerac avisa un pêcheur qui pêchait à l'épervier, il lui dit: je te donne cent sous de ton prochain coup de filet. Le pêcheur accepta et sorti un magnifique saumon. Le grand-père content donna cent sous de plus et rapporta triomphalement sa prise à la Négrie. Il voulut faire profiter ses amis de l'aubaine et donna un repas supplémentaire à la grande fureur de ma pauvre grand-mère qui trouvait ce surcroît de travail peu à son goût.

Le grand-père poète à ses heures, peut être un peu loufoque, comme son petit-fils votre serviteur inventait des chansons à boire. J'ai trouvé celle-ci dans son journal et je vous la copie:

## I

L'eau n'est faite sur la terre  
 Que pour les fleurs d'un parterre  
 Les carottes et les poireaux  
 Les oignons et des citrouilles.  
 Pourquoi boirions-nous de l'eau  
 Elle est pour les grenouilles  
 Et pourquoi, quoi, quoi, quoi,  
 Pourquoi boirions-nous de l'eau ?  
 Sommes-nous des grenouilles ?

## II

Mauvais prôneur de tisanes  
 Médecin, tu n'es qu'un âne  
 Tu mériterais, bourreau,  
 Qu'ici l'on te chanta pouille.  
 Pourquoi boirions-nous de l'eau ?  
 Etc. Etc.

## III

Dieu des mers, ton vaste empire  
 N'a pour moi rien que j'admire,  
 J'aime mieux un noir caveau  
 Que le trou où tu patrouilles  
 Pourquoi boirions-nous de l'eau ?  
 Etc.

## IV

Mauvais chercheur de fontaines  
 Pourquoi prendre tant de peine

Et venir dans mon caveau  
 C'est en vain que tu y fouilles  
 Tu n'y trouveras pas d'eau  
 Pourquoi boirions-nous de l'eau.  
 Elle est pour les grenouilles  
 Et pourquoi, etc., etc.

Chanson trouvée dans le journal intime de Jean Bayssellance 1784 +1866 à la date du 29 mai 1858.

J'ai eu une seconde chanson entre les mains, elle n'est probablement pas perdue. Je l'ai sûrement conservée, mais je ne retrouve pas au moment où j'écris ces lignes.

J'étais tout jeune homme, presque enfant et j'avais pour voisin aux Brands le père Délignac père ou plutôt grand-père du vieux peintre qu'Andrée a peut-être connu à Eymet. Il avait fort bien connu mon grand-père, il avait conservé une chanson que ce dernier avait écrite pendant un repas et que l'on chanta au dessert. Il m'en donna une copie, mais je n'ai retenu que le refrain :

**Une caisse de bon Madère  
 Est un parfait brevet du cœur**

Le grand-père était, en somme, un fort bon homme, un peu enfant jusqu'à ces dernières années aimant la vie et ses joies, faible de caractère et subissant l'influence de sa belle-sœur Anna surtout après la mort de ma grand-mère qui survint en 1857, mais je reparlerai de cela plus tard quand j'en serai à l'histoire de son fils aîné : mon père.

La Négrie propriété de famille, qui est actuellement entre les mains de Madame Dumont fille de mon cousin Edmond était, dans les temps anciens, un hameau dont une maison appartenait à la vieille grand-mère Ouradour. Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils mon grand-père ne songèrent qu'à une chose, c'est à arrondir la propriété, à éliminer tous leurs voisins en achetant leurs propriétés, c'est ce qu'ils firent peu à peu pendant leurs trois vies. Ils prirent chez eux où il mourut, un curé, l'abbé Labouneilh qui avait une petite propriété dans le hameau de la Négrie. A sa mort, il la laissa à mon grand-père.

A la fin de la vie de mon grand-père tout le hameau de la Négrie formait un bloc. Après avoir tant travaillé à faire unité du domaine, comme le roi de France firent son unité, mon grand-père ne voulut pas que cette propriété se divisa à nouveau. Il voulut la laisser entière à un de ses fils pour quelle resta intacte après sa mort. Pour cela il fallait le consentement des quatre enfants et un partage. La tante Monlaud ne désirait point la garder, elle cédait sa part avec plaisir mais voulait en avoir la valeur. L'oncle Adrien n'y tenait pas non plus et n'élevait aucune prétention pourvu qu'on lui donna sa part en argent. Restèrent en présence mon père et mon oncle Emile. Il fallait que l'acquéreur de la propriété en remboursât les  $\frac{3}{4}$  à ses deux frères et à sa sœur. On donnait bien la préférence à mon père parce qu'il était l'aîné, mais comme il lui aurait fallu verser pas mal d'argent liquide à ses frères et sœurs, mon père voulait simplement sa part en

nature, prendre son quart, ce qui, je le reconnais aurait abîmé cette propriété que mon grand-père et ses parents avaient eue tant de mal à constituer. Mon père ne voulait pas s'endetter de pareilles sommes alors qu'il avait quatre enfants (je n'étais pas en route).

Ma mère n'avait aucune fortune, et n'avait eu aucune dot malgré la rigueur de la loi qui exigeait 2400 F de dot ou une rente de 1200 F pour qu'un officier puisse se marier.

Mon père emprunta de l'argent pour se marier, montra les titres au contrat, mais les rendit tout de suite. Je crois bien que mes grand-père et grand-mère Félix ne payèrent jamais les 1200 francs de rente qu'ils avaient promis.

De la, fureur de la famille de mon père, et surtout de la tante Anna, parce que l'on avait, en somme, reconnu à ma mère une dot dont elle n'avait pas apporté le premier sou.

Je vous raconterai, quand j'en serai à mon père, son mariage et tout ce qui contribua à sinon brouiller, du moins le mettre en froid avec ma famille, quoi qu'il fut un fils respectueux de la volonté de son père.

Il n'en était pas de même de mon oncle Émile. Il n'était pas militaire, il n'était pas officier, il se maria pendant qu'il était fonctionnaire en Corse. Sa femme n'était guère plus riche que ma mère, mais on avait eu besoin de rien lui reconnaître par contrat de mariage. Les parents ne furent probablement pas enchantés de voir mon oncle se marier en Corse avec une jeune fille sans fortune et catholique. Les caractères de ma mère et de ma tante Leticia n'étaient pas les mêmes. Ma mère quoique de très humble origine, était une femme très fière, elle était très instruite, avait ses deux brevets, et était, en somme très distinguée. La famille de mon père ne fut pas contente de le voir vouloir se marier au hasard d'une garnison avec la fille de sa propriétaire, petite épicière de la Place des Jacobins, dont le père était un simple employé de la préfecture de la Haute-Vienne où il prit sa retraite comme sous-chef de bureau. Les parents de mon père firent tout ce qu'ils purent pour empêcher le mariage. Ils allèrent même jusqu'à agir auprès du ministre, pour le faire déplacer et envoyé à Belle Isle en Mer. C'était pour l'empêcher de suivre son goût. Bien entendu ce fut le contraire de ce qu'ils attendaient qui arriva. L'amour contrarié décida encore mieux mon père à suivre son inclination. Le résultat le plus tangible fut que ma mère détesta ses beaux-parents mais surtout la tante Anna et l'oncle Coste qui avait agi auprès du ministre.

Il en fut tout autrement pour la tante Leticia. Mon oncle Émile étant en Corse dans l'enregistrement et vit au bal une jeune fille très jolie et voulut se marier avec elle. Je ne sais pas exactement comment se passa le mariage de mon oncle, ma mère m'a bien raconté les choses à sa manière, mais il faut tenir compte qu'elle avait à se plaindre de ses beaux-parents et de leur opposition farouche. S'opposèrent-ils moins au mariage de l'oncle Émile où furent-ils forcés d'accepter ce qui se passa car la Corse c'était bien loin, mais il est probable qu'ils firent des concessions au désir de l'oncle Emile. Si la question d'argent domina le mariage de ma mère il n'en fût pas de même pour son frère.

Autant ma mère avait le caractère entier et ombrageux, autant ma tante Leticia était souple et adroite. Alors que ma mère le prenait de haut avec sa belle-famille, autant la tante Leticia se faisait gentille. Elle fit la cour à la famille

de son mari pour les faire revenir de leurs préventions à son égard. Comme elle était adroite et très intelligente ce fut surtout à la tante Anna que s'adressa sa cour. Elle se montra très affectueuse, très déférente avec elle jusqu'au jour où, les affaires étant réglées, le grand-père mort, elle dit à la tante : « C'est maintenant moi qui suis la maîtresse, je prends la direction de la maison que vous avez conduite depuis la mort de ma belle-mère. »

La grand-mère Bayscellance, elle, accepta ma mère et quand elle l'eut connue l'aima beaucoup, et ma mère le lui rendit bien. C'est la grand-mère Bayscellance qui raconta à ma mère bien des choses sur la famille, que j'ignorais, car ce n'est point la famille de mon père qui me les aurait dites. La grand-mère dit à ma mère qu'elle avait été un peu maladroite vis-à-vis de la tante Anna qui disait qu'elle aurait dû s'humilier comme sa belle-soeur Leticia, mais ma mère répondit qu'elle n'avait pas à s'humilier n'ayant rien à se reprocher.

Je reprendrai ce sujet quand je vous parlerai de la façon dont j'ai été élevé.

Le grand-père donc, ne voulant pas que sa propriété fut divisée et que la part de mon père fut une enclave dans ce tout, indivisible pour lui, de la Négrie favorisa mon oncle Émile dans le partage qu'il fit de ses biens. Mon père céda sans enthousiasme. Si j'ai le temps je vous copierais quelques lettres de mon père à ce sujet que j'ai retrouvées. La propriété, d'après ce que m'a dit ma mère, valait à l'époque 100 000 francs, on ne l'estima que 80 000 pour favoriser l'oncle Emile. La tante Isoline et l'oncle Adrien ne firent aucune objection, mais mon père protesta. Il mourut peu après, et les rapports de ma mère avec ses beaux-parents furent dénués de sympathie. Elle ne nous éleva pas à aimer la famille de mon père à l'exception de ma grand-mère. Si la propriété valait réellement 100 000 francs ou 120 000 francs c'était un préjudice de 5 000 ou 10 000 francs que l'on avait portés à mon père déjà à la tête d'une famille de quatre enfants. Cela valait-il bien la peine de se brouiller pour si peu ? Ce qui prouvait bien que ces brouilles de familles sont idiotes, c'est que, quant à un certain moment, je parle d'avant la guerre de 1914, mon cousin Edmond voulu vendre sa propriété il n'en trouva que 25 000 francs. Alors il ne vendit pas et la donna en dot à sa fille et Dumont me dit qu'il n'en tirait que 600 francs de revenus. Qu'aurait pu valoir le quart de mon père ? Rien ! Ou à peu près parce qu'il faut penser que la propriété divisée aurait encore moins valu.

Le grand-père mourut en 1866, dans l'année qui suivit ma naissance. Je n'ai donc pu le connaître. La tante Anna lui survécut 6 ans et mourut en 1873. De cela je me souviens bien et nous étions à Arcachon quand nous reçûmes cette nouvelle et je dois avouer étant donné l'éducation que nous avions reçue, elle fit moins que nous toucher.

Au moment de la mort de mon grand-père, d'après ce que m'a raconté la tante Monlaud, il était âgé de 82 ans, ce qui ne l'empêchait pas de circuler à pied. Il était allé au Saupiquet voir ses cousins. Quand il dut rentrer, il se préparait à prendre le courrier en voiture pour Bergerac. Il se mit à suivre la route en attendant la voiture. Par suite d'un retard le grand-père s'en fut jusqu'à Bergerac. Une fois là, il voulut finir d'arriver à la Négrie, et s'en fut par la traverse qui ne faisait que 9 km. Il arriva chez lui fatigué après ces 22 km de kilomètres fait à pied. Le lendemain il ne se leva pas, une pneumonie sénile double se déclara, et il mourut quelques jours après, sans fièvre et avec toute sa connaissance. Il se sentait finir, se figurait partir en voyage. Il disait :

*« Je vais revoir tous les camarades - (étant de son âge, ils étaient tous déjà partis) que je vais avoir de chose à leur raconter. Quelle fureur va animer un tel quand il saura que son héritier a fait bouleverser toute sa maison et sa propriété qu'il avait si bien fait arrangé. Et un tel quand qu'il apprendra la faillite de son fils. Quel sera leur étonnement quand ils seront qu'on fait ci et ça à Bergerac, et qu'on va faire un chemin de fer jusqu'à Bergerac ! »*

Le brave homme se figurait qu'il allait faire un long voyage, qu'il allait prendre sa retraite définitive dans un séjour comparable aux Champs Elysée des anciens païens. Ces idées lui procureront une mort tranquille et douce qui ne l'effrayait pas. Heureux ceux qui ont cette mentalité, arrivent en bout de l'existence en bonne santé sans infirmités ils se vont s'en souffrir et sans rien regretter.

Avant d'en venir à mon père je vais vous parler de sa soeur et de ses frères.

La soeur de mon père, la tante Isoline, était l'aîné. Elle naquit en 1819 et se maria avec un médecin assez voisin de campagne qui avait 14 ans de plus qu'elle : monsieur Monlaud-Lespinasse. Ils habitaient à Foncaudière, sa propriété. Mon oncle était très aimé parce qu'il ne faisait payer personne. Il acceptait ce qu'on lui offrait mais n'en demandait jamais, aussi ma tante m'a-t-elle dit qu'il n'avait jamais gagné plus de 1200 francs par an. Heureusement qu'il était personnellement riche. On l'appelait : "Lou bel négro " c'est-à-dire : le beau brun.

Vous pouvez voir sa photo dans le groupe de la Négrie

Aussi fut-il pendant très longtemps maire de la commune de Maurens. Il était de l'école de Broussais. Ma tante me donna quelques livres de médecine qui lui avaient appartenu et un de ses livres de comptes. Sur quatre visites, il y a au moins une saignée. Je ne sais pas si l'on mourait davantage et plus vite qu'à notre époque mais cela ne m'étonnerait pas. Il avait passé sa thèse en 1890 à 25 ans. Je l'ai eue entre les mains elle contenait juste quatre pages. C'était de simples réflexions et aphorismes sur la médecine. Il exercera jusqu'à sa mort qui survint en 1869. Il avait donc 64 ans il faisait toutes ses courses à cheval. Un jour, passant dans les grandes herbes, il ne vit pas un fil de fer qui barrait le sentier. Son cheval s'entrava et tomba, mon oncle alla tomber en avant et resta un moment évanoui. Quand il reprit ses sens il vit son cheval qui s'était relevé tout seul et broutait tranquillement à côté de lui, il remonta sur sa bête.

En rentrant chez lui, il ne signala même pas son accident. Quelques jours après il se plaignit de la tête, mais peut-être n'ayant pas trop confiance dans sa médecine, il ne voulut pas être soigné. Il mourut d'une méningite traumatique à moins que ce ne fut une fracture du crâne.

Mon oncle n'ayant pas fait de testaments, ma tante fut obligée de quitter la propriété de Foncaudière elle revint chez ses parents, elle avait juste 50 ans.

Ils n'avaient pas d'enfant, ils avaient eu deux jumeaux qui n'avaient pas vécu. Elle alla vivre à la Négrie avec sa tante Anna. Quand l'oncle Émile son frère vint à Bergerac, comme conservateur des hypothèques, elle alla tenir son ménage pendant que la tante Leticia dirigeait la propriété de la Négrie. Elle payait à mon oncle Emile une pension de 600 francs par an pour être logée nourrie et blanchie. Elle pouvait donc faire des économies. Quand mon oncle mourut en 1886 elle alla rester sur la place de l'église dans une maison qui fait le coin de la

place et où il y a maintenant un marchand de pianos. Elle donna 5000 francs à ma soeur Georgette quant elle se maria.

Quand j'allais la voir à Bergerac pendant mes séjours en France, elle me donnait toujours deux Louis de 40 francs à l'effigie de Napoléon I. Elle m'aimait beaucoup et je lui rendais bien. Elle aimait beaucoup à causer avec moi, et à chaque séjour que je faisais en France pendant ma navigation j'allais la voir et déjeuner avec elle. Elle voulait me marier, me parla de plusieurs jeunes filles, mais je n'avais pas grand goût à l'époque pour le mariage, aimant ma vie de navigateur. C'est chez elle que je connus ou plutôt que je revis Louise de Montard et Aurélie Bouhet qui me parlèrent de votre mère. C'est pour cela que j'avais entendu parler de la maman cinq ans avant notre mariage, elle sortait juste de pension. Nous aurions pu nous marier plus tôt, si on nous avait présentés l'un à l'autre, mais peut-être a-t-il mieux valu que nous attendions. En 1894, votre mère aurait été bien jeune.

Dans ses dernières années la pauvre tante, qui avait une bonne santé, perdit un peu la mémoire, puis, peu à peu, retomba en enfance. Les dernières années de sa vie furent lamentables. Elle n'était plus qu'une masse de chair vivante, mais l'intelligence avait complètement disparue. On la levait, on la montait sur un fauteuil percé, elle se couchait sur une table et restait là sans parler ni bouger. A l'heure des repas, sa vieille bonne qu'elle avait prise à l'âge de 18 ans et qui en avait plus de soixante-dix lui hachait menu de la viande, du poulet, des pâtes, en somme une nourriture normale.

## PHOTO DE GROUPE DE LA NEGRIE



- 1-Grand-père Bayscellance
- 2-Tanta Anna
- 3-Emile Bayscellance
- 4-Tante Létitia
- 5-Tante Isoline
- 6-Oncle Henri Monlaud
- 7-Edmont Bayscellance
- 8-Henri B. au maillot

Avec une cuillère à café elle lui chatouillait les lèvres, la pauvre tante tendait le bec comme un petit oiseau à qui on donne la becquée. C'était lamentable à voir. Enfin elle mourut doucement en 1903 dans sa 84<sup>ème</sup> année.

Elle avait donné pour moi à son frère une somme de 10000 francs dont il devait toucher les intérêts sa vie durant, et ces intérêts devaient aller à ma tante Elodie jusqu'à sa mort. L'oncle prit à mon nom pour dix mille francs d'obliga-

tions nominatives du Chemin de Fer du P.O et j'ai eu ce titre à la mort de ma tante Elodie. Elle me fit héritier d'une somme équivalente à ce qu'elle avait touché depuis la mort de son enfant.

La tante Isoline fut enterrée à la Négrie, dans le cimetière de famille où sont enterrés mon père et ma pauvre sœur. Elle avait donné la plus grosse part de ce qu'elle avait à Edmond qui était seul, alors que nous étions trois de notre côté. Elle partagea sa fortune par branche et non par tête. C'était en somme assez juste puisque étant logée et nourrie presque pour rien par son frère Émile, c'était lui qui lui avait permis de faire des économies. D'un autre côté aussi, on peut dire qu'en tenant le ménage de son frère elle lui avait aussi permis de beaucoup moins dépenser.

Le deuxième enfant de mon grand-père fut mon père. Je parlerai de lui après ses autres frères.

Le troisième enfant était l'oncle Emile né en 1822. Il fut élevé au collège de Bergerac, tandis que mon père et mon oncle Adrien le furent au collège protestant de Sainte-Foy. Il fit son droit et rentra dans l'enregistrement. Il fut envoyé comme premier poste dans l'Indre, mais je ne sais dans quel canton, puis dans d'autres postes que j'ignore, puis en Corse où il se maria et j'ai dit comment. Il revint en France passa le concours pour entrer dans le corps des vérificateurs et finit par être nommé conservateur des hypothèques à Bergerac où il mourut avant d'avoir sa retraite, mais il la préparait et devait la prendre assez rapidement. Comme je l'ai dit, ma tante Leticia faisait valoir la propriété de la Négrie. J'étais à ce moment là étudiant en médecine et je fus voir quelquefois mon oncle à Bergerac, il était charmant et très aimable avec moi, et je revint exprès de Bordeaux pour aller à son enterrement.

Il avait deux fils. Vous pouvez les voir sur la photographie du groupe de la Négrie. L'aîné Edmond, qui existe encore et que j'ai vu ces jours-ci (27 septembre 1932) pour lui rendre la visite qu'il m'avait gentiment faite pendant que j'étais à la clinique pour mon accident de 1927. Il entra à l'école polytechnique, sortit dans le génie maritime où il fit une partie de sa carrière, il alla à Saïgon où il resta deux ans. Quant il revint nous nous croisâmes dans la mer Rouge sans nous voir, bien entendu.

Il se fit mettre plus tard en congé hors cadre pour pouvoir avoir droit à sa retraite, prit une place d'ingénieur à la compagnie transatlantique au Havre. Il prit ensuite une fabrique d'articles de ménage et de quincaillerie, et je crois qu'il a du gagner beaucoup d'argent pendant la guerre en fabriquant des bidons et des quarts. Il s'est retiré à Jaure propriété de sa femme Berthe de Madaïlan, après avoir donné la Négrie à sa fille unique Aline mariée à un monsieur Dumont, magistrat. Ces derniers ont eu deux enfants un garçon et une fille.

Son frère Henri, était un phénomène que j'ai un peu connu à Bordeaux. Il avait quatorze jours de plus ou de moins que ma soeur Georgette. Après avoir pris son bachot, il entra dans les douanes et vint à Bordeaux. C'est là que je l'ai vu quand j'étais au collège de Libourne et que je sortais chez mon frère Gaston.

Il n'avait pas beaucoup de scrupule. Un jour, mon frère Gaston avait emprunté à un de ses amis un fusil pour une partie de chasse. Après la partie, un jour qu'Henri dînait chez mon frère, Gaston dit : « Il faut que je rapporte ce fusil à X.. » Henri lui dit : « Tiens, mais je passe devant chez lui, donne-le-moi et je lui remettrai ». Gaston donne le fusil. Mais quelques mois après mon frère reçut une lettre un peu fraîche du prêteur du fusil lui redemandant son arme. Il faisait comprendre qu'il était peu gêné de la garder si longtemps. Mon frère répond

qu'il a fait rapporter l'arme par mon cousin quelques jours après la partie de chasse. Le monsieur n'avait rien reçu, Gaston s'enquerra auprès d'Henri qui avoue qu'étant un peu gêné à ce moment là, il a porté le fusil au Mont de Piété. Heureusement qu'il avait gardé la reconnaissance, et comme il n'avait pas d'argent à ce moment là (cela lui arrivait souvent) ce fut mon frère qui alla dégager le fusil pour enfin le rendre. Mon frère prévint l'oncle Adrien qui remboursa mon frère, mais à son tour se fit rembourser par l'oncle Emile.

Cela n'empêchait pas Henri d'aller chez des fournisseurs de l'oncle d'y prendre chapeaux, souliers, vêtements. Il disait : « Mettez cela sur le compte de mon oncle ». L'oncle n'était point trop content quand il recevait les poulets, mais il les envoyait à son frère qui remboursait sans rien dire. Cela permettait à Henri d'avoir cet entretien en plus de ses appointements qu'il employait à toute autre chose qu'à s'entretenir.

L'oncle ne disait rien, mais n'en pensait pas moins, aussi quand j'ai mon bachot es-lettres et que j'étais à la recherche d'une position sociale, j'eus un instant la velléité d'entrer dans la Douane. J'en parlais à l'oncle. Il me répondit d'un ton sec : « Il y en a assez d'un dans la famille » et il me conseillait de faire votre chose.

Henri avait, dans son service, commis quelques peccadilles légères mais qui avaient laissé trace dans ses notes au ministère des finances. Il fut à un moment donné, envoyé au ministère des finances à la Direction des Douanes. Que fit mon Henri ?

Il se débrouilla et pendant l'heure du déjeuner, sous prétexte d'un renseignement à prendre par ordre il se fit introduire dans le bureau où se trouvaient les dossiers du personnel, et là, sans se gêner supprima de son dossier toutes les pièces qui auraient pu gêner sa carrière et son avancement. Et cette aventure m'a été racontée par... sa mère, ma tante Leticia qui trouvait qu'il avait été très malin.

Il avait été ensuite envoyé à Grenoble. Là, il eut une angine, ne se plaignit pas, mais ses propriétaires télégraphièrent à sa mère qu'il était fort souffrant. Ma tante partit aussitôt et le trouva très malade. C'était plus qu'une simple angine, une angine phlegmoneuse et le médecin qui le soignait demanda une consultation. On fit venir un chirurgien de Lyon pour tenter une opération. Le pus de son angine phlegmoneuse au lieu de sortir à l'extérieur, fusa et descendit dans ce que l'on appelle le médiastin, c'est-à-dire entre les muqueuses qui sépare le coeur des poumons. Il mourut très un peu de temps après la consultation et cette mort brutale atterra tous les parents qui apprirent sa mort en même temps que sa maladie.

C'est pour cela que mon oncle fut très inquiet quand, quelques temps après, pendant mon service militaire, j'eus aussi une angine phlegmoneuse, qui, heureusement pour moi fut ouverte assez tôt. Ce pauvre Henri n'avait que 26 ans. C'est sa mère qui me donna tous ces détails sur sa triste fin. Il n'était pas marié et ne peut donc laisser aucun descendant.

Ma tante Leticia mourut quelques temps après. Je naviguais à l'époque. Elle avait de simples hémorroïdes, mais souffrait beaucoup. Elle vint me consulter à Bordeaux et descendit chez l'oncle Adrien. Elle s'était adressée au professeur Demons. Pendant un de mes séjours, j'eus occasion de me rencontrer avec Demons qui était un de mes anciens maîtres. Il me dit que c'était un cancer, qu'il l'avait opérée, mais qu'il n'y avait aucun espoir de guérison. L'oncle ayant

besoin de s'absenter me pria de rester auprès de mes tantes, et même de coucher chez lui. J'y restais donc une grande partie de mon séjour, couchant sur un lit de camp et donnant des soins à la tante, à portée de voix de façon à ce qu'elle put m'appeler la nuit quand elle avait besoin de quelque chose. La tante Elodie étant toujours malade ne pouvait se lever la nuit. La pauvre malade, puisque j'étais docteur en médecine, me disait : « mais, qu'ai-je donc ? Cela me ronge de plus en plus. Mais, dis-moi, ce n'est pas un cancer, au moins ! ». Je la consolais autant que je pouvais, lui affirmant, sur mon honneur, que ce n'était rien de cancéreux, que ce n'était que la cicatrisation qui lui donnait ces sensations. Elle repartit et j'ai pu encore la voir à Bergerac pendant mon séjour suivant. Pour être plus près des médecins elle avait quitté la Négrie loué une petite maison où j'allais la voir avec la tante Monlaud. Elle mourut pendant que j'étais à la mer.

J'ai oublié de dire que l'oncle Émile, qui fumait beaucoup, était mort d'asthme, d'emphysème et de bronchite chronique.

J'arrive maintenant à l'oncle Adrien, celui que j'ai le mieux et le plus longtemps connu des membres de la famille de mon père. Ce fut le membre le plus marquant de la famille.

Alors que les premiers enfants de mon grand-père s'étaient succédés à des intervalles assez rapprochés 1819 (Isoline) 1920 (Oscar) 1922 (Émile), l'oncle Adrien fut un petit retardataire, venant au monde dix ans après sa soeur et sept ans après son frère le plus jeune. Il fut donc le benjamin de la famille, il n'avait que neuf ans quand son frère entra à l'école Polytechnique. Il était en admiration devant lui, aussi, dès son jeune âge il pensa faire comme lui. Il se débrouilla si bien qu'à 17 ans il y fut admis à son tour.

Il avait toujours été un petit garçon, bien sage, bien appliqué, bien raisonnable. Il fut élevé pensionnaire au collège protestant de Sainte-Foy. Une fois qu'il prit son bachot il alla à Metz, je crois, faire ses mathématiques spéciales pour préparer Polytechnique où il fut reçu dans un bon rang. Il était le conscrit de monsieur de Freycinet l'ancien



homme politique, souvent ministre et plusieurs fois Président du Conseil.

Un conscrit, à l'Ecole Polytechnique c'est celui de la promotion suivant qui a le même numéro d'entrée. L'ancien et le mentor de son conscrit, et il y a entre les deux numéros une camaraderie un peu plus grande.

Mon oncle faisait sa deuxième année Polytechnique quand survint la révolution de février 1848 qui établit la république en renversant Louis Philippe. Les polytechniciens étaient assez sujets à se mettre au premier rang dans ces changements de régime. Ils allaient en chantant : « Mourrons pour la patrie », mais ils terminaient en criant : « Mouron... pour les petits oiseaux ! » En imitant le cri du marchand de mouron qui parcourait les rues de Paris qu'en annonçant sa marchandise. C'est-à-dire qu'ils le prenaient un peu à la blague.

Grâce à cette révolution la deuxième année des polytechniciens fût écourtée, et avant la fin de l'année ils furent envoyés dans leurs écoles d'applica-

tion. L'oncle que son numéro désignait pour les Ponts et Chaussées dut permuter car il choisit le Génie Maritime et fut envoyé à l'Ecole des Applications de Lorient. Il m'a raconté autrefois son premier voyage. Il avait eu un congé et rallia Lorient depuis la Négrie. Comme il fallait partir à date fixe on devait retenir sa place à l'avance sur la diligence. Il ne trouva pas de place et du faire le voyage sous la bâche avec ses bagages. On roulait jour et nuit, on s'arrêtait juste à certains relais pour déjeuner ou pour dîner. C'était moins que confortable, et ne valait même pas notre troisième classe actuelle. Il mit plusieurs jours pour aller de la Négrie à Lorient.

Il resta à Lorient, je crois, et fut occupé aux réparations du baignoire, car il y a avait un baignoire à cette époque là. Il connaissait quelques baigneurs, et l'un d'eux sculpta pour lui dans quelque bois très dur (bois de fer probablement) des ronds de serviette pour toute la famille. Il y a avait un pour le grand-père Baysellance où étaient sculptés les attributs du notariat, celui de la grand-mère Baysellance où il y a avait les attributs d'une maîtresse de maison, nature morte et objets de travail manuel féminin. Celui de l'oncle Monlaud avec un caducée et les attributs de la médecine. Celui de l'oncle Émile avec les tables de la loi et les registres. Celui de mon père avec les armes du Génie, le casque, la cuirasse, le pic et la pioche, et enfin celui de l'oncle Adrien avec les armes de la Marine.

Je les ai vus et c'était un admirable travail. Je pense que le baigneur en question devait être un monsieur qui avait voulu se servir de son talent de graveur pour imprimer de faux billets de banque. Quand mon oncle me montra ces ronds serviettes, il me dit : « cela, ça t'est destiné, après moi ils te reviendront. » Mais hélas ! L'oncle écrivit sur son testament : « quant à notre mobilier, je laisse à ma femme le soin de faire une répartition équitable entre ses neveux et les miens ». Dans son testament la tante ne fit aucune disposition, et la répartition équitable fut de nous donner... à peu près rien : quelques tasses, des draps usés, quelques couverts, l'armoire bibliothèque en thuya qu'a Geneviève, et la table bureau qui sert de desserte dans la salle à manger. On me donna la suite de l'abonnement de l'Illustration parce la tante me l'avait donné de son vivant, sans cela je ne l'aurai probablement pas eue. Après la mort de ma tante on ne voulait même pas me donner les décorations de mon oncle, sous prétexte que dans le testament de l'oncle il y avait : « pour Oscar, les décorations qui sont dans le tiroir du secrétaire » et que l'on les avait changées de place. Ce fut mon neveu Lucien qui alla rouspéter, on n'osa pas lui refuser et je les possède encore. Bien entendu je n'ai pas revu les rouleaux de serviette du baigneur que l'oncle me destinait. Ils doivent être entre les mains des héritiers de monsieur Crozes qui s'est approprié tout ce qu'il a pu.

Ce qui m'a fait le plus de peine c'est de voir une petite armoire à pointes de diamant qui venait de la tante Monlaud passait dans des meubles de monsieur Crozes, qui par intrigue, s'insinua dans les bonnes grâces de la tante et se fit nommer exécuteur testamentaire. Il se fit la part du lion au détriment non seulement de nous, mais des neveux de la tante.

Ce monsieur Crozes était un vague cousin de la tante vague filleul aussi, comme je l'étais du reste. Mon oncle ne le voyait pas.

Quand l'oncle mourut, la tante Elodie fit appeler ma sœur votre tante Georgette Guillier-Dauban. Elle resta quelques jours auprès d'elle. Pendant son séjour, madame Crozes se présenta, ma tante ne voulut pas la voir, elle revint à la charge plusieurs fois. Ma sœur dit à la tante qu'elle pourrait bien la recevoir

puisqu'elle insistait tellement. La tante finit par se laisser faire et la reçut. Ma sœur ne pouvait pas rester longtemps auprès de la tante. Madame et monsieur Crozes s'implantèrent auprès d'elle. Il était juge de paix à Bergerac, ma tante qui ne s'était jamais occupée de rien lui fit gérer son portefeuille. Dans les derniers temps de sa vie elle se plaignit à moi que ses revenus diminuaient beaucoup et qu'elle avait peine à mener le même train de vie qu'avant. J'admets bien que sa retraite de veuve n'était pas la retraite de l'oncle, mais elle avait quand même beaucoup de capitaux. Crozes qui lui dicta son testament, lui fit faire des legs à ses neveux propres et tout le surplus lui resta comme exécuteur testamentaire. Je suis persuadé que, peu à peu, le monsieur fit mettre tous les capitaux au porteur et ne laissa qu'à peu près la valeur des legs faits aux neveux de la tante. Il prit de plus officiellement une bonne partie du mobilier. Pour vous donner une petite idée de la valeur morale du monsieur, voilà le coup qu'il essaya de me faire.

Après la mort de son mari, la tante continua à vous faire des étrennes, elle vous donnait un livre et un abonnement de journal ou plutôt elle le donnait à Andrée. Quand la tante fut morte, je reçut un jour de la librairie Ferret qui avait fourni les livres une facture de ces publications. Je répondis à ce libraire que j'avais l'habitude de payer ce que je commandais, mais que ne lui ayant rien demandé je ne lui paierais rien, qu'il n'avait qu'à s'adresser à ceux qui avait fait la commande ou à leur exécuteur testamentaire. La pauvre tante avait bien crû payer ce qu'elle vous donnait. Puisque Crozes s'occupait de ses affaires, elle pensait qu'il avait du payer, mais le monsieur avait probablement mit l'argent dans sa poche espérant que je n'oserais pas ne pas régler la facture du libraire après la mort de la tante quant elle ne serait plus là pour entendre mes protestations.

Je vous ai dit qu'à la mort de la tante Monlaud l'oncle avait pris à mon nom 22 obligations du Chemin de Fer de Paris-Orléans. L'oncle les garda et en touchait les intérêts puisque la tante lui avait laissé l'usufruit pour lui et sa femme leur vie durant. L'oncle eut une bonne idée, on ne pouvait faire disparaître des obligations nominatives à mon nom. Quelque temps après la mort de l'oncle monsieur Crozes pris la peine de venir à Eymet, il m'insinua que l'oncle, sur son testament, m'avait laissé quinze mille francs, mais qu'il avait trouvé vingt-deux obligations en mon nom que l'oncle avait dû prendre avec les 15000 francs qu'il me destinait. Il voulait faire sauter les 8000 francs qu'elles valaient à peu près à l'époque. Je lui fit remarquer que ces vingt-deux obligations m'avaient été données en nue-propriété par ma tante Monlaud et que le revenu seul était réservé à l'oncle et à sa femme leur vie durant et que les 15000 francs que me laissait l'oncle après la mort de sa femme étaient une toute autre chose. Quand le monsieur vit que j'étais au courant, et que je n'étais pas décidé à me laisser faire, il n'insista pas, mais je le jugeais dès ce moment là.

A un certain moment, Edmond avait voulu vendre la propriété de la Négrie où se trouvait le cimetière de famille, l'oncle n'en fut pas content. Il ajouta un codicille à son testament, disant que si la propriété de la Négrie était vendue, il léguait à la commune de Queyssac la somme de 10 000 francs pour faire entretenir le cimetière, que dans le cas où la propriété resterait dans la famille cette somme reviendrait à ses héritiers désignés, Edmond, Georgette et moi. Cette somme devait être donc partagée en trois.

A la mort de l'oncle la propriété n'était pas vendue, Edmond ayant compris que l'oncle ne serait pas content lui avait dit qu'il ne vendrait pas.

A la mort de la tante, Crozes nous paya les 15000 francs mais pas sans difficultés. Il ne se pressait pas parce qu'il touchait les intérêts de ces sommes jusqu'au règlement définitif. Plus le règlement traînait, plus Crozes touchait et je fut même obligé de lui réclamer mon titre nominatif qu'il n'avait aucune raison de retenir. Il fallut qu'Edmond se fâchât et dit que si nous n'étions pas payés dans un certain délai, il donnerait sa créance à des hommes d'affaires qui saurait bien hâter le règlement. Crozes alors se décida à payer mais se gardant bien de parler des 10000 francs du codicille qui devait nous revenir puisque la propriété n'était pas vendue. Ce fut ma soeur, la tante Géo, qui, en affaires, ne perdait pas le nord, vit que cette somme devait nous revenir. Crozes ne voulut pas les donner sous des prétextes divers. Edmond et moi en aurions peut-être rien dit et nous serions laissés faire, mais Georgette tint bon et nous incita à faire un procès, nous l'écoutâmes. Après bien des traverses et des lenteurs la solution fut à notre faveur. L'affaire ne fut même pas plaidée parce que qu'au dernier moment les neveux de la tante renoncèrent à pousser plus loin, non leurs revendications mais celles de Crozes. J'avais bien cru que nous serions roulés parce que l'avocat me montra une lettre que Georgette avait imprudemment écrite où elle disait que nous avions la plus parfaite confiance en monsieur Crozes pour le règlement des affaires. Il avait produit cette lettre aux débats. Enfin nous avons eu gain de cause, et je me payais le malin plaisir d'envoyer ma carte de visite à Crozes avec ce simple mot: "condoléances ". Il me répondit la lettre suivante qui me montra que j'avais atteint mon but, et que d'un seul mot je l'avais vexé. Je me gardais de répondre, bien entendu, ne voulant pas entamer une polémique parfaitement inutile après notre succès. J'aurais eu pourtant bien des choses à dire.

Cette petite histoire à propos des rouleaux de serviette du bagnard m'a fait abandonner l'histoire de l'oncle. J'y reviens<sup>10</sup>. Après Lorient l'oncle fut envoyé à Tarbes dans un poste et un service qu'il lui plaisait infiniment. Il était chargé avec un secrétaire, qui était un premier maître (Sergent) de parcourir les forêts de l'état pour voir les arbres bons pour la marine. (A cette époque on construisait encore en bois) et désignait ceux qu'il fallait couper. Avec son secrétaire, le père Guarigues j'ai connu à Buenos Ayres, (voir le deuxième volume de mes voyages), il parcourut les forêts domaniales de toute la région des Eaux Bonnes dans les Pyrénées, et il devint s'il ne l'était déjà un fervent de l'alpinisme. Il fit un relief à échelle des hauteurs

exactes de toute cette région. Chaque année il le modifiait, le corrigeait en mesure qu'il faisait des excursions nouvelles. Il y a travaillé toute sa vie. Il était en cire qui permettait les retouches et de temps en temps il le faisait mouler. Ce relief fut exposé bien souvent procurant à l'oncle de nombreuses médailles et j'ai vu un de ses plâtres dans un musée à... la Plata en République Argentine. Il a dû laisser l'original au club alpin et les épreuves à différents musées. Il n'a pas songé à m'en donner un, je n'ai pas osé lui en demander un exemplaire.

Il resta dans ce poste le plus longtemps qui put, mais en augmentant en grade il fut obligé de partir pour occuper un autre poste. Il me semble qu'il y resta quatorze ans. Il avait été, avant, sous l'Empire chargé de l'entretien d'un Aviso: l'Aigle qui était affrété pour le prince Napoléon et lui servait de yacht. Ce prince Napoléon était le fils du prince Jérôme ex roi de Westphalie, c'était le fameux Plon-Plon que les adversaires du régime impérial dotait d'une mauvaise presse. On en faisait un poltron. Envoyé comme le général en Crimée, il eut une attaque de choléra, par bonheur pour il en réchappa, mais ceux qui ne l'aimait pas transformèrent son choléra en frousse. On disait que les soldats, en parlant de lui au siège de ses Sébastopol, disaient: « qu'en verrons-nous Scutari? » Calembour qui voulait faire croire que sa diarrhée n'était provoquée que par la frousse intense qui prend les conscrits à leur première affaire. L'on disait: si les buissons sont des lauriers, Plon-plon se couvrira de gloire. L'oncle qui l'a connu, qui a navigué avec lui disait au contraire qu'il était très brave, imprudent même. Dans les mauvais temps, il ne le montrait pas, au contraire.

Monsieur le docteur Bayscellance

Eymet Dordogne

Bergerac le 2 avril 1913

Monsieur,

Je ne vous croyais pas si spirituel et je vous en fait tous mes compliments. Cependant, les condoléances que vous m'adressez se trompent d'adresse. Ce n'est pas à moi qu'il fallait les envoyer. Je ne suis nullement victime du jugement du Tribunal de Bordeaux, d'autant plus qu'il n'enlève rien de mon opinion au sujet du legs dont vous bénéficiez. Je n'hésite pas à répéter que si madame Bayscellance avait pu prévoir votre esprit de chicane, elle aurait pris les mesures nécessaires pour éviter les conséquences.

G. Crozes

<sup>10</sup> J'ai fait quelques erreurs qu'il sera facile de rectifier avec les notices publiées sur l'oncle après sa mort et annexées au présent volume

L'oncle fut ensuite à Toulon, et s'y trouvait à l'époque de la guerre de 1870. En 1871 eut lieu de la commune à Marseille et les troupes gouvernementales de la marine occupaient notre Dame de la Garde, position stratégique qui était la clé de Marseille, mais les communications par terre étaient rompues. Les marins de notre dame ne pouvaient communiquer avec Toulon. Pour communiquer il fallait envoyer des messagers et l'oncle s'offrit comme volontaire. Il y risquait sa peau, s'il avait été découvert par des communards, il aurait été fusillé sur-le-champ. La tante Elodie et la tante Monlaud étaient à Marseille pendant toute la commune, l'oncle habillé en ouvrier partait de Toulon, portant les ordres cousus dans sa casquette et revenait de même. Il fit souvent ce périlleux trajet passant devant les sentinelles communardes de la gare, mais son déguisement le faisait prendre pour un frère. Les tantes allaient à la gare le voir arriver ou partir, mais ne lui parlaient pas, ne lui faisaient même pas un signe de reconnaissance, c'était une question de vie ou de mort. Il remettait les messages et rapportait les réponses.

Quand l'insurrection fut vaincue, on lui donna la croix d'officier de la Légion d'Honneur. Ce n'est pas l'oncle lui-même qui m'a raconté cela, il était trop modeste pour cela, mais ce sont les tantes Elodie et Isoline, qui pendant cette époque troublée vivaient dans l'angoisse

Après avoir été adjoint au maire de Bordeaux pendant de longues années, maire de Bordeaux pendant quatre ans, président de beaucoup de sociétés philanthropiques, homme de bien et de devoir dans toute l'acception du mot, il fallut la croix et la bannière pour qu'il fût nommé commandeur de la Légion d'Honneur en 1905, seulement 34 ans après... On fit à propos de sa nomination une manifestation grandiose qui le consola un peu de l'ingratitude de ses concitoyens. Au banquet de cette manifestation à laquelle j'ai assisté. Monsieur Casimir Périer, ancien Président de la République, dit ces paroles qui furent applaudies par toute l'assemblée:

*" Il y a 34 ans que vous avez été nommé officier de la Légion d'Honneur, donné parfois beaucoup trop tard pour compenser les croix que l'on donne souvent beaucoup trop tôt, c'est une application malheureuse du système des moyennes. »*

Je joins à un exemplaire de cet écrit tout ce qui a été publié au moment de cette manifestation et des obsèques de mon oncle.

Puis, mon oncle fut envoyé à Guérigny comme directeur des ateliers de la marine. Il y était au moment du 16 mai 1877. Le gouvernement de l'Ordre Moral lui enjoignant de faire pression sur ses ouvriers pour les faire voter en faveur des candidats du gouvernement. L'oncle s'y refusa, disant qu'il était officier, directeur et qu'il laisserait chacun libre de voter suivant sa conscience.

Peu après, il fut averti par des amis, que pour se venger, le gouvernement allait l'envoyer à Saïgon. Comme son entrée au service datait de 1844 puisqu'il était entré à l'école polytechnique en 1846, et que les deux années d'école comptaient double, il avait 33 ans de service, il avait droit à sa retraite depuis trois ans. Il prit les devants et la demanda. Il fit bien. Le gouvernement de l'Ordre Moral dura jusqu'au mois d'octobre, est jusque là il serait sûrement parti pour la colonie. Il se retirera à Bordeaux au 84 de la rue Saint Genès et resta dans le même logement jusqu'à sa mort en 1907 et sa femme qui resta aussi jusqu'à la sienne en 1912.

C'est à Bordeaux que je l'ai bien connu. Avant cette époque, je l'avais très peu vu, mais il voulut bien s'occuper de moi, il se montrera un véritable oncle à mon égard. Je reviendrai là-dessus quand je parlerai de moi.

Une fois établi à Bordeaux il fut nommé conseiller municipal, puis adjoint. Il occupa longtemps ce poste. Aux élections de 1888, il est arriva premier sur la liste et fut nommé maire par ses collègues. Il n'était pas politicien, il fit de la bonne administration, et dans le sein du conseil, le maire qu'il avait supplanté monsieur Daney lui fit une sourde opposition autant qu'il le put. Sans s'inquiéter de flatter l'électeur, il fit tout son devoir de maire, et fut obligé pour assurer la bonne marche des affaires de prendre des mesures impopulaires. Il était républicain, mais républicain honnête comme il en faudrait beaucoup et comme il y en a trop peu. Il ne considérait que l'intérêt général et non celui des particuliers. Aussi se fit-il beaucoup d'ennemis parce qu'il n'accordait pas tout ce qu'on lui demandait si cela ne lui paraissait pas juste ou nécessaire à l'intérêt de tous.

Il ne voulait pas être accusé de népotisme, il ne voulut rien faire pour me faire nommer à un poste rétribué par la mairie, parce qu'il y avait des gens, qui à son avis, le méritaient plus que moi. Un de ses amis, Monsieur Layet, professeur d'hygiène à la faculté, qui s'intéressait à moi me dit:

*« pendant que votre oncle et maire qu'il vous nomme médecin du dispensaire, cela vous permettra de vous établir ici et d'attendre la clientèle ».*

Je lui en parlais, mais il ne voulut rien faire en disant que cette place pouvait convenir à un ancien interne s'il s'en présentait un. Je n'avais pas été interne je ne m'étais pas présenté. Je ne me fais aucune illusion sur mon compte. Je ne sais pas parler, je cherche mes mots, et je ne puis en public prendre la parole. L'art de la parole est un don, on naît orateur comme d'autres naissent musiciens peintres ou sculpteurs ou même rôtisseurs puisque l'on dit: On devient un cuisinier, mais on naît rôtisseur. Je n'aurai eu aucune chance d'arriver; alors pourquoi aller au devant d'un échec dans un concours.

Cela me rappelle un propos du cousin Henri le douanier, dont je vous ai déjà parlé et qui avait plus d'aplomb que moi pour parler à l'oncle, qui supportait de lui ce qu'il n'aurait pas supporté de moi.

*"Mon oncle, lui disait-il, tant que tu étais jeune tu t'es fais f..... dedans pour ton propre compte, maintenant que tu es vieux et que tu n'as plus besoin de rien, tu te fais f..... dedans pour le compte de tes neveux."*

Avec cette mentalité de maire on pouvait prévoir ce qui est arrivé. L'oncle qui était adjoint au maire depuis 1878, ne fut même pas réélu conseiller municipal en 1892. Il abandonna à la vie publique. Il aurait pu se présenter et se faire élire sénateur, mais ils ne le voulut pas parce qu'il me dit qu'il était loin d'être orateur. Comme je m'en rendais compte pour moi, il le comprenait pour lui. Pourtant, un homme comme mon oncle aurait fait un bien meilleur sénateur que beaucoup d'autres bavards qui n'avaient que leur bagout pour tout bagage. Il se confina dans les oeuvres philanthropiques qui l'intéressaient comme le Club Alpin dont il était président pour la section du sud-ouest.

Il avait confié des fonds à un agent de change 150 000 francs parce qu'il était un cher camarade, c'est-à-dire un ancien polytechnicien. En cette qualité il lui inspirait toute confiance. Le cher camarade leva le pied en emportant les 150 000 francs que l'oncle ne revit plus. Il s'excuse de cela dans son testament, mais, s'il ne les avait pas perdus je ne crois pas qu'il nous eut donné 50 000 francs de

plus à chacun. Il aurait fait des legs au Club Alpin et à plusieurs sociétés philanthropiques. Ainsi nous n'avons rien à regretter. Il a donné sa bibliothèque à la ville de Bordeaux plutôt qu'à ses neveux.

Le pauvre homme était goutteux, mais goutteux dans les plus fortes proportions. Je l'ai vu avoir des crises qui lui durait plus de six mois sans pouvoir bouger. Quoi qu'il fut très intelligent, j'ai rarement vu quelqu'un d'aussi borné au point de vue médical, les mathématiques et la médecine faisaient deux choses absolument différentes. Il se soignait à l'homéopathie, c'est-à-dire qu'il traitait sa goutte avec le plus profond mépris thérapeutique. Sur la fin de sa vie, car je fut docteur en médecine et établi depuis quelques temps c'est-à-dire vers 1902, il voulut bien avoir confiance en moi et prit de la pipérazine. Il hésita longtemps parce que « pipérazine. » il se figurait que cela était extrait du poivre !!! A partir de ce moment il n'eut plus de ces crises interminables comme je lui en avais vu pendant mes études médicales.

Ce manque de soins, lui avait donné par suite de l'atrophie sur les valvules mitrales une féroce maladie de cœur qui l'emporta par insuffisance mitrale. Son cœur compensant assez bien pendant longtemps puisqu'il mourut à 78 ans, mais il finit dans les oedèmes et les étouffements avec d'atroces souffrances. Il était très religieux, quoique protestant libéral. C'est-à-dire ne croyez pas à la divinité du christ, aussi était-il l'ami des juifs.

Dans les derniers temps de sa vie, il lisait tous les livres qui pouvaient parler de l'au-delà et de la vie future. Il mourut le 25 juillet 1907, c'est-à-dire deux mois avant la naissance de ma fille Geneviève, ta mère, mon petit Michel. Sa femme lui survécut cinq ans jusqu'à 1912. C'était une personne qui avait une bonté assez négative. Elle a passé une vie de valétudinaire. Elle était toujours malade, mais moi qui l'eut bien connue et suivie pendant de longues années de 1885 à 1912, j'ai pu me rendre compte qu'elle était surtout malade pour n'avoir aucune contrainte et éviter toutes les corvées mondaines qui lui déplaisaient et que la position élevée de son mari lui aurait imposées.

Je ne lui ai jamais vu faire oeuvre de ses dix doigts. Peut-être tous les quinze jours donnait-elle un point de reprise aux chaussettes de son mari pour pouvoir dire que la tenue d'une maison donnait beaucoup de mal. Elle ne s'occupait que de soigner quelques fleurs. Quand mon oncle fut maire elle fut encore plus souffrante pour éviter toutes les gênes qu'elle aurait été appelée à subir.

Elle ne sortait que très rarement, elle recevait bien quelques visites qu'elle ne pouvait éviter, mais bien souvent je l'ai vu faire répondre qu'elle était trop souffrante pour pouvoir descendre. Elle ne rendait guère de visite, sous prétexte que son état de santé ne lui permettait pas. Ce qui ne l'empêcha pas de mourir à près de 80 ans ou même peut-être plus. En somme elle était parfaitement égoïste.

L'oncle avait pris son parti de cette situation, il enchérissait sur l'état de souffrance de sa femme, mais il ne se gênait pas plus que si elle avait été bien portante. Il ne se gênait pas beaucoup pour elle. Il ne se privait pas d'aller à Paris quand il en avait besoin, de faire des excursions alpines de plusieurs jours et de s'occuper toutes les après-midi de toutes sortes de choses. Car il était fort actif, quand il fut remercié par ses électeurs son activité ne diminua pas, au contraire il était de plus en plus pris par les nombreuses oeuvres dont il était président et me disait: « mon cher Oscar, il vaut mieux faire des riens que de ne rien faire ». Je reconnais que le pauvre homme aurait eu une vie assez ennuyeuse

(qu'il connaissait bien quand il avait des accès de goutte) auprès d'une femme se disant toujours malade, s'il ne s'était pas occupé.

Aussi quand la santé était revenue après une longue immobilisation il n'était jamais chez lui, voyageait beaucoup et passait toutes ses après-midi dehors. C'était un homme qui avait toujours un travail fou, mais travail dont il aurait pu parfaitement se passer. Pendant ma navigation, quand il s'absentait, il me disait d'aller voir la tante. J'allais assez souvent la voir l'après-midi, et là elle me racontait des petites histoires du temps passé mais n'abordait jamais devant moi les histoires de la famille, ou du moins elle était très prudente, ne prenait parti pour personne était assez indulgente à tous pour ne mécontenter personne.

En somme, je crois que le l'un et l'autre m'aimaient bien, mais de la façon dont ils pouvaient aimer. J'étais le plus jeune de la famille, j'avais la plus grande déférence pour les avis de mon oncle, si je ne les suivais pas toujours, j'y mettais au moins beaucoup de formes.

En 1885, quand mon oncle commença à s'occuper de moi, en somme il ne me connaissait pas, il était très réservé, mais plus tard quand il vit que je lui donnais satisfaction il fut beaucoup plus, affectueux. Il me rendit beaucoup de service. J'y reviendrais quand je parlerai de moi et de ma vie. Il m'en aurait rendu davantage s'il n'avait pas été aussi timoré, si honnête et si droit. Je les ai beaucoup regrettés tous les deux, et j'étais heureux dans les voir de temps en temps à Bordeaux

J'ai fait souvent ce voyage tant qu'ils ont vécu et depuis leur mort je ne suis pas allé souvent à Bordeaux.

Je mets dans ce volume de l'histoire de la famille tout ce qui a été publié à la mémoire de mon oncle. Tout cela montre combien il était aimé et estimé. Mais je ne puis le mettre que dans un seul des volumes n'ayant pas ses pièces en double. Sa biographie abrégée parut dans le Larousse mensuel illustré (Tome 1, page 115 numéro d'octobre 1907).

## NOTICE SUR Mr Adrien BAYSSELLANCE

---

Extrait des médaillons bordelais.

Bayssellance(Adrien Jean) est né le 24 mai 1829 à la Négrie, commune de Queyssac (Dordogne). Il est décédé à Bordeaux le 25 juillet 1907. Ses ascendants appartenaient à deux anciennes familles protestantes du pays. Son père était notaire à Bergerac.

Note. Nous savons ce qu'il en est de cette assertion, si la famille Loreilhe fut de tout temps protestante la famille Bayssellance devint catholique depuis l'abjuration d'Abraham jusqu'au mariage de mon grand-père qui était né et élevé catholique. C'est à sa mère Hellorie Loreilhe que mon oncle doit d'avoir été élevé protestant.

Adrien Bayssellance fit ses études au collège protestant de Sainte-Foy la Grande. Reçu bachelier à seize ans, il passa un an au Collège Royal de Metz, qui avait alors pour censeur monsieur Broca de Sainte-Foy la Grande, et en 1846 il fut admis à l'Ecole Polytechnique où son frère aîné (mon père) l'avait précédé.

Le 24 février 1848, les élèves de cette école étant allés se mettre à la disposition du Gouvernement provisoire pour le rétablissement de long, les études furent interrompues, et, au mois de mai de la même année, la promotion dont il faisait partie fut affectée sans examen au service public. Nommé d'abord élève ingénieur des ponts et chaussées, Adrien Bayssellance opta pour le Génie Maritime et entra à l'école d'application de Lorient. Nous le trouvons, en 1850, sous ingénieur à Brest; en 1854 à Rochefort, et, en 1859 détaché à Tarbes, au service des recettes des voies de la Marine dans le bassin de la Gironde.

En 1865, il vint à Toulon où il fut chargé de l'armement de l'escadre cuirassée et obtint l'année suivante la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Appelé à diriger les réparations de plusieurs cuirassés étrangers, il fut décoré des ordres de Sainte-Anne de Russie, de Charles III d'Espagne et de la Couronne d'Italie.

Envoyé à Marseille en 1870, monsieur Bayssellance se trouva au moment de la guerre, chargé de nombreuses commandes faites à l'industrie privée. il contribua au rétablissement de l'ordre dans cette ville en mars 1871

Il contribua au rétablissement de l'ordre dans cette ville en mars 1871. à cette occasion, il fut promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur. En 1905 il fut fait commandeur et obtint une couronne civique de la Société d'Encouragement au bien.

Rappelé peu de temps après à Toulon, tout en conservant le service de Marseille, il fut envoyé à Bordeaux l'année suivante et y prit la direction du service des bois et fers et de la surveillance des constructions navales confiées à l'industrie privée. Il conserva cette direction jusqu'en 1876, époque où ce service fut supprimé momentanément. Monsieur Bayssellance fut alors nommé sous-directeur aux forges de la Chaussade à Guérigny ( Nièvre). Directeur par intérim de ces forges, au moment des élections d'octobre 1877, il s'opposa énergique-

ment à ce qu'aucune pression fût exercée sur le personnel de l'usine en faveur du Ministère de Broglie-Fourtou.

Peu de temps après, il demanda à prendre sa retraite pour revenir au milieu de ses amis de Bordeaux. Il ne tarda pas à être investi de mandats de confiance par une population qui avait su l'apprécier.

Elu conseiller municipal en 1878, monsieur Adrien Bayssellance fut nommé adjoint délégué aux travaux publics, sous l'administration de monsieur Albert Brandenburg. Il remplit ces fonctions avec beaucoup de compétences et de dévouement jusqu'aux élections de 1884, après lesquelles il tint à rester simple conseiller municipal. Aux élections de 1888, nommé le premier sur la liste il céda aux sollicitations de ses collègues du conseil et accepta les fonctions de maire qu'il conserva jusqu'en 1892, sans aucun souci de popularité personnelle. À cette époque, il ne fut pas réélu.

Nous ne donnerons qu'une idée incomplète des services rendus à notre cité par monsieur Bayssellance, en indiquant ci-après les principaux travaux exécutés sous sa direction ou dus à son intelligente initiative.

Comme adjoint, l'oeuvre la plus importante à laquelle il s'attacha fut l'augmentation du volume des eaux de la ville de Bordeaux.

Après avoir étudié plusieurs combinaisons pour prendre les eaux d'arrosage dans la Garonne ou dans les jalles, il proposa l'acquisition et l'adduction à Bordeaux de la magnifique source de Budos, donnant 300 l par seconde d'eau excellente. À cause de la distance à franchir (plus de quarante kilomètres) la dépense totale devait être de plus de cinq millions. Pour couvrir cette dépense, sans augmenter les charges des contribuables, monsieur Bayssellance proposa la conversion des anciens emprunts de la ville. Cette opération donna une somme de plus de douze millions disponibles et permit de faire le percement de la rue Clare prolongée de construction de plusieurs écoles communales etc. etc.

Parmi les travaux déjà commencés dont il eut à s'occuper comme adjoint, nous citerons :

La construction du lycée, du Musée des Tableaux, des églises Saint Louis et Sainte-Marie.

Les principaux travaux entrepris par les municipalités dont fit partie monsieur Bayssellance comme adjoint délégué aux travaux publics sont les suivants :

La construction de la Faculté des Lettres et des Sciences, de la Faculté de Médecine et de l'annexe de Saint Raphaël.

La couverture du marché des Capucins.

La restauration du Grand Théâtre (1881)

La reconstruction de l'église Saint Pierre.

Vive impulsion donnée à la construction des trottoirs dans les rues non pavées, à titre de premier pavage, au bénéfice de la ville comme des propriétaires.

Percement du cours Tauzia (un projet fut dressé alors pour le prolonger jusqu'à la place Saint Michel, puis le relier, parallèlement à la rue des Faures et à la rue Bouquière, avec la rue Ravez qu'on devait prolonger jusqu'au cours du Chapeau-Rouge).

Le classement de diverses rues et notamment la transformation du quartier du Sablon.

On doit à un monsieur Bayssellance, en fait de travaux personnels de la même époque, la refonte des nombreux arrêtés réglant la voirie et un règlement général.

Comme maire de Bordeaux, de 1888 à 1892, on lui doit aussi :

Les négociations pour obtenir l'Ecole supérieure de la Santé de la Marine, son installation provisoire, les projets et le commencement de son installation définitive.

Les études et la mise en oeuvre du percement de la rue Saint Vincent de Paul.

La passerelle de la rue Bouthier à la Bastide.

L'achèvement de l'Athénée et de la Bibliothèque de la Ville.

L'achat et l'installation du domaine de Carrière.

L'organisation de la caisse de prévoyance et de la Bourse Municipale du Travail.

La création du bureau d'hygiène, de l'Office central de Charité, du Bulletin officiel municipal de la ville de Bordeaux, des Rapports annuels du Maire au conseil municipal.

La préparation d'un projet de réseau général d'égouts et d'un emprunt de six millions de francs pour le réaliser. Dans cette somme était compris l'achèvement de l'Hôpital des enfants, la caserne des pompiers, et un projet de lycée de fille avec internat.

La publication de la Monographie de Bordeaux ouvrage formant trois volumes in 4°, accompagnés d'un magnifique atlas.

Ce travail rédigé avec la collaboration de plusieurs savants bordelais, est un tableau on ne peut plus fidèle de Bordeaux de 1892.. Il contient quelques aperçus rétrospectifs très curieux et il fournira une somme énorme de documents précieux pour ce qui viendront plus tard connaître le Bordeaux de notre époque.

N'oublions pas de rappeler que Monsieur Bayssellance mit toujours une louable énergie au service de l'ordre, et, parmi les mesures qu'il a prises dans ce but, nous citerons :

Fermeture du Congrès ouvrier, qui avait arboré le drapeau rouge.

Arrêté interdisant l'emploi du drapeau national comme enseigne des débits.

Lettre sur les journaux pornographiques, qui eut un grand retentissement.

Depuis que monsieur Bayssellance a fait de Bordeaux sa cité d'adoption, son temps et ses autres capacités ont été en grande partie absorbés par nos affaires municipales. Ses moments de liberté ont été consacrés aux études scientifiques et aux diverses sociétés dont il faisait partie.

Le touriste fervent de notre région pyrénéenne, monsieur Bayssellance avait publié antérieurement à 1872, un relief aux 1/40 millièmes des montagnes de la vallée d'Ossau, qui est le fruit de vingt-cinq années de courses et de travail. Un exemplaire de ce relief est déposé au musée de Pau et un autre dans l'établissement des Eaux-Bonnes. Il a été fait une vue à vol d'oiseau de cette belle vallée d'après une photographie de ce relief.

Monsieur Bayssellance avait écrit à cette même époque divers articles sur les Pyrénées et sur les traces de la période glaciaire dans la vallée d'Ossau en parti-

culier. Ces articles furent insérés dans le bulletin de la société Ramond et dans l'annuaire du Club Alpin.

En 1879, il a fait paraître une brochure intitulée : Représentation proportionnelle des minorités au moyen d'une nouvelle méthode de scrutin. Paris Fischbacher in-8°, 20 pages.

Dans les sociétés savantes ou les associations philanthropiques dont il faisait partie, monsieur Bayssellance a souvent payé de sa personne ; aussi bien des fois, ses collègues l'ont-il bien des fois appelé au premier rang.

La section du sud-ouest du Club Alpin français surtout a pris, grâce à son zèle, à son activité, à ses efforts, une grande importance.

Monsieur Bayssellance a été :

Président que la Société Phylomatique en 1893

Président de la Société des Sciences Physiques et Naturelles en 1876 et en 1894

Président de la Société d'Hygiène Publique en 1883-84 et 1884-85

Président de la Société d'Anthropologie en 1885 et 87

Aujourd'hui il est:

Président de la Société des Bains à bon marché depuis sa création

Président du comité départemental des habitations à bon marché.

Président fondateur du Sport Nautique de la Gironde depuis 1878

Président de la section du Sud-Ouest du Club Alpin Français depuis 1878

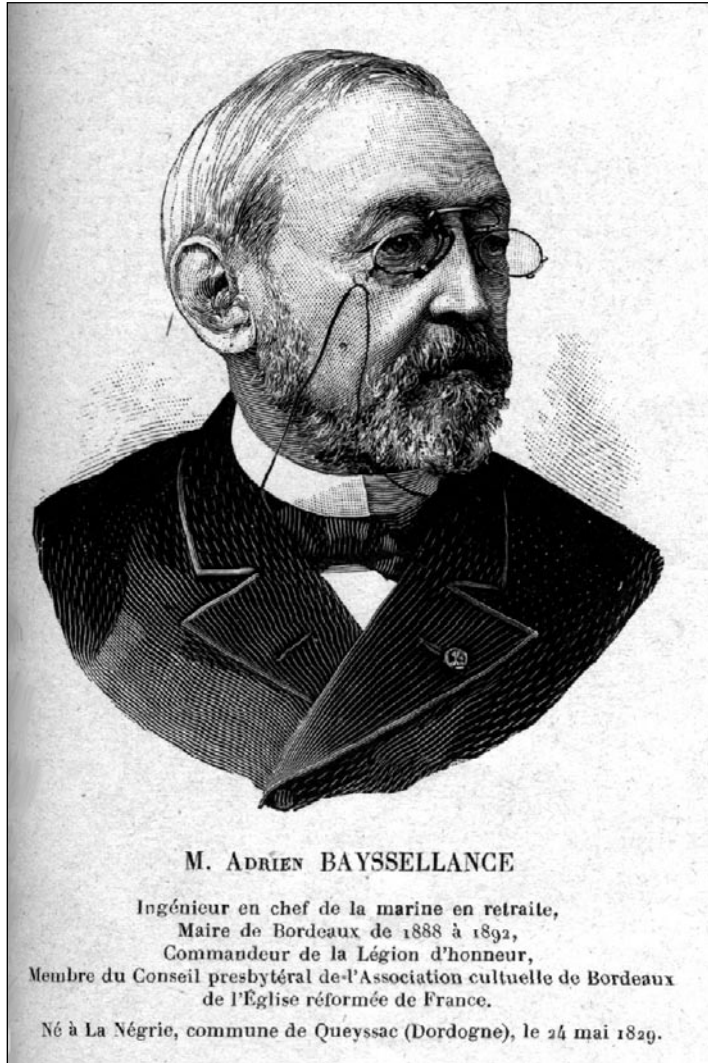
Vice-président de l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit depuis sa formation.

Administrateur du Dépôt de Mendicité et de la Société de Secours aux Blessés Militaires.

Membre de la Délégation libérale des Eglises Réformées de France.

Une telle énumération dit assez ce qu'est l'homme de coeur, le citoyen dévoué à son pays, dont nous donnons aujourd'hui le portrait.

Il convient d'ajouter qu'à une grande énergie pour faire prévaloir le juste et le bien, monsieur Bayssellance unit une affabilité, une aménité une bonté parfaite. Par la loyauté, la pureté et l'élévation des sentiments, il attire l'estime de tous ceux qui l'approchent.



**M. ADRIEN BAYSSELLANCE**

Ingénieur en chef de la marine en retraite,  
Maire de Bordeaux de 1888 à 1892,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Membre du Conseil presbytéral de l'Association culturelle de Bordeaux  
de l'Eglise réformée de France.  
Né à La Négrie, commune de Queyssac (Dordogne), le 24 mai 1829.



## ARTICLES PARUS DANS « LE PROTESTANT »

### M. BAYSELLANCE

Nous avons la profonde douleur d'annoncer le décès de M. Bayssellance, ancien maire de Bordeaux, commandeur de la Légion d'honneur, ancien membre de la Délégation Libérale, membre du consistoire de Bordeaux

Un de nos amis reviendra, la semaine prochaine, sur la carrière de cet «homme de bien ». Nous sommes forcés pour cette semaine, de nous contenter de ces quelques lignes où nous voulons simplement apporter à sa mémoire le tribut de notre profonde reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus au protestantisme et à la patrie.

Nos Eglises Libérales n'oublieront jamais le dévouement infatigable de l'ancien membre de leur Délégation. Depuis de longs mois, sa santé exigeait de grands ménagements ; il répondait cependant à tous les appels du Président de la Délégation, et bien rares ont été les réunions où il n'est pas venu apporter le concours de sa haute intelligence et de sa conscience si délicate.

Nous n'oublierons jamais la lettre par laquelle il exprimait et sa profonde douleur de ne pas pouvoir assister en notre Synode de Mazamet, et l'impossibilité physique où il se trouvait d'accepter une élection au Comité Directeur de nos Eglises (1)

(1) Nous reproduisons la dépêche qui lui a été adressée à cette occasion par le Synode de Mazamet :

"Le Synode, au moment où il procède à l'élection des membres du Comité directeur, a le regret de ne pas pouvoir compter parmi les noms de ses élus le nom vénéré de M. Bayssellance qui, depuis de si nombreuses années, a consacré son temps, ses forces, les ressources de sa grande expérience au service de nos Eglises libérales.

"Si, sur les instances même de M. Bayssellance, les membres du Synode ont dû se soumettre à sa volonté en ne lui confiant pas de nouveaux mandats, ils espèrent qu'il continuera, comme par le passé, à prêter son dévoué concours dans les circonstances critiques que traverse le protestantisme ;

"Et ils envoient, à l'unanimité, à ce fidèle serviteur de nos Eglises, avec leurs souvenirs reconnaissants, leurs vœux les plus sincères pour le rétablissement et le maintien de sa santé.

Mais ce qui augmente tous nos regrets et notre deuil, c'est que de M. Bayssellance ne s'est pas contenté de servir nos principes au nom de nos Eglises. Il a su les faire briller et les faire pénétrer dans la vie de la nation. Réalisant pour sa part les aspirations communes du Protestantisme, il a su faire sentir l'influence du Christianisme dans tous les domaines où il lui a été donné d'exercer son activité.

Ses efforts ont été récompensés et s'il n'a pu contempler la réalisation de toutes ces aspirations, il a eu au moins la satisfaction de voir ses concitoyens en reconnaître tout à la grandeur et toute la générosité. On se rappelle la grande fête qui eut lieu à Bordeaux à l'occasion de la Couronne civique que lui décerna la Société de l'encouragement au bien.

Joignons nos hommages à tous ceux qui ont été et seront apportés à la mémoire de M. Bayssellance, nous prions Madame Bayssellance de recevoir l'expression de notre profonde sympathie et de la part nous prenons à sa douleur.

Le protestant.

Les obsèques de M. Bayssellance ont eut lieu le lundi 29 juillet, au milieu d'une grande affluence de monde. Les principales administrations publiques étaient représentées. Parmi les personnes ayant tenu les glands, nous citerons M. Couturier, adjoint au maire, M. le pasteur Cadène, président du conseil presbytéral de Bordeaux, MM les professeurs P. Stapfer et Barekhausen M. le conseiller Paris ; M. Henri Rodet, substitut de M. le Procureur général M. Cazalot, etc.

Le service religieux avait été confié à M. le pasteur P. Morice, de Bergerac.

Dans une émouvante allocution prononcée au temple de l'avenue du Hâ, ce pasteur a montré que le grand mobile des belles actions de M. Bayssellance était la foi chrétienne donc il a été si animé, dans son amour de l'évangile dont il s'était assimilé la substance, dans son christianisme large, plus préoccupé du bien et du salut des autres en que de son salut personnel. Le prédicateur le présente à la vie future non comme en repos, mais comme une série d'activités progressives sous l'influence de Dieu. Il a appelé les consolations de l'Esprit-Saint sur la digne veuve de notre ami. Le corps a été déposé dans un caveau, au cimetière protestant de la rue Judaïque.

## M. BAYSELLANCE

Bordeaux le 2 août 1907.

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes ici en deuil, en très grand deuil. Nous pleurons Adrien Bayscellance (1) Cet homme selon le coeur de Dieu, un des plus purs défenseurs du Christianisme de Jésus. Ses obsèques ont été l'occasion de nombreuses manifestations de sympathie. Vous me permettrez de lui consacrer en entier ma correspondance de ce jour.

Je ne connaissais M. Bayscellance que par ouï-dire, lorsque à la fin de 1888, après des deuils cruels de famille, J'obtint la faveur de continuer ma carrière judiciaire à Bordeaux, J'y retrouvais des parents, de chers condisciples et de précieux amis, en tête desquels Jules Steeg, de noble mémoire. Ce changement de résidence me procura aussi trois précieuses relations : celle de M.J. de Selves, alors préfet de la Gironde, notre coreligionnaire : de M. Adrien Bayscellance, maire de Bordeaux : , de Ludovic Trarieux, avocat et sénateur. Celui-ci est mort laissant un nom vénéré de tous les amis de la justice. Mais je le voyais peu, il habitait la capitale. Nous entretenirent une correspondance régulière au cours de l'émouvante affaire Dreyfus.

Monsieur de Selves nous quitta en 1890 pour aller à Paris. M. Bayscellance me restait et, pendant près de dix sept ans, j'eus avec lui des relations qu'il devinrent de plus en plus intimes. Tout récemment, il me donnait la belle gravure qu'on avait faite de lui, pendant sa magistrature municipale. Je l'ai placée dans une de mes chambres, à côté que celle de Félix Pécaut et d'Auguste Sabatier, que j'ai étant admirés aussi.

M Jean-Adrien Bayscellance et ne le 24 mai 1829 de

Jean Bayscellance, notaire à Bergerac, et de dame Élisabeth Loreilhe

Il est venu au monde au lieu de la Négrie, commune de Queyssac, canton de Bergerac.

Parmi les témoins déclarants, se trouvait son oncle, M. Jean Bayscellance, juge auditeur au tribunal civil de Bergerac.

M. Bayscellance est décédé le 25 juillet 1907, en son domicile, à Bordeaux, rue Saint-Genes, 84.

Il avait donc 78 ans et deux mois.

M. Bayscellance était depuis trois ans maire de Bordeaux (élu le premier de la liste en 1888), lorsqu'il fit en cette qualité une manifestation que l'on n'a pas oubliée. Des pères de famille s'étaient adressés à lui pour protester contre l'étagage cynique des publications et des dessins obscènes dans notre ville. Il n'avait pas attendu cette démarche pour agir lui-même et s'était adressé à l'autorité judiciaire, seule compétente. Dans une lettre aux pétitionnaires rendue publique, il fit connaître les résultats obtenus. Il terminait ainsi : "Vous pouvez compter messieurs, que l'autorité municipale n'oubliera pas son devoir et veillera à ce que toutes les mesures de police nécessaires soient prises pour seconder l'action de la justice.

"La république, a dit notre grand Montesquieu, est le gouvernement de la vertu."

Dieu nous garde de voir la liberté de déshonorer la presse française et de dépraver l'esprit de nos jeunes générations rendre notre pays indigne de toutes les libertés.

Quelques mois après la publication de cette lettre, il y a avait à Bordeaux des élections consistoriales. Quelques personnes se réunirent en comité, les mêmes, au nombre desquels j'étais, qui, deux ans auparavant, à l'occasion d'un conflit survenu entre deux pasteurs, réclamèrent la convocation d'une assemblée plénière des électeurs paroissiaux selon les principes de la démocratie religieuse. Ce comité cru devoir poser la candidature de M. Bayscellance, à la suite d'un rapport de M.H. Barckhausen. Bien qu'exclusivement composé de protestants libéraux il tint à honneur de se placer à un point de vue plus général. Il crut, et qui donc aujourd'hui oserait contester le bien-fondé et l'opportunité de cette manifestation, qu'il fallait saisir cette occasion de représenter au grand public que protestantisme signifie austérité, rigidité morale, droiture de la conscience. Je cite volontiers ce passage de la circulaire qui fut répandu dans l'Eglise de Bordeaux :

"Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, et l'on voit succéder au Bossuet et au Fenelon cette série de cardinaux qui répondaient aux vocables de Du-bois, de Tencin et de Rohan!"

"le protestantisme était comme le sel qui préserve de la corruption.

« c'est là un rôle religieux, morale, patriotique, auquel nous n'avons pas le droit de renoncer.

« Quand l'un d'entre nous, orthodoxe ou libéral peut importe! - s'efforce courageusement de continuer, de renouer au besoin, la tradition à cet égard, nous devons revendiquer une solidarité glorieuse. Nous devons demander notre part des sarcasmes, des injures et même des menaces dont on le poursuit.

"Or, vous savez qu'un des nôtres en a profité naguère de la haute situation qui occupe dans notre ville pour protester publiquement et efficacement contre l'abus qu'une spéculation immonde fait de nos lois libérales sur la presse.

« Il a été tourné en ridicule, outragé, taxé d'hypocrisie »

Et la circulaire concluait que l'église de Bordeaux s'honorait et honorerait son consistoire en introduisant le maire de la ville dans son sein.

Vous vous rappelez que cet appel ne fut pas entendu. M. Baysseance était un libéral et pour beaucoup, même aujourd'hui, un libéral est un lépreux qu'on peut estimer, mais en lui fermant l'accès des corps ecclésiastiques. Et cependant, le Consistoire de Marseille, assurément orthodoxe, l'avait jadis accueilli comme représentant de l'Eglise de Toulon.

Baysseance appartenait en réalité, à la première génération des protestants libéraux, ceux d'avant 1848. Il avait lu Coquerel père probablement Fontanès père, c'était un libéral admettant la Bible et le libre-examen. L'Eglise de Bergerac a eu le privilège de posséder des chrétiens de cette trempe. Avec lui, nous pourrions citer le débonnaire pasteur Vidai et des laïques : Alard, Ch Gaussen, le docteur Barraud, dont la philanthropie était proclamée en ma présence par le nouveau pasteur de Bergerac au commencement de juin, dans une petite église de village (la Roquille). En voyageant, en 1896, pour me rendre à la conférence de Lyon, j'admira la piété de ce bon médecin. Il lisait le nouveau testament dans le compartiment où il avait pris place. Baysseance était le frère spirituel de ces hommes là. Il avait d'ailleurs, suivi le mouvement et la nouvelle théologie qui prit son essor vers 1859, éveilla son plus sympathique intérêt. Il lisait nos revues, nos livres, nos journaux, et le nom de ces théologiens de franche volonté et de libre inspiration lui était familier; notamment il cultivait notre ami J. Steeg et sans doute aussi appréciait le condisciple de Steeg, Maurice Schwalb, que j'avais cru à tort décédé, qui est fixé en Allemagne, et qu'il a

Dans les dernières semaines de sa vie, Baysseance nous a donné le beau spectacle du vrai disciple de Jésus, voyant venir la mort avec sérénité, sans frayeur, sans révolte. Il fut simple dans sa mort comme il l'avait été dans sa vie. Il organisa ses funérailles, écartant toute manifestation banale: discours, couronnes, fleurs. C'est dans ce temple de la rue du Hâ, où on le voyait chaque dimanche, un des premiers arrivés, assis au pied de la chaire, que son cercueil fut transporté et qu'un pasteur des plus sympathiques, sans verser dans les pompes oratoires de l'oraison funèbre classique, sut retracer sa carrière, en la rattachant à ce qui fut le principe directeur de sa vie: la pratique de l'idéal évangélique.

La veille, avait eu lieu à Bordeaux les élections cantonales. Dans le quartier que j'habite, on votait pour un candidat qui avait eu le courage dans sa profession de foi de dénoncer l'utopie collectiviste, la théorie de ceux qui veulent la liberté sans la responsabilité, et qui demandent des miracles en l'Etat providence.

En conduisant les restes de notre ami au cimetière protestant de la rue Judaïque, je me disais quel plaisir il aurait eu de cette belle circulaire électorale dans laquelle il aurait retrouvé des idées qui lui étaient familières. Nous rattachons, en effet, la Révolution à la réforme, nous pensons qu'il n'y a pas de République sans vertu, sans vertus privées comme sans vertu publique, qu'il est inadmissible de considérer comme un vrai citoyen celui dont la vie privée est désordonnée et irrégulière. Cette discipline morale est le sel conservateur des sociétés. C'est pour avoir compris, annoncé et pratiqué cette vérité qu'Adrien Baysseance fut grand et que sa mémoire méritera d'être conservées. Il nous a révélé un beau type d'humanité.

Agréez, etc..

**E. PARIS**

longtemps habitée. Lors de la restauration du tombeau de Pellissier à Madère, Adrien Bayssellance montra combien il avait compris le sens de notre révolution théologique. Il rappela sur sa tombe que ce grand pasteur insistait sur l'immanence de Dieu dans l'âme humaine. C'était en effet le point central de la théologie moderne.

L'ostracisme, dont la majorité du corps électoral protestant de Bordeaux l'avait frappé ne pouvait durer longtemps. Il faut ici que je revienne sur une observation importante que j'ai faite jadis dans les colonnes du journal et dont la justesse s'est manifestée à la lumière des événements postérieurs.

A la suite du scrutin du 10 février 1901, qui vit élire les membres du Consistoire, notre ami avec 38 voix de plus que la majorité absolue, je vous écrivais que les pasteurs et les anciens, qui avait signé un manifeste contre la candidature de M. Bayssellance, n'avaient pas pris garde qu'ils allaient à l'encontre de l'esprit public bordelais. Après avoir rappelé que le plus ancien plaidoyer en faveur du libre-échange était l'oeuvre de Michel montagne, un des prédécesseurs d'Adrien Bayssellance, à la mairie. J'ajoutais: "le même esprit s'applique aux choses intellectuelles et morales. Nos Bordelais admettent volontiers le libre-échange des idées, et les religions rivales dans cette ville ont entretenu de cordiales relations en la personne de leur chef. Comment cet esprit de confraternité et de tolérance ne s'appliquerait-il pas aux relations des protestants, les uns à l'égard des autres? Les laïques n'ont pas, en général, d'opinion bien arrêtée sur les divergences théologiques. Ils apprécient la valeur religieuse des hommes par leurs actes. Comment n'auraient-ils pas remarqué l'esprit huguenot de notre ami qui, au lieu de se cantonner dans l'oisiveté d'une retraite d'ailleurs consciencieusement acquise, passe son temps à dénoncer les abus, à faire la guerre aux éditions obscènes, et qui vient ces jours-ci, de compte et demi avec un de nos diacres, M. Ch. Cazalet, de faire ouvrir, non sans obstacles et difficultés de toutes sortes, un débit de tempérance sur nos quais." (1)

Toutes les oeuvres utiles auxquelles il s'est associé: bains-douches, habitations à bon marché, ligue contre la licence des rues, club alpin, etc., montrent en effet dans Adrien Bayssellance un des précurseurs de ce qu'on appelle aujourd'hui le "Christianisme social", et permettent de vérifier la vérité de cette parole évangélique qu'il cita un jour dans une circulaire électorale: vous *les connaissez à leurs fruits*.

Et c'est le spectacle de cette activité pratique qui inspira, en 1901, cette manifestation du diaconat de Bordeaux qui fit envoyer notre ami au Consistoire, où il devait être réélu sans opposition en 1904.

L'année dernière, il fut nommé, sans aucune contestation aussi, membre du Comité directeur de notre Association culturelle.

La loi de séparation étant venu nous contraindre à nous organiser en Eglises libres, et l'ancien groupement libéral, qui avait attendu, avec une patience des plus évangélique, la reconstitution de notre vieille Eglise nationale, comme on va le faire bientôt à Genève, s'étant enfin constituée en synode des Eglises Réformées Unies, Bayssellance, avec lequel je m'étais rencontré à la belle assemblée de Jarnac, se disposait à se rendre au Synode constituant de Mazamet, lorsque la maladie vint le retenir à Bordeaux, au grand regret de ses collègues. Le Synode voulut utiliser son expérience en le désignant en tête de sa commission disciplinaire. Ce corps avait cru devoir m'associer à cette tâche délicate; ce fut pour moi l'occasion de devenir, au moment où aller se terminer sa carrière terrestre, le collaborateur de cet homme d'une aussi haute valeur.

La tâche était ardue, mais qu'elle compensation pour moi que d'avoir cette occasion d'entrer plus intimement en relation avec Adrien Bayssellance? J'ai conscience de ne commettre aucune exagération en disant quel admirable magistrat il était, quels scrupules il apportait dans ces fonctions un peu nouvelles pour lui, combien il se rendait compte de la nécessité de rester en vue de l'appréciation des actions humaines dans la mesure et dans l'équité; avec l'autorité qui s'attachait à son caractère il savait comprendre toutes les nuances et les exprimait dans une rédaction que nous vous voulions consciencieuse.

Et c'est ainsi qu'après tous les autres services qu'il a rendus à la patrie et à l'Eglise Bayssellance aura rendu au protestantisme réformé celui d'initier en matière disciplinaire une jurisprudence ferme et modérée à la fois.

Et après avoir accompli avec nos autres collègues ce dur labeur pour lequel il me remerciait en des termes d'une beauté exquise de lui avoir servi de secrétaire et d'auxiliaire actif dans son état de faiblesse physique, nous nous dûmes que ce serait honneur de notre vieux groupement libéral que d'avoir restauré au lendemain de la loi de Séparation avec les modifications nécessitées par le changement des moeurs les vieilles disciplines inaugurées par les Calvinistes du 16ème siècle.

# LE POLICHINELLE



JOURNAL HEBDOMADAIRE  
Paraissant le samedi.

ABONNEMENTS :	
Paris et Départements.....	Un an... F. 2 50
Etranger.....	Un an... F. 3 50

Les manuscrits non insérés sont renvoyés en manuscrit.

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
Paraissant le samedi.

ANNONCES :	
ÉCHOS.....	La ligne... F. 2 50
AVIS.....	Un an... F. 10 00

En vertu des lois de 1819 sur la presse, nous sommes responsables de tout ce qui est imprimé dans ce journal, et nous ne sommes pas responsables de ce qui n'est pas imprimé.

BUREAUX et ADMINISTRATION : 4, Place de la Comédie, 4. - BORDEAUX

RÉDACTEUR EN CHEF : Jack SPLEEN. — SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Jean de TOURNY

Vente en gros de POLICHINELLE, librairie GRABY, 22, rue des Filles-de-Tulle, Bordeaux.

## M. A.-J. BAYSELANCE, MAIRE DE BORDEAUX





## Les alliances

---



**Avant de terminer cette histoire il faut que je parle de quelques alliances. Je dois vous donner des détails que je sais sur la famille de Grenier de Malardeau Sieur de Blémont. Pierre I Procureur du roi à Bergerac le premier de nos ancêtres auxquels nous pouvons remonter d'une façon sûre, épousa en secondes noces une demoiselle de Grenier prénommée Jeanne dont nous descendons. Je ne sais pas grand chose sur cette famille. Jeanne de Grenier avait plusieurs soeurs et je n'ai pas vu qu'il y ait eu des frères. L'une de ses soeurs était mariée avec un monsieur Sieur de Goyon ou de Gouyon qui habitait Bergerac. C'est ce qui explique qu'il fut choisi par Pierre comme exécuteur testamentaire du testament qui ne servit pas.**

J'ai su avec qui s'était mariées les autres soeurs. Monsieur l'abbé Gros, curé de Monbazillac m'avait envoyé la dessus une longue note. Cette note n'a pas été perdue. Je l'ai mise en lieu sûr mais au moment de rédiger cet ouvrage, je ne me suis pas souvenu de l'endroit où je l'avais déposée. Il est fort possible que je la retrouve au moment où j'y penserais le moins quand cette relation sera copiée à la machine, reliée. Je vais laisser deux onglets d'attente pour pouvoir intercaler cette notice.

Cette famille de Grenier était de petite noblesse terrienne, et il est probable que Mathias pour devenir garde du corps dut invoquer cette descendance.

C'est de cette famille que mon grand-père Bayscellance disait plaisamment : *« il y a des gens qui se vantent de descendre des croisés, nous descendons de plus haut encore puisque nous descendons des Grenier. »*

Abraham, le renégat, épousa une de ses cousines prénommée Jeanne <sup>11</sup> aussi qui lui apporta la propriété du Saupiquet. Peut-être abandonna-t-il la religion protestante simplement pour pouvoir être notaire, les protestants étant exclus des charges publiques. Il mourut en bon catholique et fut enterré dans l'Eglise de Flaujac, du côté de l'Épitre et il est probable qu'il y est encore.

La famille de Grenier portait les armes suivantes : d'azur à 3 Levrettes d'argent, colletées de même, posées 2 et 1.

Je dois signaler comme alliance une deuxième famille dont nous descendons par les femmes. Cette alliance à une grosse importance pour nous à cause des rapports que nous avons toujours gardés avec elle.

C'est la famille Loreilhe. Elle était originaire de Lestaubiére. Ils étaient : Sieurs de Lestaubiére, de la Vaysse et de Cabannes ils étaient alliés avec les familles Dupuy de Pinon, Valleton, Sansfourche (1769) de Vivie, de la Roche Fontenilles, de Lambert, du Bourdieu de la Roncière.

Leurs armes étaient : D'or à trois Aigrettes de sables rangées en fasce et leur devise : **Recte et honeste.**

Un de leurs descendants fut sous-préfet ou préfet de l'Empire (second) sous le nom de monsieur Loreilhe de Lestaubiére qui se termina par monsieur de Lestaubiére tout court.

Qu'en vous allez de Bergerac à Périgueux, et que vous avez franchi le Pont-St-Mamet, que vous attaquez la grande côte si dure sans le paraître, vous voyez

---

<sup>11</sup> Marie et non Jeanne

sur la croupe à votre droite au milieu d'un superbe parc un beau château moderne.

C'est Lestaubière qui était la propriété de famille d'où les Loreilhe sont sortis. Mais je ne sais si ce château est encore entre les mains d'un descendant de la famille. Mon grand-père Bayssellance, qui, était assez humoriste, disait à ses beaux-frères : « *vous vous appelez Loreilhe parce que quelqu'un de vos ancêtres à la suite d'un méfait quelconque a du avoir l'oreille coupée comme c'était la mode au bon vieux temps* ». Je ne connais pas grand-chose sur l'histoire de la famille Loreilhe.

Je vous donne simplement un tableau généalogique qui vous indiquera les parentés avec les Loreilhe existants et quelques autres familles dont les descendants ne se savent pas parents.



**Pierre Loreile**

Auteur de la branche  
de Ste-Foy  
Grand-père de ma  
grand-mère Bayssellance

Mon arrière-grand-père Loreilhe avait épousé une demoiselle Jay, famille avec qui nous sommes assez proches parents, mais avec laquelle nous n'avons jamais cousiné. Ces deux familles étaient protestantes et l'étaient restés parce qu'ils étaient dans le négoce et non dans les charges publiques. C'est à notre descendance Loreilhe que nous devons d'être protestants, mon grand-père Bayssellance était catholique et ma mère aussi.

L'arrière-grand-père Loreilhe, homme assez original, doté d'un assez fort esprit de contradiction dont avait un peu hérité mon frère Louis, et peut-être un peu toi aussi, ma chère Geneviève, qui lui ressemble sous tant de rapports, avait 4 enfants : l'aîné Coste Loreilhe le Commandant le premier polytechnicien de la famille sorti dans l'Etat-Major et que ma mère n'aimait pas parce qu'il avait tout mit en œuvre, même la calomnie, pour empêcher le mariage de mon père. C'est lui qui fut cause que trois de ses neveux allèrent à Polytechnique ainsi que plusieurs cousins et autres jeunes gens du pays. Il se maria avec la fille d'un Général du Premier Empire, le Général Duverger ou Duvergier.

Le mariage, d'après ce que m'a raconté ma mère ne marchait pas sur des roulettes. Quand mon oncle après sa retraite, vint habiter à Bellevue de Montbazillac qu'il faisait valoir, la tante qui ne plaisait guère dans ce patelin étant parisienne, (mon oncle avait fait une grande partie de sa carrière au ministère de la guerre) disait : j'ai cru épouser un officier d'Etat-Major j'ai épousé un vigneron. Ils n'eurent qu'une fille Nancy, qui épousa monsieur de Beaumont qui fut Sous-préfet de l'Empire à Baugé à l'époque de la mort de mon père. Il avait deux fils et j'ai cru comprendre d'après le journal de mon père que la cousine Nancy quitta son mari lui laissant élever ses deux garçons. Mais je ne sais rien de positif à leur sujet. Ce serait Adolphe Loreilhe pendant qu'il existe encore qui pouvait vous donner des détails.

Je sais que les fils entrèrent au Ministère des Finances, que l'aîné se maria et je crois que le second resta garçon. J'ai vu ce dernier une fois chez la tante Monlaud à Bergerac !

Le deuxième fils était Philémon qui habitait Sainte-Foy et par son activité et son intelligence fit une grosse fortune. Il eut deux fils Edmond Loreilhe mon oncle de Bellevue, celui qui fut si bon pour nous, et Coste le père d'Adolphe que vous avez eu l'occasion de connaître et qui est le seul descendant de Philémon pour sa génération. Maintenant ses descendants ne manquent pas, Adolphe ayant dix-sept ou dix-huit petits-enfants.

La propriété de Bellevue avait appartenu à un Loreilhe, mais d'une autre branche, elle fut achetée par Philémon pour son fils aîné Edmond qui la laissa à Adolphe.

Mon père aimait beaucoup son oncle Philémon parce qu'il avait vécu 7 ans chez lui pendant qu'il était externe au collège protestant, élevé avec Edmond comme un frère et c'est pour cela que mon oncle Edmond fut si bon pour nous.

Voici ce que je lis dans le journal intime de mon père en date du 4 février 1852 :

*J'ai reçu vers 5 heures une lettre de ma mère, elle m'apprend une nouvelle bien affligeante. Mon oncle Philémon vient de mourir le mercredi 26 janvier 1852 à onze heures du soir frappé d'une apoplexie pulmonaire. Trois jours avant, le 25 il m'écrivait une fort aimable lettre en réponse à celle que je lui avais écrite au premier de l'an. Il me parlait de sa maladie et du traitement qu'il était obligé de faire. Son écriture était cependant ferme, son style était un peu triste. Notre famille perd là un de ses membres les plus remarquables. C'était le conseil de toute la famille, son intelligence, son jugement ne nous avait jamais fait défaut. Je lui étais attaché plus que personne ayant passé 7 années dans sa maison, traité comme son fils. J'avais encore davantage reconnu la bonté de son caractère, dans les dernières relations que j'avais eues avec lui à propos de mon mariage. Il a été le seul qui m'ait donné des conseils paternels avec calme et sans passion. Ses enfants auraient eu encore longtemps besoin de lui pour la liquidation de sa fortune, ses conseils et ses avis.*



L'oncle Philémon Loreilhe

*Il avait fait sa fortune et sa carrière lui-même par son activité, son énergie et son intelligence. Les événements de Février l'avaient horriblement frapper et depuis lors il ne s'était pas remis. L'inquiétude, l'incertitude de l'avenir l'ont tué. Il usait sa vie dans les travaux d'exploitation agricole, bien inférieurs à la hauteur de ses conceptions et de ses pensées, quoi que la simplicité de ses goûts lui eussent permis plus qu'à beaucoup d'autres d'accepter cette position sans but. Ancien membre du conseil général, il meurt avec l'estime et l'affection de tout ce qui l'ont connu.*

**Voilà le discours qui fut prononcé par monsieur Chausserie sur la tombe de l'oncle Philémon.**

Messieurs.

D'ordinaire quand un homme meurt, ses voisins, ses amis éprouvent un vague sentiment de tristesse qui bien souvent se rapporte autant et peut-être plus à la mort et à ses effets qu'à l'individu lui-même.

Mais quand cette homme a joué un certain rôle dans le monde et quand surtout il a été un membre véritablement utile de la grande famille, la tristesse revêt de plus grandes proportions ; elle est surtout plus vraie, plus dégagée de tout sentiment personnel. Tristesse véritable, regrets sincères, sympathie instinctive, tels sont, j'en suis sûr, Messieurs, les sentiments de chacun de vous éprouve sur les bords de la fosse qui va recevoir les restes de M. Loreilhe. C'est que chacun de nous éprouve intérieurement, c'est que tous ensemble nous sentons, nous disons, nous proclamons que M. Philémon Loreilhe fut un homme d'élite et que le pays vient de faire une grande perte.

Je n'essayerais point de retracer cette vie si active si intelligente, si utile. Car, tous ici, messieurs, vous pouvez, mieux que moi, raconter que jeune encore M. Loreilhe se livra avec ardeur au travail. A cette époque, Sainte-Foy était, pour ainsi dire, ignoré, sans industrie, sans mouvement, sans commerce et surtout sans relations avec l'extérieur. Bientôt sous l'impulsion de cet homme intelligent, des moyens divers de transports furent établis, un commerce de draperie organisé en grand, une maison de banque fondée et un immense commerce de vins mis en activité. Non seulement M. Loreilhe consacra sa vie aux choses qui pouvaient lui devenir avantageuses mais encore il prit une part active à toutes les entreprises qui pouvaient être utiles à son pays. De longues années se sont écoulées, d'autres hommes sont venus, commerce, industrie, voitures, établissements d'utilité publique tout cela s'est transformé, complété sous influence des hommes et des circonstances, mais nul ne saurait oublier qu'à M. Loreilhe revient l'honneur d'avoir posé les premières bases de l'industrie et des établissements qui font la gloire et la fortune du pays.

La capacité et la probité de M. Loreilhe ont été bien souvent reconnues et proclamées par ses concitoyens qui l'ont plusieurs fois désigné pour les fonctions de maire et de membre du Conseil Général. Dans cette magistrature élective que nous avons tous trouvée trop courte, M. Loreilhe a toujours su se montrer capable sans affectation, dévoué à tous les intérêts de son pays, sans flatterie comme sans faiblesse, affable et bienveillant pour tous.

Brisé avant l'âge, fatigué des affaires, un peu désillusionné sur les hommes et les choses, fortement préoccupé des événements du jour, il était venu demander aux douces occupations de la campagne le calme et la paix qu'ils ne trouvaient pas ailleurs. C'était au milieu de ces travaux d'un autre genre, c'est dans les douceurs d'une heureuse intimité de famille qu'il a rendu son âme à Dieu, sa vie avait été bonne, utile, féconde en grandes choses, en bonnes

choses, espérons que sa mort aussi aura été bonne et que son Dieu lui aura fait la grâce de le frapper en temps opportun.

C'est le dernier, le seul voeu qu'il me soit donné de former encore pour lui maintenant que tout est fini sur cette terre. Mais ce qui n'est pas fini, ce qui ne finira qu'avec ma vie, c'est le souvenir de ses bontés pour moi, de sa douce et affectueuse protection dès le début de ma carrière, de ses continuelles sollicitudes et de son inaltérable amitié. Cette amitié m'a été toujours précieuse et le souvenir en vivra éternellement dans mon cœur.

Quant à vous, messieurs, qui avaient toujours goûté, apprécié comme moi, mieux que moi, peut-être, les excellentes qualités de l'homme que nous pleurons ensemble Ah ! puissiez vous, puissions-nous d'un commun accord propager son souvenir dans le pays et lui dire ici avec sincérité, avec affection un solennel et dernier adieu, mais avec l'ardent désir qu'à cet adieu réponde l'intime espérance du revoir.

---

Je ne vous parlerai guère de la famille Jay famille de la mère de ma grand-mère Bayscellance. Je n'ai connu personnellement que le pasteur l'oncle Laussac pasteur célibataire qui était en réalité, non un oncle mais un cousin germain de grand-mère, madame du Duplex et sa fille Corinne qui habitaient Sainte-Foy et monsieur Edouard Jay ayant épousé une demoiselle De Brugière soeur de monsieur Diedoné de Brugière père de Louis de Brugière. Je ne sais pas pourquoi ma mère n'aimait ni les uns ni les autres et nous n'avons jamais cousiné. Madame Dumoulin notre cousine avait eu l'idée de me faire épouser une demoiselle Marie Jay fille de monsieur Edouard, mais ce dernier répondit que dans l'état de relation que nous avons cette chose là ne pouvait être envisagée. Je n'en sais pas plus.

L'oncle de ma grand-mère Bayscellance le pasteur Jay fut député à la Convention, il fut probablement régicide. Triste époque où il fallait tuer pour essayer de ne pas à être tué à son tour. Je ne connais pas son histoire d'homme public. Fut-il compromis avec les Girondins dont il pouvait faire partie. Fit-il comme Sieyès qui ne se contente pas de répondre quand on lui demande ce qu'il avait fait pendant la Terreur : « J'ai vécu ! » et fit-il parti de ceux qu'on appelait « les crapauds du marais » qui envoyaient leurs collègues à la mort pour ne pas y aller eux-mêmes. Je n'en sais rien et si l'on était curieux on pourrait le savoir. Il était resté célibataire. Son neveu l'oncle Laussac aussi pasteur ne se maria pas. C'est lui qui me baptisa à l'âge de dix-huit mois. L'on m'a raconté car je ne m'en souviens pas que quelques jours après la cérémonie il vint nous voir à la maison et quand je le vis, je le désignais du doigt en disant : « c'est cilà qui m'a mouillé ». Je ne sais quel âge j'avais quand il est mort, mais je me souviens très bien de lui quand qu'il venait nous voir à la maison. Ma mère ne l'aimait pas parce qu'il penchait vers le libéralisme et que ma mère ancienne catholique était très orthodoxe. Il était un homme célèbre par ses distractions. On racontait celle-là :

*Je ne sais dans quelle paroisse il était pasteur, mais suivant la coutume, il allait prêcher à tour de rôle dans toutes les paroisses de la vallée. Il venait souvent au Briands. Les routes n'existaient pas ou peu, il y allait à cheval. Sur le bord du chemin se trouvait une mare ou*

*à chaque voyage son cheval venait boire en entrant dans l'eau. L'oncle laissait faire l'animal et repartait. Un jour il fut au Briands à pied. Il devait penser à son sermon et le repasser. Quand il passa devant la mare, il ne se souvint plus qu'il était à pied et entra bravement dans l'eau. Ce fut la fraîcheur de cette dernière qui le rappela à la réalité. Il reprit son chemin tout penaud de sa distraction, et fit un sermon sur la nécessité de penser à ses devoirs religieux et à la nécessité de ne pas les négliger.*

---



**La Tante Philémon Loreilhe. Elisa Duroc Briand**

Je n'ai pas beaucoup de données sur votre famille maternelle. Je n'en sais que ce qui m'a appris le hasard des conversations avec votre grand-père et votre grand-mère Bruzac. Je sais que le grand-père Chaignon notaire de ma belle-mère était le fils d'un homme qui était venu à Saussignac avec le Marquis du Bois de Lamothe, héritier du Marquis et de la Marquise de Pons qui étaient propriétaire du château de Saussignac. Il était breton, originaire de Lamballe et la mère de ma belle-mère était originaire de Castang entre Bergerac et Lamonzie Saint Martin. Je vous donne simplement un tableau généalogique des Bruzac et des Planche qui vous montreront comment vous êtes cousines, non du côté des Baysellance, mais du côté de votre mère avec les demoiselles Viéla dont la plus jeune est devenue ta belle-sœur.

Si dieu me prête vie j'écrierais un sixième volume qui sera l'histoire de ma petite enfance jusqu'au moment de mon service militaire, dont vous avez l'histoire ainsi que celle de ma navigation.

Peut-être ferais-je quelques réflexions sur les dernières années de ma vie.

Espérons que j'aurai le temps de l'écrire pour toi, mon petit Michel pour que tu puisses connaître un peu mieux le vieux grand-père qui à la première page de ce livre te tient sur ses genoux.

Achévé de rédiger le 12 juillet 1933

**Docteur O. Baysellance.**

Achévé de relier le 16 novembre 1933

## AU SUJET DE LA FAMILLE DE GRENIER

---



u moment où je finissais mon volume je déplorais la perte des renseignements que m'avait donnés l'abbé Gros, curé de Mon-bazillac. En cherchant tout autre chose, j'ai retrouvé sa lettre et ces renseignements que le brave homme avaient écrits sur du papier d'emballage. Je vais copier ces renseignements sans y changer un mot. Il avait calqué les signatures des Bayssellance signant aux contrats qu'il signale. Les signatures sont parfaitement reconnaissables, celle d'Habraham et des deux Jean ses fils, l'un le praticien le plus jeune et celle de Jean le maître chirurgien qui habitait les Planes hautes. Ces signatures sont parfaitement semblables à celles que j'ai trouvées dans les minutes des actes de Maître Grilhé le prédécesseur de mon beau-père Mr. Bruzac. Il y aurait à faire des recherches, peut-être faciles dans les minutes des différents notaires de la région et à la mairie de Flaujac surtout pour la descendance de Jean le maître chirurgien qui fut assez nombreuse<sup>12</sup>. Il avait eu comme aîné la propriété des Planes hautes qui domine la vallée de la Gardonette tout à fait au nord de la commune de Flaujac, et son frère Jean le notaire avait eu le Saupiquet qu'il laissa lui-même à son fils aîné Jean marié à une Faraveilhe de Salignac, tandis que le second, Jean aussi, alla se marier avec mademoiselle Ouradour propriétaire de la Négrie.

L'habitude était de laisser les domaines sans les morceler à un fils. Quand il y avait deux domaines l'aîné avait le bien du père, le second celui de la mère. C'est pour cela que mon grand-père voulut laisser le domaine de la Négrie, qu'il avait eu tant de peine à constituer, intact à un de ses fils, et c'est de là que vinrent les querelles de famille.

---

<sup>12</sup> J'ai fait ce travail voir tableau 13 Bis

## LETTRE DE L'ABBE BOURDEAU CURE DE MON- BAZILLAC

---

Montbazillac le 10 juin 1931

Bien cher Monsieur.

J'ai reçu votre lettre du 7 juin me demandant quelques précisions sur la famille Beysallance (sic) qui est la vôtre. J'ai, en effet les minutes du notaire Pigeard de Ribagnac qui m'ont donné quelques notes sur l'existence de cette famille, et en particulier d'un notaire de ce nom qui s'était marié au Saupiquet de Flaujac avec une demoiselle de Grenier de Malardeau<sup>13</sup>.

Dans ces liasses de notaire, j'en ai quelques-unes qui proviennent de ce Beysallance, et quand j'étais à Mescoules comme curé, le Saupiquet était à Madame veuve Bayssellance nièce de monsieur de Montard avec lequel je l'ai mariée.

Au Puch, il y eut une madame de Chanaud qui avait une sœur mariée avec un monsieur Bayssellance qui avait fait des recherches nombreuses sur sa famille<sup>14</sup>. Vous pourriez profiter des recherches qu'il avait faites.

Quant à ce Jacques Bayssellance qui habitait le Baradis et qui est mort le 22 septembre 1846 à l'âge de 63 ans, il devait être protestant, car j'ai cherché cette date sur mon registre et je n'ai rien trouvé.

---

<sup>13</sup> Dans cette lettre le curé écrit Malardeau, peut-être a-t-il voulu mettre Nabineau comme dans les renseignements.

<sup>14</sup> C'était Arthur Bayssellance

Pour ce qui est de la propriété de Bellevue qui appartenait à monsieur de Beaumont c'est en effet Monsieur Louis de Madaillan qui en était propriétaire aujourd'hui.

J'ai trouvé au Puch un inventaire de la famille de Loreilhe qui date du 20 Xbre 1771, il fut fait à la mort de Jacques Loreilhe. Sa femme était Marie Méynardie.

Puis l'abbé gros me calque une signature qui est absolument celle que j'ai trouvée comme celle de Jean le praticien fils d'Abraham.

Monbazillac le 23 octobre 1931

Bien cher Monsieur

Il y a plus d'un mois que j'ai envoyé à votre adresse, les notes que j'ai transcrites au sujet des Greniers et des Bayscellance. Je crains que ces notes ne vous soient point parvenues. Votre silence m'en donne presque la certitude. C'est pourquoi je prends la liberté de vous demander de me rassurer ou de me prier de vous envoyer une autre copie.

---

Bien cher Monsieur,

Je viens de parcourir à nouveau à votre intention des minutes du notaire d'où j'ai trouvé les précisions que je vous ai mises dans une note.

J'avais trouvé un acte concernant un partage des enfants Grenier du Saupiquet, mais dans ces actes il était question d'un Guyon, c'est probablement celui dont il est question dans le testament dont vous m'avez donné copie.

Cet acte était assez mal écrit, et il me semble que dans le corps de ma transcription j'avais déclaré la difficulté que j'avais trouvée à le déchiffrer.

Malheureusement je n'ai pas gardé le numéro et l'année où se trouve cet acte. Je crois cependant, dans les notes que je vous ai envoyées avoir indiqué en tête l'année et le numéro. Je vous serais reconnaissant pour aller plus vite de m'indiquer l'année et le numéro afin que je puisse de nouveau l'étudier et vous en donner plus ample connaissance, car je crois que les renseignements que vous espérez doivent être dans cet acte. Il est question de la part qu'Abraham époux de mademoiselle Grenier devait recueillir de la propriété du Saupiquet et celle des autres.

Veillez etc..

Jean Joseph Gros



**Le Baradis 1998**

**Lettre de l'abbé Gros curé de Monbazillac**

---

Monbazillac le 16 septembre 1931

Bien cher Monsieur

Je viens m'excuser de n'avoir pas pu plutôt vous envoyer les copies des notes que vous désiriez sur la famille de Grenier, mais j'ai été fort occupé aux environs du 15 août, ayant ce jour là une première communion à préparer. Puis j'avais aussi à donner à une demoiselle descendante de la famille de Guillon, de Saint Victor, des documents qui venaient aussi compléter les vôtres. Aussi j'ai dû faire une nouvelle inspection des minutes du notaire Pigeard, et après mettre acquitté devers cette demoiselle, j'ai voulu m'occuper des Bayscellance, j'avais commencé ma copie de notes et j'avais à peu près garni la moitié de mon dossier, lorsque j'ai dû surseoir à mon travail à cause d'une de mes cousines qui est venue passer 5 jours avec moi. Elle vient de me quitter, alors j'ai pu reprendre mon travail à une pièce de partage des enfants Grenier qu'il est assez difficile à lire. Vous comprendrez à mes points que je n'ai pas pu tous déchiffrer. Je vous donne le principal de cet acte, mais il y a de plus ce qui est fort intéressant, les lots différends avec indications des appartements, des terres, des confrontations, etc.. Vous pourrez venir à Monbazillac en prendre connaissance. Selon votre désir j'ai cherché le Bayscellance du Baradis, et j'ai trouvé dans les registres de la commune l'acte de décès qui est bien à la date que vous m'avez donnée, je transcris :

**Du 22 septembre 1846 à 7 heures du matin :**  
**Acte de décès de monsieur Jacques Bayscellance âgé de 62 ans, fils de monsieur Timothée Bayscellance et de dame Julien Jeanne sans profession décédée hier soir à onze heures au lieu du paradis présente**

commune sur la déclaration faite par Jean Rambeaud âgé de 32 ans de Jean Marty âgé de 25 ans tous deux cultivateurs domiciliés dans la présente commune de Monbazillac, constaté suivant la loi par nous mettre maire de la commune de Monbazillac, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne, officier de l'état civil soussigné, les déclarants ont déclarés ne savoir signer après lecture faite.

Le maire : Valeton.

*Les notes que vous m'avez données de ce décès sont plus complètes, puisque vous me donner le nom de son épouse : Anne Couture, et que vous indiquer le nombre de ses enfants (quatre enfants). Si vous aviez les dates de naissance de ces derniers ont pourrait les retrouver dans les registres de la commune.*

A ce sujet j'ai retrouvé dans la généalogie de la famille Dussumier : Pierre Dussumier marié en secondes noces avec mademoiselle de Mesclap ,il décéda en 1782. Il eut de ce second mariage:

- Jean Dussumier mort en 1786, marié à une demoiselle Loreilhe
- Pierre Dussumier marié en premières noces à Mlle Nérac sans avoir d'enfant, et en secondes noces à Amsterdam, il épouse Mlle Van Der Broch, d'où il eut:
  - Armand Dussumier marié à Anaïs Mestre d'où:
    - commandant Eugene Dussumier
    - Philippe Dussumier marié à Mlle Gouzot
    - Adèle Dussumier
    - Jenny Dussumier marié à Mr Planteau
  - Mélanie Dussumier mariée à Isaac Etienne Poumeau aîné d'où :
    - Arthur Dussumier marié à Mlle Gornaud
    - Suzanne Poumeau mariée à Mr de Madaillan
  - Jeanne Dussumier marié à Pinet avocat
  - Marianne Dussumier marié à Mr **Beysseance** d'où :
    - Mr **Beysseance**
    - Mlle Duquyla marié à Mr carrier

De Suzanne Poumeau marié à Mr de Madaillan il y a eu :

- Montataire de Madaillan
- Berthe de Madaillan marié à **Edmond Baysseance** d'où **Aline Baysseance** marié à Paul Dumont

- Edmond marié à Mlle de Villemor
- Jean de Madaillan marié à Mlle Larrat
- Louis de Madaillan, marié à Louise Boyer-Guillon du Pey-Roudier de Montbazillac

*C'est Louis de Madaillan qui a acheté la propriété de Bellevue qui provenait d'un de vos oncles frère de votre grand-mère maternelle.*

*Mademoiselle Nancy Loreilhe mariée à Mr de Beaumont qui possédait Bellevue.*

*Le fils de Mr de Beaumont a vendu Bellevue à Mr Louis de Madaillan époux de Mlle Boyer-Guillon.*

*Si vous aviez quelques précisions au sujet de vos ancêtres peut-être pourrait-on trouver quelques actes dans mes minutes.*

*Jusqu'à présent, je n'ai pas souvenance dans ma première lecture de ces actes d'avoir trouvé votre nom.*

*J'espère que la copie des notes que je viens de transcrire à votre intention vous donneront quelques tuyaux sur vos ancêtres communs avec la famille Grenier de Sanxet mes cousins. C'est avec eux que vous avez des ancêtres communs, non nous. Mais comme on a l'habitude de dire: les amis de nos amis sont nos amis, nous pouvons nous dire comme votre dernière lettre l'indiquait un peu plus près parents qu'avec Adam puisque nos familles s'unirent en 1500.*

*Les signatures d'Abraham et des deux Baysellance Jean vous intéresseront ainsi que leur situation.*

*Jean qui demeurait au Saupiquet était praticien et que beaucoup de minutes de cette époque sont faites de sa main et signées de sa belle signature. J'ai trouvé dans l'acte de 1734 qui fut procureur d'office à Montcuq.*

J'aurais pu probablement encore trouver des actes le concernant, mais ma collection se termine à cette époque. L'autre Jean Bayssellance, maître chirurgien, est intéressant surtout à cause de sa résidence au Planes de Flaujac et la note que je vous donne d'appeler une bonne vieille de mon temps de Mescoules " la Granière " pourrait bien indiquer que cette maison était celle de Jean Bayssellance.

Quant à la famille Treny, j'ai connu un vieux qui habitait les Planes aussi. Pour ces Valette, ma famille avait eu une alliance avec une famille Valette qui avait la maison de Montbosc qui a été la propriété de mon oncle.

Ces Valette sortaient de Thenac à Boismartin. Elle fit alliance avec la famille de Gramond.      Veuillez etc..

Note fournie par l'abbé Barreau Curé de Monbazillac

ARNAUD DE GRENIER, sieur de NABINAUD et de LA MOTHE Au Pizou, épousa en première nocés Suzanne Giraud.

Comme témoins de ce premier mariage nous trouvons avec Suzanne Giraud: Géraud Grenier, son frère, écuyer, son neveu Martin Bertholle, beau-frère de François de Garnier. Acte passé en la VERRERIE de La MOTHE paroisse de Saint-Cristophe en présence de Guilhem de Grenier escuyer, Etienne Maseil, Michaud de Grenier escuyer.

Arnaud de Grenier habitait au lieu-dit de Mesenville, en la sénéchaussée de Leythouse. Françoise de Grenier habitait la paroisse de saint Christophe de Double aux marquisat de Fromadoges d'où naquirent :

- Marie des Greniers qui épousa François Eyméri, lieutenant, sieur de Fontromane et de Pouzy de Cunègues.
- Marguerite de Grenier qui épousa Pierre Brémond.
- Sara de Grenier.
- Jeanne de Grenier qui épousa **Pierre Bayssellance** procureur du roi à Bergerac.

En secondes nocés Arnaud de Grenier de Nabinaud de la Mothe épousa Françoise de Grenier fille de Jean de la Mothe escuyer et de Françoise Clavier de la paroisse de Saint Christophe, et cet acte est passé en la verrerie de la Mothe.

*De Grenier  
de Nabineau de la Peyre*



*d'Hermines à la  
Fasce de Gueules.*

MATHIEU DE ROCHON DE LA LANDE avocat en parlement de Bordeaux, rési-  
dant à Bergerac.

Jean de Grenier épousa le 6 octobre 1587  
Barbe Bounyier.

C'est lui qui le 15 avril avait acheté la pro-  
priété de LA PEYRE dite de Nabineau et de la  
Mothe, paroisse du Pizou, juridiction de Mont-  
pont. Le même jour il rendit hommage au roi de  
Navarre Duc d'Albret comme homme lige, pour  
ses propriétés de La Peyre et de Nabinaud

Noble Jean de Grenier escuyer sieur de  
LAVAURE juge de Montcuq mourut en 1634, il  
avait épousé le 6 février 1618 :

Suzanne AUGEARD du SIGALEE veuve de

*Augeard  
de Sigalle*



*d'Argent à l'Aigle de sable  
accompagné en chef de deux  
Etoiles de même.*

Ce fut Jean de Grenier qui reçut le  
29 février 1619 (? L'année n'était pas  
bissextilé!!!) La propriété de SAN-  
XET en dotation du Seigneur de Foix de  
Candale de Gurçon.

Il mourut à XANXET le 11 août  
1634

Les témoins de son mariage fu-  
rent pour Suzanne Augeard de Frem-  
mondie.

Etaient présents : Jean de Beau-  
lieu escuyer de sieur de la Garbonniere  
et Pierre de Chaussade avocat.

Suzanne Augeard était fille de  
Jean Augeard et de Suzanne Fayard.

---

1692. Dans la minute du notaire Pigeard de Ribagnac de 1692 page 170, il  
est question du délaissement de bien pour Jeanne Grenier veuve de feu Pierre  
Lafargue habitant au Saupiquet de Flaujac de messire Geraud Grenier procureur  
d'office de Montcuq habitant au Saupiquet entre lesquelles parties sont présen-  
tement tenues à compte des paiements faits par ledit sieur Grenier et ladite  
Grenier, temps de son chef que comme acquéreur de Hugues Grenier maître chi-  
rurgien son frère, sur les droits de ladite Grenier tant de sa dot, etc..

Il s'agit d'une pièce de terre appelée " aux trois contours " confrontant du  
levant au grand chemin qui va d'Eymet à Bergerac, du midi à la terre de Fran-  
çois Sounalet, du couchant du chemin qui va du bourg de Flaujac au village des  
planes, du nord de la terre de François Bouleytaud contenant en poignerées,  
etc...

1692 L'acte qui suit au N° 171 est une afferme faite par Me Géraud Grenier à Messire Renaud de Ligonias prêtre curé de Flaujeac.

A été présent Maître Geraud Grenier procureur d'office en la juridiction de Montcuq habitant au lieu du Saupiquet paroisse de Flaujac, et du consentement de Messire Jean Grenier docteur en théologie archiprêtre de Flaujac habitant au dit présent lieu ( voilà qui explique l'abjuration d'Abraham ) acceptant a remis et sous affermé à Messire Arnaud Renault Sieur de Sigouniac docteur en théologie archiprêtre de Flaujac ici présent et acceptant savoir: la moitié de tous les fruits et revenus décimaux que le sieur de Sigouniac avait affermé au dit sieur Grenier procureur d'office par le contrat du 9 mars 1681 reçu par Leymarie notaire royal. En présence de messire Arnaud Meynier docteur en théologie prêtre curé de la paroisse de Sigoulès et Frisseville Sieur de Saint-Quentin habitant de Bougnagues, juridiction de la ?rde qui avec les parties ont signés avec moy.

1693 Accord entre Jeanne Grenier et Jean Faure du 22 avril 1692.

Ont été présents à Flaujeac, Jeanne Grenier, veuve de Pierre Lafargue habitants en la paroisse de Mescoules juridiction de Puy-Guilhem et Jean Faure fils à feu Denis habitant au village du Mayne d'autre part :

Lesquelles partie a été dit que le 25 août 1685 la dite Grenier aurait vendu au dit feu Denis habitant au village du Mayne une pièce de terre appelée au pred de Lafon contenant 14 escats pour la somme de 7 livres par contrat du dit jour reçu par Pigeard notaire royal. En présence de la Bernardie praticien habitant la paroisse de Ribagnac juridiction de Bridoire. Denis Faure habitant au village, les témoins connus et appelés lequel Bernardie a signé et non l'autre pour ne savoir.

En 1707 N° 34. Partage entre les nommés Marie Jean et autre Marie Grenier du Saupiquet du trois mars 1707. Acte passé au bourg de Flaujac ont été présents: sieur Abraham Bayssellance et Delle Marie Grenier conjoints, lequel sieur Bayssellance a dûment autorisé sa femme pour l'effet des présentes, et en notant que de besoin sont obligés en son propre nom d'une part et le sieur Jean Grenier d'autres et demoiselle Marie Grenier encore d'autre, tous quatre habitant au lieu des Saupiquet présente paroisse. Les dits Marie Jean et autre Marie frères germains, enfants de feu Jean Grenier sieur de Blémont et de feu demoiselle Marie Guyon faisant son testament donne la jouissance de ses biens au sieur de Blémont son mari pendant sa vie, fit héritiers les dits Marie Jean et autre Marie Grenier et ses enfants par esgalles parts et parties et autant l'un que l'autre, et le 6 septembre 1688 ledit Sieur de Blémont fils son testament du consentement et assistance du sieur Geraud Grenier son père, donne la jouissance de ses biens à ladite Guyon son épouse, la fait héritière de ses enfants, fit héritier je dit Jean Grenier son fils et le posthume dont la dite Guyon eut .....(illisible) un enfant mâle, par égales parts et portions en payant à chacune de Marie et autre Marie Grenier ses filles et qui sera réglé par son père et à défaut par leur parents.

*Et le 13 juin 1694 le dit sieur Géraud Grenier fit son testament après le décès de son fils,, fit le Jean Audi sieur de la Génestal et curateur de ses petits-fils et lui donna la jouissance de ses biens pendant la durée de son administration, donne en exécution du testament de son fils à Marie et autres Marie mille livres à chacune, sans comprendre les droits de ladite division payable au pactes posés par icelui, fit héritier Jean Grenier, son petit-fils, le posthume dont il est parlé dans le testament du dit sieur de Blémont étant décédé aussi que le ledit sieur Giraud tous les testaments retenus par moi, lequel sieur de Génestal n'ayant pris la charge qui lui était donné et le sieur Bayssellance s'était marié avec Marie Grenier l'aînée l'amenée 1699, il avait joui des biens qu'il trouva.. jusqu'à présent.. veut partager avec le dit Jean et Marie son beau-frère et sa belle-soeur (suit l'état de partage) qui est signé.*

La signature d'Abraham et bien la même que celle que j'ai relevée sur les actes de maître Grilhé.(note du docteur Bayssellance rédacteur)

---

*1724 n° 36 Echanges entre Jean Beysellance et Martin Couderc. Ce Jean Bayssellance est appelé maître chirurgien habitant au village des Planes de Flaujac. Martin Couderc (le curé a mit Marty au lieu de Martin) était maître maçon.*

*Le maître chirurgien Beysellance était le fils aîné d'Abraham, il signait lui: Beysellance alors que son frère le second signe Bayssellance et son père Abraham Baysallance*

---

*1728 N°21 Cession faite par sieur Abraham Bayssalance à Jean Thillette et Marguerite Ferreyrol conjoints.*

*Abrham est appelé bourgeois habitant au Saupiquet de Flaujac.*

*Le père et les deux fils signent au contrat Abrham Beysallance et les deux fils : Baysellance*

*Dans cet acte nous trouvons la signature des trois sieurs Bayssellance avec des signatures et des orthographes différentes. L'un c'est Abraham du Saupiquet avec Jean l'aîné ls chirrurgien et Jean le cadet praticien au Saupiquet également.*

*Le chirurgien demeurant au Planes devait habitée dans une belle maison ancienne qui est dans ce village et dont parle monsieur l'abbé Audienes dans ses notes. C'est, en effet, une maison construite dans le genre de celle du Sanxet avec belles toitures et belles cheminées. Du temps où j'étais à Mescoules, ont disait d'une femme qui habitait cette maison "la Granière".*

*1719 Mariage entre sieur Jean Treny et demoiselle Suzanne Valette.*

*Bernard Valette sieur de Cazy et demoiselle Marie Grenier était le père et la mère de Suzanne Vallette. Ils habitaient le bourg de Lanquais, Jean Grenier était son oncle et parrain. Sieur Abraham Bayssellance et demoiselle Marie Grenier, conjoints son oncle et sa tante. Sieur Jean praticien et sieur Jean Maître chirurgien ses cousins germains.*

*Ont signé au contrat:*

*J Treny, S. Valette, Bernard Valette, Marie Genier, Dupuy, J. Grenier Dupuy, J Girard de Guyon de Saint Victor, A Eymerie, E Rambeaud, Desmaison, Bassacedelone, M. Grenier Lafagues, Abraham Bayscellance. De Seesergues curé de Rouffignac, Charlotte de Leymarie, Montagnez, Jean Eymeri. Bayscellance ( le chirurgien) Bayscellance ( le praticien) et Pigeard notaire*

---

*1730 N° 21 Mariage entre sieur Jean Vallette et Françoise Delech dans lequel le sieur Jean Bayscellance est porté comme parents.*

*On signé au contrat: Delpauch, Delpauch du Vivasson. Lafage, Maret du Vivasson. Bayscellance et J. Bayscellance (Jean chirurgien et Jean praticien bien reconnaissable par leurs signatures) Jean Bayscellance le praticien était encore célibataire, il devait épouser quatre ans plus tard Jeanne Ouradour de la Négrie et devenir mon quatrième ascendant.*

---

1734 N°1 Mariage de Pierre Morin et de Catherine Giraudet. Dans cet acte qui est écrit par Jean Bayscellance le praticien, il est porté comme témoin avec le titre de: procureur d'office de Montcuq.

---

MAIRIE DE FLAUJAC  
CANTON DE SIGOULES  
DORDOGNE

Pièces concernant le mariage de Jean Beyscellance et de Jeanne Ouradour.

*Denis Alexandre Le Blanc par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque Baron et seigneurs de la Sarlat, conseiller du roi en tous ses conseils à monsieur l'archiprêtre de Flaujac de notre diocèse. Salut la bénédiction à notre Seigneur. Nous vous permettons d'épouser en face de l'église et en la forme accoutumée Jean Beyssellance de la paroisse de Flaujac et demoiselle Jeanne Ouradour de la paroisse de Queyssac diocèse de Périgueux après la publication d'une annonce les dispensant pour cause et en ce qui nous concerne la publication des deux autres dans ladite paroisse de Flaujac et après celle de trois dans cette dudit Queyssac en dispense de Monseigneur l'Evêque de Périgueux ou de messieurs les Vicaires généraux pour ce toutefois qu'il n'y ait pas d'autres empêchements civil ou canonique, lesquels soient suffisamment instruits, confessés et communiés, au moneront aux pauvres de la miséricorde de cette ville la somme de trois livres, vous enjoignant d'attacher les présentes à vos registres.*

*Donné à Sarlat le 4 mai 1734 dans notre Palais Episcopal. Denis Alexandre Evêque de Sarlat*

*Par Monseigneur Durand.*

*Mariage de Jean Bayssellance et de Jeanne Ouradour.*

*L'an mil sept cent trente-quatre et du neuf de may après avoir publié un ban aux prône de la messe paroissiale d'entre monsieur Jean Bayssellance procureur d'office de Monbazillac, mon paroissien fils de sieur Abram Bayssellance et de demoiselle Grenier de la présente paroisse de Flaujac et de demoiselle Ouradour Jeanne fille de feu Jean-Jacques Ouradour et de demoiselle Girard de la paroisse de Queyssac en Périgord sans avoir découvert aucun empêchement, monseigneur l'Évêque de Périgueux et monseigneur l'évêque de Sarlat les ayant dispensé des deux bans comme il parait par les actes de dispense du 4 et 5 de ce mois qui sont demeurés entre mes mains, ne s'y étant trouvé aucun empêchement et vu le consentement à leur mariage de monsieur Laporte curé de Queyssac, je leur ai donné la bénédiction nuptiale et les ai mariés suivant la forme prescrite de ladite église en présence de sieur Jean Ouradour frère et de sieur Grenier oncle, de sieur Jean Yon de la paroisse de Ruffignac et de Pierre Miramont de cette paroisse lesquels n'ont signé pour ne pas savoir de ce requis par moi.*



Le Baradis  
Les communs





**FAMILLE  
BEYSSELANCE  
ET GAUFFRE**



**FAMILLE  
GROSSOLEIL  
BEYSSELANCE**

*Plaques tombales photographiées dans le cimetière de Flaageac en 1998*

*'église de Flaageac en 1998*



# TABLEAUX

# GENEALOGIQUES



**Avertissement**

---



u moment où je classe définitivement mes derniers papiers, et où je mets la dernière main à mon travail que j'exécute avec la plus grande conscience et la plus entière bonne foi, je dois signaler qu'il est possible et même probable qu'il y a des lacunes et peut-être des erreurs indépendantes de ma volonté.

Je suis absolument sûr de notre filiation jusqu'au père d'Abraham, qui était un Jean époux d'une de Lanys Suzanne (État civil de Sainte-Foy). Donc la tradition est vraie qui veut qu'il soit un cadet sorti de Vacques ou le fils d'un cadet parti pour se marier avec une parente au Saupiquet. A cette époque la propriété de Vacques était entre les mains des ancêtres d'Arthur, puisque c'est bien eux qui vendirent la propriété à l'époque de la grande Révolution. Arthur voulait faire de son ancêtre: Jacques l'aîné de Pierre 1 procureur du roi à Bergerac. Pierre dans son testament dit que son aîné Jacques est aux îles.

Je ne sais pas trop comment cela peut s'arranger, et je me perds un peu au milieu de tous ces enfants, de tous ces Jean, qui eux même avaient de non moins nombreux enfants. Il y a une chose certaine, c'est que si j'ai placé beaucoup de Bayssellance dans mes tableaux généalogiques, il y a eu beaucoup d'autres que j'ai forcément omis puisque je ne savais comment les rattacher. J'ai trouvé notamment dans les registres d'Eymet un Hélié Bayssellance du village de Septoux, or, je ne vois pas et ne connais pas de village de ce nom dans les environs d'Eymet.

Qu'est ce Bayssellance, d'où venait-il et où se trouve le village de Septoux ? Il est clair que je suis un Bayssellance originaire d'Angers, et que ma soeur était originaire de Bitche en Lorraine par nos extraits de naissance.

On chercherait probablement bien inutilement des Bayssellance soit en Lorraine, soit en Anjou. Ce Bayssellance ou du moins sa femme était-elle par hasard à Septoux, était-elle venue là pour faire ses couches soit chez ses parents soit chez ceux de son mari ? Mystère ! Qui n'est pas éclairé et ne le sera probablement jamais.

Aussi, mes héritiers, s'ils continuent ou contrôlent les recherches devront-ils m'excuser des erreurs qui peuvent se trouver dans mon ouvrage. Il faut bien penser que je n'ai pu donner tout mon temps à ce travail, que je n'ai pas pu aller sur place faire des recherches dans tous les états-civils de la région et dans toutes les études de notaire.

Quelqu'un qui aurait le goût le temps et les moyens pécuniaires de chercher tout cela pourrait faire d'importantes découvertes qui jetteraient un jour tout nouveau sur la question et ne laisserait peut-être pas grand chose de tout ce que j'ai dit que sur la famille avant Abraham, qui est relativement près de nous puisqu'il est l'arrière-grand-père de mon grand-père.

Cela dit, je livre au mien tout ce que j'ai pu trouver sur la famille en recherchant avec bonne foi la vérité quelle que soit.

---

***Note au sujet des tableaux généalogiques***

---



n 1904 j'ai demandé à mon oncle Adrien de me dire ce qu'il savait de la famille de nos ascendants et de nos différents parents. Je ne puis mieux faire que de transcrire sa lettre en ajoutant en note ce que j'ai pu trouver de nouveaux ou de rectifier ce qu'il dit d'après ce que j'ai découvert de moi-même.

Voilà sa lettre in extenso.

*Bordeaux le 15 septembre 1924*

*Mon cher Oscar. En profitant des vacances qui me laissent un peu de loisirs et du repos que me force à prendre ma phlébite, je veux me libérer de la promesse que je t'ai faite et t'aider à ramasser des souvenirs des anciens temps. Mais en m'y mettant, je suis terrifié de voir combien il me reste peu de chose et quelle difficulté je trouve à élucider des choses que j'ai plus ou moins sues jadis ! Tu me demande des prénoms et des dates ! C'est précisément ce que je peux le moins te donner !*

*J'ai pas mal cherché pour trouver une forme de tableaux claire et précise, et qui fut facile de saisir. Je n'ai trouvé rien de satisfaisant. Les petits ronds sont bien ce qu'il y a de plus élégant, mais avec toutes les branches, c'était d'une complication à ne pas s'y débrouiller et il aurait fallu des feuillets immenses, et un travail aussi !*

*Je me suis donc décidé à diviser les branches paternelles et maternelles, et même à subdiviser la seconde entre la branche de grand-paternelle (Loreilhe) et la branche grand-maternelle (Jay). Pour la branche paternelle je n'ai pas eu affaire cette subdivision, ne connaissant à peu près rien des Versaveau, que la famille de Montard. J'ai bien entendu parler dans mon enfance de quelques parents que nous avions de ce côté, mais on n'était pas en relation, la parenté était éloignée et on s'est perdu de vue ; Je ne me rappelle aucun nom.*

*J'espère que tu te retrouveras sans trop de peine devant ce brouillon de tableau. Le nom du fils et de la fille aînée est sur la ligne et le nom de l'époux ou de l'épouse en dessous. Je n'ai*

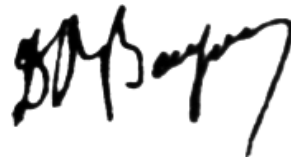
pas eu assez de place pour répéter toujours les noms mais tu t'y retrouveras par le nom des pères. Quelquefois quand je ne savais pas les prénoms, je me suis demandé si tu ne prendrais pas le mari pour la femme et réciproquement, mais alors j'ai mis le nom de l'enfant ; tu t'y reconnaîtras bien ?

Il faut que je te donne tous les renseignements que je pourrai me rappeler sur chacun des tableaux.

#### Note du rédacteur

J'ai employé le système plus simple des rectangles pour les hommes, et des ovales pour les femmes accolés ensemble pour indiquer les mariages. Une ligne part d'eux pour aller à chacun des enfants qui de même sont accolés quand ils sont mariés ou isolés s'ils sont célibataires ou si on ignore leurs alliances. J'ai dû scinder les tableaux quand il y a eu trop de descendants, et alors au-dessous du couple il y a une mention : *voir tableau n°...* Pour qu'on puisse suivre leur descendance.

J'ai commencé ses recherches étant jeune homme et je les finis étant grand-père.



Suite de la lettre de l'oncle Adrien

#### Tableau 1 famille Bayssellance.

Mon trisaïeul (où le trisaïeul de mon père) (note. C'était bien le trisaïeul de l'oncle) Abraham Bayssellance, vint de Vacques se marier au Saupiquet. Il se fit catholique, ce qui le bronilla avec sa famille et supprima toute relation. On s'était perdu de vue et ce n'est que mon père qui eut occasion vers 1820 ou 1830 de voir messieurs Emile et Hector Bayssellance à Monséfur et renoua relations avec eux.

Je crois qu'Abraham (mais je n'en suis pas sûr) eut un fils qui resta au Saupiquet et que ce n'est que le petit-fils qui vint à la Négrie épouser mademoiselle Ouradour. (Le père de celle-ci

*était venu épouser à la Négrie une Delle Faye<sup>15</sup> (?). On ne sait pas quand la propriété est entrée dans la famille.*

Note

Je rectifie. Il n'y a pas eu d'intermédiaire entre Abraham et Jean époux de mademoiselle Ouradour. Le père de mademoiselle Ouradour n'avait pas épousé une **Faye** comme le suppose mon oncle, mais Judith Girard, fille elle-même de Jean Girard de Puydorat et de Jeanne Boyer. Si la propriété vient de **Faye**, c'est que ces **Faye** seraient les ascendants ou de Jean Girard par les femmes ou ceux de Jeanne Boyer, mais je n'en sais absolument rien. La possession de la propriété de la Négrie se perd donc dans la nuit des temps. J'ai retrouvé dans les papiers de la Négrie le fameux arbre généalogique, dont parle un peu plus loin l'oncle Adrien je l'ai recopié et classé sous le numéro 16 avec aux commentaires sur ce tableau les inscriptions manuscrites qui l'accompagnaient, et qui auraient expliquer à l'oncle comment nous étions parents au Girard de trois côtés.

Pour ce qui est de l'orthographe du nom, je l'ai déjà signalé en disant que Jean fils d'Abraham Bayssellance et Jean son fils signent au même contrat, le premier Bayssallance et le second au-dessous Bayssellance.

(suite de la lettre de l'oncle Adrien)

*Ce mari de mademoiselle Ouradour avait francisé son nom et il y a, à la Négrie un acte signé par lui comme notaire : Bayssellance et par son père comme témoin : Bayssallance. Ce sont donc les Bayssallance qui ont conservé le véritable nom.*

*Nous avons eu aussi des parents du côté des Ouradour que je me rappelle avoir vu figurer sur le tableau généalogique de mon père, mais les quels ? et comment ? Je me rappelle que la famille Girard était protestante, comme les Ouradour. Il y avait une demoiselle Judith Girard qui vint assister ma bisaïeule, sa cousine dans sa dernière maladie, et mit à la porte le curé qui voulait venir la tracasser.*

Note.

Attention. ! Judith Girard était la mère de Jeanne Ouradour, mais il est possible qu'il y eut une cousine s'appelant Judith aussi comme sa tante.

---

<sup>15</sup> Fargues et non Faye

*Nous nous trouvions donc parents d'Irma Girard (tableau 7) par son père et par sa mère mademoiselle Loreilhe d'Eyssal (tableau 17) et elle épousa Félix Rodier, notre parent aussi par sa mère Adèle Jay (tableau 21). Nous sommes donc parents avec les demoiselles Rodier de trois côtés.*

*Mon grand-père, Jean époux Versaveau avait conservé un excellent souvenir de sa mère (Ouradour) qui était protestante. Aussi il vit-il avec plaisir mon père épouser une protestante. Il ne pouvait oublier l'incartade du curé qui, trouvant un jour sur la cheminée de la Négrie, un livre protestant à sa mère (Les Psaumes) s'était permis de les jeter au feu.*

*Mon bisaïeul, suivant l'usage d'alors, donna son bien du Saupiquet à l'aîné de ses fils, la Négrie au second, et aux autres sans doute pas grand chose. Je n'ai pas entendu parler de l'oncle Lanégrie (que j'ai vu) et de l'oncle Baptiste. Il n'y en avait-il pas d'autres ? Je ne saurais l'affirmer absolument, mais je crois que non, mais il y avait eu des filles. Qu'est devenue leur postérité ? Je me rappelle avoir vu dans ma petite enfance à la Négrie un monsieur Fonvielle, cousin assez rapproché de mon père ; son fils était un charmant garçon qui venait assez souvent. Je crois bien être sûr que c'est de là que venait la parenté ! Que sont-ils devenus ?*

Note<sup>16</sup>

J'ai retrouvé tout cela très exactement. Voir tableau 12 et 13. L'oncle se trompe. Il n'a pas pu voir l'oncle Lanégrie (Barthelemy) lui-même né en 1755 cinq ans après son frère (époux Versaveau) ce Lanégrie mourut en 1813 à l'âge de 58 ans. C'est donc probablement son fils qu'il avait vu et non l'oncle Lanégrie lui-même.

*Je t'ai mis sur le côté notre seule parenté connue du côté de ma grand-mère Versaveau. C'était par sa demi-soeur tante*

<sup>16</sup> Depuis la rédaction de cette note j'ai vu sur les registres paroissiaux de Flaujeac que l'oncle Lanégrie était mort en 1843 à l'âge de 88 ans, l'oncle Adrien avait 14 ans, il a donc pu le connaître et s'en souvenir

Mille je crois, mais je ne l'ai pas connu. (elle s'appelait réellement Elisabeth) dont je ne sais pas le nom paternel. (son père s'appelait Pech)<sup>17</sup>. On m'a raconté jadis qu'étant à la Négrie chez sa soeur, elle avait été remarquée par un monsieur Cousty, qui venait voir mon grand-père pour affaires et qu'il l'avait épousée. Sa fille fut appelée Coustille suivant les usages du pays. Elle perdit sa mère, (et son père) de très bonne heure et c'est mon père, (non ! le grand-père) qui fut son tuteur. Elle épousa monsieur Boissière notaire à Fonroque, ils eurent un fils de mon âge qui mourut de suite, puis Louisa, madame de Montard. Cependant madame de Montard m'a parlé d'un autre nom qui se mêle dans l'histoire, je ne sais trop comment. Des enfants du frère aîné de mon grand-père, je n'ai connu que le médecin, que j'ai vu au Saupiquet, et qui était, je crois vieux garçon<sup>18</sup> et mon oncle Lacroix.

Note.

J'expliquerai plus tard avec le tableau 23 notre parenté avec les De Montard. Pour ce qui est du frère aîné de Lacroix le médecin, il n'était pas resté garçon mais avait épousé sa servante, j'ai déjà parlé de cela.

N'y eut-il pas de soeurs ? je ne le crois pas ! (si, il y avait une soeur jumelle du médecin qui épousa un Chevalier) Mais mon trisaïeul sans doute descendant d'autres parents et même des Bayssellance, dont la trace s'est perdue (voir tableau 13 Bayssellance des Planes chirurgien)<sup>19</sup>  
 Je me rappelle très bien avoir vu Germain Bayssellance fils de l'oncle La Négrie. On le voyait assez souvent dans mon enfance. Puis il tourna assez mal, on cessa de le voir et il mourut laissant trois enfants dans la misère. On renoua depuis avec les filles, qui étaient venues s'établir à Bergerac

<sup>17</sup> Voir l'explication au tableau 23

<sup>18</sup> Erreur il se maria à 49 ans

<sup>19</sup> Voir la notice sur cette branche

comme institutrices. Le fils (Artidor) mourut jeune. L'aînée se maria avec un monsieur Dumond, et pour chercher fortune, ils sont allés s'établir en Algérie. Leur fils aîné est conducteur des ponts et chaussées au Tonkin. Le second a quitté les postes et après avoir entrepris sans succès je ne sais trop quoi cherche à faire quelque chose auprès de son frère. J'ai eu récemment de leurs nouvelles à cette occasion. Y a-t-il d'autres enfants ? ? ? ?

La seconde fille, filleule de monsieur Bouhet, le notaire de Saussignac, est veuve à Bergerac, institutrice en retraite, à moitié folle. Elle avait épousé un ancien sous-officier Foucault qui mangea ses quatre sous et mourut.

Nous avons eu autrefois des relations très serrées avec De La Chapelle ; les quatre dernières filles étaient toutes charmantes. Je pourrai t'en raconter bien des détails, mais ce serait long.

J'ai eu, il y a quelques années, des nouvelles d'Alfred, mon contemporain, qui après avoir gagné beaucoup à la bourse, avait été obligé finalement de filer en Amérique. On l'avait complètement perdu de vue, lorsqu'il a surgi, je ne sais comment, en Angleterre, comme secrétaire, je crois, du Prince Impérial. Je sus depuis qu'il était marié et que son fils aîné était officier dans l'armée anglaise, je crois que depuis il a pu rentrer en France dans la Légion Etrangère.

Pour les générations postérieures à la mienne je suis peu au courant ; il te sera facile de trouver des renseignements.

## FAMILLE LOREILHE

---

*La souche de la famille est à Lestaubière. Un de mes grands-oncles prétendait qu'elle était d'origine noble.*

### Note

Le grand-oncle avait raison dans les armoriaux on trouve : Loreilhe, sieur de **Lestaubière**, La Vaysse et Cabanes : alliances Dupuy de Pinon Valleton, Sansfourches(1769), de Vivie, de la Roche Fontenilles, de Lambert, du Bourdieu de la Roncière.

*Mon grand-père, qui aimait à rire disait qu'elle descendait d'un saltimbanque à qui on avait coupé une oreille pour quelques méfaits !*

*Mon bisaïeul avait des frères et sœurs. C'est de là que venait la famille : Pierre Loreilhe, dont une fille a épousé monsieur Vizerie médecin à Bergerac, nous sommes restés en excellentes relations de parenté avec tous, notamment avec madame Barbey, fille de monsieur Vizerie. Il y avait 7 frères et 2 sœurs... Qui n'ont laissé qu'un garçon vivant médecin militaire. Je ne les ai pas mis que sur le tableau, ne sachant pas exactement comment monsieur Pierre Loreilhe se rattache à notre branche.*

*Je n'ai pu mettre non plus les Valetton (Valetton de Boissière, Valettonle Sainbris, Valetton de Gouraube) avec lesquels nous étions aussi parents. Ma pauvre mère m'a bien dit comment, mais je ne m'en souviens plus. (voir tableau 17, mais je n'ai pas trouvé de mâles).*

*Mon bisaïeul eut 7 fils et x filles. (je l'ai trouvé sur le tableau d'Adolphe, tableau 17) C'est de l'une d'elles que descendait la femme de monsieur Duroc Brian, père de la tante Elisa et de madame Fourcault, je ne sais pas trop le nom de son mari, mais ce dont je suis sûr c'est que la tante Elisa*

était fille d'une cousine germaine de son mari l'oncle Philémon

Voir les tableaux 17 et 69

Lambert Loreilhe était l'associé de son frère Coste, dans la maison de Sainte-Foy, il mourut jeune d'une fièvre cérébrale, causée m'a dit ma mère par un excès de travail et l'abus du café pour travailler la nuit.

Deux frères moururent aux îles, comme on disait alors, c'est-à-dire aux Antilles, avec lesquelles Bordeaux avait un très grand commerce.

Je ne sais le prénom de Loreilhe de Belle vue, je l'ai toujours entendu désigner par ce nom. Il avait cette propriété qui fut vendue, et rachetée plus tard par l'oncle Philémon pour son fils aîné.

Antonin Guillot, étant dans le monde artiste de Paris (compositeur de musique) avait trouvé mieux de prendre le nom de sa grand-mère : De Sainbris. Sa femme et lui étaient fort bien, ils ont été très aimables pour Edmond quand il était à Paris. Madame vit peut être encore (en 1904)

Tu as peut-être entendu parler d'Henriette Loreilhe, qui a fait le beau des bals de Bergerac, en même temps que sa cousine Émilie de Lestaubière, la blonde et la brune. Elle se maria à 16 ans et était veuve à 18. Elle éleva admirablement son fils, et quand il fut bien marié, ce remaria elle-même avec un médecin homéopathe, monsieur Séverin. C'était une famille bien cosmopolite. Le père d'Henriette était français, sa mère uruguayenne, son premier mari monsieur Deonna suisse le second italien. La femme de son fils danoise avait des parents allemands !

Ma mère s'appelait Hellorie, c'était l'anagramme de Loreilhe fait par mon grand-père. Frédéric de Lestaubière en a imaginé un autre il a appelé sa fille Horellie.

Il avait trouvé joli de prendre le nom de Lestaubière bien que la propriété appartient à son frère. Son fils a été préfet sous le nom de Lestaubière j'ai vu jadis chez eux, près de Paris sa fille Horellie. Elle s'est mariée depuis, mais nous l'avons complètement perdue de vue. Le père avait eu 23 enfants. L'aîné revint de l'armée, où il était officier pour être parrain de son dernier petit frère, Henri qui venait de naître. J'ai vu son portrait en uniforme, on trouvait que ton père lui ressemblait. De ces vingt-trois enfants, dont je ne sais combien de fils, il n'est rien resté. Le nom de Loreilhe est perdu de ce côté là, il n'est plus porté à part Armand qui a cinq ou six ans de moins que moi et ne s'est jamais marié.

Tu vois par les Loreilhe d'Eyssal l'origine d'Alice Loreilhe de Bironnie. Je suis peu fixé sur les générations qui me suivent. Tu complèteras plus tard.



## FAMILLE JAY

là encore, je suis très peu renseigné sur les prénoms, surtout des époux ou épouses. Je ne me rappelle même pas les noms des filles d'Alice Jay. Le grand-père Edouard Jay était frère de ma grand-mère et associé de mon grand-père. Ils avaient créé la maison Jay Loreilhe Salot, dont mon grand-père traduisait la raison sociale : « J'ai l'oreille sale ». J'ai peu d'observations à faire sur ce tableau. Les dernières générations sont encore plus incomplètes, mais comme elles sont nombreuses, j'ai dû mettre les enfants en paquets même les Ychon<sup>20</sup>, que je connais pourtant bien, et où il y a deux filles mariées, l'aînée Louise avec Mr Meyer, et la plus jeune Wanda avec Mr Bungener.

Du reste si tu veux avoir des renseignements complets sur les descendants et les ascendants tu le pourras facilement en ayant recours à Corinne Duplais, qui a tout su par sa mère, et a bien retenu. Je suis certain qu'elle aurait grand plaisir à t'aider à fixer tous ses souvenirs.

Malheureusement j'ai laissé mourir Corinne Duplais sans avoir jamais le temps d'aller la voir à Sainte-Foy pendant quelle était encore en vie.

Voilà je crois, mon cher ami qui, tout ce que je puis tirer de ma pauvre mémoire je regrette bien de n'avoir pas fait causer davantage, dans ses dernières années ma pauvre sœur, qui avait des souvenirs plus complets que moi sur certains points.

En relisant ces feuilles, je trouve que c'est un amas bien confus et peu méthodique. Je t'ai dit les choses à mesure qu'elles me revenaient en regardant les tableaux. Plus tard, peut-être

<sup>20</sup> Sur l'arbre généalogique d'Adolphe Schon et non Ychon

en causant, me reviendra-t-il quelque chose de plus, mais je ne l'espère guère.

Tu en as du reste pour un moment à déchiffrer tout ce verbiage et à te reconnaître dans les tableaux. Si tu as besoin quelques éclaircissements, j'aurais plaisir à te les donner dans la mesure de mes moyens.

P.S. J'ai réfléchi hier soir que je ne t'ai pas mentionné Mr Lapeyre Brian, frère de monsieur Duroc Brian et père de Nina Brian qui s'était mariée avec monsieur Jay et a été la mère d'Octavie. (ma tante Edmond). Il me semble cependant que Nina Brian était cousine de ma mère. Tout cela s'expliquerait facilement si les deux frères Brian étaient les fils de la sœur de mon grand-père. Je crois que cela doit être la véritable explication, mais ce serait à vérifier. Adolphe peut-être le saurait ou sa mère.

Je me suis laissé aller, en bavardant, à te raconter une foule de chose qui te paraîtront pour la plupart bien insignifiantes, mais je me suis laissé entraîner par les souvenirs. Excuse la peine que je te donne de les lire. Excuse aussi le long retard que j'ai mis à t'envoyer des renseignements si incomplets, et à répondre à ton excellente intention de fixer quelque peu les origines de la famille. J'espère qu'étant le plus jeune, tu deviendras le patriarche et que tu pourras un jour instruire nos arrière-neveux.

Adrien Bayssellance.



L'oncle et la tante Adrien dans leur jardin au 84 Rue de St Genès.  
Bordeaux 1895



## Description du blason et origine des parties qui le composent

---

Ecartelé ; Au grand I grand quartier ; Party au 1 d'Argent au chevron de Gueules, accompagné de deux étoiles en chef et d'un lion en pointe, le tout de même qui est de Baissa Lanssa. Au 2 d'azur aux trois levrettes d'Argent, posées 2 en 1, qui est de Granier de Blémont de Malardeau.

Au II grand quartier ; contre écartelé au 1 coupé et emmanché de Gueules de trois pièces sur deux et demi d'Argent, qui est de Lambert. Au 4 d'Or au sautoir de Gueules, accompagné en chef d'une étoile d'Azur, adextré et sénestré d'une aigrette de Sable et en pointe d'un lion de Gueules , qui est de Valetton de Boissière de Garraube. Au 2 d'Azur au porc-épic passant d'Argent, au chef d'Argent semé de trèfles de Sable, et un aigle de même brochant sur le chef, qui est de Pourquery. Au 3 d'Azur à la tour d'Argent, ouverte, crénelé et maçonnée de Sable, qui est de Martin.

Au III grand quartier ; Contre écartelé au 1 de Gueules au château pavillonné de cinq pièces d'Argent, girouetté de même et maçonné de Sable, qui est de Bideran. Au 4 à trois chiens d'Or courant et dif-famé (sans queue) posés l'un sur l'autre sur fond de Gueules, qui est d'Escodéco. Au 2 de Gueules au chevron d'Or, au chef d'Azur chargé de deux étoiles d'Argent, à la fasce haussée de même, qui est de Beinac. Au 3 écartelé d'or et de Gueules, qui est de Biron.

Au IV grand quartier contre écartelé ; Au 1 d'Or à la bande fuselée de Gueules qui est, de Baisselance (1701). Au 4 de Gueules aux neuf besans d'Or, posés 3.3.3 qui de Jossé. Au 3 de Gueules à trois casques d'Argent posés de profil, grillés de Sable, qui est de Gauthier. Au 3 d'Or à trois aigrettes de Sables posées en fasce, qui est de Loreilhe.

---

### ***Commentaire de l'arbre d'assemblage***

---

Cet arbre montre l'assemblage de la descendance de Pierre I procureur du Roy à Bergerac. Pour avoir tous les descendants (connus) d'une branche il faut se reporter au numéro porté sur les feuilles (chêne) et prendre le tableau correspondant.

Il y a été joint les tableaux des familles alliées (Loreilhe : vigne) qui a poussé des rameaux d'alliance vers les Girard de Puydorat et les Bayscellance.

La famille Jay a aussi poussé des rameaux d'alliances tant avec les Bayscellance qu'avec les Girard de Puydorat avec lesquels nous nous trouvons parents de trois cotés. (liseron)

Les feuilles de gui indiquent le tableau concernant la famille De Montard.

La branche des Bayscellance du Mayne du Prieur près de Fonroque a été représentée par une feuille d'un rameau détaché du tronc.

Il n'y a donc qu'à se rapporter en consultant les tableaux à la mention : voir tableau X. inscrite au-dessous des couples dont la descendance est sur un autre tableau.

ARBRE d'ASSEMBLAGE  
des Tableaux  
des  
TROIS FAMILLES.



## **Commentaire du tableau 1**

---

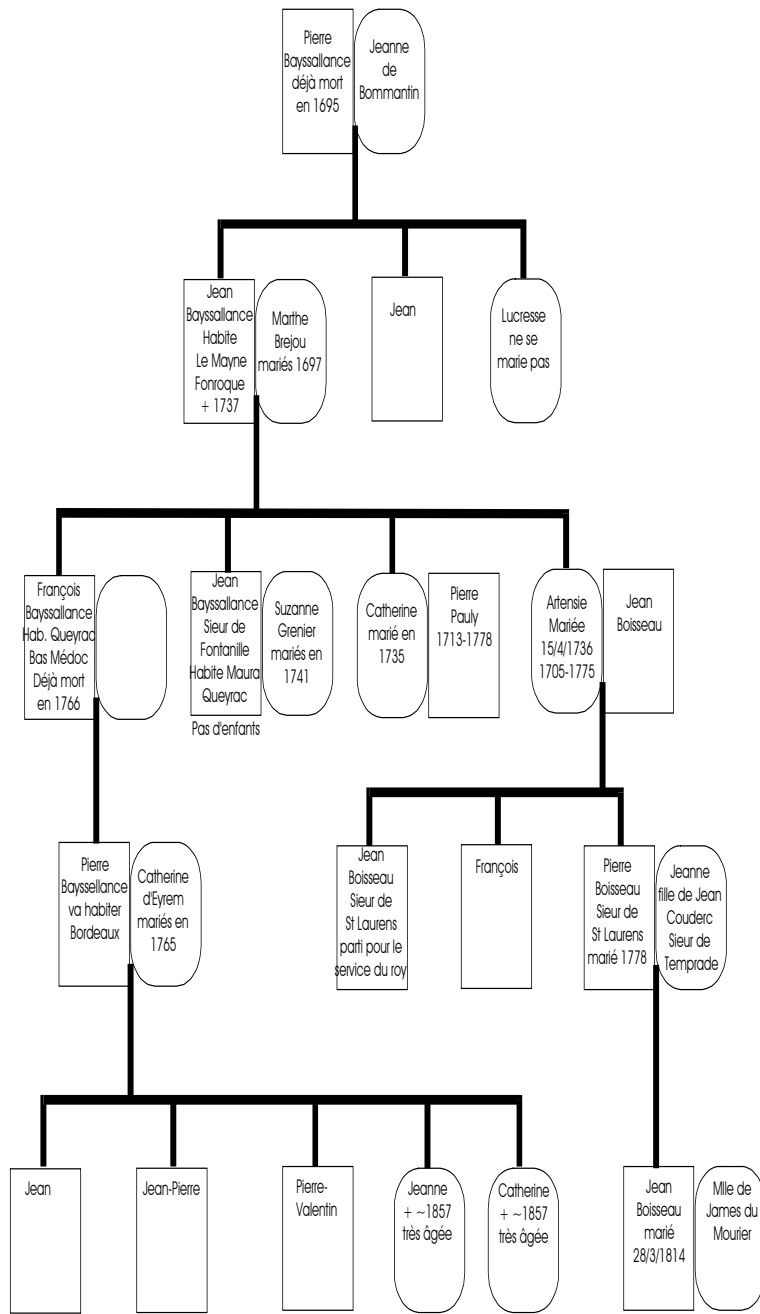
Cette branche que l'on trouve établie domaine du Prieur près de Fonroque dès 1647 puisqu'on trouve la signature d'un Bayssellance fils aîné sur un livre de reçu de tailles de la famille Bruzac, signature donnée cette année là comme consul percepteur des taxes, n'a jamais pu être rattachée aux autres Bayssellance. Elle n'eut aucun rapport, même d'affaires, avec les Bayssellance du Saupiquet à cinq kilomètres à vol d'oiseau, venus seulement dans le pays par le mariage d'Abraham avec sa cousine Jeanne Grenier vers 1700. Dans le courant de la première partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les deux branches du Saupiquet et du Mayne ne figurent jamais au même acte, et n'ont aucun rapport ensemble. Les deux contemporains du commencement du 18<sup>ème</sup> siècle étaient tous deux praticiens (sorte de sous-notaires, agents d'affaires) ne se trouvent jamais ensemble peut-être jalousie de métier.

Catherine Bayssellance, (elle avait, elle aussi, franchisé son nom ) disparut du pays par le mariage des deux frères à Queyssac en Bas Médoc. Mais une fille épouse Boisseau sieur de Saint-Laurens laissa dans les environs d'Eymet une postérité qui existe peut-être encore.

L'un des Bayssellance de Queyrac va habiter Bordeaux et c'est peut-être un de ses fils qui fut le Bayssellance de la première promotion de Polytechnique en 1784. On pourrait faire des recherches à l'État civil de Bordeaux.

De très vieilles demoiselles Bayssellance, moururent très âgées dans les environs de 1848 à 1857 à Queyrac (ce qui pourrait être vérifié là-bas) laissant leurs biens à un domestique qui fut le grand-père du lieutenant Couailliac mon camarade de navigation.

TABLEAU 1



Branche du Mayne du Prieur  
près Fonroque  
Il a été impossible de rattacher  
ce rameau à la famille

## **Commentaire du tableau 2**

---

Ce tableau indique les douze enfants de deux lits de Pierre Bayssellance dit Pierre 1 procureur du roi à Bergerac, probablement ? ? fils d'Estienne Bayssellance le consul de 1627 et neveu, probablement aussi ? du Ministre de Dieu délégué au Saint Synode de La Rochelle. En tout cas, il hérite d'un oncle habitant Bergerac.

Marié deux fois, il eut une nombreuse postérité. Voir copie du testament. Il n'est pas dit qu'il ne se maria pas une troisième fois, car ce testament ne servit pas. Au-dessous de chaque enfant il y a les indications du tableau où l'on peut suivre (en partie) sa postérité.

Ces tableaux ont été établis avec le plus grand soin, mais il peut y avoir des erreurs à cause de tous ces Jean et ces Pierre qui peuvent se prendre l'un pour l'autre.

---



### **Commentaire du tableau 3**

---

Cette branche est bien la branche aînée puisqu'elle garda la propriété de Vacques jusqu'à la Révolution.

Un de ses membres Pierre époux de Marianna Babault émigra en Hollande à la Révocation de l'Edit de Nantes, car ils étaient très protestants. De Hollande il fit le commerce des vins blancs fins avec les membres de sa famille restés au pays.

La famille se brouilla avec Abraham, cadet de Vacques qui se fit catholique pour se marier. On resta longtemps sans se voir mon grand-père notaire renoua des relations avec Simon notaire à Marmande. Depuis on se considérait comme parents.

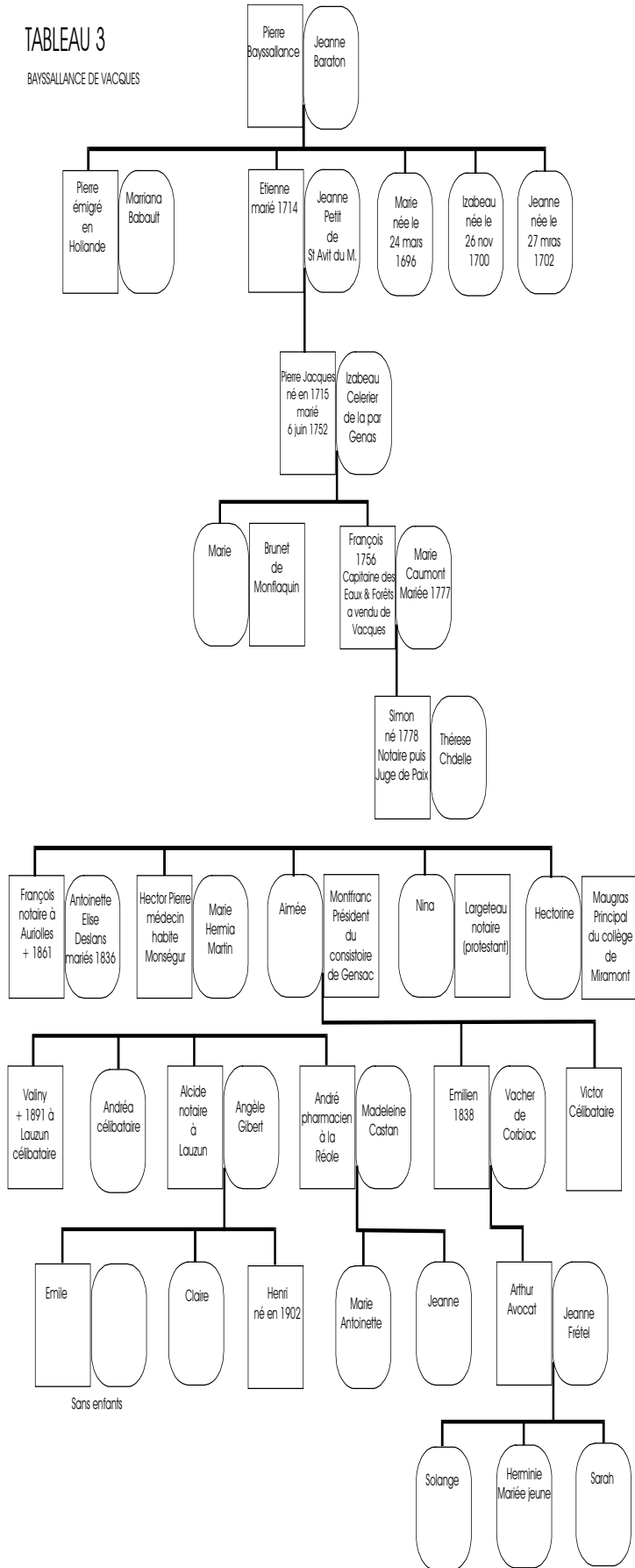
Vous avez connu les Alcide Bayssellance de Lauzun qui vinrent rester à Eymet après la mort du notaire, puis allèrent en Afrique à Mostaganem chez Emile qui mourut au Maroc des suites d'une infection par piqûre d'insecte. Il était tout jeune, nouveau marié, sans enfant. Sa mère est revenue en France et je ne sais ce qu'est devenu le dernier Bayssellance mâle.

J'ai été longtemps en correspondance avec Arthur qui était juge suppléant à Bergerac. Il est mort maintenant. Je ne sais ce que sont devenues ses deux filles car il en avait perdu une en bas âge.

---

TABLEAU 3

BAYSSALLANCE DE VACQUES



## **Commentaire du tableau 4**

---

Ce tableau est intéressant parce qu'il montre l'alliance avec les Girard de Puidorat que nous retrouvons dans plusieurs autres tableaux. Nous étions en effet parents avec eux de plusieurs côtés.

On voit par le fameux contrat conservée à la Négrie qu'Elie était l'oncle de la fiancée Anne Eynard et qu'Abraham, celui que j'appelle le renégat, mon cinquième grand-père était tout aussi parent, mais moins rapproché, ce qui fait que tous les parents de Vacques l'étaient aussi.

Je trouve dans ce tableau : deux fils d'Élie l'avocat dont l'un s'appelait Timothée et je trouve qu'un Timothée Bayssellance ou plutôt Beyscelance avait un fils Jacques qui mourut au Baradis le 22 septembre 1846 il devait être protestant parce que le curé de Monbazillac l'abbé Gros m'a dit ne pas trouver mention de ce décès sur ses registres paroissiaux

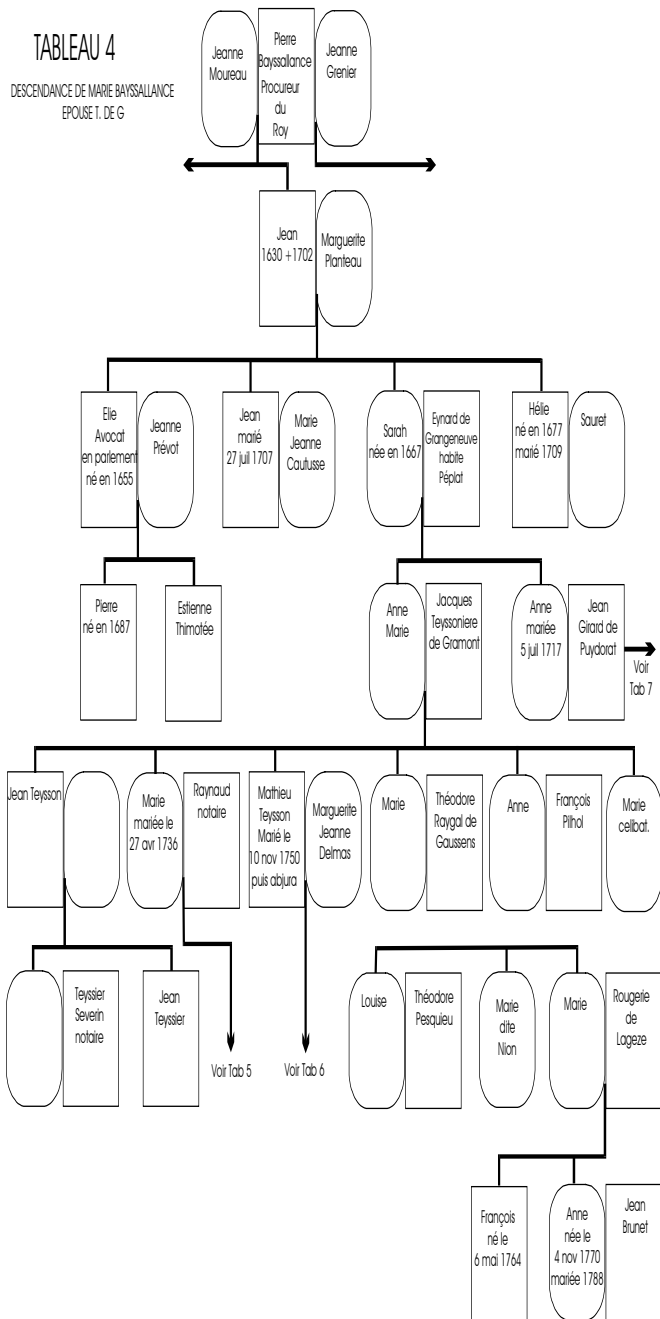
Ce Timothée pouvait être un descendant du Timothée fils d'Élie l'avocat car, les prénoms restent en général dans les familles par parrainage. Elie était propriétaire au Baradis propriété actuelle des descendants de monsieur De Labatut. Il serait peut-être possible de faire des recherches sur toute cette descendance qui fut elle aussi à Bordeaux. Je crois jusqu'à plus ample informé que les Bayssellance de La Monzie et le cabaretier de Campsegret pourrait bien descendre d'Elie l'avocat. Mais tout cela devrait être recherché. Si j'avais de la fortune, si je vivais assez longtemps et si je prenais ma retraite médicale je pourrais me livrer à ces recherches dans les mairies et les études de notaire.

J'ai dû faire deux tableaux supplémentaires numéros 5 et 6 pour la descendance de Sarah Bayssellance et les Tessonnière parce que j'ai fait beaucoup de trouvailles dans les vieux actes de l'étude Bruzac pendant que je les avais à ma disposition.

Il faut bien remarquer que si on avait fait les mêmes recherches pour tous les membres dont on ne signale pas les enfants on aurait pu en trouver autant que j'en ai trouvé pour les Tessonnière et ce qui habitaient Eymet, et par tous ces descendants ignorée la postérité de Pierre serait aussi nombreuse que le sable de la mer et les étoiles du ciel.

---

**TABLEAU 4**  
DESCENDANCE DE MARIE BAYSSALLANCE  
EPOUSE T. DE G



**Commentaire du tableau 5**

---

Ce tableau n'est qu'un des compléments du tableau IV qui n'aurait pas pu contenir tous les descendants connus de Sarah Bayssellance épouse de Grangeneuve.

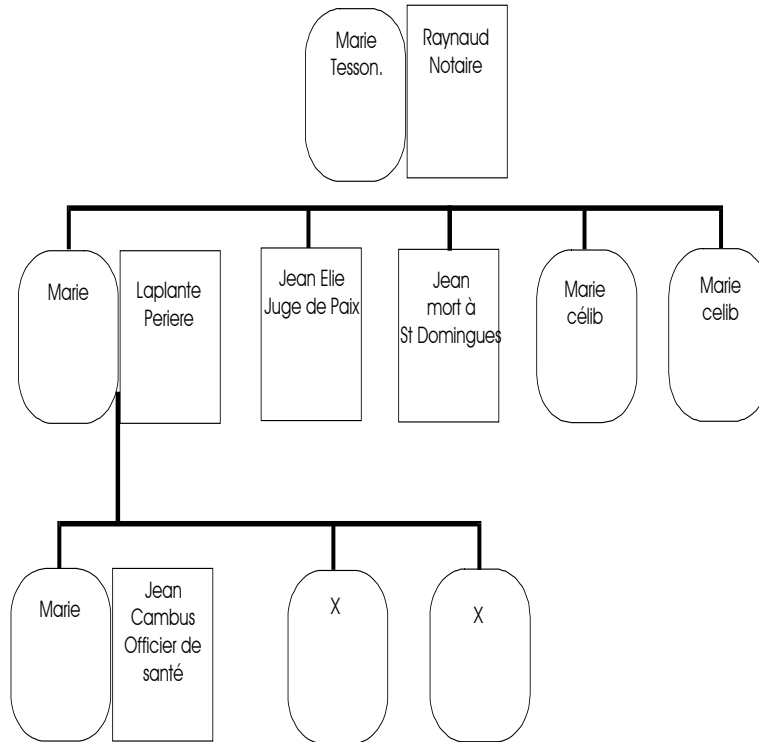
Si cette descendance de Sarah est si complète c'est que j'ai trouvé beaucoup de pièces dans les minutes de Maître Bruzac notaire mon beau-père quand je me suis amusé à les lire.

---

## TABLEAU 5

DESCENDANCE DE MARIE Teyssonniere  
EPOUSE Raynaud

Suite du tableau 4



## **Commentaire du tableau 6**

---

Ce tableau est simplement la suite du tableau 4 avec les numéros 5 et 7

Il représente les descendants du Mathieu Teyssonnières existants encore à Eymet, mais il faudrait compléter les jeunes représentants actuels que je ne connais pas quoique étant au courant de leur existence.

La propriété de Sarah Bayssellance et d'Eynard de Grangeneuve, Pépélat où fut signé le contrat de mariage avec Anne Eynard et Jean Girard de Puidorat était resté dans la famille jusqu'à ces derniers temps jusqu'au moment où madame Lavau de Noziers la vendit.

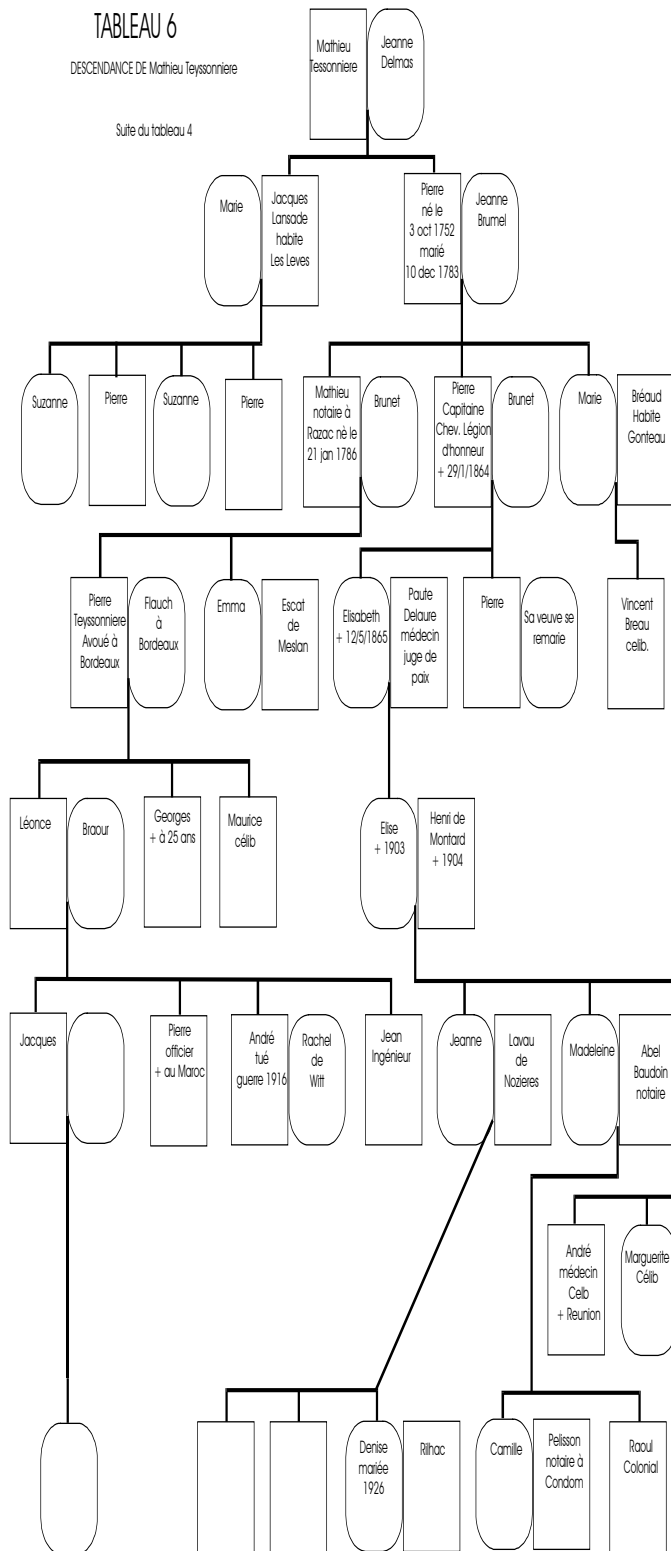
Je n'ai pas marqué les filles de monsieur Péliisson notaire. Je sais que sur trois filles une s'est noyée en Angleterre en se baignant. Je sais de plus que l'aîné des Lavau de Noziers est mort sans enfant, j'ignore tout du second et je sais que madame Rilhac a des enfants.

---

**TABLEAU 6**

DESCENDANCE DE Mathieu Teyssonnere

Suite du tableau 4



**Commentaire du tableau 7**

Ce tableau montre que nous étions parents de trois côtés avec les Girard de Puydorat par les Ouradour et les Loreilhe.

Du reste toutes les familles bourgeoises surtout protestantes d'idées sinon de religion s'alliaient entre elles. Aussi mon oncle Adrien et ma tante Monlaud cousinaient-ils beaucoup avec les Rodier surtout avec Adèle qui était, je crois, restée vieille fille. Il me semble même me rappeler que la tante Monlaud lui a laissé quelque chose après sa mort. Je ne sais pas ce que sont devenus ces Hugues et ces Labrousse, mais je crois qu'ils habitaient Saujon où la tante Monlaud allait quand elle était encore jeune faire des séjours.

---



### **Commentaire du tableau 8**

---

Ce tableau mentionne les quatre derniers enfants du premier lit de Pierre Bayscellance procureur du Roy.

Aucune de ses descendants n'a pu être suivi. Il y a du y avoir des descendants dans la région de Sainte-Foy.

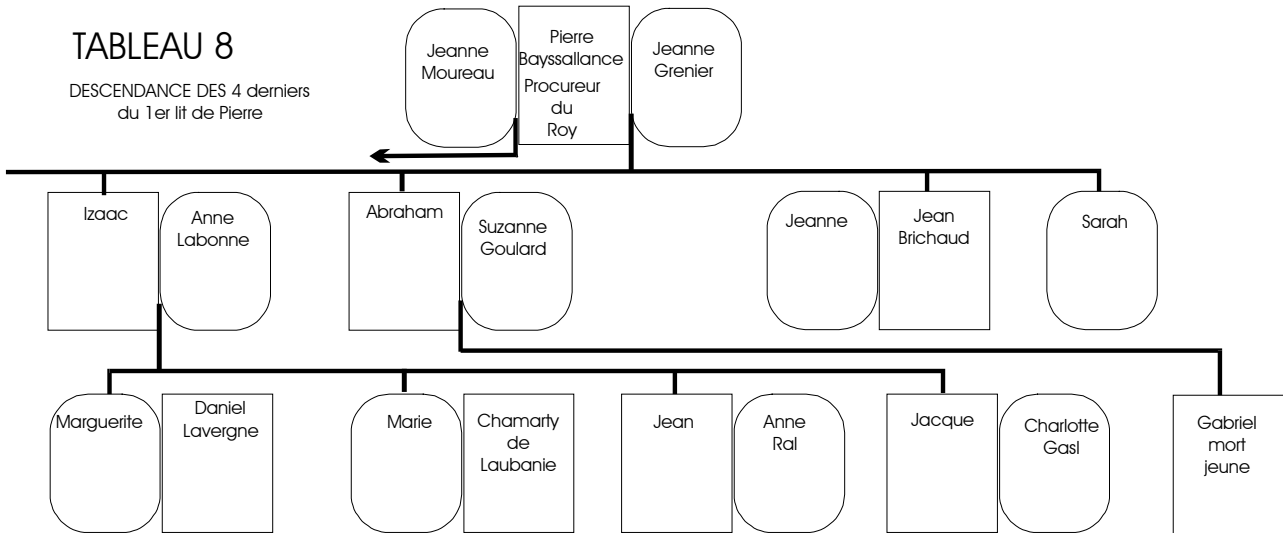
Dans ma jeunesse, quand j'avais quinze à seize ans, il y avait à Saint-Nazaire une vieille dame qui n'avait jamais eu d'enfants et qui s'appelait madame Brichaud. Son mari était-il un descendant de Jeanne Bayscellance et de Jean Brichaud ? Mystère non éclairci, mais qui pourrait peut-être l'être par un chercheur consciencieux qui en aurait le temps et de la possibilité. Mais cela présenterait-il un grand intérêt ?

C'est tout ce que je puis dire au sujet de ces quatre descendants de Pierre I.

---

**TABLEAU 8**

DESCENDANCE DES 4 derniers  
du 1er lit de Pierre



**Commentaire sur le tableau 9**

---

Ce tableau indique les sept enfants de Jean Bayscellance et de Jeanne Ouradour propriétaire de la Négrie.

De plus il indique qu'il faut regarder le tableau 13 pour avoir la descendance de Jean Bayscellance des Planes, chirurgien qui était l'aîné de la famille.

Sous chaque couple il y a le numéro du tableau auquel il faut se reporter pour avoir la descendance de ce membre.

---



## **Commentaire du tableau 10**

---

Ce tableau indique la descendance de Jean Bayssellance époux de Marie Faraveille de Salignac à laquelle il ne manqua que quelques jours pour devenir centenaire.

Son fils aîné, appelé en famille Bayssellanssou, fut de médecin. J'ai son portrait qui m'a été donné par la famille Savary descendants de ses héritiers. Il se maria avec sa servante qui était paraît-il une fort jolie personnes d'après ce que m'avait dit mon oncle. Son portrait que je possède aussi n'indique pas une beauté sensationnelle, mais elle paraît avoir été bien. La famille ne fut pas enchantée de ce mariage, aussi laissa-t-il tous ses biens à sa femme en mourant sans rien laisser à son frère et à sa soeur ou à leurs descendants. C'est ainsi que son portrait celui de sa femme et .....sa canne sont-ils devenus ma propriété. Il fut maire de la commune de Flaujac canton de Sigoules.

Il était jumeau avec une soeur qui épousa un Chevalier très paysan qui ne flattait pas non plus la famille.

Le grand-père Bayssellance toujours humoristique disait : "Nous ne sommes pas baron, mais nous avons toujours un chevalier dans la famille."

Le 2ème fils Lacroix épousa sa cousine germaine Sophie Bayssellance, soeur de mon grand-père.

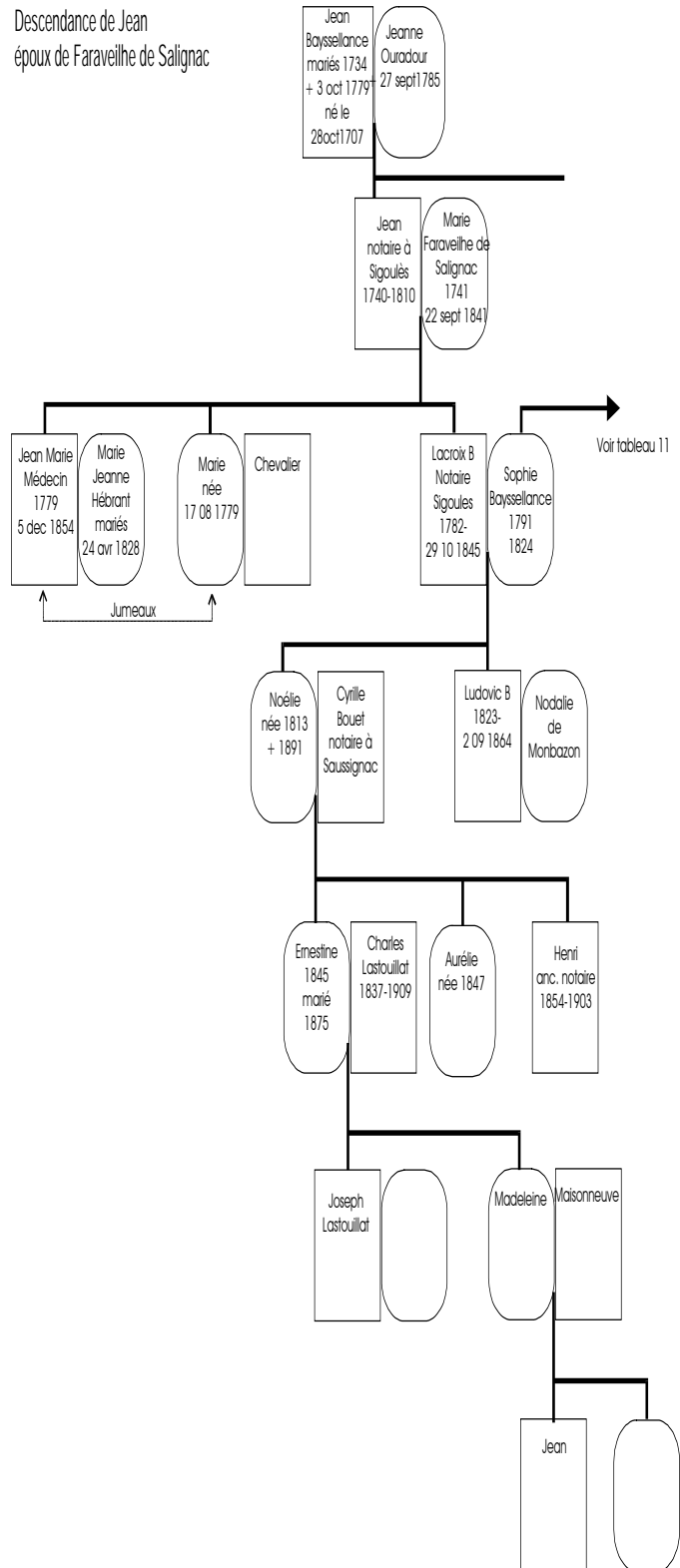
Leurs enfants étaient donc doublement des Bayssellance . La fille Noélie épousa le notaire de Saussignac successeur de son père, et son frère Ludovic se maria avec une demoiselle Nodalie de Montbaron ce qui fit sortir la propriété du Saupiquet de la famille. Quand elle fut veuve sa femme épousa son parent monsieur de Montard, oncle des De Montard que vous connaissez. Ils étaient vieux tous les deux au moment de ce mariage qui n'était qu'un mariage de soins.

Il faudrait compléter les données pour les jeunes parents que je ne connais pas.

---

TABLEAU 10

Descendance de Jean  
époux de Faraveille de Salignac



## **Commentaire du tableau 11**

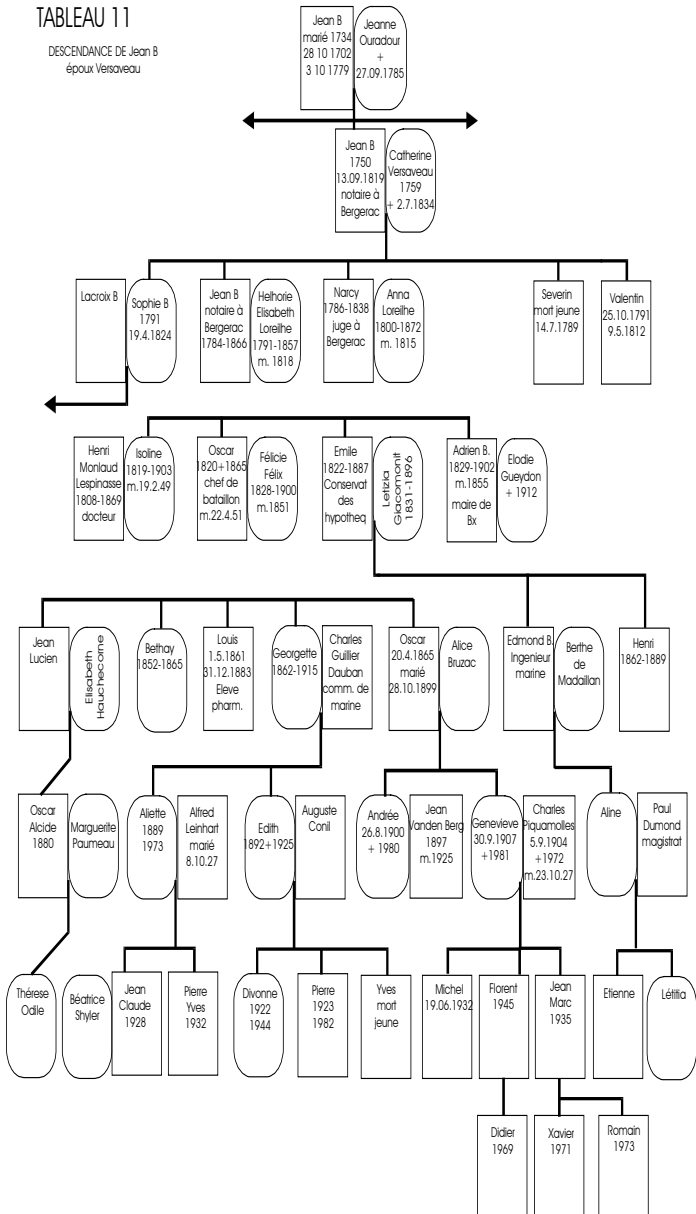
---

Le tableau 11 est celui de nos ascendants directs et de nos plus proches parents. Il va jusqu'à Michel qui était le dernier-né. Ce tableau de Bayscellance se termine par des filles et les petits garçons ne portent plus le nom. C'est pour cela que j'aurai voulu voir Michel joindre le nom de Bayscellance à celui de Picamoles qu'il tient de son père. Sans cela l'histoire que je viens d'écrire n'a plus aucun intérêt, les Bayscellance n'existant plus.

Pourtant, mon arrière-grand-père a eu quatre fils, mon grand-père trois et mon père trois aussi. Les derniers descendants de tous ces mâles ne portent plus le nom qui est tombé en quenouille à moins que Lucien dans son second mariage ? ? ? ! !

---

TABLEAU 11  
DESCENDANCE DE JEAN B  
époux VERSOUCHEU



## **Commentaire du tableau 12**

---

Descendant de Barthelemy Bayscellance appelé en famille : Lanégrie, quoi qu'il n'en fut pas propriétaire et qu'il ne l'habita jamais quand il eut l'âge d'homme. Il resta à Flaujac. Il eut trois fils, seul son aîné eut un fils : Artidor, qui ne se maria pas il n'avait guère de santé. Il travailla, je ne sais à quel titre à l'église Notre Dame de Bergerac, et mon père raconte dans son journal qu'à un moment donné il s'occupa de lui pour lui trouver une place dans les travaux publics. Ses deux sœurs monteront à Bergerac un pensionnat de jeune fille. L'une de ces deux soeurs, madame Foucault, sans enfant, poursuivait l'oncle Adrien de ses suppliques et s'adressa même à moi quand je fut marié à Eymet. Je ne la connaissais pas et l'oncle Adrien m'engagea à ne pas répondre, malgré son goût prononcé pour le cousinage. Je la vis un jour chez monsieur de La Battut, notre député. Il me fit entrer pendant quelle était là et pour s'en débarrasser et la faire partir, mais heureusement il eut la bonne inspiration de ne par me nommer devant elle.

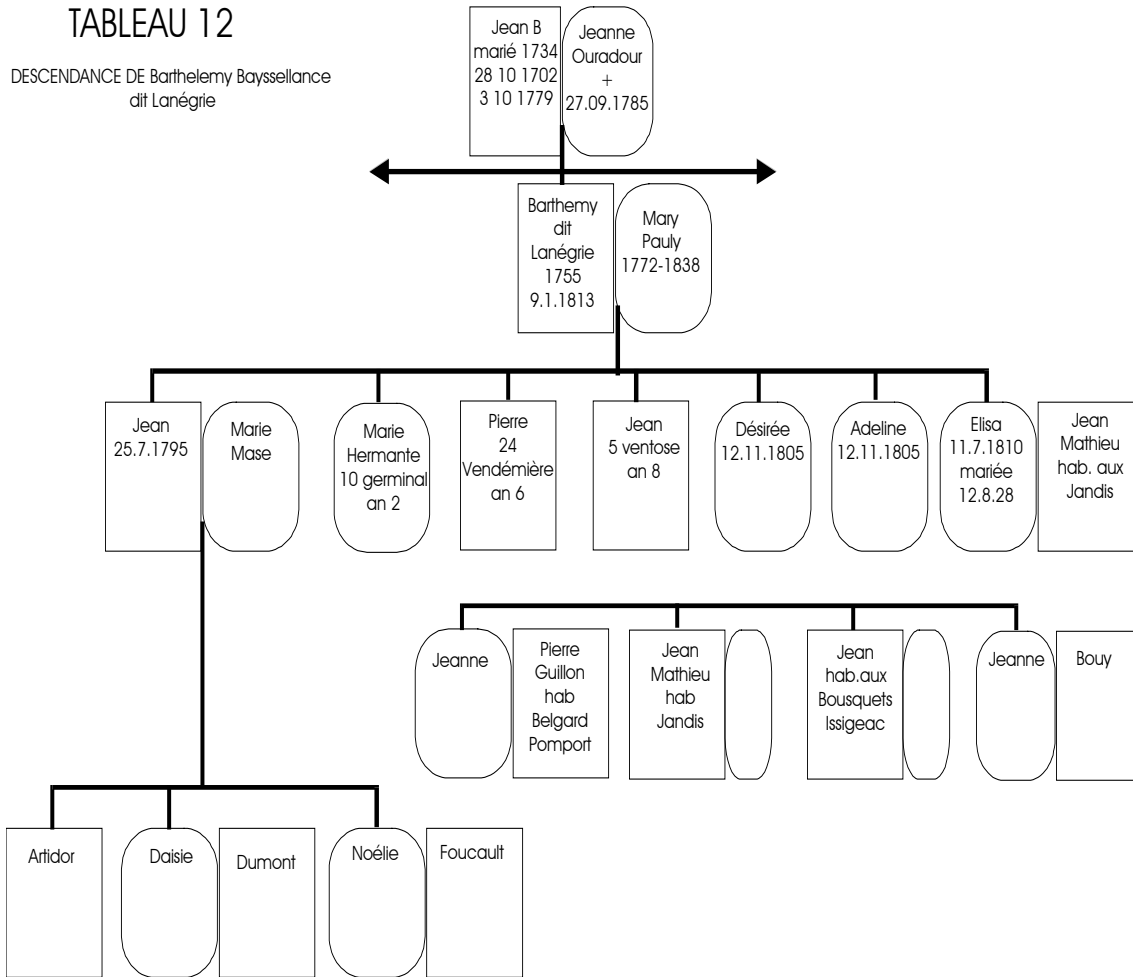
J'ai connu un Mathieu Des Jandis, qui pendant que j'habitais sous les couverts vint me demander de lui garder chez moi quelques sacs de prunes qu'il n'avait pas pu vendre ce jour là. C'est lui qui m'indiqua l'existence de ses cousins d'Issigeac et de Belingard près de Pomport

Les autres filles de Lanégrie eurent une descendance qui existe encore à Fonroque et dans les environs et j'ai connu une dame Foucault du Rieu du Lac qui était la petite fille d'une Bayscellance. Son fils et seul héritier est propriétaire du côté de Pellegrue. Mes clients les Delcayres de Fonroque sont aussi par les femmes les descendants d'une fille de Lanégrie Bayscellance.

---

**TABLEAU 12**

DESCENDANCE DE Barthelemy Bayssellance dit Lanégrie



**Commentaire des tableaux 13 et 13 bis**

---

Mais dernières recherches dans les registres paroissiaux de la mairie de Flaujac m'ont fait modifier le tableau 13. Je laisse intact la partie qui indique la descendance des deux derniers enfants de Jean (époux Ouradour) qui sont devenus les Fonvielle et les De La Chapelle et je reporte au tableau 13 bis la nombreuse descendance de Jean maître chirurgien, fils aîné d'Abraham et frère de Jean (époux Ouradour) mon trisaïeul.

Je le donne comme j'ai pu l'établir, mais il faut tenir compte de la difficulté à cause de la similitude des prénoms. Ils n'avaient pas beaucoup d'imagination et tous les mâles de toute la famille portaient le seul prénom de Jean ce qui fait et qu'il peut y avoir confusion.

Mon oncle Adrien m'a avez bien dit (voir sa lettre) «il y a eu aussi du côté du Saupiquet un médecin dont les descendants sont devenus paysans. On avait cessé de les voir. »

Je les ai retrouvés et l'histoire est l'histoire. Il ne reste à l'heure actuelle, connue de moi qu'une descendance : une dame Béraud qui habite le Sigoulès et est encore propriétaire du bien de Jean le maître chirurgien (1704-1779) les Planes hautes dans la commune de Flaujac. Il ne reste plus aucun mâle portant encore le nom de Bayssellance malgré les quatre fils du chirurgien, mais par les filles, il reste encore des Coq, des Couzinet de Saussignac, des Fournier, des Bouty, des Samsau devenus par mauvaise orthographe des actes des Sinsou et des Fereyrol qui sont peut-être des descendants de vos cousins Champagne. Mais tout cela ne peut être suivi. Les garçons, fils du chirurgien ne savaient pas tous écrire et deux, au moins ont épousé des bonnes à qui ils avaient fait un enfant qu'ils légitimaient en épousant la mère. C'est probablement pour cette raison que la famille du Saupiquet (Lacroix) et de la Négrie (mon grand-père) ne continua pas à les voir. Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas moins existé. Dans les familles d'après l'éducation et l'instruction donnée les uns montent et les autres descendent. Je le répète c'est le mérite de ma mère de nous avoir pas fait descendre malgré les circonstances désastreuses qui l'accablèrent.

---

TABLEAU 13

DESCENDANCE DE JEAN BAYSELANCE  
 CHIRURGEN AUX PLANES  
 DE MARIE B. ÉPOUSE FONVELLE  
 ET DE JEA-BAPTISTE

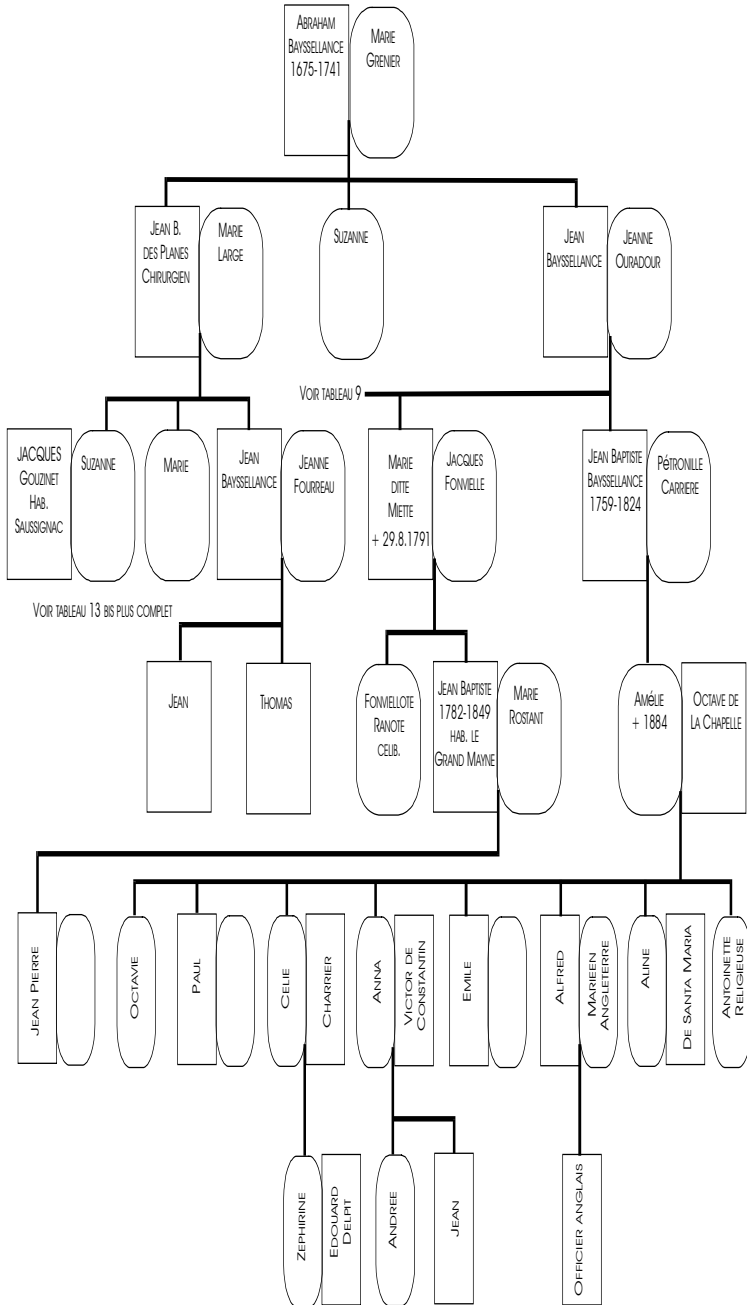
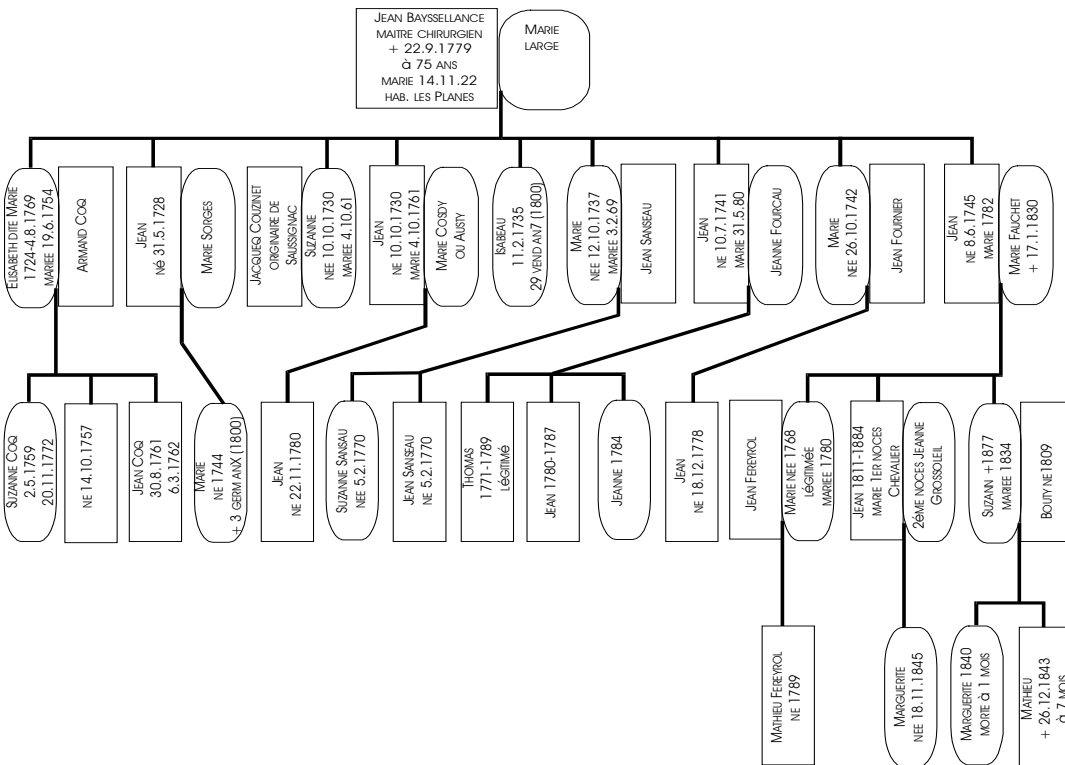




TABLEAU 13 BIS

DESCENDANCE DE JEAN BAYSSELLANCE  
 CHIRURGIEN AUX PLANES  
 DE MARIE B. ÉPOUSE FONVUEILLE  
 ET DE JEAN-BAPTISTE



### **Commentaire du tableau 14**

---

Ce tableau contient trois fils de Pierre 1 et de Jeanne Grenier (deuxième lit)

Pierre Jacques étudiant en théologie à Genève était un des pasteurs de la France Protestantes de Haag.

Pierre époux de Catherine Barraud eut sa dernière fille qui épousa un de Cartier. Cette descendance est finie puisque le dernier de Cartier n'eut pas d'enfant.

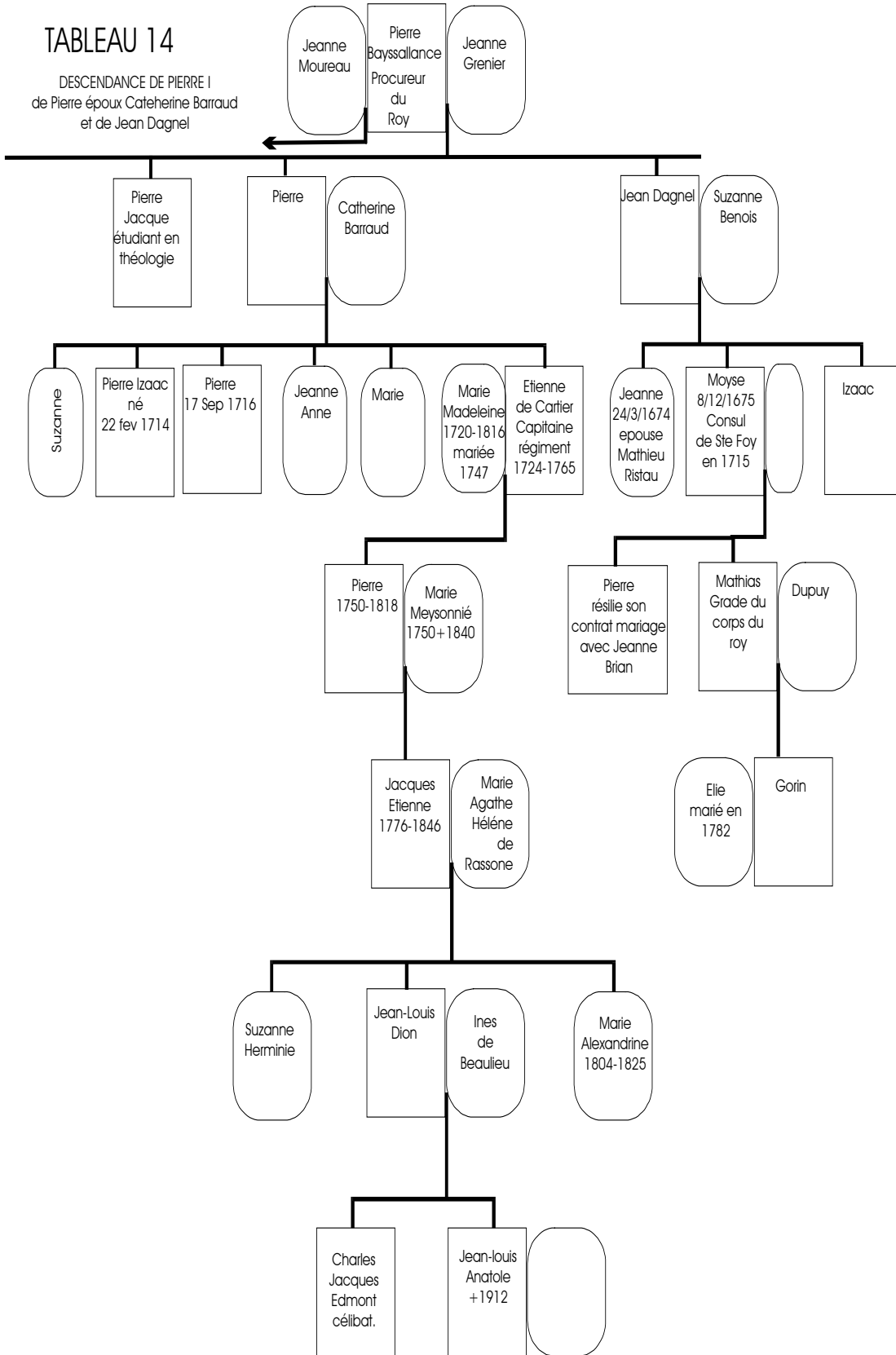
Je ne sais si les autres enfants de Pierre époux Barreau, deux fils et trois filles ont eu de la descendance, mais c'est fort possible.

Le dernier garçon de Pierre 1 Jean Dagnel eut comme descendant Mathias garde du corps du roi Louis XIV et Mathias eut comme fils le fameux procureur de la Commune sous la révolution, celui qui envoya à la convention les objets du culte précieux de l'église de Sainte-Foy. Je ne l'ai pas mis sur le tableau car je n'ai pas trouvé la preuve.

---

TABLEAU 14

DESCENDANCE DE PIERRE I  
de Pierre époux Catherine Barraud  
et de Jean Dagnel



Pas d'enfants

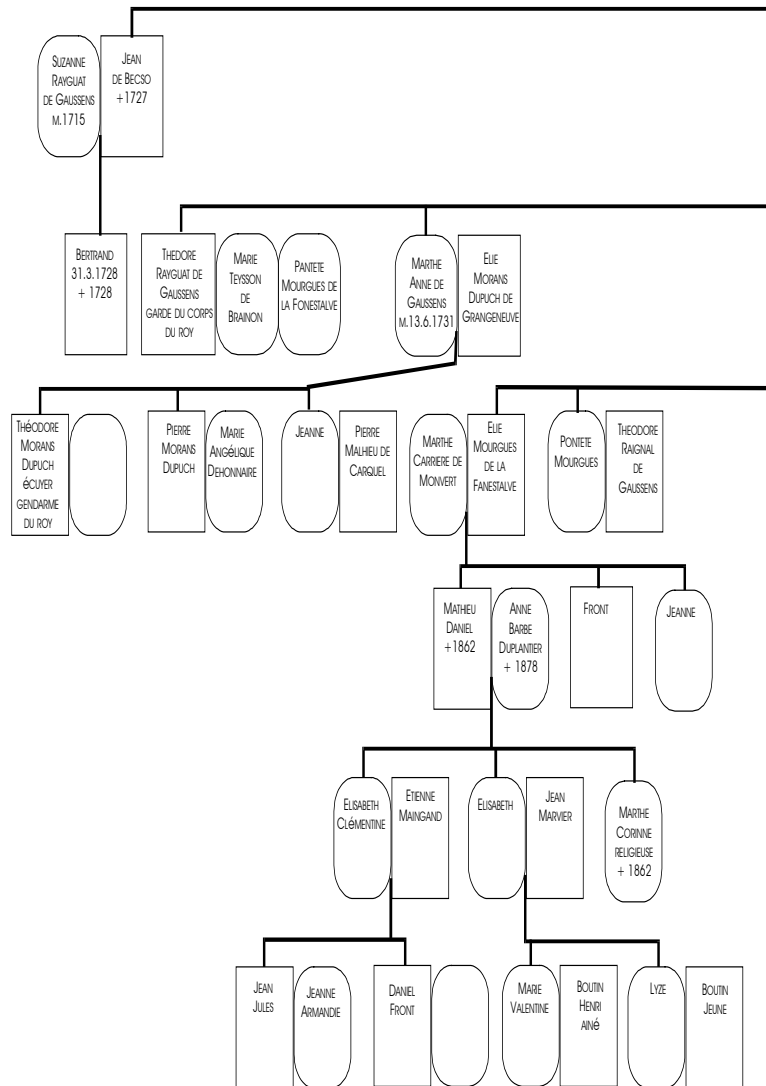
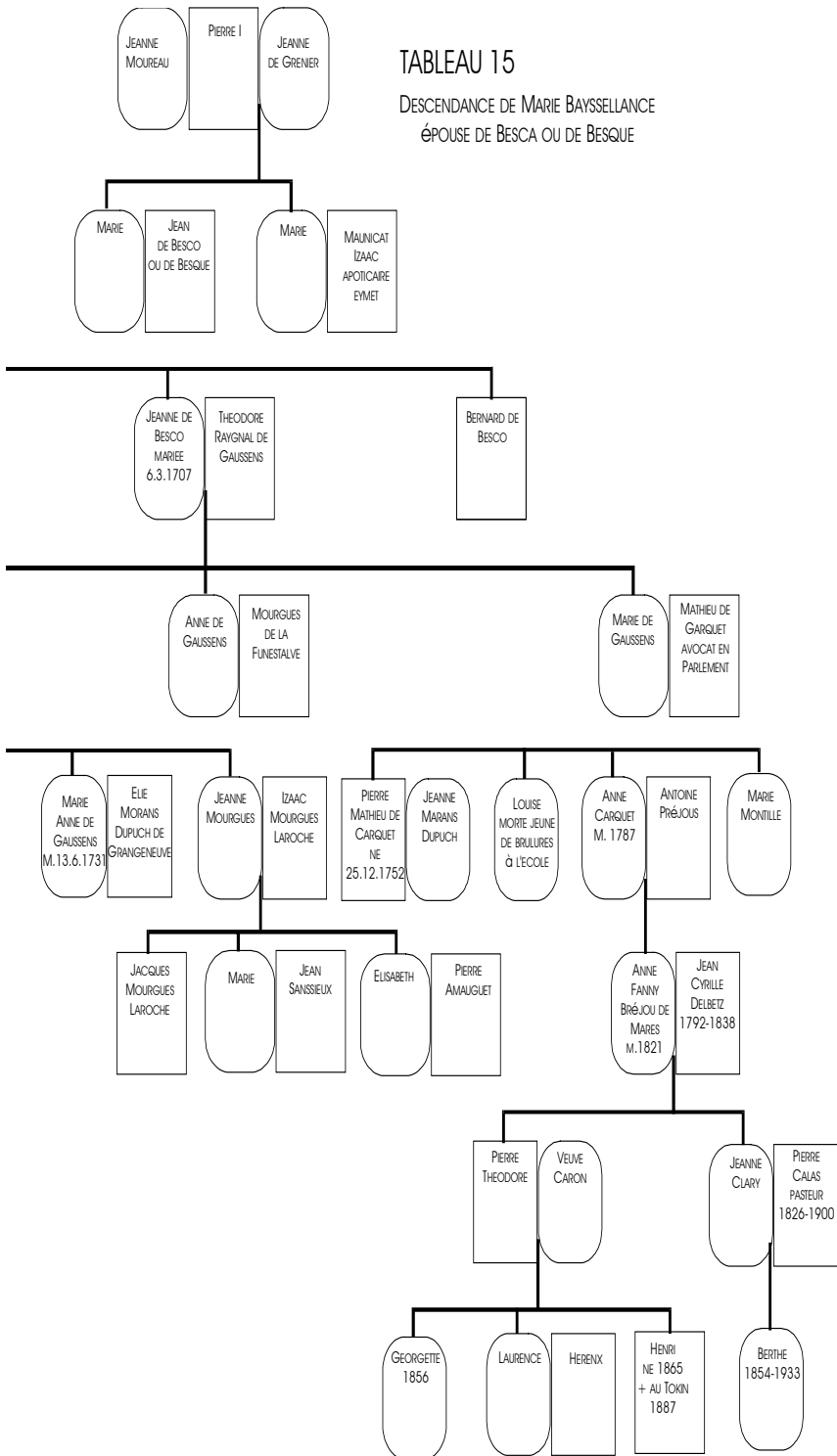


TABLEAU 15  
DESCENDANCE DE MARIE BAYSSELLANCE  
ÉPOUSE DE BESCA OU DE BESQUE



**Commentaires accompagnant le tableau 16**

Trouvés dans les papiers de la Négrie.

---

- A** - Pierre Ouradour était originaire du village de Tresseyroux commune de Saint Thomas (actuellement les Lêches)
- B** - Jeanne Fargues était veuve avec six enfants en 1685, époque à laquelle elle fit un arrangement avec ses deux fils. Jean garda les Treseyroux et Jacob la Négrie et la légitime des soeurs fut fixée avec mille francs pour chacune.
- C** - On ignore absolument ce que devinrent ses quatre filles on pense cependant que la parenté qui existe avec les Delord de Sandane d'Issac provient de l'une d'elles, ainsi qu'avec les Micoine dont une épousa un Lafont de Forteprime.
- D** - Il était notaire et juge de Queyssac. Il mourut en 1717. Il était de la religion protestante et se maria deux fois.
- E** - Il était chirurgien aux Tresseyroux
- F** - Elle était de la Mouthe. Une soeur qu'elle avait se maria avec monsieur Lascoup de saint Georges.
- G** - Elle était sortie de Puydorât
- H** - Il était né du 2ème lit et se noya à Pombonne ayant été jeté dans l'eau par son cheval.
- I** - Elle mourut en 1785 veuve depuis neuf ans. Elle était de la religion protestante.
- J** - Jean mourut à l'armée, Jacques aux îles (Antilles) et Pierre à Flouyrac, laissant une fille qui mourut jeune provenant de son mariage avec une Foucault
- K** - Il était originaire de Vacques près de Sainte-Foy où sont inhumés ses ancêtres. Il était protestant, se fit catholique, et mourut à Flaujac le 9 mai 1741. Il fut enterré dans l'église du côté de l'Épître. Il est probable qu'il y est encore. Flaujac est une commune du canton de Sigoulès sur la route de Bergerac, et c'est dans cette commune que se trouve l'ancienne propriété de famille, le Saupiquet qui appartenait à mademoiselle Grenier sa cousine qu'il épousa.
-





## **RENSEIGNEMENTS**

---

Je vais donner copie de quelques-uns des nombreux renseignements qui m'ont servi à établir les tableaux généalogiques et qui proviennent de différentes sources : registres des paroisses, registres des pasteurs protestants, registres de l'Etat civil, minutes des notaires, etc.

Je néglige tous les actes qui m'ont servi à établir la généalogie et la descendance de Bayssellance Marie avant dernière fille de Pierre 1 et que j'ai facilement et exactement trouvés sur place dans les minutes des différents notaires. Ils concernent les Teyssonnières, les Beudoin, et les Calas. Les tableaux sont donc très complets et très exacts.

*J'ai insisté surtout sur ce que l'on trouve sur les divers Bayssellance répandus dans les régions de Bergerac, Eymet, Sainte-Foy. Et je finirai par les lettres de Reclus et les renseignements qu'elles contiennent sur les Bayssellance de Sainte-Foy et de Vacques. N'oublions pas qu'Abraham sortait de Sainte-Foy puisque nous possédons son extrait de naissance*

**1655** naissance d'Elie Bayssellance avocat en parlement

Il signe H. Baisselance. Il a deux fils : Pierre et Étienne Thimotée. Il habitait Bergerac et probablement était propriétaire du Baradis, ce qui explique qu'on trouve au commencement du XIXème siècle un Jacques Bayssellance fils de Thimotée.

**1687** Jean fils d'Izaac meurt en avril 1687 à 48 ans, donc né vers 1639.

**1687** Marguerite Bayssellance fille d'Izaac de Bergerac se marie en 1687 avec Daniel Lavergne fils d'un médecin.

**1674** Jeanne Bayssellance fille de Jean et de Suzanne Benois est née le 24 mars Parrain Jean Brichaud, marraine Jeanne Bayssellance. Sainte-Foy

**1675.** Sainte-Foy. Du vendredi matin 8 décembre 1675 par monsieur Royal ministre a été baptisé Mouyse Beysellance fils de sieur Jean Beysellance et de Suzanne Benois. Il était né le 17 janvier 1775. Parrain sieur Mouyse Bayssellance, marraine Ysabeau Benois.

**1675.** Sainte-Foy. Du vendredi matin 28 juin 1675 par monsieur Derroyat ministre a été baptisé Abraham Bayssellance fils de Jean et de Suzanne Delanier, est né le 9 juin 1675. Parrain Abraham Beysellance, marraine Jeanne Moureau habitant tous deux la grande ville.

**1672.** Sainte-Foy. Du mardi soir à la prière le 16 février 1672 a été baptisée par monsieur Laurety Jeanne Bayssellance, fille de Jean et de Suzanne de Lanys

et née le 13 du présent mois. Parrain Abraham Beyssellance présentée au baptême par Pierre Guibert, marraine Jeanne Bayssellance.

Note. Ces deux mentions montrent bien qu'il s'agit du frère et de la sœur, seulement l'un est baptisé par monsieur Derroyat qui inscrit le nom de la mère Delannier et la fille est baptisée par monsieur Laurety qui inscrit le nom de la mère de Lanys.

**1693** Sainte-Foy. Baptême d'Isabeau Bayssalance fille de Mouise et de Anne Benoit conjoints. Née le 27 avril 1693.

**1679** Sainte-Foy. Baptême le 16 juin de Pierre Risteau fils de Mathieu et de Suzanne Bayssellance.

**1679** Sainte-Foy. 13 octobre baptême de Marie Bayssellance fille de Mouise Bayssellance et de Anne Benoist.

**1682** Sainte-Foy. Décès de Gabriel Bayssellance fils de Abraham de Suzanne Goulard. 18 avril.

Ici s'arrêtent les registres offerts par monsieur Dupuy au consistoire de Sainte-Foy.



**1687** Izaac Bayssellance né en 1639 meurt et en 1687, il est marié avec Anne Labonne, il a pour fille Marie Bayssallance qui se marie à 21 ans avec sieur Daniel Lavergne fils de Jean Lavergne maître chirurgien. Ses frères sont Jean Baisalance marié à demoiselle Anne Rat et Jacques marié à Charlotte Gast.

**1693** Eymet Le 3 novembre 1693 décès de Marie Bayselance fille d'Élie Beyssellance âgé de 11 mois du village de Ceptoux.

**1696** Sainte-Foy. Le 24 mars 1696 baptême de Marie Bayssellance fille de Pierre et de Jeanne Baraton.

**1700** Sainte-Foy baptême d'Isabeau Bayssalance fille de Pierre et de Jeanne Baraton.

**1702** Jean Baiselance époux Planteau meurt en 1702 il est père de Sara qui a pour marraine Saira Bayssellance.

**1702** Jean fils de Jean Baiselance époux de Marguerite Planteau a épousé damoiselle Sauret.

**1707** Marguerite deuxième fille d'Izaac Baysselance se marie avec sieur Chamarty de Laubanie.

Izaac a deux fils Jean et Jacques qui signent Bayssa Lance.  
La veuve d'Izaac est Anne Labonne.

**1707** le sixième du mois de novembre à Eymet après avoir proclamé un ban entre Théodore Reygal de Gaussens fils de Bertrand aussi sieur de Gaussens et de demoiselle Isabeau Passelaigue habitant de la paroisse de Cogulot juridiction d'Eymet d'une part et Jeanne de Besco demoiselle fille de Jean et de demoiselle Marie Baysselance habitant la paroisse dudit Eymet d'autre sans aucun empêchement canonique et en la diligence des deux autres de monsieur de Sarlat, comme il appert par la lettre à nous écrite par monsieur de Poitevin ci attaché et daté du 8 novembre 1707 ensemble le certificat de monsieur le Curé de Cogulot par lequel il appert la publication des bans des confessions et communions de son paroissien ci attaché, aussi après avoir confessé et communié la susdite demoiselle de Besco notre paroissienne, leur ai donné la bénédiction nuptiale après m'avoir promis de vivre en notre religion catholique apostolique et romaine en présence de sieur Bertrand Paute sieur de Fonfrede, juge d'Eymet, sieur Bertrand Reygal bourgeois, sieur Agnac de Vivie habitant de la Sauvetat, sieur Pierre Bèjou, sieur de la Peyronnie qui ont signé avec moi.

Note. Cet acte de mariage compliqué avec dispense de l'Evêque montre que ces braves gens étaient d'anciens protestants qui se mariaient à l'église pour avoir la paix.

**1708** il y a un Pierre Bayssellance jurat de Sainte-Foy

**1714** SainteFoy Jean Bayssellance époux de Suzanne Benoist était vivant en 1714, il était le père de Mouise consul, père lui-même de Jean Mathias garde du corps du Roy marié avec demoiselle Dupuis.

**1714** Izaac Bixelance (sic) à SainteFoy est parrain du frère de la dame de Cartier. Il signe Bayssellance

**1714** Mouise consul a pour père Jean Bayssellance époux Benoist.

**1714** le 22 février à Sainte-Foy baptême de Pierre Izaac fils de Pierre et de Catherine Barraud

Plus un deuxième fils Pierre en 1716.

Pierre époux Barraud a eu comme enfants Suzanne, Pierre, Izaac, Pierre, Jeanne, Anne, Marie et Marie et peut-être d'autres.

**1717** Eymet. Ce premier 2 juin 1717 a été baptisé Bertrand de Besque né le dernier jour de mai, fils naturel et légitime à Jean de Besque sieur De Malbasty et à Suzanne Reygual demoiselle, mariés et a eu pour parrain Bertrand Rigal Sieur de Gaussens grand-père de l'enfant et Marie Baislance grand-mère et ce en présence de Bertrand Rigal sieur de la Palanque et Jean Baiselance étudiant en droit qui ont signé avec moi.

**1717.** Eymet Après les fiançailles et publications ordinaires et canoniques des bans de mariage entre sieur Jean Girard habitant du lieu du Puydorât, paroisse de Campsegret, diocèse de Périgueux, juridiction de Montclar et demoiselle Anne Aynard habitant de la présente ville, sans qu'il y ait aucune opposition ni empêchement civil ou canonique et il y étant disposés par la réception des sacrements nécessaires, comme il m'appert par le certificat de monsieur Denoix curé du susdit lieu leur est impartie la bénédiction nuptiale le 5ème juillet 1717 et ce en présence de Jean de Besque sieur de Balbastiet, Théodore Reygual et plusieurs autres.

Note. Ca c'était encore des anciens protestants mal blanchis qu'il leur fallait des autorisations spéciales.

**1718** Eymet. Ce 19 mars 1718 a été baptisé Anne Rigal âgée de trois jours, fille naturelle et légitime à Théodore Rigal sieur de Gaussens et Jeanne de Besque, mariés et a eu pour parrain Maître Elie Beicelance avocat en parlement, et la marraine Anne Passalaigue et en présence de Guillaume Sauve sieur de Meirignac docteur en médecine et Suzanne Rigal qui ont signé avec moi.

**1719** Eymet Ce 24 juin 1717 a été baptisé Bernard Gaussens âgé de quatre jours fils naturel et légitime de Théodore Rigal sieur de Gaussens et de Jeanne de Besque mariés. Il a eu pour parrain Bertrand Rigal de Gaussens et la marraine Marie de Beiselance et ce fut en présence de Martial du Captein escuyer, sieur de la Canevalle et Jean de Besque sieur de Malbastit qui ont signé avec moy.

**1727 et 1728** Marie Monicat née Bayssellance fait des codicilles à son testament dans celui de 1728 on trouve la signature de J. Bayssellance de Bergerac son héritier. Eymet

**1727** A propos du mariage de Jean Bayssellance praticien, fils d'Abraham on voit que Jacques Ouradour avait épousé en premières noces Marthe de Geraud et en deuxièmes Jeanne Girard.

Confirmé par le vieil arbre généalogique retrouvé dans les papiers de la Négrie. Jean Ouradour avant d'être notaire avait été procureur d'office de Montcuq et Monbazillac, son gendre occupa le même poste après lui.

**1732** Abraham Bayssellance signe au contrat de mariage de Jean Vallette marchand et de Anne Valette comme parent.

- 1735** Eymet Mariage de Catherine Bayscellance fille de Jean du Maine et de Marthe Bėjou, assistée de ses frères François et Jean, avec Pierre Pauly sieur de Saint Marc fils cadet de Charles Pauly et de feu Esther Dunėgon, assisté de Marie Pauly sa tante de Sainte Innocence, de Jean et de Charles de Boysseau ses cousins. Charles Pauly le père était lieutenant de la ville de Sadirac et habitait Ribagnac.
- 1736** Eymet. Contrat de mariage de sieur Boysseau Saint-Laurent avec Artensie(Hortense) Bayscellance fille de Jean et de demoiselle Marie Bėjou habitant le Pouget paroisse de Sainte Innocence.
- 1735** Sainte-Foy Décès de Mouise Bayscellance bourgeois âgé de 62 ans (né en 1775) le 20 septembre.
- 1738** Jean Bayscellance du Mayne est mort, Jean son fils cadet est désigné sous le nom de sieur de Fontanille. Eymet
- 1739** Sainte-Foy. Décès de Marie Dupuy veuve de Mouise Bayscellance âgée de 72 ans, née en 1767. Le 3 juillet 1739
- 1740** Bayscellance François fils de Jean du Mayne habitant la paroisse de Queyrac en bas Médoc au lieu-dit le Maura négociant signe une quittance. Eymet
- 1740** Sainte-Foy le 14 septembre décès d'Isabeau Bayscellance veuve de Jean Baraton. Elle est décédée dans la paroisse d'Appelles à l'âge de 75 ans (né en 1665)
- 1741** Flaujeac. Ce 9 mai 1741 j'ai enterré avec les cérémonies ordinaires en la présente église, sous son banc, du côté de l'Epitre sieur Abraham Bayscellance praticien âgé d'environ 68 ans décédé hier dans la maison du Saupiquet de cette paroisse après avoir reçu les sacrements de pénitence. Présent Mathieu de la Nalère tailleur d'habit et Pierre Gadras dit La Rudesse tous deux de cette paroisse qui n'ont su signer.
- 1741.** Flaujac. Le 13 mai 1741 mort de Jean Grenier beau-frère d'Abraham Bayscellance enterré dans la tombe de Marie Large.
- 1741.** Eymet. Le 6 juin 1741 procuration faite par dame Marthe Brėjou veuve de Jean Bayscellance du Mayne en faveur de François son fils aîné pour autoriser son fils François à autoriser son frère à se marier avec demoiselle Suzanne Grenieu ou Grenien de la paroisse de Queyrac en Bas Médoc.
- 1742** Sainte-Foi. Le 6 décembre 1742 décès de demoiselle Bayscellance veuve de feu Mathias Rivoire à 36 ans, née en 1706.
- 1749** Un Jean Bayscellance a épousé une Marie Lambert qui était déjà veuve en 1749.



**Préfecture du Lot-et-Garonne / archives**

*Agen le 13 mars 1885*

*Monsieur,*

*Les inventaires des archives du Lot-et-Garonne mentionnent une seule pièce relative à la famille Bayscellance. C'était un jugement du Présidial d'Agen (classe B. N° 1293) rendu le 21 mai 1749 ans entre demoiselle Marie Lambert veuve du sieur Jean Bayscellance, au nom et comme tutrice et administreresse de ses enfants et dudit feu Jean Bayscellance demanderesse la condamnation de la somme de 1260 livres et dame Madeleine de Mathieu, veuve de Jacques de Brunet, sieur de Naris (ou Nazis ou Vazis ou Varis)*

*Cette dernière fut condamnée à payer à Marie Lambert ladite somme de 1260 livres. Les assignations furent faites d'abord devant l'ordinaire de Miramont et contrôlées à Bergerac. On produisit le testament de Jean Bayscellance du 26 janvier 1732. Tels sont les renseignements sommaires fournis par cette pièce.*

*Nos archives ne possède aucun acte notarié de la juridiction de Sainte-Foy. Veuillez etc..*

- 1753** Flaujac. Le 26 métier 1753 naissance illégitime d'un enfant de Marie Bayscellance et de Armand Coq fiancés ensemble et habitant la paroisse de Flaujac.
- 1754** Flaujac. Du 19 juin 1754 mariage de Jean Coq et de Marie Baissellance fille de Jean Baissellance maître chirurgien et de Marie Large.
- 1757** Flaujac. Du 14 octobre 1757 baptême d'un enfant naturel et légitime d'Armand Coq et de demoiselle Marie Bayscellance (écrit Biselance) née le 19 de ce mois. Marraine Isabeau Bayscellance.
- 1757** Mariage à Flaujac de Jacques Couzinet fils de Jean Couzinet et de Marie Armandie habitant Saussignac et de Suzanne Bayscellance fils de Jean Bayscellance maître chirurgien et de Marie Large.
- 1762** Sieur Jean Bayscellance se marie à Flaujac avec Marie Fauchier.
- 1768** Le 21 août confirmation de Marie Bayscellance la plus jeune habitant au Planes.
- 1768** Flaujac. Le 22 novembre baptême de Marie fille légitime et naturelle de Jean Baissellance et de Marie Fauchier.
- 1769** Flaujac. Le 3 février mariage de Pierre Sainsou et de Marie Bayscellance fille de sieur Jean Bayscellance maître chirurgien et de Marie Large. En présence de Jean Bayscellance 3<sup>ème</sup> et de Jean Bayscellance 4<sup>ème</sup>.
- 1769** Le 4 août 1769 décès de Marie Bayscellance épouse d'Armand Coq âgée de 45 ans.

- 1770** Flaujac. Le 5 février 1770 baptême de Suzanne Sainsou fille de Pierre Sainsou et de Marie Bayssellance.
- 1772** Flaujac. Le 9 février baptême de Jean Sainsou fils de Pierre Sainsou et de Marie Bayssellance.
- 1775** Eymet. Le 12 février 1775 mort d'Artensie Bayssellance épouse de Jean Boysseau à 70 ans environ.
- 1778** Eymet le 5 janvier 1778 mort de Pierre Pauly veuf de Catherine Bayssellance âgé de 65 ans environ
- 1779** Flaujac. Le 27 août sont nés et baptisés Marie et Jean fils légitimes de Jean Bayssellance du Saupiquet et de Marie Faraveilhe
- 1779** Mort le 23 septembre 1779 de Jean Bayssellance maître chirurgien au Planes âgé de 75 ans.
- 1780** Flaujac. Le 3 mars naissance de Jean Bayssellance fils de Jeanne Fourneau et de Jean Bayssellance fils de Jean Bayssellance maître chirurgien et de Marie Large.  
Ils avaient déjà un fils baptisé le 2 janvier 1771 on donne le nom de Thomas que son père a changé en Jean.
- 1780** Jean Bayssellance fils de Jean Bayssellance maître chirurgien et de Marie Large se marie le 30 mai avec Jeanne Foureau et légitime Thomas né en 1771
- 1780** Sainte-Foy Elie Bayssellance fils de Mathias garde Bayssellance fils lui-même de Mouise consul de Sainte-Foy se marie en 1782 avec demoiselle Gorin
- 1784** Queyssac. Le 22 décembre 1784 demoiselle Marie Bayssellance âgée d'environ 40 ans a été enterrée (décédée en la Négrie) dans le cimetière de Queyssac en présence de Pierre Montcu et de Laurent de Lanys. Elle était née en 1744.
- 1787** Flaujac. Le 6 juin 1796 est mort au village des Planes Jean Bayssellance fils légitime d'autre Jean Bayssellance et de Marie Fourneau et enterre le même jour dans le présent cimetière en présence de Thomas son frère et d'André Ferreyrol. Le dit Thomas a signé Baisseance. Le mort avait 5 ans.
- 1789** Flaujac. Le 30 novembre est mort au village des Planes présente paroisse après avoir reçu les sacrements et a été enterré dans le cimetière de cette église le lendemain Thomas Bayssellance fils légitime de sieur Jean Bayssellance et de Jeanne Fourneau âgée de 18 ans. Ont assisté à son enterrement François Bordas du présent bourg et Jean Baron du lieu de la Vallée qui n'ont signé pour ne scavoir de ce enquis par moi.

**1791** Flaujac le 25 juillet 1791 naissance de Jean fils naturel et légitime de Barthelemy Bayssellance et de Marie Pauly habitant les Jandis. Parrain Jean Pauly et marraine demoiselle Bayssellance de la paroisse de Queyssac.

**1791** Flaujac. L'an 1791 et le 25 juillet baptême de Jean Bayssellance fils légitime Barthelemy Bayssellance dit la Négrie et de demoiselle Marie Pauly habitant les Jandis, le parrain a été monsieur Jean Bayssellance du village et la marraine mademoiselle Bayssellance de la paroisse de Queyssac.

**Note.** S'agit-il simplement du précédent ou bien y a-t-il eu deux jumeaux. Ce qui le ferait croire c'est que ce n'est pas le même parrain.

**1791** Flaujac. Le 26 septembre 1791 est mort âgé de 60 ans le sieur Jean Bayssellance du village des Planes. Ce devait être l'époux de Marie Sorges.

**An III 10 Germinal** Flaujac Naissance de Marie Bayssellance fille de Marie Pauly et de Barthelemy Bayssellance.

**An VII 29 vendémiaire.** Flaujac. Mort de Suzanne Bayssellance des Planes à 65 ans.

**An VIII 5 ventose** Flaujac Naissance de Jean Bayssellance, fils de Barthelemy et de Marie Pauly.

**An X** Flaujac. Décès de Marie Bayssellance âgé de 59 ans, fille de feu Jean Bayssellance et de Marie Sorges.

**1805** Flaujac le 12 novembre naissance de Marie et Marie jumelles filles de Barthelemy Bayssellance et de Marie Pauly.

**1810** Flaujac le 11 juillet naissance de Marie Bayssellance fille de Barthelemy et de Marie Pauly.

**1817** Eymet Une Anne Bayssellance épouse 1817 un Jean Latour né Jehan propriétaire à Lamoizie Saint-Martin elle a pour père Thimotée Bayssellance de Monbazillac.

Elle a une inscription hypothécaire du premier février 1817, sur son père qui était débiteur de 8000 francs et Jacques le fils de Thimotée, dont le frère d'Anne doit à son père 3829 francs.

**1817** Marie Bayssellance épouse Pierre Ferreyrol le 22 octobre 1817

**1828** Eymet. Marie Elisa Bayssellance, fille de Barthelémy et de Marie Pauly se marie avec Mathieu des Jandis par contrat de mariage le 12 août 1828 chez Boissière à Fonroque.

Elle eut quatre enfants :

Jeanne Mathieu mariée avec Pierre Guillon de Belingard près de Pomport.

Jean Mathieu aîné des Jandis

Jean Mathieu jeune habitant du Bousquet près d'Issigeac.

Autre Jeanne, dite Hortense, devient épouse Bouy.

- 1838** Flaujac le 4 octobre décès de Marie Pauly épouse de Barthelemy Bayscellance dit Lanégrie, âgé de 66 ans. Né par conséquent en 1752
- 1840** Flaujac - décès de Marguerite Bouty le 20 avril 1840 à un mois. Elle est fille de Jean Bouty et de Suzanne Bayscellance.
- 1841** Flaujac. Marie Faraveilhe de Salignac épouse de Jean Bayscellance meurt au Saupiquet commune de Flaujac le 22 septembre 1841 à l'âge de 100 ans moins 19 jour. Veuve elle laisse trois enfants, ses père et mère sont décédés. (je te crois) son héritier est son fils Bayscellance Lacroix notaire, demeurant au Saupiquet.
- 1843** Flaujac. Jean Bayscellance est marié avec Marie Chevalier, ils ont un enfant qui vient au monde sans vie le 13 mai 1843. Marie Chevallier meurt le 20 mai 1843 de suite de couches, elle a fait son testament enregistré le 16 juin 1843. Son mari hérite ainsi que son père, le partage est enregistré le 18 août 1843.  
Le docteur Jean Bayscellance est maire de Flaujac en 1843. C'est le frère de Lacroix le notaire.
- 1843** Flaujac. Barthelemy Bayscellance dit Lanégrie meurt le 9 janvier 1843 à l'âge de 88 ans. Il était né en 1755.
- 1843** Flaujac. Suzanne Bayscellance épouse Bouty Jean ont un fils Mathieu qui meurt au Planes le 26 décembre 1743 à l'âge de sept mois.
- 1845** Flaujac. Bayscellance Lacroix notaire royal au Saupiquet commune de Flaujac meurt le 29 octobre 1845 à 63 ans. Il était né en 1782. Il était veuf avec deux enfants, et était fils de Jean Bayscellance et de Marie Faraveilhe de Salignac , sa femme était Sophie Bayscellance sa cousine germaine déjà décédée et ses héritiers sont Ludovic et Marie Noélie Bayscellance épouse Bouhet notaire à Saussignac.
- 1846** Monbazillac. Jacques Bayscellance, sans profession demeurant au Baradis commune de Monbazillac meurt le 22 septembre 1846 à 62 ans. Il était né 1784. Il laisse quatre enfants demeurant à Bordeaux et Bergerac.  
Inventaire enregistré le 29 novembre 1846 et la vente du mobilier est enregistrée le 22 décembre 1846.
- 1849** Razac d'Eymet. Fonvielhe Jean Baptiste sans profession âgé de 67 ans meurt au Grand Mayne commune de Razac le 15 mars 1849. Il est fils de Jacques Fonvielhe et de Marie Bayscellance tous deux décédés. Sa femme est Marie Roustans elle est vivante au moment du décès. L'héritier est Jean-Pierre Fonvielle.
- 1856** l'oncle Coste Loreilhe le commandant meurt le 9 juillet 1856.

**1857** Queyssac. La grand-mère Bayssellance née Loreilhe Hellorie meurt le 8 mars 1857.

**1858** Limoges. Le père de mon grand-père Félix meurt à 91 ans le 8 janvier

**1858.** Il était né en 1767

**1858** Limoges naissance de Betsy Bayssellance fille de Jean Oscar Bayssellance et de Félicie Félix le 26 décembre 1858.

Fin des notes récoltées à Eymet



## ***Renseignements puisés au registres paroissiaux de Flaujac***

---

### **1707 le 24 octobre**

Naissance de Jean Beisselance.

Jean Beisselance fils de sieur Abraham Beisselance et de demoiselle Marie Grenier mariés, de ladite paroisse a été baptisé le 30 octobre mil sept cent sept, étant né le 24 du même mois, et fut parrain Jean Beisselance, bourgeois de Sainte-Foy, marraine Marty Cleion ? damoiselle, oncle et tante et en présence de Jean Grenier et de Antoine Lapeyriere.

**Note :** Ce Jean Bayscellance fut celui qui épousa Jeanne Ouradour et fut le grand-père de mon grand-père. Je n'ai pas trouvé la naissance de son frère aîné Jean qui devint maître chirurgien et qui d'après son acte de décès devait être né à entre 1703 et 1705.

### **1709 25 juin.**

Le 25 juin 1709 j'ai départi la bénédiction nuptiale à Bernard Valette (voir tableau 16) de la paroisse de Lanquais et Marie Tournier demoiselle de la présente paroisse, sans qu'il n'y ait paru ici n'y à Lanquais à aucun empêchement ni oppositions suivant le certificat de monsieur le curé de Lanquais, les petits parties étant disposées par la réception des sacrements suivant l'ordre de l'Eglise le tout en présence de Abraham Beisselance et de Jean Grenier beau-frère et frère de ladite épouse et de Pierre Delon proche parent dudit époux, Jean Baptiste et Antoine Lapeyriere et Abraham signe Bayscellance

### **1715 le 9 septembre.**

Je soussigné archiprêtre et curé de la paroisse de Flaujac, déclare qu'après avoir reçu par écrit la permission de monseigneur son évêque, avoir béni dans l'église de Mescoules, l'église de la présente paroisse s'étant démoli quelques jours auparavant, la cloche qu'il a achetée de ses propres frais et dépens et donnée à son église. A été parrain Louis Chatanet d'Eglise neuve et habitant de la ville de Périgueux, marraine Marie grenier, demoiselle de Beyscellance (sic) habitante de la paroisse en présence de tous les messieurs et assistant ci-nommés, de monsieur Mézard curé de Mescoules, de monsieur Roustant curé de Lestignac, de monsieur Pinède curé de Mescoules, de monsieur Salon curé de Pomport, de monsieur Moynier curé de Sigoulès, de monsieur Afner curé de Saint-Julien, de monsieur Pinguet, prieur de Sainte Innocence, de monsieur Saint-Pardoux curé de Cunègues et de monsieur Gosse curé de Thénac.

**1722 le 14 novembre.**

Je soussigné archiprêtre et curé de Flaujac déclare qu'après avoir publié par trois jours de dimanche au prône des messes paroissiales les bans de mariage entre Sieur Jean Bayssellance (sic) maître chirurgien fils de Sieur Abraham Bayssellance et de Marie Grenier ses pères et mères, et de Marie Large, fille de défunt Étienne Large et d'Isabeau Pauvert ses pères et mères, (ledit Étienne Large du Saupiquet), tous habitants de la présente paroisse, n'ayant découvert aucune opposition ou empêchement canonique, leur ai imparti la bénédiction nuptiale après les cérémonies prescrites, le dit époux assisté de sieur Abraham Bayssellance son père, de sieur Jean Grenier son oncle et parrain, de sieur Jean Bayssellance son frère, de Pierre Bugier, sieur de Marconte cousin, de noble Jean Charles de Yon écuyer, sieur de Millière cousin, la bénédiction leur a été donnée.

**1724 le 23 janvier.**

Baptême d'Élisabeth Bayssellance fille de sieur Jean Bayssellance maître chirurgien et de Marie Large. A été parrain Jean Bayssellance procureur pour son père Sieur Abraham Bayssellance, marraine mademoiselle Suzanne Bayssellance pour Élisabeth Pauvert, naquit à une heure après midi au Planes

**128 le 31 mai.**

Baptême de Jean Bayssallance né le 31 mai fils de Jean Bayssallance et de demoiselle Marie Large parrain Jean Bayssellance et marraine Anne Chambon.

Signé par Jean fils cadet d'Abraham.

**1730 le 1 octobre**

Baptême d'une fille de Jean Bayssellance Maître chirurgien et de demoiselle Marie Large, ont a donné le nombre de ..... (en blanc pointillé) parrain sieur Jean Bardy et marraine ..... (en blanc)

**1732 le 2 novembre**

Baptême d'un enfant de sieur Jean Bayssellance maître chirurgien et de demoiselle Marie Large à qui il a été donné le nom de Jean. Parrain Grenier, marraine Marie Large.

**1734 4 mai**

Mariage de Jean Bayssellance procureur d'office de Monbazillac, fils d'Abraham Bayssellance et de Marie Grenier et Jeanne Ouradour fille de feu Jacques Ouradour de la paroisse de Queyssac en présence de Jean Grenier oncle de la future épouse, et de sieur Jean Yon de la paroisse de Rouffignac.

**1735 le 11 février. Baptême.**

Baptême d'une fille de Jean Baissellance maître chirurgien et de demoiselle Marie Large, on lui donne le nom d'Isabeau, née le 11 février 1735. Parrain Jacques Girard et marraine Isabeau Baissellance de cette paroisse.

**1737 12 octobre. Baptême.**

Baptême d'une fille de Jean Bayssellance maître chirurgien et de Marie Large nommée Marie. Parrain Jacques Giraud et marraine Marie Bayssellance.

**1741** 13 mai

Décès de Jean Grenier âgé de 55 ans beau-frère d'Abraham. Il était donc né vers 1686

**1741** 21 mai décès de Marguerite Armandie sœur de Jeanne Grenier

**1741** 10 juillet

Baptême d'un enfant de Jean Bayssellance maître chirurgien et de demoiselle Marie Large. Parrain Jean Bayssellance de cette paroisse et marraine Marie Bayssellance de Queyssac en Périgord

**1742** 26 octobre

Baptême de Marie Bayssellance fille de Jean Maître chirurgien et de demoiselle Marie Large. Parrain Pierre Large et marraine Marie Bayssellance

**1743.** Le 21 nous. Baptême

Baptême de Jean fils d'Izaac Valette et de Françoise de Grenier.

**1746** 8 juin baptême de Jean Bayssellance fils de Jean Bayssellance maître chirurgien et de Marie large. Parrain Guillaume grenier, marraine Suzanne Bayssellance

**1748** 2 septembre.

Sépulture de Marie grenier veuve de Abraham Bayssellance âgé environ 65 ans. Donc née vers 1683. Elle est enterrée dans l'église sous son blanc.

**1755** 2 mai

Baptême de Suzanne fille de Jean (Armand ?) Coq et de Marie Bayssellance. Marraine Suzanne Bissellance.

**1761** le 4 octobre. Mariage.

Mariage de Jacques Cousinet tailleur d'habits fils de Pierre Cousinet et de Marie Armandie, habitant Saussignac et de Suzanne Bayssellance fille de sieur Jean Bayssellance maître chirurgien et de demoiselle Marie Large en présence de Jean Bayssellance frère.

**1761** 30 octobre.

Baptême d'un enfant de Pierre Coq et de Suzanne Baissellance appelé Jean.

**1762** 6 mars

Sépulture d'un enfant Jean Coq âgé de 4 mois fils de Armand Coq et de Marie Baisellance mort au Saupiquet

Note. Il est à peu près sur qu'il s'agit, malgré la différence de noms de l'enfant signalé au 14 octobre.

**1768.** Confirmation de Marie Bayssellance plus jeune des Planes.

**1769** 5 février Mariage.

Mariage de Pierre Sansau forgeron de Razac de Saussignac et de Marie Bayscellance, fils de sieur Jean Bayscellance et de demoiselle Marie Large habitants les Planes, en présence de Jean Bayscellance 3° et autre Jean 4°. L'oncle du marié, témoin signe : Chanseau.

**1769** 4 août. Sépulture.

Mort le 4 août 1769 de Marie Bayscellance épouse d'Armand Coq âgée d'environ 45 ans, elle est enterrée dans les tombeaux de famille.

(note) il s'agit de la fille du chirurgien née le 23 janvier 1724 et fut inscrite sous le nom d'Élisabeth.

**1770** 5 février.

Baptême de Marie Suzanne fille de Pierre Sanseau et de Marie Bayscellance, habitants le Saupiquet.

**1771** 21 janvier.

Baptême de Thomas fils naturel et illégitime de Jeanne Foureau originaire de Sainte Ceviase ( ?) près de Sainte-Foy et de père inconnu. Il a été baptisé le 22 janvier, il était né au Planes. Il est dit dans l'acte : par une distraction qui n'a pas été certainement volontaire, j'ai nommé l'enfant ci-dessus Anne, quoique nous lui ayons donné sur les fonds baptismaux le nom de Thomas entendu que c'est un garçon erreur dont je me confesse. Signé du nom du Curé.

En marge de cet acte il est écrit : le dit Thomas, auquel son père a donné le nom de Jean a été légitimé par le mariage de Jean Bayscellance avec ladite Jeanne Fourcault (et non Foureau). Le dit Bayscellance le garantit comme pour son enfant, le mariage a été célébré le 30 mai mil 1780.

Signé Lacombe curé.

**1772** 29 février 72

Baptême de Jean Sansau fils à Pierre et à Marie Bayscellance né le 29 février 1772. Parrain Jean Bayscellance 3° et demoiselle Louise Lespinasse de Saint Luc qui n'ont signé pour ne scavoir.

**1772** 20 novembre

Mort de Suzanne Coq fille d'Armand Coq travailleur et de Marie Bayscellance âgée d'environ 18 ans. Inhumé dans l'église en présence de Jean Bayscellance des Planes qui ne sait signer.

**1774** 31 Aout

Baptême de Jean Bayscellance fils légitime à Jean notaire royal est à Marie Faraveilhe habitant le Saupiquet. Parrain Jean Bayscellance notaire royal et demoiselle Marie de Faraveilhe habitante de la paroisse de Campsegret, qui ont signé avec nous.

**1778** 18 décembre

Naissance de Jean Fournier fils légitime de Jean Fournier et de Marie Bays-sellance habitant les Planes. Parrain Jean Bays-sellance notaire royal et marraine Marie Giraud habitants le Saupiquet.

**1779** 27 août

Naissance de Marie et Jean jumeaux qui ont été baptisés le même jour. Enfants légitimes de sieur Jean Bays-sellance et de demoiselle Marie Faraveilhe. Ont été parrains : Pierre Elie Grossoleil et Marie Bays-sellance pour la fille et pour le garçon Jean Bays-sellance et Marie Coulombier.

**1779** 23 décembre

Est décédé le sieur Jean Bays-sellance maître chirurgien dans sa maison des Planes il a été inhumé le 24 du même mois.

**1780** le 22 novembre

Naissance de Jean Bays-sellance fils de Jean Bays-sellance et de Marie Cosdy ou Ausdy.

**1780** 11 mars

Naissance de Jean fils de Jean Bays-sellance et de Jeanne Fourcau. Parrain Jean Bays-sellance frère du baptisé.

**1781** 25 mars

Mort au Saupiquet de Jean Bays-sellance fils de Jean Bays-sellance notaire royal et de Marie Faraveilhe

**1782** mariage de Jean Bays-sellance fils de Jean Bays-sellance maître chirurgien et de Marie Large avec Marie Faucher. En marge : avant leur mariage le sieur Jean Bays-sellance avait eu de Marie Faucher une fille nommée Marie née le 22 novembre 1768, et ils la reconnaissent pour leur fille

**1782** le 4 mai est né Jean Bays-sellance fils de Jean Bays-sellance notaire royal et de Marie Faraveilhe. Marraine Marie Bays-sellance habitante de la Négrie paroisse de Queyssac tante du baptisé.

C'était celui qui devait s'appeler Lacroix et succéder à son père comme notaire.

**1784** le 14 juillet

Baptême de Jean Bays-sellance et de Jeanne Fourcau.

**1786** le 21 décembre est mort au village des Planes Jean Bays-sellance aîné âgé d'environ 60 ans époux de Marie Faucher

**1787** le 6 juin est mort aux Planes Jean Bays-sellance âgé de six ans fils de Jean Bays-sellance et de Jeanne Fourcau. Enterré en présence de son frère Thomas.

**1789** 4 février

Mariage de Jean Féreyrol meunier fils légitime de Pierre et Marie Bayssellance fille de Jean Bayssellance et de Marie Faucher ont assisté au mariage Jean Bayssellance notaire royal et Jean Bayssellance.  
Cet acte est rayé et reporté plus loin.

**1789** 27 novembre baptême de Mathias fils de Jean Féreyrol et de Marie Bayssellance habitant les Planes.

**1789** 30 novembre. Mort de Thomas Bayssellance fils de Jean Bayssellance et de Jeanne Fourcau âgé de 18 ans.

**1791** 25 juillet baptême de Jean Bayssellance fils de monsieur Barthelemy Bayssellance et de demoiselle Marie Pauly habitant les Jandis. Elle était demoiselle Marie Bayssellance de la paroisse de Queyssac.

**1791** 26 septembre est mort Jean Bayssellance âgé de 60 ans du village des Planes.

**1791** le 25 juillet a été baptisé Jean Bayssellance fils de Barthelemy Bayssellance et de demoiselle Marie Pauly habitant les Jandis.  
C'était le même acte que plus haut répété je ne sais pourquoi

**1794** Naissance de Suzanne Féreyrol fille de Jean Féreyrol et de Marie Bayssellance des Planes

**1796** le 10 messidor An III naissance de Jean Hibran fille d'Etienne et de Jeanne Durand. C'est celle qui se maria en 1828 avec le docteur Jean-Marie Bayssellance.

1806 18 floreal An XIII mariage de Jean Chevalier de Pomport cultivateur âgé de 22 ans, fils de Pierre et de Catherine Tardière né le 3 octobre 1782 et de Marie Bayssellance née à Flaujac le 27 août 1779, fille de Jean Bayssellance notaire royal et de Marie Faraveille. Son père est âgé de 65 ans et sa mère de 64 ans. En présence de Fonvielle-Salignac propriétaire à Bergerac et de Barthelemy Bayssellance percepteur âgé de 47 ans et de Jean-Marie Bayssellance docteur en médecine âgé de 25 ans, Jean Bayssellance praticien 22 ans oncles paternels et maternels et frère.

**1800** le 29 vendémiaire An VII. Décès de Suzanne Bayssellance des Planes âgée de 65 ans née en 1735

**1800** an VII le 29 Vendémiaire.

Décès de Suzanne Bayssellance âgée de 63 ans née en 1737. On ne dit pas de qui elle est la fille.

**1803** An X 30 germinal

Décès de Marie Bayssellance âgée de 59 ans, née vers 1744 fille de feu Jean Bayssellance et de feu Marie Sorges.

**1828** 24 Avril

Mariage de Jean Marie Bayssellance, docteur en médecine avec Marie Jeanne Hibram.

**1834** Mariage de Jean Bouty 25 ans né vers 1809 cultivateur, et de Suzanne Bayssellance âgée de 21 ans, née vers 1083 demeurant aux Planes, fille de Jean Bayssellance cultivateur et de Marie Faucher décédée le 17 janvier 1930

**1843** 13 mai

Enfant sans vie de Jean Bayssellance et de Marie Chevalier, déclaration faite par Jean Bayssellance cadet âgé de 59 ans grand-père de l'enfant donc né en 1784

**1843** 24 mai, mort de Marie Chevalier, âgée de 28 ans, donc née en 1815 épouse de Jean Bayssellance, mère de l'enfant précédant, née aux Planes épouse de Jean Bayssellance (suite de couches)

**1844** 5 décembre

Mariage de Cyril Bouhet âgé de 24 ans donc né en 1820 avec Marie Baysellance fils de Jean Lacroix Baysellance et de Sophie Baysellance décédée en 1824. En présence de Jean Ludovic son frère âgé de 22 ans et de Jean Baysellance âgé de 59 ans (mon grand-père son mon oncle maternel)

**1845** 18 novembre

Naissance de Marguerite Baysellance fille de Jean Baysellance âgé de 34 ans (né en 1911) et de Marie Jeanne Grossoleil.  
Ce Jean Baysellance est le dernier du nom et mourut en 1884 à l'âge de 73 ans et il habitait au Planes c'était le descendant du Jean Baysellance maître chirurgien.

**1845** mariage de Jean Baysellance âgé de 34 ans et huit mois né en 1811 veuf de Marie Chevalier fils de Jean Baysellance et de Marie Faucher.

**1854** 5 décembre décès le 5 décembre à 8 heures du matin de Jean Marie Baysellance, docteur médecin et adjoint au maire de Flaujac âgé de 76 ans né en 1779 fils de feu Jean Baysellance et de Marie Faraveille de Salignac. Décédée au Saupiquet où il est né, mais il habitait le bourg de Flaujac.

**1864** 2 septembre

Décès de Jean Ludovic Baysellance fils de Jean Baysellance et de Sophie Baysellance marié à Catherine Nodalie de Montbaron

**1877** 3 novembre. Décès à l'âge de 54 ans donc né avant 1823 de Suzanne Baysellance des Planes fille de Jean Baysellance et de Marie Faucher, épouse de Jean Bouty.

**1884** 2 octobre décès de Jean Bayssellance des Planes, fils de Jean Bayssellance et de Marie Faucher âgé de 73 ans donc né en 1811.

FIN DES EXTRAITS DES REGISTRES DE FLAUJEAC



**Notes provenant des étude de notaire  
de Sainte-Foy la Grande.**

**Récoltées par Camille Reclus.**

Sainte-Foy la grande le 5 mai 1905

Mon cher docteur

Ci-dessous les renseignements demandés

*Articles de mariage d'entre Estienne Bayssallance bourgeois de la ville de Sainte-Foy, fils naturel et légitime de Pierre Bayssellance bourgeois du dit Sainte-Foy et de défunte Jeanne Baraton ses pères et mères d'une part.*

*Et de demoiselle Jeanne Petit fille naturelle et légitime de sieur Pierre Hé-tort Petit bourgeois dudit Sainte-Foy et de défunte Marie Faure l'aînée, ses pères et mères, lesquels s'accompliront selon la grâce de dieu, selon la cou-tume de Bordeaux et pais Bordelais à laquelle les parties se sont soumises en la matière suivante :*

*1° Le dit Estienne Bayssallance du vouloir consentement et autorité dudit Pierre Bayssallance, et de l'avis des sieur Jean Mouise et Pierre Bayssellance ses cousins, Isabeau Bayssel-lance veuve de sieur Jean Baraton sa tante, de Pierre et Daniel Baraton ses oncles, et de maître Mathias Cellier avocat en parlement et de maître Pierre Maubert aussi avocat en parlement ses cousins, et autres ses parents et amis.*

Et la dite Jeanne Petit du vouloir  
consentement et autorité dudit sieur Hector Petit son père et de l'avis et  
consentement des sieurs Benjamin et Hector Petit ses frères bourgeois et  
Marchands de la ville de Bordeaux et encore de l'avis de Étienne Béranger  
son beau-frère et M. Delillie escuyer seigneur de Leyches, les sieurs Reclus  
frères ci-devant capitaines, les sieurs Duvergiers aussi frères, monsieur  
Lois de Biros escuyer et d'autres ses parents et amis.

Ont promis se prendre en mariage pour vrais et légitimes  
époux et épouse et solenniser le Saint Sacrement du dit mariage en  
face de notre mère Sainte Eglise catholique et apostolique et ro-  
maine à la première réquisition qui en sera faite par l'un à l'autre  
ou par leurs dits parents à peine de tous dépens dommages et in-  
térêts. Pour aider à supporter ledit mariage, le dit Pierre Bayssel-  
lance père dudit futur époux lui a constituer etc.  
etc.....

Le dit contrat avait été passé au  
Briands maison de Pierre Hector Petit bourgeois le 1 septembre 1714.

---

Sainte-Foy le 6 juin 1905

Je vous envoie la liste d'une série d'actes avec des signatures calquées.  
Faites en votre profit, s'il en est quelques-uns sur lesquels vous vouliez des ren-  
seignements plus étendus, tout à votre disposition pour vous les envoyer.

Je vous envoie des détails seulement sur ce qui me paraissent avoir de l'in-  
térêt pour vous. Je puis me tromper à vous de me le dire.

Bien cordialement à vous  
C. Reclus

Contrat de mariage de Jean Baraton et Isabeau Bayssallance, 10 septembre 1696

Jean Baraton praticien, fils de François Baraton procureur au siège royal de sainte foi et de feu Françoise Faure.

Daniel Baraton frère du futur époux est présent au contrat.

Et Isabeau Baysellance, fils de Jacques Bayssallance, bourgeois et marchand et de Marie Prévix ou Prenier.

Résiliation du contrat de mariage de Pierre Bayssallance et de Jeanne Brian. 15 avril 1703

Pierre Bayssallance bourgeois et marchand fils de Mouise Bayssallance. Le nom de la mère de ce Pierre Bayssallance n'est pas mentionné dans l'acte. Jeanne Brian fille de feu Izaac Brian greffier et de Jeanne Maubert.

Acte d'appel par Jacques Bayssallance contre Jean Bayssallance son frère.  
1693

Sainte-Foy le 22 juin 1905

Mon cher docteur

J'ai suivi tous les actes que nous avons ici, antérieur à 1720. Après ce que je vous envoie, je ne vois plus rien ici qui puisse avoir quelques intérêts pour vos recherches.

Si vous avez besoin de quelques renseignements qu'il me soit possible de vous donner, je suis tout à votre disposition et serai très heureux de pouvoir vous être utile

Bien cordialement à vous.  
C. Reclus.



<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

Préface .....	1
Introduction .....	3
Introduction .....	5
<b>PERIODE PREHISTORIQUE</b> .....	9
Renseignement sur les premiers B. connus .....	17
Notice sur Micheau Bayssallance .....	19
Renseignements sur Etienne Bayssallanssa .....	23
Renseignements sur Estienne Bayssellance .....	27
Renseignements sur Jean Baissellance .....	28
<b>LE BLASON</b> .....	33
<b>PERIODE HISTORIQUE</b> .....	39
Testament de Pierre Bayssallance .....	41
Petit coup d'oeil sur les tableaux .....	45
<b>LA BRANCHE DU MAYNE DE FONROQUE</b> .....	59
Le mayne du prier.....	61
Acte d'abjuration des protestants .....	62
<b>BRANCHE DES BAYSELLANCE DU SAUPIQUET</b> .....	63
Les planes Hautes .....	67
L'église de Fonroque .....	68
La maison du Docteur Jean-Marie.....	69
Le Saupiquet.....	71
Extraits des mémoires de Jean Bayssellance .....	77
<b>LA FAMILLE DE MON GRAND-PERE</b> .....	79
Le vol de la recette.....	81
Extrait suite.....	84
Au sujet d'un procès .....	88
Copie du jugement de divorce de Lacroix B. ....	96
Les chansons .....	100
Photo du groupe de la Négrie .....	106
L'oncle Adrien.....	109
Lettre de Mr Crozes .....	114
Notice sur Adrien B. ....	119
Les obsèques d'Adrien Bayssellance.....	125
<b>LES ALLIANCES</b> .....	131
Discours à la mort de Philémon Loreilhe .....	135
Au sujet de la famille Grenier .....	139
Lettre de l'abbé Gros.....	140
<b>TABLEAUX GENEALOGIQUES</b> .....	153
Avertissement.....	155
Lettre de l'oncle Adrien .....	156
La famille Loreilhe.....	163
La famille Jay .....	166
Description du blason.....	169
Arbre d'assemblage.....	171
Tableau 1 La branche du Mayne de Fonroque.....	173
Tableau 2 Descendance de Pierre I .....	175

Tableau 3 Les Bayssellance de Vacques.....	177
Tableau 4 Descendance de Jean B & M. Planteau.....	179
Tableau 5 suite les Raynaud .....	181
Tableau 6 suite les Teyssonnières de Gramont.....	183
Tableau 7 suite les Girard de Puydorât .....	185
Tableau 8 les derniers enfants du 1 <sup>er</sup> lit de Pierre I .....	187
Tableau 9 Descendance du 1 <sup>er</sup> enfant du 2 <sup>ème</sup> lit .....	189
Tableau 10 Descendance de J.B. & marie Faraveilhe.....	191
Tableau 11 Descendance de Jean & Cath. Versaveau .....	193
Tableau 12 Descendance de Barthemy dit Lanégrie .....	195
Tableau 13 Descendance de Jean Baptiste B .....	197
Tableau 13 bis Descendance de J B chirurgien.....	199
Tableau 14 Descendance des 2,3,4 <sup>ème</sup> lit .....	201
Tableau 15 Descendance des 2 dernières filles de P.....	203
Tableau 16 Arbre de la Négrie.....	205

<b>ANNEXES .....</b>	<b>207</b>
----------------------	------------

Préfecture du Lot et Garonne.....	213
Registre paroissiaux de Faujac .....	219
Notes etudes notaire de Ste Foy La Grande .....	227
Relevées par Camille Reclus	